14.8.295

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLV.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XLV.

Contenant la suite des Mémoires de Michel de Castelnau.

XVIe Siècle.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 54 liv. pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 liv. 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU,

SIEUR

DE MAUVISSIÈRE.

SUITE DU QUATRIÈME LIVRE.

CHAPITRE III.

Advis des Huguenots aux Flamands ſur l'arrivée du Duc d'Albe par le libelle intitulé le Sacré Concile.

Requeſte des Religionnaires de Flandre pour abolir l'Inquiſition. Leur aſſociation, leur deviſe & la raiſon du mot de Gueux à eux donné.

Liberté de Religion accordée en Flandre par la Ducheſſe de Parme.

Revoquée par ordre du Roy d'Eſpagne.

Retraite du Prince d'Orange qui veille à ſa ſeureté.

Le Duc d'Albe paſſe avec une armée, d'Italie en Flandre par la France.

Les Huguenots continuent leurs ſoupçons de quelque intelligence, ſe préparent à la défenſive & ſe plaignent par Manifeſtes.

Divers jugemens ſur leur deſſein de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy. Service du ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere & de ſes deux freres en cette occaſion.

1566. ET pour y remedier ils donnerent derechef advis à leurs Confédérez, tant par lettres, que par perſonnes de créance; & firent publier un petit livre intitulé *Sacré Concile*, qu'ils dedierent aux habitans du Pays-bas, par lequel ils étoient conviez de clorre les paſſages à l'armée du Duc d'Albe, autrement que bien-toſt ils ſeroient à la ſervitude des Eſpagnols. Ce que les habitans du Pays-bas n'oſerent ny voulurent entreprendre, dont ils ſe repentirent bien-toſt après, comme auſſi de n'avoir pas ſçû juger, quand le Roy d'Eſpagne décerna ſes lettres patentes pour executer le Concile de Trente (a), que c'eſtoit

(a) Ils eurent d'autant plus lieu de s'en repentir, que l'exécution des décrets du Concile de Trente les aſſujétiſſoit, par le fait même, aux loix de l'inquiſition, puiſque ces décrets déclaroient hérétiques tous les ſectateurs de nouvelles opinions.

pour fortifier & tenir la main aux Inquiſi- 1566.
tions.

Alors s'aſſemblerent trois cens Gentils-hommes des plus entendus, à Bruxelles au mois d'Avril 1566. & préſenterent une Requeſte (8) à la Ducheſſe de Parme, afin d'oſter l'Inquiſition ; ſurquoy elle répondit qu'elle en avoit écrit au Roy d'Eſpagne, & en attendant la réponſe il falloit ſurſeoir les pourſuites de l'Inquiſition : mais nonobſtant cela, ces 300 Gentils-hommes firent confédération mutuelle avec ceux qui leur eſtoient favorables, de chaſſer l'Inquiſition, & firent mouler quantité de medailles, èſquelles y avoit deux mains accolées, & deux gobelets avec une beſace, & de l'autre coſté eſtoit auſſi eſcrit (PAR FLAMMES ET PAR FEU.) Autres portoient les armoiries de Bourgogne, avec ces mots (a), (ESCU DE VIANE,) & s'appelloient ces Confédérez *les Gueux;* parce que l'un des Conſeillers de la Ducheſſe de Parme, ſur la difficulté que l'on faiſoit d'accorder leur reqneſte, dit que ce n'eſtoient que *des Gueux.* Leſquels voyans que les pourſuites de l'Inquiſition eſtoient rélaſchées, ſe réſolurent de Preſcher publiquement par les villes villages, & preſque tout le Pays-

(a) Liſez l'obſervation, n°. 8.

1566. bas ; entrerent és Egliſes, rompirent les images, & de-là vinrent aux armes, & ſe ſaiſirent de quelques villes.

De ſorte que la Ducheſſe & ſon Conſeil s'y trouverent bien empeſchez, & n'y pûrent apporter meilleur ny plus prompt remede, que de leur accorder des Temples pour preſcher, & par ce moyen les prier de laiſſer les armes. Ce qui fut traité avec aucuns des Seigneurs & Confederez, qui firent tant avec les peuples, qu'ils poſerent les armes, & pour le ſurplus obëïrent au Roy d'Eſpagne, & à ſes Officiers, & Magiſtrats. Dequoy le Roy d'Eſpagne eſtant adverty fut fort irrité, & impatient de telle permiſſion ; choſe bien contraire au Conſeil d'Eſpagne, & à l'Inquiſition, pratiquée premierement contre les Maures, Sarraſins & Eſclaves, qui autrement ne ſe pouvoient dompter.

Il manda lors à la Ducheſſe de Parme & à ſon Conſeil, qu'il vouloit entierement, que les Edits fuſſent gardez, & que l'on fit punition des Sacrileges. Ce fut fait de quelques-uns, & les Preſches oſtez, ayant pour cet effet la Ducheſſe aſſemblé toutes les forces du Roy d'Eſpagne aux Pays-bas, pour courir ſus aux Huguenots & mutins, leſquels voyant que la force leur manquoit, eurent leurs

recours à préſenter nouvelles requeſtes à la 1566.
Ducheſſe pour avoir liberté de leur Religion, ce qui leur fut entierement deſnié : au contraire fut procedé contre ceux qui eſtoient de la partie par confiſcation, principalement contre les Sacrileges. Qouy voyans, pluſieurs ſe bannirent eux meſmes, avec des Miniſtres qui n'avoient plus permiſſion de Preſcher.

Lors le Prince d'Orange & ſes freres, avec 1567.
le Comte de Brederode, qui portoient la faction des Huguenots, ſe rétirerent, voyans que les Comtes d'Egmont, d'Aremberg, le ſieur de Marquerive, & autres Seigneurs, avoient pris (a) les armes pour la Ducheſſe de Parme, afin de faire executer les Mandemens du Roy.

C'eſtoit au mois May, auquel temps le Duc d'Albe eſtoit dés-ja arrivé à Genes, pour aller au Pays-bas avec l'armée qu'il avoit dreſſée en Italie, lequel depuis paſſa par la Bourgogne ſans aucun contredit, ny qu'aucun Allemand, Flamand, ou François Huguenot ſe rémuaſt. Mais ſeulement les Suiſſes qui s'armerent, craignans que le Duc de Savoye n'euſt quelque intelligence avec le Duc, pour entreprendre ſur eux. Les Bernois rendirent trois Baillaiges, qu'ils avoient

(a) Liſez l'obſervation, n°. 8.

1567. de long-temps occupez de la Duché de Savoye, & par ce moyen ſe rallierent avec le Duc, qui s'en contenta. La ville de Géneve demanda ſecours aux Cantons de Berne & de Zurich, au Prince de Condé & Huguenots de France, pluſieurs deſquels volontaires y allerent, dont il ne fut point de beſoin ; car ce n'eſtoit pas le deſſein du Duc d'Albe d'aſſaillir Genéve, parce qu'il avoit aſſez d'autres beſognes taillées aux Pays-bas.

Où eſtant donc arrivé ſans aucun peril, l'Admiral de Chaſtillon perſuada (9) au Prince de Condé, & ceux de ſa Religion en France, que les recrûës des compagnies de gens de pied, & la levée des Suiſſes n'eſtoit à autre fin, que pour ruïner les Huguenots, au meſme temps que l'armée Eſpagnole arriveroit en Flandre. Et pour cette cauſe l'Admiral & ſes freres réſolurent avec le Prince (10) qu'il falloit pourvoir à leurs affaires, & que celuy-là eſtonneroit ſon compagnon, qui frapperoit ou s'armeroit le premier : mais qu'il falloit montrer auparavant que la neceſſité les contraignoit d'avoir récours aux armes. Ils firent donc imprimer (a) les raiſons &

(a) Ce volume in-8°., imprimé à Orléans chez Rihier 1567, ſous le titre de *Requeſtes, proteſtations, remonſtrances & advertiſſemens faits par Mgr le Prince de*

eauſes qui les y pouvoient contraindre, ſe 1567.
plaignans que les Edits de Pacification ſubſequens & declaratifs de la volonté du Roy, eſtoient tellement rétranchez & inutiles, qu'il n'y avoit aucune paix aſſeurée pour les Huguenots, ny choſe qui en approchaſt, comme ils ſpecifierent par le menu. Et meſmement qu'au lieu d'aſſigner une ville en chaque Baillage ou Senechauſſée, ce qui leur avoit éſté auparavant accordé, leur eſtoit oſté, comme à pluſieurs Gentilshommes de n'admettre aux Preches autres que leurs ſujets ſur grandes peines : & avoit-on défendu les Synodes, qui eſtoit la choſe la plus neceſſaire pour entretenir la diſcipline de leur Religion : & que tous les Preſtres, Moines, & Nonnains, mariez par la permiſſion des Miniſtres, eſtoient contraints ſur peine de Galeres aux hommes, & aux femmes de priſons perpetuelles, de quitter leurs mariages : que les traitez, parlemens, la ligue de Bayonne, la levée des Suiſſes, qni n'avoient point donné empeſchement au Duc d'Albe d'aller en Flandre, avec une armée trop ſuſpecte à l'Eſtat

Condé & autres de ſa ſuite, où l'on peut aiſément connoître les cauſes & moyens des troubles & guerres préſentes, contient les détails dont Caſtelnau énonce ici la ſubſtance.

1567. de France, montroient assez que l'on les vouloit tous destruire & assassiner au despourvû. Protestans qu'ils estoient contraints d'user de la juste défence, que les Loix divines & humaines permettent, à ceux que l'on veut opprimer; pour défendre seulement leurs vies & leur Religion, & que l'on ne leur pouroit imputer les malheurs & calamitez que la guerre civile tire après soy.

Voilà sommairement les causes que les Huguenots alleguoient pour couvrir & servir de prétexte à la prise de leurs armes, qui estoient fort suspectes à plusieurs, qui disoient que combien que la juste défence contre la force & violence fust licite de droit divin & humain, & que l'on eust pû excuser les Huguenots de s'asseurer de quelques villes pour leurs défences contre les Catholiques (11), si est-ce qu'il n'y a point de loy suffisante pour declarer la guerre à son Roy, se vouloir saisir de sa personne avec une armée offensive; qui est autre chose que d'en faire une seulement défensive, & en cas d'extrême necessité, & seulement pour conserver ceux qui ont toute bonne & sincere intention. Parquoy se sont trouvez plusieurs, mesme entre les Huguenots d'Allemagne (a), & des Ministres

(b) Dans le nombre des écrits qu'à ce sujet on

qui ont blaſmé les Huguenots de France, 1567.
d'avoir répris les armes en Septembre l'an ſoixante & ſept, pour ſurprendre le Roy à Moncaux, & toute la Cour, comme l'on y penſoit le moins. A quoy il fut remedié par les moyens que je déduiray cy-après, où je ne fus pas inutile, ny deux de mes freres, l'un (a) deſquels a eſté depuis Capitaine des

publia alors contre les Proteſtans, un de ceux qui fit le plus de ſenſation, fut celui qui eſt intitulé : *Exhortatio ad cunctos Galliæ cives, ut ſibi caveant a falſis ſermonibus & libellis conjuratorum in Regem & ruinam Reipublicæ Gallicæ. 1567. in-4°.* Il en parut à la même époque une traduction, format in-8°., ſous le titre d'*Advertiſſement à tous bons & loyaux ſujets du Roy, &c., pour n'eſtre ſurprins & circonvenus par les propoſitions colorées, impoſtures, ſuggeſtions, &c., des conſpirateurs à la pernicieuſe & damnée entrepriſe faite & machinée contre le roi.* L'Auteur de cette production établit que dans tous les tems le prétexte du bien public a été employé pour juſtifier les mauvaiſes intentions des conſpirateurs contre l'Etat. Il ajoute qu'on doit tenir pour maxime inviolable que le Roi ſeul peut lever des troupes & des deniers dans ſon Royaume.

(a) Titus de Caſtelnau, Chevalier de l'ordre du Roi, & ſieur de la Princerie en Tourraine, fut très-aimé par ſon frère l'Auteur des Mémoires. Il devint un des favoris du Duc d'Alençon, qui depuis prit le titre de Duc d'Anjou. Ce Prince le fit Gentilhomme de ſa chambre, & enſuite Capitaine de ſes gardes.

1567. Suiſſes du Duc d'Alençon ; l'autre (a) avoit eſté nourry aux guerres de Piemont, où il commandoit à un Regiment de gens de pied ; & tous deux fort connus & eſtimez aux armées & à la Cour.

En 1571 il épouſa Jeanne de Courtenay, alors veuve de Guillaume de St. Phale, ſieur de Neuilly, dans la vallée d'Aillant. Deux ans après il fut aſſaſſiné à cauſe de ſon attachement aux intérêts de Henry de Lorraine, Duc de Guiſe. Catherine de Médicis, en écrivant une lettre de condoléance ſur cette mort tragique à Michel de Caſtelnau, diſoit en parlant de *Titus*, *que c'étoit un Gentilhomme d'honneur & de vertu, duquel le Roi Monſieur ſon fils eût un jour tiré de grands ſervices...* (Additions de le Laboureur, tome III, p. 96.)

(a) Celui-ci ſe nommoit Veſpaſien de Caſtelnau. Il ſervit avec diſtinction en Piémont & dans les armées de Charles IX. En 1569 il fut tué au ſiége de St. Jean d'Angely.

CHAPITRE IV.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere envoyé par le Roy complimenter la Ducheſſe de Parme, & le Duc d'Albe ſon ſucceſſeur au Gouvernement des Pays-bas.

Il découvre en rétournant à la Cour la conſpiration faite par les Huguenots pour ſurprendre le Roy.

Il donne advis à la Cour qui n'en veut rien croire.

Le Conneſtable s'en moque. Le Chancelier de l'Hoſpital en blaſme le ſieur de Caſtelnau.

Advis au Roy des aſſemblées que faiſoit l'Admiral.

La Reine commence à s'en défier & envoye aux nouvelles ; Veſpaſien Caſtelnau frere du ſieur de Mauviſſiere qui découvre tout ce qui ſe braſſoit.

La Cour ne ſe peut réſoudre à en rien croire, & le Conneſtable meſme qui menace les deux freres de Caſtelnau.

Nouvelle confirmation de l'entrepriſe de l'Admiral par Titus de Caſtelnau autre frere du ſieur de Mauviſſiere.

OR le Duc d'Albe (12) ne perdoit pas de temps pour executer la volonté du Roy ſon Maiſtre aux Pays-bas, tant à y rémettre 1567.

1567. du tout l'Inquiſition, qu'à chaſſier ceux qui l'avoient voulu oſter. Je fus envoyé en ce temps pour le viſiter de la part de leurs Majeſtez, & me réjoüir avec luy de ſa venuë : enſemble dire Adieu à la Ducheſſe de Parme, qui eſtoit très-mal contente de l'autorité qui luy avoit eſté rétranchée, n'ayant plus autre puiſſance que de donner quelques paſſeports. De ſorte qu'en cette viſite je trouvay une grande jalouſie & mauvaiſe intelligence entr'eux, comme elle eſt toûjours entre ceux qui commandent. Le Duc d'Albe demeura avec les armes, la force & autorité ; la Ducheſſe (a) commença de plier bagage. Ayant fait ce qui

(a) Cette Princeſſe quitta les Pays-Bas le 10 Avril 1568. Elle alla rejoindre en Italie (dit M. de Thou, Liv. XLIII) le Duc Octave de Parme ſon époux. Elle laiſſa en Flandres le doux & agréable ſouvenir d'une Gouvernante que les peuples combloient de louanges & de bénédictions. Avant de partir, elle avoit fait ſes adieux aux peuples de cette contrée par une eſpèce de manifeſte où elle juſtifioit ſa conduite. Elle les y exhortoit à perſévérer dans la religion de leurs ancêtres, & dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain. Enfin elle obſervoit, pour rendre le Duc d'Albe odieux, qu'avant ſon arrivée dans les Pays-Bas, elle y avoit rétabli la tranquillité publique, & qu'il ne s'agiſſoit plus que de punir les coupables. Cet écrit fit la plus grande ſenſation.

m'eſtoit commandé pour dire bon jour à l'un, 1567.
& adieu à l'autre ; le Duc me pria d'aſſeurer leurs Majeſtez, qu'il avoit particulier commandement du Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre, de donner tout contentement au Roy ſon bon frere, & à la France, & de ne luy eſpargner ſes forces & moyens s'il en avoit beſoin. La Ducheſſe de Parme me fit pluſieurs diſcours de la ſincerité, avec laquelle elle s'eſtoit comportée au Gouvernement du Pays-bas, tant pour le conſerver en l'obeïſſance du Roy ſon Seigneur, que pour ne donner aucune jalouſie d'elle au Roy, à la Reine ſa mere, & à la France ; me priant de les aſſeurer que là où elle ſeroit, elle ne faudroit jamais de ſe comporter en ſorte que l'on en auroit tout contentement. Ainſi je partis ayant pris congé d'eux, pour m'en rétourner à la Cour de France.

Mais à peine eſtois-je ſorty de Bruxelles, que je trouvay quelques François que j'avois connus, entre leſquels y en avoit (a) trois à qui j'avois commandé, qui s'en retournoient

(a) On lit dans les ouvrages des quelques modernes très-connus que ces particuliers étoient des Gentils-hommes de la Picardie & des environs. Nous ignorons où les modernes, dont il s'agit, ont puiſé cette particularité.

1567. en France, & me prierent d'avoir agréable qu'ils vinſſent en ma Compagnie : ce que leur ayant accordé, ils me firent pluſieurs diſcours des ſoupçons & défiances où eſtoient le Prince de Condé, l'Admiral, & les Huguenots de France : Que pour y remédier ils eſtoient tous préparez aux armes, & à commencer les premiers de faire la guerre, & ſe ſervir de la perſonne du Roy, de la Reine ſa Mere, de ſes freres, & de leur Conſeil, qui vouloient deſtruire la Religion prétendue Réformée, & ceux qui la maintenoient. Ces gens-là eſtoient un reſte d'aucuns qui avoient eſté envoyez aux Pays-bas, pour les exhorter de ne laiſſer entrer le Duc d'Albe, & ſe garder de ſes perſécutions, comme les Huguenots de France donnoient ordre d'y remedier, dont ils me parlerent ſi particulierement par les chemins, que de point en autre, ils me (a) conterent l'entrepriſe & conſpiration, de

(a) Ce fait paroît moins extraordinaire, ſi on le rapproche du récit de Mathieu. Cet écrivain dans ſon Hiſtoire de Charles IX (Liv. V, p. 295) dit « qu'on » faiſoit des gageures en Allemagne que le Roi ſeroit » entre les mains des Princes avant la St. Michel, » & le Cardinal de Lorraine à la diſcrétion de l'Ami- » ral »... D'un autre côté il eſt difficile de concilier la publicité de ce complot avec la ſécurité dans la-

prendre le Roy & tout ſon Conſeil à Mon- 1567.
ceaux, y chaſtier les uns, & empeſcher leurs ennemis & mal-veillans de ne leur faire plus de mal : Ce que je penſois plutôt eſtre une fable qu'un diſcours véritable.

Néantmoins eſtant retourné à la Cour, où l'on ne parloit que de paſſer le temps, & aller à la chaſſe, je fis le récit de ce que j'avois appris en ce voyage, & comme aucuns François m'en avoient parlé, comme tenans le fait aſſeuré ; dont l'on fit fort peu de cas. Car ayans fort particulierement dit au Roy, & à la Reine ſa Mere, ce que j'en avois entendu, ils me dirent *qu'il n'eſtoit pas poſſible que telle choſe pût advenir :* toutefois manderent le Conneſtable, les Ducs de Nemours, de Guiſe & autres, pour leur faire rédire ce que je leur en avois raconté, le Chancelier de l'Hoſpital y fut auſſi appellé.

Alors le Conneſtable m'adreſſa la parole, diſant « que c'eſtoit moy qui avois donné » cette allarme à leurs Majeſtez, & à toute » la Cour ; que veritablement j'avois raiſon » d'avoir donné avis de ce que j'avois ap-

quelle la Cour étoit plongée. Un ſecret ſemblable étant entre les mains de tant de perſonnes, comment Catherine de Médicis ne cherchoit-elle point à prévenir le coup ?

1567. » pris : mais qu'il eſtoit Conneſtable de France » & Commandoit aux armées, & avoit, » ou devoit avoir ſi bonne intelligence par » les Provinces & tout le Royaume, que rien » n'y pouvoit ſurvenir dont il ne fuſt adverty, » & mieux que moy, que ce n'eſtoit pas choſe » qui ſe portaſt en la manche, qu'une armée » de Huguenots, lors qu'ils ſe voudroient » remettre en campagne, & que cent che- » vaux, ny cent hommes de pied, ne ſe pou- » voient mettre enſemble, *dont il n'euſt in-* » *continent advis* ». Lors le Chancelier de l'Hoſpital dit au Roy & à la Reine ſa Mere, *que c'eſtoit un crime capital de donner un faux advertiſſement à ſon Prince Souverain, meſmement pour le mettre en défiance de ſes Sujets, & qu'ils préparaſſent une armée pour luy malfaire* (13). De ſorte que tous eſtoient fort mal-ſatisfaits de moy, pour l'advis que j'avois donné.

Le lendemain arriverent quelques Couriers de Lyon (a) auſquels leurs Majeſtez deman-

(a) Si l'on én croit Montluc & Tavannes, les avis cependant n'avoient pas manqué. Montluc entre à cet égard dans des détails aſſez ſinguliers. (Voyez ſes Mémoires, tome XXV de la Collection, page 13 & ſuiv.) Tavannes de ſon côté avoit prévenu la Cour de l'entrepriſe projettée par les Proteſtans; on s'en derent

derent des nouvelles, ils dirent qu'au meſme temps qu'ils eſtoient partis, il y avoit rumeur de quelques remuëmens, & n'avoient jamais vû tant de gens courir la poſte, & prendre les traverſes que ſur ce chemin-là, meſmement pour aller à Chaſtillon, où eſtoit l'Admiral qui faiſoit les mandemens, départemens, & rendez-vous aux troupes, & à ceux de ſon party qui ſe devoient aſſembler; y eſtans auſſi le Cardinal de Chaſtillon, & d'Andelot ſes freres, avec grand nombre des Seïgneurs, Gentils-hommes, Capitaines, Habitans des villes, & autres de la faction pour ſçavoir ce qu'il falloit faire, ce qui n'émeut pas beaucoup la Cour, qui ne le pouvoit croire, non plus que ceux qui ne ſentent point leur mal, ne peuvent apprehender les accidens mortels qui leur peuvent advenir. 1567.

Sur cela la Reine Mere (a) m'envoya

convaincra en liſant le tome XXVII de la Collection, p. 120 & 121.

(a) L'incrédulité de Catherine de Médicis étoit ſpécialement fondée ſur le rapport d'un Gentilhomme qu'elle avoit envoyé quelques jours auparavant à Chatillon. Il y avoit trouvé l'*Amiral avec ſon train ſoignant à ſon meſnage, & faiſant travailler à ſes vignes* : ce ſont là les propres expreſſions du Duc de Bouillon dans ſes

1567. querir au cabinet du Roy, où eſtoient ſeulement Morvillier (14) & l'Aubeſpine (a), tous deux grands Conſeillers, qui me demanderent fort particulierement d'où j'avois eu ces advertiſſemens, de quelles perſonnes, & ce qu'ils eſtoient allez faire en Flandre. A quoy je ne pûs rien adjouſter à ce que j'avois dit auparavant. Lors la Reine prit réſolution à l'heure meſme de faire prendre la poſte à un des mes freres qui eſtoit avec moy & qui avoit ſa Maiſon en la vallée Daillan, pour apprendre ce qu'il pouroit touchant ce qu'avoient rapporté ces couriers, voyage qui luy fut fort agréable & à moy, comme eſtans intéreſſez, que leurs Majeſtez fuſſent éclaircies du doute auquel elles eſtoient. S'eſtant donc acheminé, il rencontre entre Paris & Juviſy, le Comte de Saulx en un coche, avec ſept ou huit qui eſtoient à cheval, &

Mémoires. Au ſurplus l'Amiral travaillant à ſes vendanges dans l'inſtant même où il méditoit une révolution dont les ſecouſſes pouvoient ébranler la monarchie entière, eſt un de ces traits de caractère qu'on ne doit point perdre de vue. L'hiſtoire offre peu d'exemples de ce genre.

(a) Voyez ces détails curieux dans les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 373 & ſuiv.

qui avoient chacun une cuiraſſe qui paroiſ- 1567.
ſoit ſous le manteau, & s'en alloient diſner à Savigny, pour de-là aller à Chaſtillon trouver l'Admiral ; ce qu'un de ceux qui alloient après, luy dit, & eſtant plus avancé, il rencontra pluſieurs trains qui alloient jour & nuit ſur le chemin. Lors il commanda à un des ſiens d'aller juſques à Chaſtillon, entrer dans la maiſon (a), ſe mettre parmy la preſſe, faire comme les aûtres & luy en rapporter nouvelles, & apprendre tout ce qu'il pourroit, & y demeura juſques au lendemain, voyant & apprenant tout ce qui s'y faiſoit, & puis le vint retrouver avec le nom de la plupart de ceux qui y eſtoient, & comme à meſure que les uns venoient, les autres partoient pour aller vers Tanlay où ſe dreſſoit entierement leur armée. Ainſi eſtant bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit, revint en dili-

(a) Claude de l'Aubeſpine, Seigneur de *Hauterive*, Baron de *Chaſteau-neuf-ſur-Cher*, fut Secrétaire d'Etat & des Finances depuis 1542. Il mourut le 11 Novembre 1567. Selon Davila (Hiſtoire des guerres civiles, Liv. IV, p. 265), Nicolas de *Neufville*, Seigneur de *Villeroi*, ſon gendre le remplaça. Davila dit que l'Aubeſpine étoit un homme généralement eſtimé, & qu'il fut l'un des fidèles Miniſtres de la Reine. Les Proteſtans lui ont fait peu de reproches ; & cela ſemble juſtifier l'éloge de Davila.

gence trouver leurs Majeſtez, auxquelles il aſſeura avoir vû en moins d'un jour & une nuit marcher & aſſembler plus de ſix cens chevaux, logeans les uns par les maiſons des Gentils-hommes, & les autres en des granges, où ils trouvoient des vivres préparez; & autres par les villages, ſans aucun bruit ny deſordre, tous avec leurs armes.

Ce qui eſtonna fort la Cour, dequoy néantmoins l'on ne vouloit rien croire. Au contraire les Princes, les Seigneurs, & meſme les Dames, me vouloient mal d'avoir donné cette allarme, & fait venir l'un de mes freres pour en confirmer l'avis que j'avois donné. Leurs Majeſtez m'envoyerent querir au cabinet où eſtoit le Conneſtable, lequel me dit que l'on ne pouvoit aſſeoir aucun fondement ſur ce que j'avois dit, & que mon frere avoit confirmé, & que ſi ce n'eſtoit le reſpect de mes ſervices, l'on ne nous mettroit priſonniers, juſques à ce que la verité fuſt connue de cette choſe, qui ne pouvoit entrer aux eſprits de la Cour, où l'on ſe laiſſe aller le plus ſouvent à ce que l'on deſire. Et fut commandé à un Lieutenant des Gardes, ſi mon frere vouloit partir de la Cour, de l'arrêter, dont nous fuſmes advertis.

Le lendemain Titus de Caſtelnau, mon autre frere, arriva en diligence, & me dit qu'il avoit laiſſé toutes les troupes du Prince de Condé, de l'Admiral & autres Seigneurs & Gentils-hommes, qui marchoient tous fort ſerrez, pour aller repaiſtre à Lagny, & auſſitoſt remonter à cheval pour environner la Cour qui eſtoit à Monceaux, & ſe ſaiſir des perſonnes du Roy, de la Reine ſa Mere, de ſes freres, & de tous ceux qui leur eſtoient contraires. Et aſſeura avoir marché avec eux, & les avoir fort bien reconnus. Sur cela le Conneſtable dit que l'advertiſſement eſtoit trop important pour le mépriſer, & qu'il falloit en ſavoir la verité. Au meſme inſtant quelques-uns donnerent advis à la Cour, que tous les Huguenots de Picardie & Champagne eſtoient montez à cheval. 1567.

CHAPITRE V.

Le ſieur de Mauviſſiere & ſes freres envoyez pour apprendre de certaines nouvelles de la Marche des Conjurez.

Ledit ſieur de Mauviſſiere ſe ſaiſit contr'eux du Pont de Trillebardou.

La Cour fort ſurpriſe, délibere & réſout de remener le Roy de Meaux à Paris.

Le Mareſchal de Montmorency député vers l'Admiral, & le ſieur de Caſtelnau deſpeſché à Paris, amene du ſecours au Roy.

Deſſein des Huguenots avorté.

Leur reſponſe au Mareſchal de Montmorency. Leurs hoſtilitez contre Paris.

Le Roy ſe prépare contr'eux & mande ſes Forces.

1567. JE fus avec mes freres & quelques-uns qui qui me furent baillez, envoyé pour les reconnoiſtre, qui fut la veille ſaint Michel au mois de Septembre; & me furent baillez deux chevaucheurs d'eſcurie, & quelques courtauts de l'eſcurie du Roy, pour en envoyer nouvelles aſſeurées. Nous montons à cheval ſur les quatre à cinq heures pour aller à Lagny, où ils commençoient déſjà à paroiſtre.

Et à l'inſtant s'avancerent environ cent chevaux, & quelques harquebuſiers à cheval, pour ſe ſaiſir du pont de Trillebardou, que que je gagnay premier qu'eux, & le leur (a) rompis, combien qu'ils fiſſent grand effort & diligence de l'empêcher à coups d'arquebuſades, advertiſſant ſa Majeſté de moment en moment de tout ce qui ſe paſſoit. Il n'y avoit 1567.

(a) Cette rupture du pont de Trillebardou eſt contredite par M. de Thou, Liv. XLII. Il dit formellement que les Proteſtans paſsèrent la Marne à Trillebardou, qu'ils prirent leur route par Lagny, & qu'ils ſe rendirent maîtres de Roſay en Brie. Les mémoires du tems ne fourniſſent aucun renſeignement propre à éclaircir cette partie du récit de Caſtelnau. Mathieu eſt le ſeul écrivain dont la narration s'en rapproche. « Sur les neuf heures du ſoir (raconte-t-il) » la Royne mere envoya *Mauviſſier* & Souvré le long » de la riviere de Marne pour prendre langue; & » eſtans au port de Trillebardou près de Lagny, ils » entendirent un train de dix ou douze chevaux, qui » s'advançoit pour paſſer. La nuit empeſchoit de voir » les hommes; mais elle faiſoit mieux entendre les » paroles : l'un diſoit : *Je ne ſçay où nous allons...* » L'autre reſpondoit *qu'il n'avoit autre commandement* » *que de ſçavoir ſi le Roy partiroit le lendemain de Mon-* » *ceaux*... Souvré ne leur pouvant faire autre mal, » coupa la corde du bac quand ils furent embarquez, » & les laiſſa aller à veau l'eau. (Hiſt. de Charles IX, Liv. V, p. 296.)

1567. pas un ſeul homme armé à la Cour, ou la pluſpart encore n'avoient que des haquenées. Leurs Majeſtez me manderent de les aller trouver à Meaux près de Lagny, & trouverent que les advertiſſemens eſtoient trop véritables. Incontinent les Suiſſes furent mandez de ſe haſter, ayant logé à Chaſteau-Thierry, qui n'eſt qu'à quatre lieues de-là; ils marcherent toute la nuit, durant laquelle perſonne ne repoſa. Le Roy, les Princes, les Dames & Courtiſans eſtoient ſur pied, auſſi eſtonnez qu'ils avoient eſté incredules auparavant. Le Conneſtable & le Duc de Nemours n'avoient pas grande peine d'aſſeurer le Roy qui eſtoit jeune, & n'appréhendoit point le péril, non plus que ſes freres. Quelques-uns du Conſeil (15) furent d'opinion de ne bouger de Meaux, où les Suiſſes ſeroient ſuffiſans pour conſerver la ville & les perſonnes de leurs Majeſtez, en attendant que l'on advertiroit la Nobleſſe Catholique, la Gendarmerie, & les ſerviteurs du Roy pour les venir ſecourir. Mais les autres, & la plus grande partie furent d'avis de ſe retirer à Paris, & partir trois heures devant le jour, pour y aller auſſi-toſt que les Suiſſes ſeroient arrivez, qui fut la derniere réſolution, effectuée comme elle avoit eſté conçûe. Au meſme

inſtant le Mareſchal de Montmorency (a) fut 1567.
envoyé devers le Prince de Condé, le Cardinal & l'Admiral de Chaſtillon, pour regarder à leur donner quelque contentement. Cependant chacun ſe préparoit à la Cour pour partir. Je fus envoyé toute la nuit à Paris, trouver le Prévoſt des Marchands, les Eſchevins & premiers de la Ville, pour faire prendre les armes & ouvrir la Baſtille, où l'on en avoit retiré quantité de ceux qui avoient eſté déſarmez à la guerre précédente: enſemble pour parler au Duc d'Aumale qui eſtoit à Paris, au Mareſchal de Vieilleville,

(a) Selon M. de Thou (Liv. XLII) & Davila dans ſon Hiſt. des guerres civiles (tome I, Liv. V, p. 249) la miſſion du Maréchal de Montmorenci eut pour but d'amuſer les Proteſtans, & de faciliter par là aux ſix mille Suiſſes le moyen d'arriver à tems au ſecours du Roi. On ſuppoſa avec raiſon que les liaiſons du Maréchal avec le Prince de Condé & l'Amiral le rendoient plus propre que perſonne au rôle qu'on vouloit lui faire jouer. Il rapporta à Meaux la requête des Proteſtans, contenant leurs doléances. « Voire » (diſoit Catherine de Médicis en la liſant) le » Prince de Condé préſente au Roy une requeſte d'une » main; & il a l'eſpée nue en l'autre; s'il ne demande » rien d'injuſte, à quoy les armes ? S'il connoiſt la » bonté du Roy, à quoy la défiance ? »... (Mathieu, Hiſt. de Charles IX, Liv. V, p. 295.)

1567. & au ſieur de Biron, à préſent Mareſchal de France, afin que tous montaſſent à cheval pour aller au-devant du Roy, qui partoit de Meaux avec toute ſa Cour, les Dames, les charriots & bagages, qui montroient aſſez grand nombre; mais il y avoit peu d'hommes de combat, (qui encore n'avoient ny armes ny bons chevaux) comme j'ay dit, ſinon les ſix mille Suiſſes, à la teſte deſquels le Conneſtable marchoit, ordonnant de faire marcher le Roy en bataille, avec la Nobleſſe, & autres qui eſtoient à la ſuite de la Cour.

De ſorte que les Huguenots qui la penſoient ſurprendre le jour de ſaint Michel, lors qu'elle ſeroit occupée à la célébration de l'Ordre, ou pour le moins l'inveſtir à Meaux, furent deçus de leur eſpérance, bien eſtonnez de voir le Roy tant accompagné de Cavalerie & Infanterie; ne pouvans juger à les voir en ordre de bataille & marcher de cette façon, ſi c'eſtoient tous gens de guerre ou non, n'ayans que cinq ou ſix cens chevaux pour faire cette exécution, pendant que des Provinces du Royaume, ils attendoient le reſte de leurs Confédérez. Et comme les Huguenots envoyoient quelques-uns pour reconnoiſtre & eſcarmoucher (a),

(a) Comme les particularités relatives à cette mar-

il ſe trouvoit des Courtiſans qui faiſoient le meſme. Surquoy les Huguenots firent divers ſemblans de vouloir approcher, pour combattre les Suiſſes qui couvroient le Roy & ſa Cour, leſquels eſtoient auſſi bien diſpoſez à les recevoir, & montroient en toutes les occaſions, non-ſeulement beaucoup de volonté de bien faire; mais encore une eſpérance de victoire, s'ils fuſſent venus aux mains. Or enfin le Prince de Condé & l'Admiral, qui n'avoient que les piſtolets, eſpées & cuiraſſes, ſe contenterent de faire bonne mine, & le Roi cependant s'avança à Paris. Le Conneſtable demeura avec les Suiſſes, qui coucherent au Bourget, & le lendemain entrerent à Paris. 1567.

Les Huguenots ſe logerent à ſaint Denys &

che ſe retrouveront dans les Mémoires de la Noue & du Duc de Bouillon, il eſt inutile de les inſérer ici. Il ſuffit d'obſerver que Caſtelnau, quant au fond, s'accorde avec l'un & l'autre. Si la nobleſſe catholique qui accompagnoit le Roi, étoit mal armée, les Proteſtans ne l'étoient gueres mieux. D'ailleurs les chevaux des derniers, épuiſés de fatigue, avoient plus beſoin de repos que de combat. Dans cet état des choſes, la contenance aſſurée des Suiſſes devoit en impoſer aux aſſaillans. La Noue compare les Suiſſes au ſanglier qui ſe voyant pourſuivi par des limiers, ſe retourne, & leur montre ſes défenſes.

1567. autres villages circonvoiſins, deſquels le Mareſchal de Montmorency ne rapporta autre choſe (a), ſinon qu'ils avoient prévenu les

(a) A peine Catherine de Médicis fut-elle de retour à Paris, que toujours mobile dans ſes réſolutions, ou plutôt entraînée par ſon goût naturel pour l'intrigue, elle ouvrit de nouvelles négociations. C'étoit (dit Davila, tome I, Liv. IV, p. 254) pour amortir le premier feu des ennemis, & pour donner le tems d'arriver aux divers ſecours qu'elle attendoit. Les hommes que Catherine envoya à ces conférences, devoient naturellement inſpirer la confiance. Il ſuffit de nommer parmi eux l'Hôpital, Morvillier & le Maréchal de Vieilleville. Davila leur donne pour adjoints le Maréchal de Montmorenci & l'Evêque de Limoges. Ces négociations n'aboutirent qu'à aigrir les eſprits de part & d'autre. Dans les Mémoires que fournirent les Proteſtans, un des principaux griefs dont ils demandoient le redreſſement, fut qu'on ſoulageât le peuple en diminuant les impôts que les *Italiens* & ceux qui avoient trop de crédit à la Cour avoient fait exceſſivement augmenter. Cette imputation contre les *Italiens* choqua Catherine de Médicis. Elle la prit pour un ſarcaſme qui lui étoit perſonnellement adreſſé. Cette Princeſſe (remarque M. de Thou, Liv. XLII) accoutumée à des dépenſes ſans bornes, & à qui il falloit chaque jour de nouveaux impôts, fut piquée au vif. La convocation des Etats-Généraux, que les Proteſtans exigeoient, ne l'irrita pas moins. Elle crut qu'on en vouloit à ſon autorité; & le délit à ſes yeux devenoit impardonnable.

préparatifs qui se faisoient pour les ruiner, & 1567.
oster l'exercice de leur Religion, laquelle toutefois n'estoit permise que par un Edit provisionnel, qui se pouvoit révoquer à la volonté du Roy, selon qu'il jugeroit estre le bien de son Estat. Cependant les Huguenots font la guerre autour de Paris, brûlent les moulins (c); effayent pour tous moyens d'empescher les vivres qui vont à Paris, saisissent les passages des rivieres, hastent leurs Confédérez tant de cheval que de pied, prennent des prisonniers, & usent de tous actes d'hostilité, les plus cruels qui se peuvent imaginer.

Sur ce le Roy ne perd point temps, lequel mande de tous costez ses serviteurs, afin de ramasser tout ce qu'il pouroit pour le secourir. L'on donne le meilleur ordre que l'on peut pour bien garder la ville. L'on regarde aux vivres de dedans, & comme l'on en poura avoir de dehors : mais le pain de Gonnesse & des autres villages circonvoisins, qui s'y apporte presque tous les jours, ne venant point, plusieurs se trouverent estonnez, l'on loge

(a) L'effroi des Parisiens fut grand; & Pasquier nous en a transmis le tableau. (Voyez les observations sur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 382.)

1567. aux faux-bourgs Saint-Martin, Saint-Denys & autres de ce coſté : Les Huguenots y ſont tous les jours à faire la guerre ; & ſe font divers petits combats & eſcarmouches : le Conneſtable, & les Princes & Conſeillers d'Eſtat qui ſont avec le Roy, n'ont pas faute d'exercice au Conſeil, pour aviſer les moyens non-ſeulement de ſe défendre contre cette invaſion de l'armée Huguenotte, mais de regarder comme l'on les pourra attaquer.

CHAPITRE VI.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere, va par ordre du Roy demander ſecours au Duc d'Albe.

Les Huguenots s'oppoſent à ſon voyage & le repouſſent dans Paris.

Il prend un autre chemin & arrive en Flandre avec beaucoup de difficulté.

Sa Négociation avec le Duc d'Albe, qui agit avec plus d'oſtentation que d'effet, & refuſe le congé de venir ſervir le Roy à pluſieurs Capitaines Eſpagnols & Italiens de ſon armée.

Le Duc l'amuſe malicieuſement pour donner temps aux Huguenots de ſe fortifier & d'entenir la Guerre en France.

Il refuſe le ſecours tel qu'on luy demande & fait offres pour ſon avantage.

Le ſieur de Caſtelnau le remercie de ſes Lanskenets & accepte un Corps de Troupes ſous le Comte d'Aremberg.

Le ſieur de Caſtelnau ſe met en marche avec le ſecours, qui refuſe la route ordonnée par le Roy, ayant ordre du Duc d'Albe de ne point combattre.

Les Huguenots affoibliſſent les Troupes en les ſéparant pour en envoyer partie au-devant du ſecours.

Le Roy fait marcher ſon armée vers Saint-Denys, aprés quelques vains pourparlers de Paix ; les Huguenots demandans l'exécution de l'Edit de pacification, & l'éloignement de la Maiſon de Guiſe, qu'ils diſoient prétendre au Royaume.

ET parce que les forces du Royaume (a) 1567.
& ſerviteurs du Roy eſtoient eſcartez par les

(a) La Cour, ſelon Davila (tome I, Liv. IV, p. 253) éprouvoit encore d'autres embarras. On y manquoit d'argent. Catherine de Médicis réclama en cette occaſion l'aſſiſtance de tous les Princes Catholiques. Elle envoya *La Suſe* en Eſpagne, & Annibal *Ruccellai* en Italie. Mais ces ſecours ne pouvant arriver que lentement, on tira des principaux bourgeois

1567. Provinces, & mal-aiſez à ramaſſer pour aller à Paris, le Roy avec l'advis de la Reine ſa Mere, du Conneſtable, des Ducs de Nemours & d'Aumale, réſolut de m'envoyer vers le Duc d'Albe (a), pour le prier par l'amitié & alliance qui eſtoit avec le Roy d'Eſpagne ſon beau-frere, & par le zele & affection qu'il portoit à la conſervation de la Religion Catholique, de ſecourir en toute diligence leurs Majeſtez, qui eſtoient aſſiégées en la ville de Paris: & pour cet effet me bailler trois ou quatre Régimens de gens de pied Eſpagnols & Italiens, avec les mille chevaux legers Eſpagnols, & les mille Ita-

de Paris quatre-cent mille livres. Le Clergé accorda un don gratuit de deux cens cinquante mille écus, qu'il paya ſur le champ. Ces ſommes ne ſuffiſant pas encore, on attenta à la propriété de quelques négocians. Sur leur refus de prêter ſoixante mille piſtoles, qu'ils faiſoient paſſer en Flandres, on s'en empara.

(a) Il ne faut point chercher chez les écrivains du tems la confirmation de cette miſſion de Caſtelnau auprès du Duc d'Albe. On ne trouve quelques renſeignemens ſur ce ſujet que dans les Commentaires mémorables de la guerre de Flandres par Don Bernardin de Mendoza. L'Hiſtorien Eſpagnol n'articule point le nom de Caſtelnau. Mais il dit que le Roi de France envoya auprès du Duc d'Albe pour avoir du ſecours. (Liſez ces Commentaires, fol. 32, verſo.)

liens

liens qu'il avoit amenez. Qui eſtoit un ſecours tout preſt à marcher ſans bruit, que j'amenerois en cinq ou ſix jours loger à Senlis, où l'on feroit préparer les vivres, les logis, & tout ce qu'il leur ſeroit beſoin, pour ſe trouver le lendemain aux portes de ſaint Denys, du coſté de la France ; pendant que le Roy feroit ſortir le Conneſtable, les Princes, la Nobleſſe, les Suiſſes, & tout ce qui eſtoit à Paris, avec vingt pieces d'artillerie, pour déloger les Huguenots de ſaint Denys ; leſquels n'y pouvoient demeurer ny en ſortir, qu'ils ne fuſſent combattus & vaincus, de telle ſorte que l'on en feroit en ce lieu-là, ou en quelqu'autre part qu'ils allaſſent, perir la faction. Ce qui apporteroit pareil avantage au Roy d'Eſpagne & au Duc d'Albe ſur les Pays-bas, qu'à la France. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui eſtoit pour lors appellé Dom Franciſque d'Albe homme de guerre, qui a depuis eſté fait grand Maiſtre de l'artillerie en Eſpagne, aſſeura leurs Majeſtez, que le Duc ne faudroit d'envoyer ſon ſecours auſſitoſt que je ſerois arrivé près de luy, & aurois repréſenté l'eſtat & néceſſité de leurs Majeſtez. 1567.

Donc incontinent je fus deſpeſché avec lettres de créance pour cet effet, avec pro-

1567. teſtations d'immortelle amitié & obligation, & tout ce qui ſe pouvoit dire & promettre ſur ce ſujet ; l'Ambaſſadeur eſcrivit auſſi fort favorablement, & fut adviſé de me bailler nombre, tant de Gens-d'armes, archers, arquebuſiers à cheval, mareſchaux de logis, fourriers, chevaucheurs d'eſcurie & autres, juſques à ſoixante chevaux, tels qu'ils ſe purent raſſembler dans Paris, pour faire ce voyage. Et pour ce que la ville eſtoit environnée de tous les coſtez des Fauxbourgs S. Denys, ſaint Martin, Montmartte, ſaint Honoré, & autres portes de ce coſté, fut reſolu que je ſortirois la nuit par la porte S. Antoine, avec de bons guides pour effectuer le voyage. Mais eſtant à un quart de lieue de la ville, je fus chargé & rejetté avec grand nombre de cavalerie Huguenotte, dedans le Fauxbourg ſaint Martin, ſans aucun pouvoir de paſſer. Ce qui déplaiſoit fort à leurs Majeſtez, au Conneſtable, & aux Ducs d'Aumale & de Nemours, qui firent tout ce qu'ils pûrent la nuit ſuivante, pour envoyer découvrir de tous ces coſtez-là, & meſmement le Duc d'Aumale monta à cheval pour cet effet, & pour favoriſer mon paſſage, mais il n'y eut aucun moyen.

Surquoy fut réſolu que je prendrois l'autre

coſté, & ſortirois par la porte ſaint Germain 1567.
des Prez, pour aller paſſer à Poiſſy ou à Meulan (car ils tenoient le Pays juſques-là) & eſſayer de gagner Beauvais ou Abbeville, & paſſer au-travers de la Picardie : comme je fis, ſans jamais avoir pû trouver moyen de repaiſtre qu'en un village appellé Lihons, où je ne fus pas ſi-toſt deſcendu de cheval, qu'il fallut remonter à l'occaſion de deux cens chevaux qui s'acheminoient à ſaint Denys, eſtans les champs & les chemins tous pleins de diverſes troupes (a), qui alloient trouver les Huguenots. Enfin je fis tant que je gagnay Peronne où je trouvay les ſieurs d'Humieres (b), & de Chaulnes (c), auſquels je dis

(a) Le Cardinal de Lorraine faillit en être la victime. Il n'avoit point ſuivi la Cour à Paris : il en donna pour prétexte l'animoſité perſonnelle que les Proteſtans montroient contre lui. Le Prélat (raconte M. de Thou, Livre XLII) ravi d'avoir allumé la guerre, s'en alla en diligence à Rheims. Un détachement de troupes proteſtantes qui venoit de Champagne, fut ſur le point de l'atteindre. Un excellent cheval d'Eſpagne qu'il montoit, le ſauva. Sa vaiſſelle d'argent & ſes bagages furent pillés.

(b) Jacques, ſieur d'Humieres, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gouverneur de Peronne, Montdidier & Roye.

(c) François d'Ongnies, Comte de Chaulnes, fut

1567. mon voyage, & Sa Majeſté leur eſcrivant auſſi, pour aſſembler leurs compagnies & leurs amis, afin de nous attendre ſur la frontiere & faire donner des vivres. Et après avoir repû, je me déliberay d'aller toute la nuit à Cambray, parce que Humieres avoit advis qu'il ſe faiſoit une aſſemblée de huit ou neuf vingts chevaux, entre Peronne & Cambray, ſous la conduite de quelques Huguenots de ce pays-là, comme il eſtoit vray, & faillirent de me charger par le chemin.

J'avois envoyé à Cambray, où l'Eveſque & le Gouverneur de la Citadelle m'avoient fait autrefois bonne chere, afin qu'ils me fiſſent ouvrir les portes environ deux heures avant le jour, & de-là je trouvay toute ſeureté pour aller à Bruxelles où eſtoit le Duc d'Albe, qui me reçût fort favorablement en apparence, avec la commiſſion que j'avois eue: Et après avoir un peu penſé & vu les lettres de leurs Majeſtez, & celles de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il me fit un diſcours du

tué à la bataille de St. Denis. Il devoit épouſer Marie de Blanchefort, nièce du Cardinal de Créquy. Il laiſſa ſa ſucceſſion à Charles d'Ongnies ſon frère, qui depuis ſe maria avec Anne Juvenelle des Urſins, fille du Baron de Trainel. (Liſez les additions de le Laboureur, tome II, Liv. VI, p. 517.)

reſſentiment qu'il avoit de voir leurs Majeſ- 1567.
tez en peine, aſſiegées à Paris par *de ſi mauvais ſujets Lutheriens, deſquels il falloit couper le pied par la racine afin de les exterminer.* Et que, ſuivant la volonté & intention du Roy ſon Maiſtre, de ſecourir & aider de tous ſes moyens le Roy très-Chreſtien ſon bon frere, il eſtoit preſt de monter à cheval avec toutes ſes forces pour aller rompre la teſte aux Huguenots, & remettre leurs Majeſtez en liberté, & pluſieurs autres grandes braveries. Mais comme je n'avois point de commandement d'accepter (a) ces grandes offres, je le ſuppliay de me répondre particulierement à la requeſte que je lui faiſois, de me donner le ſecours de deux mille chevaux légers ſeulement, & de trois ou quatre

(a) Bernardin de Mendoza (dans ſes Commentaires mémorables de la guerre de Flandres, Liv. II, fol. 32 verſo) blâme la Cour de France de n'avoir pas accepté les offres du Duc d'Albe. Il prétend que c'étoit là le moyen d'exterminer à la fois le proteſtantiſme en France & dans les Pays-Bas. Cette conſidération peut être vraie : mais le Duc d'Albe à la tête d'une armée étrangère au milieu du Royaume, auroit pu devenir fort dangereux pour la monarchie même. Catherine de Médicis vouloit qu'il la ſecourut, mais non pas avec des forces propres à la faire trembler elle-même.

1567. Régimens Eſpagnols, que je luy remenerois bien-toſt après, avec beaucoup d'honneur & de profit, & grande obligation du Roy & de la Reine ſa Mere, de ſes freres, & de tous les Catholiques de la France; & le preſſay fort de me donner prompte reſponſe, comme j'en avois le commandement. Mais je n'en pûs tirer aucune, ſinon ambiguë, & qu'il me rendroit content. Et après avoir demeuré près de quatre heures avec luy, m'enquerant de diverſes choſes il me fit tenir des chevaux preſts à l'iſſue de ſon logis, avec grand nombre de Seigneurs & Capitaines Eſpagnols & Italiens pour m'accompagner, qui tous me conjurerent en particulier, que je priaſſe le Duc d'Albe de leur donner congé pour aller faire ſervice au Roy mon maiſtre en cette occaſion. Et tout le reſte du jour juſques au ſoir bien tard, infinis Capitaines Eſpagnols & autres, (& le lendemain juſques après diſner, que j'allay trouver le Duc) me firent ſemblables offres, avec beaucoup d'inſtance, & de prieres de luy en parler; & la pluſpart me donnoient leurs noms par eſcrit. Je penſois avoir une reſponſe aſſeurée du Duc à mes demandes, leſquelles requeroient diligence; mais je l'en trouvay fort éloigné, me diſant toûjours *qu'il offroit luy-meſme d'aller en per-*

ſonne avec toutes ſes forces, qu'il mettroit en- 1567.
ſemble dans ſept ſemaines, terme que je ne pouvois accepter.

Je luy dis toutes les offres que les Capitaines m'avoient faites, enquoy il monſtroit d'eſtre fort ſatisfait, me parlant du naturel des Eſpagnols, qui eſtoient deſireux d'aller chercher la guerre, & les occaſions de combattre; aſſeurant que celle qui s'offroit d'aller ſervir le Roy, luy ſeroit plus agréable que toutes autres. Que ſi toute-fois il donnoit congé à quelques-uns, chacun y voudroit aller, tellement qu'il demeureroit ſeul. Parquoy il inſiſtoit *d'y aller luy-meſme*, dont j'eſtime qu'il avoit le cœur bien éloigné, & n'avoit plus grand plaiſir que de nous voir à la guerre : car s'il euſt voulu me bailler promptement les forces que je luy demandois, il eſt croyable que les Huguenots ſe fuſſent trouvez pris des deux coſtez à ſaint Denys. Or je n'oubliay rien pour le preſſer, non-ſeulement le ſecond jour, mais ſix ou ſept après, ſans pouvoir tirer de luy aucune reſponſe que les précédentes.

Cependant le Roy n'attendoit que ce ſecours d'Eſpagnols, & qui avoit ſecretement fait préparer toutes choſes à Senlis pour les recevoir, afin d'aller de-là à ſaint Denis,

1567. m'envoyoit tous les jours des couriers, comme ils pouvoient eſchapper, pour me haſter. Quoy voyant, je me réſolus de faire inſtance au Duc de ſe réſoudre ſur ma demande, ou me permettre de m'en retourner. Surquoy il me rémit au lendemain qu'il me pria de diſner avec luy. Où enfin il me dit, qu'il luy eſtoit impoſſible de laiſſer aller les Eſpagnols, ny les deux mille chevaux legers, ſans aller luy-meſme ; mais que volontiers il me bailleroit quatre ou cinq mille Lanſkenets, de long-temps entretenus aux Pays-bas ſous la charge du Comte Ladron (a), & avec cela quinze ou ſeize cens chevaux

(a) Mendoza l'appelle le Comte *Alvaric Lodron* : il étoit Colonel de cette infanterie allemande levée dans le Tirol & dans la Suabe. Le même chapitre de l'ouvrage de Mendoza renferme quelques particularités ſur la manière de lever la cavalerie allemande, qu'on appelloit *Reitres*. Ces détails peuvent éclaircir un paſſage des Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, page 236; & ils donnent des notions ſur ces Reîtres dont les Mémoires du tems font ſi ſouvent mention. « La forme de lever gens de cheval en Al-» lemagne (dit Mendoza) eſt telle, qu'eſtans en » leurs maiſons, on prend d'eux le ſerment de ſervir » pour tant de mois; & on leur avance certaine » quantité de deniers juſqu'à ce qu'ils ſoyent mandés » par une ſeconde juſſion de ſe trouver en la place de

de la Gendarmerie des Pays-bas, deſquels 1567.
il ſe défioit aucunement ; qui eſtoit autant ou plus de forces que je ne luy en demandois. Et ſe ferma entierement là-deſſus ; mais ils ne ſe pouvoient mettre enſemble pour marcher de vingt jours. Ce que je mandai au Roy qui ſe renforçoit à Paris, & comme je trouvois plus d'apparences de belles paroles, de bonnes cheres & braveries, que d'effets au Duc ; & qu'en attendant que ces troupes fuſſent preſtes à marcher, Sa Majeſté me mandaſt ſa volonté. Sur ce il me fut eſcrit par deux couriers en meſme temps, d'eſſayer encore une fois d'obtenir ma premiere demande ; & s'il ne vouloit l'octroyer, luy demander douze compagnies de chevaux legers Eſpagnols, & Italiens, pour marcher en diligence à Senlis, ſinon que j'adviſaſſe de quelque cavalerie & gendarmerie du Pays. Que pour le régard des Lanskenets, le Roy

» la monſtre qui leur eſt aſſignée. Là on leur donne » plus grande ſolde que la premiere ; & celle-cy s'ap- » pelle *haurghelt*. Les *Reitres* ſont appellés en leur » langue *Schwartzrnithers*, c'eſt-à-dire *chevaux noirs*, » parce qu'ils portent le corcelet, les eſpaulieres & » les ſalades noires, avec deux piſtolets attachés à » l'arçon de la ſelle. (Commentaires mémorables, &c. fol. 13 verſo.)

1567. ne les vouloit nullement, ayant ſes ſix mille Suiſſes, qui eſtoient aſſez. Je ne perdis pas une heure de temps à prier & preſſer le Duc de me faire reſponſe, où il demeura entier en celle qu'il m'avoit dés-ja faite.

J'acceptay, ne pouvant mieux, la gendarmerie du Pays, & le rémerciay de ſes Lanskenets, le ſuppliant que ce qu'il bailleroit fuſt preſt dedans trois jours à marcher. Il m'envoya auſſi-toſt que je fus en mon logis le Comte d'Aremberg, autrement le Seigneur de Barbanſon, (l'un des honneſtes Seigneurs, & bon Chefs de guerre qui fuſſent dedans les Pays,) me dire que le Duc d'Albe luy avoit donné la charge de huit compagnies de la gendarmerie des Pays-bas, qui ſeroient près de ſeize cens chevaux; & outre cela qu'il y avoit plus de deux ou trois cens Gentils-hommes du Pays & de ſes amis (a),

(a) Cela ne s'accorde pas avec le récit de Mendoza. L'Ecrivain Eſpagnol dit que pluſieurs Gentilshommes, ſans avoir demandé permiſſion, débauchèrent un certain nombre de ſoldats pour les conduire en France. Le Duc d'Albe ordonna au Meſtre-de-Camp (Julien Romero) de punir les délinquants. Les moteurs de ces enrôlemens paſſèrent ſous les piques, & furent enſuite arquebuſés. (Commentaires mémorables des guerres de Flandres, fol. 33.)

tous volontaires qui offroient de venir, pour- 1567.
vû que je priaſſe le Duc de leur donner congé. Lequel j'allay trouver auſſi-toſt pour l'en prier, & communiquer avec le comte d'Aremberg de noſtre partement. Ce qui fut accordé & reſolu, mais non ſi-toſt que je le deſirois. Car il ſe paſſa plus de quinze jours pour aſſembler toutes ces troupes, auſquelles il fallut bailler une montre avant que nous acheminer à Cambray, où eſtoit noſtre rendez-vous; & prenant congé du Duc d'albe, me fit encore mille proteſtations du deſir qu'il avoit luy-meſme de ſervir leurs Majeſtez, & de voir le Roy paiſible en ſon Royaume, à quoy je luy reſpondis, que ce n'eſtoit point un ſecours Eſpagnol, ſi prompt & conforme à toutes ſes belles paroles, & aux offres que m'avoient faites tant d'Eſpagnols. Alors il me dit qu'il en eſtoit le plus marry, que c'eſtoit ma faute de ne l'avoir laiſſé aller : mais qu'il me bailleroit cent arquebuſiers à cheval de ſa garde, ſous l'un des meilleurs Capitaines qui ſe pût voir, nommé Montere (a), qu'il fit appeller pour ſe tenir preſt à marcher, quand nous partirions pour aller à Cambray; où nous euſ-

(a) Mendoza dans ſes Commentaires mémorables (fol. 13. ibid.) l'appelle Gonzalès *Montero*.

1567. mes bien de la peine de faire venir toutes nos troupes, & à les en faire partir, non qu'il ſe trouvaſt faute de bonne volonté au Comte, lequel faiſoit ce qu'il pouvoit de ſa part.

A la fin nous partiſmes de Cambray le quinziéme Novembre mil cinq cens (a) ſoixante & ſept, pour nous acheminer au ſecours du Roy, avec une fort belle troupe de cavalerie, qui faiſoit nombre avec les volontaires d'environ dix-ſept cens chevaux en fort bon équipage. Comme nous euſmes paſſé Perronne, leur penſant faire prendre le droit chemin de Senlis, où il n'y avoit que cinq

(a) L'Auteur d'une hiſtoire générale des Provinces-Unies, imprimée à Paris chez Simon en 1760, T. V. in-4°. p. 178, porte ce ſecours à deux mille hommes d'infanterie, & à quinze cens chevaux. Il le fait partir en 1568; conſéquemment il place l'entrepriſe de Meaux ſous la date de la même année. Enfin pour compléter l'inexactitude, il dit que Catherine de Médicis, qui deſiroit la fin de la guerre, aſſembla un congrès à Longjumeau, que les Anglois ſe portèrent médiateurs, & que la paix fut conclue le 7 Mars ſuiv. D'après ſa manière de compter, la paix de Longjumeau fut donc ſignée en 1569. Une grande partie des compilations modernes qu'on a publiées ſous le titre d'hiſtoire, fourmillent de fautes de ce genre. On copie, ſans examen; & ſouvent on copie mal.

ou ſix journées d'armée, le Comte d'Arem- 1567.
berg me dit qu'il n'avoit pas charge du Duc de tenir ce chemin-là ; & fit apporter la carte, réſolu de tirer droit à Beauvais, quelque rémonſtrance que je luy fiſſe que ce n'eſtoit ny le chemin, ny le commandement que j'avois ; à la fin il me montra l'article de ſes inſtructions (a), qui portoit d'aller trouver le Roy à Paris, ſans combattre ny rien haſarder par les chemins, encore qu'il cruſt de remporter la victoire, & ne prendre aucunement le chemin de Senlis, où je les vouloir mener, pour de-là aller aux portes de ſaint Denis ; ains aller ſecourir le Roy dedans Paris, ne pouvant faire autre choſe que ce qui luy eſtoit commandé.

Dont j'advertis incontinent leurs Majeſtez, leſquelles me manderent par Chicot, qui eſtoit pour lors chevaucheur d'Eſcurie, & depuis par Favelles Secretaire du Duc d'Alençon, que s'il eſtoit poſſible je menaſſe le Comte d'Aremberg à Senlis, où ſe trouveroit le Marquis de Villars, beau-frere du Conneſtable, pour le rencontrer avec trois cens chevaux François, & aller au champ

(a) Ce fait ſeul prouve que le Duc d'Albe, en ſecourant la France, cherchoit plutôt à y prolonger les troubles intérieurs, qu'à les terminer.

1567. de bataille ; où au meſme inſtant le Roy feroit ſortir toutes les forces de Paris : mais cela ne ſervit de rien. Car le Comte ſuivit ſon deſſein d'aller à Beauvais, & de-là à Pontoiſe pour paſſer à Poiſſy : où le Prince de Condé & l'Admiral envoyerent d'Andelot, & le Comte de Montmorency, avec une partie de leurs forces pour empeſcher noſtre paſſage. Dequoy le Roy eſtant adverty, il fut réſolu que l'armée ſortiroit de Paris pour aller à ſaint Denys, après avoir récherché tous moyens de quelque pacification (a) avec

(a) Les négociations ſe renouèrent à différentes repriſes ; mais on ne put jamais s'accorder. La convocation des Etats-Généraux demandée par le Prince de Condé, avoit fortement déplu à Catherine de Médicis, comme nous l'avons obſervé. Dans ſon dépit, elle s'écria *que le Prince vouloit faire un monde nouveau.* Les Proteſtans s'étant déſiſtés de cette demande, on s'aboucha de nouveau. Cette conférence dégénéra en querelles & en perſonnalités. Le Connétable déclara affirmativement qu'on n'autoriſeroit point la liberté de conſcience, « parce qu'un Roi très-Chrétien ne » devoit pas être le fauteur de l'héréſie ». Le Prince de Condé lui répondit « qu'une religion épurée de » toutes ſortes de ſuperſtitions & d'inventions humaines n'eſtoit point héréſie... Tant y a (répliqua le » Connétable) que c'eſt une nouveauté contraire à la » religion de l'eſtat, que jamais Prince de la maiſon » de Bourbon ne s'eſtoit laiſſé piper à cela, qu'il y

les Huguenots, & régarder s'il y auroit quel- 1567.
que condition pour leur faire laiſſer les armes. Ce que l'on avoit tâché de faire par divers moyens inutiles, meſme juſques à envoyer des Herauts (a) avec leurs cottes

» eſtoit entré par dépit, & qu'il en ſortiroit par » raiſon » . . . On conçoit bien qu'après ces paroles aigres & piquantes, il fallût ſe ſéparer. Les ſecours étant arrivés de toutes parts, Catherine de Médicis ſe croyoit en état de donner la loi. Ses vœux étoient accomplis; & pour les couronner, il n'y avoit plus que du ſang à répandre.

(a) Le 6 Novembre 1567 (ſelon le Journal de Brulart, tome I des Mémoires de Condé, page 182) un hérault du Roi, nommé le *Baron*, alla à St. Denis ſommer les chefs de l'armée proteſtante de mettre les armes bas, & de venir ſe préſenter devant le Roi pour recevoir ſes ordres. Davila raconte que le Prince de Condé voyant approcher le héraut, le menaça du gibet, s'il lui faiſoit quelque propoſition offençante. *Celui qui m'envoye* (répondit le héraut) *eſt voſtre maiſtre & le mien : ainſi vos menaces ne m'empêcheront pas de m'acquitter de ma commiſſion*... Le Prince lut l'écrit dont cet homme courageux étoit porteur, & promit réponſe dans trois jours. *Il me la faut ſous 24 heures* (dit fièrement le héraut); & au délai fixé il revint la chercher. Cette ſommation précéda la conférence dont on a parlé ci-deſſus. Le ton avec lequel le héraut s'étoit exprimé, en impoſa aux Proteſtans. *A ce ſtyle haut & nouveau* (dit d'Aubigné, Hiſt. univerſelle, tome I, Liv. IV,

1567. d'armes, pour proteſter contre le prince de Condé, l'Admiral & tous les Seigneurs & Gentils-hommes de leur faction, & leur enjoindre d'aller ou envoyer avec l'obéïſſance & devoir de ſujets, preſenter leur requeſte deſarmez au Roy ; en quoy leur ſeroit donné toute ſeureté, & que cependant ceſſaſſent tous actes d'hoſtilité, leur promettant tout contentement. A quoy ils firent reſponſe qu'ils ſupplioient le Roy trés-humblement de leur accorder l'Edit de Pacification, & chaſſer ou éloigner de ſa perſonne & de ſon Conſeil tous de ceux de la maiſon de Guiſe, leſquels ſous ombre qu'ils ſe diſoient iſſus de la race de Charlemagne, apportoient tout le mal en France, avec les ptétentions qu'ils avoient, par les diviſions de ruïner la Maiſon de Bourbon, & après s'emparer de l'Eſtat. Tout cela ne ſervoit que de couleur, & d'entretenir des allées & venuës pour attendre les forces des uns & des autres : l'on n'eſperoit pas toutefois que le Comte d'Aremberg ſe dût trouver à la bataille.

p. 212) *le Conſeil des réformés ſe coëffa de ſa chemiſe*, ce qui ſignifie qu'il rabbattit de ſes prétentions.

CHAP.

CHAPITRE VII.

Le Conneſtable de Montmorency marche en Bataille vers ſaint Denys.

Le Prince de Condé, quoyque le plus foible, ſort de la ville pour le combattre.

Ordre de ſa Bataile.

Bataille de ſaint-Denys.

Vaillance du Conneſtable, & du Mareſchal de Montmorency ſon fils.

Le Champ de Bataille demeure au Roy, le Conneſtable bleſſé, ſa mort, ſon Eloge.

Queſtion de Guerre touchant l'honneur de la Bataille, s'il conſiſte en la quantité des morts ou au gain du Champ.

Les Huguenots reviennent le lendemain au Champ de Bataille.

Arrivée du Comte d'Aremberg auprès du Roy.

Entrée en France du Duc Jean Caſimir avec les Reiſtres, au ſecours des Huguenots.

LE Conneſtable voyant que d'Andelot ſon neveu, & le Comte de Montgommery, eſtoient allez pour le rencontrer à Poiſſy, fut d'opinion de faire ſortir l'armée du Roy de Paris, par pluſieurs portes, l'avigile de ſaint Martin, 1567.

1567. afin de choiſir une place avantageuſe pour combattre ou pour ſe loger. Il fit marcher devant luy le Mareſchal de Montmorency ſon fils, avec une troupe de Cavalerie, & les Suiſſes. A la gauche il mit le Duc de Longueville, le ſieur de Toré, de Chavigny, de Lanſac, de Rets, avec force gens de pied, faiſant ſuivre toute l'infanterie Pariſienne. A ſa droite il mit le Comte de Briſſac (a) & Philippe Stroſſy (b), qui eſtoient deux braves Colonels, avec de belles troupes d'infanterie. Plus avant le Mareſchal de Coſſé & Biron. Et plus bas le Duc d'Aumale, & le Mareſchal de Damville, avec deux eſcadrons de cavalerie.

Et ainſi le Conneſtable ordonna ſes forces en bataille, pour combattre le Prince de Condé s'il ſe préſentoit : comme il fit, & plus foible que l'armée du Roy, parce que d'Andelot

(a) Timoléon de Coſſé, Comte de Briſſac, fils du Maréchal, ſi célèbre par ſes exploits en Piémont. Il fut tué en 1569 au ſiége de Mucidan. On a vu dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 155) les regrets que ſa mort cauſa aux Catholiques. Les Mémoires de Brantôme contiennent un article honorable pour ce jeune Seigneur.

(b) Il étoit fils du Maréchal Strozzi, tué au ſiége de Thionville. Brantôme nous ramenera également à ce qui le concerne.

& Montgommery eſtoient allez pour nous combattre, ou nous empeſcher le paſſage de Poiſſy, comme j'ay dit. Néantmoins le Prince, de naturel chaud & & ardent, pour combattre & voir les ennemis (16), réſolut avec l'Admiral de ſortir de ſaint Denys, & mettre ſa cavalerie en bataille, ſelon l'ordre ancien des François, en haye, parce qu'il n'eſtoit aſſez fort pour doubler ſes rangs, en fit trois troupes. Dont eſtoient de la ſienne les Comte de Saulx (a), & de la Suze (b), les ſieurs de Bouchavanes (c), de Scecheles (d), les Vidames (e) de Chartres & d'Amiens (f), 1567.

(a) François d'Agoult, de Montauban & de Montlaur, Comte de Sault, avoit pris le nom de Dagout en raiſon d'une ſubſtitution de Raimond d'Agoult, ſon grand oncle maternel. Ces ſortes des ſubſtitutions ont été très-fréquentes dans cette famille. Ceux qui aiment des détails de ce genre, les trouveront dans les additions de le Laboureur, tome II, pages 472 & ſuiv.

(b) Nicolas de Champagne, Comte de la Suſe.

(c) Par rapport à Bouchavannes, liſez les notes du vol. XXVII de la Collection, p. 306.

(d) M. de Thou (Liv. XLII) l'appelle de Polx de Séchelles.

(e) Jean de Ferrieres, Vidame de Chartres.

(f) Louis d'Ailly de Piquigny, Vidame d'Amiens.

1567. d'Eſternay (a), Stuart (b), & autres qui ſortirent de ſaint Denys, pour ſe répreſenter en teſte au Conneſtable. A ſa dextre marchoit l'Admiral du coſté de ſaint Ouin, avec lequel eſtoit Clermont d'Amboiſe (c). A ſa gauche eſtoit Genlis du coſté d'Aubervilliers. Et mirent auſſi leur infanterie en trois troupes, comme la cavalerie.

Le Conneſtable ayant fait mener quantité d'artillerie, fit tirer pluſieurs volées à Genlis, qui l'endommageoient fort & ſes troupes. Ce que voyant le Prince de Condé, luy envoya dire qu'il fit avancer ſon infanterie devant la cavalerie; ce qu'il fit avec beaucoup de dommage aux noſtres. Et au meſme inſtant donna avec la cavalerie de l'autre coſté, & à la dextre du Prince de Condé vers ſaint Ouin, l'Admiral fit auſſi avancer ſes gens de pied, qui firent pareillement grand dommage aux noſtres. Et luy-meſme donna

(a) Raguier, ſieur d'Eſternay.

(b) C'eſt à ce Stuart à qui on impute la mort du Connétable. On a diſcuté ce fait dans les obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 352.

(c) Antoine de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Renel. Nous y reviendrons dans les Mémoires de Brantôme, en parlant de ſon couſin le brave Buſſy.

avec ſa cavalerie, laquelle rencontroit la gau- 1567.
che du Conneſtable, qui fut miſe en quelque deſordre, & meſme les gens de pied du Conneſtable. Le Prince de Condé voyant la meſlée de ſes deux coſtez, devança ſes gens de pied, qu'il avoit auſſi délibéré de faire marcher devant luy, pour aller avec ſa cavalerie charger la bataille où eſtoit le Conneſtable, qui tint ferme, encore que partie de ſes troupes fuſſent chargées ſi rudement, que la pluſpart ne tinrent pas coup.

Le Conneſtable ſe voyant environné des ennemis, & bleſſé devant & derriere, faiſoit tout ce qu'un Chef d'armée eut ſçu faire, & donna ſi grand coup à Stuart, Eſcoſſois, qu'il luy rompit deux dents en la bouche. Le Mareſchal de Coſſé, voyant que les troupes de Genlis ſe rétiroient, & que le Mareſchal de Montmorency avoit ſouſtenu & mis en route ce qui s'étoit préſenté devant luy, s'avança pour ſecourir le Conneſtable. Ce que voyant l'Admiral, & que le Mareſchal de Damville avoit encore une troupe qui n'avoit point combattu, & faiſoit ferme pour attendre l'occaſion, & que pluſieurs des troupes de l'armée du Roy ſe rallioient, fut d'avis, la nuit s'approchant de faire retraite à ſaint Denys, s'ils n'eſtoient pourſuivis des noſ-

1567. tres, comme ils ne furent pas, car l'armée du Roy ne jugea pas les en pouvoir garder.

Et ainſi le champ de bataille nous demeura, la victoire toutefois entremeſlée de quelque dommage. Les morts furent emportez, & les deſpouilles par les noſtres. Le Conneſtable, fort bleſſé, mourut trois jours après, âgé de ſoixante & dix-huit ans (17); néanmoins encore fort robuſte, lequel n'avoit jamais tourné la teſte en combat où il ſe fuſt trouvé : & fit connoiſtre en cette occaſion aux Pariſiens, & à ceux qui l'avoient voulu calomnier, d'avoir plus porté de faveur à l'Admiral (a), Cardinal de Chaſtillon; &

(a) Les murmures du peuple, & les bruits calomnieux qu'on répandoit contre le Connétable, le déterminèrent à riſquer une bataille. Sans ces motifs, il auroit retardé, parce qu'il n'ignoroit pas que les Proteſtans en raiſon de leur infériorité, ſeroient forcés à une prompte retraite. L'abſence de Dandelot diminuoit encore leurs forces. En conſéquence, le Connétable marcha à l'ennemi qui ne s'y attendoit pas. « Jamais général d'armée (dit Mathieu dans ſon Hiſ» toire de Charles IX, Liv. V, p. 300) n'eut meilleure » mine, & ne parut plus réſolu au jour de bataille. » Chacun admiroit cette grande autorité en une ſi » vénérable vieilleſſe, & cette verdeur de courage en » une perſonne agée de plus de 75 ans. Après qu'il » euſt vu comme tout eſtoit rangé, *Meſſieurs* (s'écria-

d'Andelot ſes neveux, qu'au ſervice du Roy, & de la Religion catholique, qu'il eſtoit à tort accuſé. Et combien qu'il fuſt grand & illuſtre, pour eſtre monté à tous les degrez d'honneurs & de charges que pouvoient ſouhaiter un tel Seigneur, ſi eſt-ce que le comble de ſa félicité fuſt de mourir âgé de ſoixante & dix-huit ans en bataille pour ſa Religion & pour la défence de ſon Roy, devant la plus belle & floriſſante ville du monde, qui eſtoit comme ſon Pays & ſa maiſon; ayant eu après ſa mort des funérailles très-honorables & preſque royales. 1567.

Pluſieurs après la bataille débattoient à qui eſtoit demeurée la victoire: ce qui eſtoit mal-aiſé de juger (a) en cette guerre civile, à cauſe que les victorieux perdoient autant ou plus que les vaincus, comme j'ay dit cidevant. Et pour cette cauſe les Romains ne

» t-il) *c'eſt aujourd'hui que Dieu me ſera la grace de* » *juſtifier mes intentions contre ce que les meſchans en ont* » *voulu dire, eſpérant de faire connoître qu'il n'y a con-* » *ſidération de parenté qui doive être préférée au ſervice du* » *Roi. Mes plus proches ſont là; je mourray, ou les* » *feray repentir de s'eſtre approchez du Roy en cette* » *façon* ».

(a) Voyez le mot plein de ſens du Maréchal de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 215.

1567. vouloient pas décerner des triomphes à ceux qui eſtoient victorieux durant leurs guerres civiles. Toute-fois ſi l'on veut débattre la victoire entre ennemis, c'eſt choſe certaine, que celuy eſt victorieux qui chaſſe ſon ennemy & demeure ferme au champ de bataille, maiſtre de la campagne, des morts & des dépouilles, comme fut l'armée du Roy, encore qu'elle euſt fait plus grande perte de gens & de ſon ſecond Chef; comme il advint à un Roy de Perſe qui défit Leonidas & quatre mille Lacedemoniens, leſquels en tuerent deux fois autant. Mais comme le but de l'armée du Roy eſtoit de mettre Sa Majeſté & la ville de Paris en liberté, & chaſſer les Huguenots de ſaint Denys, auſſi en ce point avoit-elle encore cet avantage ſur eux d'en eſtre venu à bout. Toute-fois ils voulurent le lendemain faire une braverie, & rétourner au lieu de la bataille, les tambours & trompettes ſonnans, comme s'ils euſſent voulu convier derechef l'armée du Roy de rétourner au combat, laquelle ne penſoit pas que s'eſtans rétirez de la façon que nous avons dit, ils ſe deuſſent répreſenter, & auſſi il n'y avoit ny Chef, ny lieu de ſortir ſi-toſt de la ville. Quoy voyans les Huguenots brûlerent le village de la Chapelle, & quel-

ques moulins, & approcherent juſques aux fauxbourgs & barrieres de Paris. 1567.

Cependant le Comte d'Aremberg (a) joignit le Roy, entra & fut reçû à Paris, & ſes troupes logerent au Bourg-la-Reine, & au pont d'Antony. Il fit offre de ſon ſervice au Roy, & témoigna avoir un extrême regret de ne s'eſtre trouvé à la bataille. Sa Majeſté monta à cheval pour aller voir ſes troupes qui eſtoient en bataille près dudit Antony, leſquelles furent trouvées très-belles & auſſi bien montées & armées, que gendarmerie qui euſt long-temps eſté aux Pays-bas. Le Comte fut logé au logis de Villeroy, pour eſtre plus près du Louvre, afin d'aſſiſter au Conſeil, eſtant au reſte fort honorablement défrayé de toutes choſes.

Cependant les forces & la Nobleſſe venoient de tous coſtez à Paris, où l'on prit nouvelle délibération d'attaquer derechef les

(a) Le récit de Caſtelnau ſemble indiquer qu'immédiatement après la bataille de St. Denis le Comte d'Aremberg entra dans Paris, & qu'il ſe joignit à l'armée royale. Il eſt bon d'obſerver que de Thou & Davila placent cette jonction à l'époque où les Catholiques ſe diſposèrent à pourſuivre ſérieuſement les Proteſtans qui marchoient vers la Lorraine.

1567. Huguenots, qui s'en allerent le lendemain (a) à Montereau faut-Yonne, pour aller au-devant de leurs Reiſtres qui eſtoient ſept mille, & ſix mille Lanskenets, ſous la charge & conduite du Duc Jean Caſimir.

CHAPITRE VIII.

Suppreſſion de l'Office de Conneſtable, le Duc d'Anjou, frere du Roy, fait Lieutenant général. Le Duc d'Aumale envoyé contre les Reiſtres avec le ſieur de Tavannes.

Le Duc d'Anjou fait abandonner Montereau-faut-Yonne aux Huguenots.

Qui marchent pour joindre Caſimir. Remarque du ſieur de Caſtelnau touchant la perſonne de l'Electeur Palatin, pere de Caſimir.

Occaſion manquée de combattre les Huguenots à Noſtre-Dame de l'Eſpine.

La Reine tâche de faire la paix par l'entremiſe du Mareſchal de Montmorency.

(a) Selon le Journal de Brulart (tome I des Mémoires de Condé, p. 184) les Proteſtans décampèrent le 14 Novembre. Ils ſe retirérent à Montereau; & ce fut le 10 Décembre ſuivant qu'ils évacuèrent cette ville, pour continuer leur marche.

Bernardin Bochetel, Eveſque de Rennes, Envoyé Ambaſſadeur vers l'Empereur & les Princes d'Allemagne, pour faire voir les mauvais deſſeins des Huguenots ſur la France.

L'Electeur Palatin & Caſimir ſon fils, continuent d'appuyer le party Huguenot.

Leurs intéreſts dans cette Guerre.

Le Roy veut auſſi avoir des Reiſtres à ſon ſervice.

Offres faites au Prince de Condé.

Le ſieur de Caſtelnau maintient qu'un Roy peut traiter avec ſes Sujets, & leur doit garder ſa foy & ſa parole.

OR après la mort du Conneſtable, la Reine mere du Roy eſtima que pour avoir les armes & la puiſſance avec l'autorité entiere, elle ne pouvoit mieux faire, que tacitement ſupprimer ce grand Eſtat de Conneſtable qui luy eſtoit ſuſpect : & donna la charge de Lieutenant general (a) au Duc d'Anjou ſon ſecond 1567.

(a) Brulart (p. 184 ibid.) nous apprend que le » 17 Novembre M. d'Anjou, frere du Roi, fut reçu » Lieutenant pour le Roi par tous ſes pays & royau- » me; & eſtoit ſon pouvoir ſi grand, qu'il n'eſtoit » mémoire d'en avoir jamais veu un ſemblable ».
On pouvoit dire de luy (obſerve l'Hiſtorien Mathieu,

1567. fils, qu'elle aimoit uniquement. Comme il en eut pris la poſſeſſion, auſſi-toſt il ſe prépara pour ſuivre, avec toutes les forces de l'armée, les Huguenots. Et parce que les nouvelles eſtoient que le Duc Caſimir s'avançoit fort, le Duc d'Aumale (a) fut envoyé à la frontiere où eſtoit le Cardinal de Lorraine, & tous les enſans de la Maiſon de Guiſe, afin d'aſſembler les forces de Champagne & de Bourgogne, pour empeſcher les Reiſtres de ſe joindre avec les Huguenots. Et fut fait commandement à Tavannes (b), Lieutenant

L. V, p. 301) *comme de Pompée, qu'il avoit eſté premier général que ſoldat...* Le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville prétend que ſon héros refuſa l'épée de Connétable. On a remarqué (tome XXXII de la Collection, p. 219) qu'aucun écrit du tems ne confirme ſur cet article l'autorité de Vincent Carloix; & quand cet écrivain n'a point de garant, il eſt permis de ne le pas croire ſur parole.

(a) Le Prince Lorrain, mécontent de ne pas mener l'avant-garde de l'armée du Duc d'Anjou, demanda à aller en Champagne, ſous prétexte d'aider de ſes conſeils le jeune Duc de Guiſe ſon neveu. La marche des troupes allemandes inquiétoit pour cette province, dont le Duc d'Aumale étoit Gouverneur, juſqu'à ce que ſon neveu put en remplir les fonctions. (Davila, Hiſt. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 268.)

(b) Il n'eſt pas queſtion dans ſes Mémoires de

du Roy en Bourgogne, bon Capitaine, & depuis fait Mareſchal de France, d'aſſiſter le Duc d'Aumale de tout ce qu'il pouroit ; comme il fit, pour luy eſtre, & à toute la Maiſon de Guiſe fort affectionné : outre que le Duc eſtoit Gouverneur de Bourgogne, & commandoit en Champagne, en attendant la Majorité de Henry de Lorraine ſon neveu. 1567.

Cependant le Duc d'Anjou (a), accompagné de tout le meilleur Conſeil que l'on pouvoit alors trouver en France, ſpecialement du Duc de Nemours & du Mareſchal de Coſſé que la Reine ſa mere luy avoit baillé comme ſa créature, avec beaucoup d'autorité près

ſecours que Tavannes donna au Duc d'Aumale. Le Laboureur, en parlant de lui, s'exprime ainſi : « Voicy un homme de main & de teſte tout enſemble, » qui euſt part aux plus grands coups qui ſe ruèrent » de ſon tems, tant dans l'armée que dans le cabinet, » & qui ſe fiſt Mareſchal de France par la conſidéra- » tion où il ſe mit, & par le beſoin qu'on euſt de » ſon ſervice contre les Hugnenots. S'il les haïſſoit » fort, il en fuſt encore plus haï »... En attendant que Brantôme nous ramène ſur ce qui le concerne, on peut lire la notice qui précède ſes Mémoires (T. XXVI de la Collection, p. 167 & ſuiv.)

(a) Voyez les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 394.

ſimir, ſecond fils de l'Electeur Palatin (a), du 1567.
tout favorable à leur party, ſelon que j'ay connu en pluſieurs affaires que j'ay traitées avec luy, & fort paſſionné en leur cauſe : toute-fois ſi grand ménager & avaricieux, qu'il ne les aidoit que de ſon affection & bonne volonté. Car de preſter argent, ou de répondre, il n'y vouloit aucunement entendre, ains au contraire faiſoit faire d'eſtranges capitulations aux Huguenots.

Or l'on vouloit ſur toutes choſes les attirer au combat, avant qu'ils euſſent joint leurs Reiſtres, & s'en préſenta une bellle occaſion à Noſtre-Dame de l'Eſpine, près de Châlons en Champagne, où noſtre armée les ſuivoit de fort près, mais l'on faillit à la prendre par la négligence (comme l'on diſoit) du

(a) Frédéric III, Electeur Palatin, fut un des plus zélés partiſans des Calviniſtes, dont il avoit embraſſé les opinions. Il les ſecourut juſqu'à ſa mort, c'eſt-à-dire qu'il leur envoya des troupes. Pluſieurs motifs d'intérêt perſonnel l'y convièrent. Par-là ſes ſujets s'enrichiſſoient des dépouilles de la France ; & ſon fils Caſimir y acquéroit de la conſidération. Il fut moins heureux dans les Pays-Bas. Chriſtophe, ſon troiſième fils, y périt les armes à la main ; & les Eſpagnols taillèrent en pièces l'armée que ce Prince conduiſoit.

1567. Mareſchal (a) de Coſſé, qui ne fit pas monter à cheval pour les ſuivre, haraſſez comme ils eſtoient, après avoir fait de grandes traites, & par de ſi mauvais chemins en la Champagne, qu'à la vérité ils n'en pouvoient plus, & marchoient avec beaucoup de déſordre, ayans tant de chevaux déferrez & de ſoldats nuds pieds, que dix des noſtres ſuivans trente des leurs, les tailloient en pieces ou prenoient priſonniers. Tant y a que pour n'eſtre pourſuivis, ils gagnerent la Lorraine aux plus grandes journées (b) qu'ils pûrent. Et lors

(a) Dans les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville (tome XXXII de la Collection, p. 396) on a diſcuté les diverſes opinions ſur les cauſes qui empêchèrent les Catholiques de détruire l'armée proteſtante. Nous ajouterons ici que de Thou (L. XLII) impute au Comte de Briſſac d'avoir attaqué trop tôt, ce qui donna l'allarme aux Proteſtans, & les ſauva. Si l'on en croit Davila (Liv. IV, p. 269) on ſe ſervit pour tromper les Proteſtans d'un moyen odieux. Sous prétexte de négociations tendantes à la paix, on convint d'une ſuſpenſion d'armes. Pendant ce tems-là les Catholiques s'approchèrent; & à l'expiration de la tréve ils attaquèrent le Prince de Condé. La Noue dit à peu-près la même choſe dans ſes Mémoires.

(b) Ils ne s'arrêtèrent (raconte Davila, Liv. IV, p. 270) qu'après avoir fait en trois jours plus de vingt lieues de France.

le Duc

le Duc d'Anjou, avec ſon armée, alla ſéjourner à Vitry, & l'armée des Huguenots à Senne, pour joindre leurs Reiſtres & Lanskenets. 1567.

La Reine, Mere du Roy, vint trouver ſon fils à la Chauſſée & à Vitry, pour voir quel moyen il y auroit, ou de faire la guerre, ou traiter de quelque accord : & amena avec elle le Mareſchal de Montmorency (a), qui n'avoit point porté les armes depuis la mort du Conneſtable ſon pere, & ſemble qu'il eſtoit fort propre pour s'entremettre de quelque accord.

Le Roy envoya auſſi Bernardin Bochetel (b), Eveſque de Rennes en Allemagne, vers l'Empereur & les Princes, pour leur rémonſtrer qu'il n'eſtoit point queſtion en

(a) Le Maréchal de Montmorenci & ſon frère Damville n'avoient point voulu ſervir dans l'armée par le même motif qui en avoit éloigné le Duc d'Aumale. (Liſez ces détails, tome XXXII de la Collection, p. 394.)

(b) La miſſion du Prélat n'eut pas tout le ſuccès qu'on en eſpéroit. Cependant il gagna le Duc Jean Guillaume de Saxe, de manière que Caſtelnau, en allant quelque tems après le ſommer de ſa parole, le trouva prêt à marcher. L'Evêque de Rennes s'étoit tranſporté en Allemagne vers la fin de l'année 1567. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 542.)

1567. France du fait de la Religion, qui eſtoit permiſe par tous les endroits du Royaume : mais que c'eſtoit pour l'Eſtat, que le Prince de Condé & ſes Confédérez avoient pris les armes, les voulans oſter à Sa Majeſtez & à ſes freres, qui ne penſoient nullement à la guerre, quand les Confédérez ſous prétexte de Religion, ſe mirent en devoir de ſe ſaiſir de ſa perſonne, de la Reine ſa Mere & des Princes, Seigneurs & Conſeillers qui eſtoient près d'eux, comme ils firent bien connoiſtre les ayans aſſiégez dedans Paris, & donné une bataille aux portes d'icelle. Ce voyage de l'Eveſque de Rennes, ſervit aucunement envers quelques Princes d'Allemagne, pour leur donner plus mauvaiſe impreſſion de l'ambition des Huguenots, que celle qu'ils avoient auparavant conçûe, penſans qu'ils n'avoient pris les armes que pour la défenſe de leurs vie & Religion. Mais envers l'Electeur Palatin, cela ne pouvoit plus ſervir, d'autant que luy & ſon fils Caſimir eſtoient embarquez en ce party : encore qu'auparavant il fuſt & les ſiens tenus & obligez à la Couronne de France, de laquelle il eſtoit penſionnaire, & ſon fils Caſimir nourry à la Cour du Roy Henry II. L'on fit une défenſe aux Eſtats de l'Empire, qu'aucun Prince n'euſt à

lever armée ſans licence des Eſtats. Mais 1567.
cela eſtoit une apparence qui ne ſervoit d'autre choſe envers les Princes Huguenots, que d'accorder au Comte Palatin tacitement tout ce que luy & le Duc Caſimir ſon fils faiſoient pour le ſecours des Huguenots, qui eſpéroient bien que, quelque choſe qui advint de la paix ou de la guerre, le Roy payeroit l'armée de Caſimir, comme il advint, & dont je fis l'accord & la capitulation, comme je parleray cy-après. Et en cet endroit je diray en paſſant que les Reiſtres ne ſont autres *que chevaux de louage qui veulent avoir argent & des arrhes, & de bons reſpondans de leurs Montres avant que monter à cheval:* encore que le Duc Caſimir, qui avoit eſté perſuadé que s'il eſtoit victorieux, il auroit tel payement qu'il voudroit, & s'il eſtoit vaincu il n'en auroit que faire, ne ſe fit pas trop tenir.

Neantmoins le Roy voyant les Huguenots fonder tout leur appuy ſur la venue de leurs Reiſtres, délibera auſſi d'en avoir quelques-uns, en attendant que Sa Majeſté fiſt plus grandes levées ſous un Prince d'Allemagne, qui a toûjours plus de pouvoir & autorité, que des Colonels particuliers.

Cependant l'on renvoya offrir au Prince

1567. de Condé (18) & à ſes Confédérez, l'Édit de Pacification fait à Orléans, s'il vouloit poſer les armes, lequel ſeroit publié en tous les Parlemens ; mais ils ne s'y vouloient point fier. Car les Miniſtres preſchoient en public, qu'il n'y avoit en cela autre caution que des paroles & du parchemin, qui n'avoient ſervi qu'à les penſer attraper, pour leur oſter la vie & la Religion, afin d'acquieſcer à la paſſion de ceux de Guiſe.

D'autre part l'on faiſoit entendre au Roy qu'il n'eſt jamais honorable au Prince ſouverain (19) de capituler avec ſon ſujet. En quoy il eſtoit mal conſeillé ; car neceſſité force la Loy, & vaut beaucoup mieux plier que rompre en matiere d'Eſtat, & s'accommoder au tems pour avoir la paix, que d'en venir à une guerre civile, qui peut mille fois davantage diminuer l'autorité & puiſſance du Souverain, qu'un traité fait avec ſon ſujet, quand meſme il ne ſeroit né Prince du ſang. Et eſt toûjours bon de chercher le remede aux périlleux accidens, par les voyes d'un accord honorable. Ne voit-on pas les Rois & les Princes, tous les jours contracter avec leurs moindres ſujets, leur obliger la foy & les biens ? choſe que le ſujet & vaſſal ne feroit jamais, s'il eſtoit illicite de contracter avec

ſon Roy & Seigneur, & s'il ne luy gardoit 1567.
la foy, comme l'on diſoit qu'il n'y eſtoit pas tenu : opinion fort pernicieuſe, car les Rois, d'autant plus qu'ils ſont élevez par-deſſus les autres hommes, d'autant plus auſſi doivent-ils tenir leur parole & leur foy, le plus aſſeuré fondement de la ſociété humaine, & ſans laquelle l'on ne pouroit jamais trouver de fin aſſeurée aux guerres civiles & eſtrangeres. L'Edit d'Orléans n'avoit-il pas meſme ſervy près de quatre ans pour nous tenir en paix ? auſſi avoit-il eſté publié ès Parlement, à la requeſte des Procureurs du Roy, & n'y avoit en cela autre ſeureté que la foy & parole de ſa Majeſté, laquelle n'a point eſté violée de ſon coſté. Car les Huguenots, ſur une opinion vray-ſemblable ou imaginaire que je laiſſe à chacun libre de juger, eurent recours aux armes, & ſe porterent les premiers à l'offenſive, au lieu qu'ils devoient prendre aſſeurance en la foy du Roy, qui eſtoit le moyen de l'obliger davantage envers eux ; ou s'ils ne vouloient du tout s'y fier, ils pouvoient ſe tenir ſur leurs gardes ſans commencer aucuns actes d'hoſtilité.

CHAPITRE IX.

Les Huguenots joignent leurs Reiſtres.

Le ſieur de Caſtelnau envoyé par le Roy en Champagne vers ceux de la Maiſon de Guiſe, pour les porter à combattre les Reiſtres. Ce qu'ils refuſent.

Progrès des Huguenots en Bourgogne, Provence, Dauphiné & Languedoc.

Priſe de Blois par le ſieur de Mouvans.

La foy violée dans les deux partis.

Chartres aſſiégé par les Huguenots.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere envoyé demander ſecours pour le Roy au Duc Jean-Guillaume de Saxe.

Qui amene cinq mille chevaux.

1567. OR en ces exténitez, pour tirer quelques fruits des allées & venues qui ſe faiſoient en l'armée des Huguenots, l'on leur fit propoſer de faire arreſter leurs Reiſtres, & que le Roy ſeroit le meſme envers les ſiens, qu'il joindroit bien-toſt à Pont à Mouſſon : mais tout cela ne ſervoit de rien, car ils ne vouloient pas perdre une heure de temps pour aller joindre le ſecours des leurs, comme ils

firent, ſans que le Duc d'Aumale, le Cardi- 1567.
nal de Lorraine, & tous ceux de Guiſe qui avoient ramaſſé les forces de Champagne & de Bourgogne, & tous leurs amis & ſerviteurs (a), les pûſſent empeſcher : dont ils donnerent advis au Duc d'Anjou qui eſtoit à Vitry.

Incontinent ſa Majeſté m'envoya devers eux, regarder s'il y avoit moyen de les combattre, qu'il leur envoiroit trois mille chevaux, & le Comte d'Aremberg. Surquoy les ſieurs d'Aumale, de Guiſe, & le Cardinal de Lorraine, s'aſſemblerent pour me faire reſponſe, laquelle me fut faite par Tavannes (b), duquel ils prenoient entierement le conſeil, qui eſt que ſi l'on euſt fait cet offre auparavant que le Duc Caſimir ſe fuſt joint avec les Huguenots, & euſt fait la montre & reçû argent, qu'ils avoient tiré & emprunté juſques ès-bourſes (c) des Laquais, avec trois mille

(a) La jonction ſe fit au commencement de Janvier 1568.

(b) Dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 131), le Rédacteur s'exprime ſur cet évènement d'une manière très-laconique. Il dit ſeulement que le jeune Duc de Guiſe éprouva un échec par la faute de ceux qui le conſeilloient.

(c) Ce trait hiſtorique, préſenté par Caſtelnau ſous

1567. chevaux & les troupes du Comte d'Aremberg, l'on euſt pû faire quelque choſe : mais que pour lors il falloit prendre autre délibération, qui eſtoit de partir eux-meſmes avec ce qu'ils avoient de forces pour aller joindre le Duc, & envoyer en Allemagne, Italie, Eſpagne, & de tous coſtez vers les amis du Roy, pour demander aide & ſecours, & n'y eſpargner rien.

Eſtant de rétour avec cette reſponſe, il fut réſolu d'aller à Troyes & y mener l'armée du Roy, pour avoir commodité de vivres, & la tenir forte contre les Huguenots, qui avoient toutes leurs forces, ce qui fut fait. Et à l'inſtant l'armée Huguenotte s'achemina en Bourgogne, pour y vivre plus commodément que par la Champagne, que nous avions mangée. Et prit, força & ſaccagea Muſſi (a), Crevant & autres villes, deſquelles les pauvres Habitans furent entierement ruinez. Cependant les autres Provinces du

l'enveloppe du ridicule, eſt un des plus extraordinaires de l'hiſtoire moderne. Il faut le lire dans les Mémoires de la Noue; & on y apprendra juſqu'à quel point l'enthouſiaſme religieux peut exalter la tête des hommes.

(a) Au lieu de Muſſy, ne faudroit-il point lire *Jrancy*, ville que les Proteſtans mirent à feu & à ſang? (De Thou, Liv. XLII.)

Royaume n'eſtoient pas exemptes des maux & calamitez de cette guerre civile : car en Provence les Huguenots prirent la ville de Ciſteron, & ſe fit en cette Province une guerre cruelle (a) ; meſme de Sommerive, fils du Comte de Tende, Catholique, contre ſon pere, Huguenot, & Gouverneur du Pays. Les Huguenots du Dauphiné prirent auſſi les armes ſous la conduite de Montbrun (b), & ceux du bas Languedoc ſous d'Acier (c), frere de Cruſſol, Duc d'Uzès, & ſe ſaiſirent de Niſmes & Montpellier. Ceux du haut Languedoc, Rouergue & Quercy, ſous les Vicomtes & autres Chefs, & Huguenots du pays : ceux d'Auvergne & de Bourbonnois, ſous Ponſenac (20), qui fut 1567.

(a) Le Comte de Tende n'embraſſa point le calviniſme. Son adminiſtration douce & tolérante l'en fit accuſer ; & ce motif ſervit de prétexte à l'ambition du Comte de Sommerive, ſon fils, qui vouloit s'approprier le gouvernement de la Provence. (Voyez les obſervations numéros 1 & 2 ſur le quatrième Liv. des Mémoires de Caſtelnau.)

(b) Liſez l'obſervation n°. 21 ſur le deuxième Livre des Mémoires de Caſtelnau, tome XLII de la Collection, p. 271. On reviendra ſur ce qui concerne Montbrun dans le Livre ſuivant, Chapitre II.

(c) Jacques de Cruſſol, Baron d'Acier, qui depuis fut Duc d'Usès après la mort de ſon frère.

1567. défait & mis en déroute, & la pluſpart de ſes troupes. En cette ſorte, ſi les Huguenots avoient de l'avantage en un lieu, les Catholiques l'emportoient en un autre, & la pluſpart des villes priſes par les uns, eſtoient repriſes par les autres, comme furent Maſcon & Ciſteron. Et ce qui reſtoit du pillage des Huguenots, eſtoit repillé par les Catholiques, qui tenoient la campagne en Foreſts & Poictou, ſous Montluc & Lude (a).

Mouvans (b) l'un des principaux Chefs des Huguenots de Provence, Dauphiné & Auvergne, défit les compagnies de ſaint Aray, & mena ſes troupes juſques à Orleans pour aſſeurer la ville qui eſtoit menacée. Puis alla prendre la ville de Blois après l'avoir battue, & capitulé avec le Gouverneur & les Habitans, auſquels la foy ne fut pas gardée, diſant que les Catholiques faiſoient gloire de ne

(a) D'Aillon, Comte du Lude. (Voyez les Mém. de Montluc.)

(b) Par rapport à Mouvans & à ſes expéditions, on renvoye le Lecteur à ce qui en a été dit dans le tome XLII de la Collection, p. 268. Nous obſerverons ſeulement qu'il paroît y avoir ici de la confuſion dans le récit des évènemens, & que la défaite des compagnies de St. Aray eſt probablement l'échec que reçut Saint Herem. (Liſez l'obſervation ci-deſſus, n°. 20.)

tenir promeſſe aux Huguenots. De ſorte que 1567.
de tous les deux coſtez l'on violoit le droit des gens ſans aucune honte. Les morts n'eſtoient pas meſme exempts de ces licences trop inhumaines ; car entre les autres le corps de feu (a) Ponſenac fut déterré, auquel l'on donna mille coups par la mal-veillance de quelques Catholiques ; tant l'appetit de vengeance dominoit la pluſpart des eſprits forcenez des François, animez au carnage les uns contre les autres ; qui par telle furie préparoient un beau chemin & entrée aux eſtrangers, pour ſe faire Seigneurs de la France.

Ce que voyant le Roy, la Reine ſa Mere & ſon Conſeil, & que les Huguenots avec le Duc Caſimir marchoient dedans le Royaume, envoyerent querir le Duc d'Anjou avec l'armée, pour ſe venir loger à Paris & ès environs, comme elle fit. Cependant les Huguenots s'en allerent à Chartres (b), qu'ils aſſiege-

(a) D'Aubigné (Hiſt. univerſ., Liv. IV, p. 225) nous apprend que le corps de Ponſenat avoit été porté à ſon château de *Changy*, qu'il appelle *Saugy*. Depuis (dit-il) les gens de St. Chaumont & d'Urfé le déterrèrent, & levouloient traîner par les villes du pays, ſans un Gentilhomme nommé l'*Eſcluſe*, qui à coups d'eſpée empeſcha cette vilenie.

(b) C'eſt dans les Mémoires de la Noue qu'on trouvera les détails du ſiége de Chartres.

1567. rent. Je fus à l'inſtant & en diligence envoyé en Allemagne querir le Duc Jean Guillaume de Saxe, lequel avoit eſté au ſervice du Roy Henry ſecond avec quatre mille chevaux, lors que nous avions la guerre avec le Roy d'Eſpagne, & que la paix fut faite au Chaſteau Cambreſis, avec les Mariages & alliances d'Elizabeth, ſœur du Roy, & de Marguerite de France, avec le Roy d'Eſpagne & Philibert, Duc de Savoye. Le Duc de Saxe avoit envoyé offrir ſon ſervice à la Reine Mere du Roy, pour maintenir les enfans du feu Roy Henry, contre ſes ennemis & mauvais ſujets, la ſuppliant de luy donner le portrait d'elle, du feu Roy & de tous ſes enfans : choſe qui luy avoit eſté promiſe de long-temps, & qu'il deſiroit toûjours. Dont la Reine ayant ſouvenance, qui ne mépriſoit jamais aucun moyen qui luy pût ſervir pour le bien & défenſe de l'Eſtat, luy voulut envoyer par moy avec la commiſſion que j'avois, les portraits qu'elle avoit de long-temps fort bien-faits, en des Tablettes grandement enrichies de pierreries, leſquelles valloient plus de huit mille eſcus.

Ce preſent fut fort agréable au Duc Jean Guillaume, lequel mit à part toutes autres conſidérations & affaires, pour ſe préparer

d'aller ſervir leurs Majeſtez, & d'aſſembler 1567.
en grande diligence cinq mille chevaux Reiſtres, ſous les Colonels & Capitaines qui luy eſtoient affectionnez, & qu'il avoit auparavant retenus. Et ne perdit pas un ſeul jour, tant pour les aſſembler que pour les faire marcher, & paſſer le Rhin en moins de vingt-ſept jours. De ſorte qu'en cinq ſemaines je l'amenay à Retel, où fut choiſi le lieu pour la montre, uſant d'une ſi grande Police en venant trouver le Roy, qu'il ne ſe faiſoit aucun (a) domage là où il paſſoit.

(a) Les Reîtres du Prince Caſimir n'étoient pas ſi bien diſciplinés. Il eſt vrai que faute de ſolde les chefs de l'armée proteſtante ſe trouvoient forcés de leur permettre le pillage. On conçoit quels déſordres en réſultoient. Mathieu nous a conſervé un fait qui ſuffit pour en donner une idée. « J'ay appris de *Souvray* » (raconte-t-il) que ſur l'advis qu'on luy donna que » cent chevaux reiſtres s'eſtoient emparés d'une Ab- » baye, & y faiſoient de grands déſordres, ſe réſolut » de les ſurprendre; & parce que la partie n'eſtoit pas » égale (la Riviere & Souvray) envoyerent devant » un ſoldat, qui, ſe laiſſant prendre priſonnier, fut » incontinent enquis qu'elle eſtoit la troupe d'où il » s'eſtoit ſéparé, & où elle alloit ? Celui-ci à qui on » avoit fait le bec, leur fit croire que c'eſtoient les » coureurs de l'avant-garde qui venoient droit à eux, » qu'il leur ſeroit impoſſible d'y réſiſter, & qu'ils pou- » voient plus eſpérer en ſe rendant, qu'en s'opiniaſ-

CHAPITRE X.

Arrivée du ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere avec le ſecours.

Il eſt mal reconnu de ſon ſervice, parce qu'on avoit changé d'avis & qu'on inclinoit à la Paix.

On le renvoye vers le Duc de Saxe pour le remercier de ſon ſervice & le congédier.

Raiſons données au Duc par le ſieur de Caſtelnau.

Le Duc ſe plaint du Roy. Ses Raiſons & ſes ſentimens.

Le ſieur de Caſtelnau l'appaiſe & le conduit à la Cour.

1567. J'ADVERTISSOIS leurs Majeſtez deux fois la ſemaine de noſtre chemin & de nos journées, leſquelles arrivant à Retel, me manderent que l'argent partoit de Paris, avec les Treſoriers & Controlleurs pour faire la montre; mais avant qu'ils fuſſent-là, que j'euſſe à

» trant. Ils ſe rendirent à diſcrétion, & furent con-
» duits au Duc d'*Anjou*, en l'équipage qu'on les avoit
» trouvés, reveſtus des habits des moines blancs de
» l'Abbaye ». (Hiſt. du regne de Charles IX, Liv. V, page 303.)

prendre la poſte pour les venir trouver au plutoſt qu'il me ſeroit poſſible à Paris, afin de leur rendre compte moy-meſme de mon voyage, outre quelqu'autre particulier commandement qu'ils me vouloient donner. 1567.

Surquoy eſtant party & arrivé à Paris, incontinent que leurs Majeſtez me virent, comme elles m'avoient dit alors que je fus dépeſché pour effectuer cette commiſſion, que ce ſeroit le plus grand & notable ſervice que je leur pourrois jamais faire, & à la Couronne, d'amener en diligence cette armée de Reiſtres; auſſi me dirent-elles lors, que je m'eſtois trop haſté, d'autant que tous les plus Sages du Royaume avoient conſeillé avec la neceſſité du temps de faire la Paix; autrement que l'Eſtat eſtoit perdu, ou pour le moins fort esbranlé par le grand nombre d'Eſtrangers qui eſtoient en France, laquelle eſtoit entierement ruïnée, & les peuples deſeſperez.

Davantage que Chartres eſtoit aſſiegée de l'armée des Huguenots, & en telle neceſſité que les premieres nouvelles qu'on en attendoit, ce ſeroit la priſe. Que de-là à Paris il n'y avoit que bien peu de chemin, où leurs Majeſtez ſe contentoient d'avoir donné la bataille de ſaint Denys, en laquelle eſtoient ſeulement des François: mais que d'y avoir

1567. tant de Reiſtres & eſtrangers les plus forts ; cela eſtoit trop haſardeux. Quoy voyant le Roy eſtoit réſolu de traiter la paix (a) avec les Huguenots, & pour cet effet (b) avoit dés-jà

(a) Le Prince de Condé & l'Amiral s'étant réunis avec les Allemands du Prince Caſimir, jugèrent que pour contraindre la Cour à faire la paix, il falloit le plus promptement poſſible reporter le théâtre de la guerre autour de Paris. En conſéquence ils traverſèrent la Champagne, & dirigèrent leur marche vers la capitale. Comme les Mémoires de la Noue contiennent une deſcription curieuſe de cette marche, nous y renvoyons le Lecteur. Nous dirons ſeulement que vers la fin de Février les Proteſtans ſe préſentèrent devant les murs de Chartres, & commencèrent le ſiége de cette place. Pluſieurs motifs les y déterminèrent. Ils craignoient avec raiſon qu'une grande partie de leur armée compoſée de volontaires, ne les abondonnât. D'ailleurs étant déjà maîtres d'Orléans, ils ſentoient que la priſe de Chartres les mettoit dans le cas de reſſerrer de plus en plus la capitale. La difficulté des approviſionnemens augmenteroit ainſi de jour en jour ; & le moyen leur paroiſſoit infaillible pour arriver au but qu'ils ſe propoſoient.

(b) Des deux côtés on deſiroit la paix. Catherine de Médicis effrayée de ce concours d'étrangers que chaque parti trainoit à ſa ſuite, ne pouvoit ſe diſſimuler que la ruine entière du Royaume en ſeroit la ſuite inévitable. En livrant bataille aux Proteſtans, on pouvoit ſuccomber, & cette ſeule perſpective la

aſſeurance

asseurance du Prince de Condé & de l'Ad- 1567.
miral, qu'ils ne demandoient autre chose, aussi commençoient-ils d'estre bien las de leurs Reistres.

Avec toutes ces raisons, & plusieurs autres grandes considerations, ils me dirent qu'il me falloit aller faire un autre service à leurs Majestez, qui estoit de retourner en diligence vers Jean Guillaume de Saxe, tant pour luy dire qu'il estoit le bien-venu, que pour le remercier de la peine qu'il avoit prise, de s'acheminer avec de si belles troupes, pour servir à un Roy qui luy demeureroit à jamais obligé, avec telle reconnoissance qu'il en auroit contentement. Que plus de dix jours avant que l'on eust nouvelle de sa venuë & entrée en France, leurs Majestez avoient esté conseillées pour le bien & conservation de l'Estat, de faire accord avec le Prince de Condé, Chefs des Huguenots, qui ne demandoient que l'exercice de leur Religion, asseurance de leurs vies, obéïr & faire service au Roy en toutes choses, & poser les armes.

faisoit frémir. Les Protestans étoient agités par les mêmes craintes. Les Gentilshommes & les soldats de leur armée demandoient la paix à grands cris. Leurs Ministres s'y opposèrent en vain. L'opinion générale l'emporta.

1567. Que l'on eſtoit dés-ja ſi avant en ce traité, n'eſtoit poſſible de s'en retirer.

Voilà ſommairement ce qui m'eſtoit commandé de dire au Duc Jean Guillaume, & le perſuader de trouver bonne la Paix, qu'il devroit plus conſeiller que la guerre, dont les évenemens ſont toûjours perilleux & incertains. Au ſurplus que pour le regard de ſes troupes levées pour quatre mois, elles en ſeroient entierement payées, & avois l'argent contant pour la premiere montre : laquelle faite, leurs Majeſtez le prioient bien fort de s'en venir les voir avec tels de ſes Colonels, Capitaines, Chefs & autres qu'il luy plairoit, où ils ſeroient bien-venus & honorez, comme j'avois, s'il luy plaiſoit la charge de les conduire à Paris. Que pour ſon armée, leurs Majeſtez le prioient trouver bon de prendre le coſté de la Picardie à la main droite, pour y vivre plus commodément, juſques à ce que la Paix fuſt eſtablie, & que luy-meſme euſt vû & connu le beſoin qu'il y en avoit, & que les troupes auroient des Commiſſaires des vivres, pour leur faire bailler tout ce qui ſeroit neceſſaire. Eſtant rétourné vers le Duc Jean Guillaume & luy ayant fait entendre ce que deſſus, il fit appeller tous ſes Colonels Capitaines, & ſe mit en grande colere, diſant

» qu'il ſe plaignoit grandement du Roy, & 1567.
» en particulier, de luy avoir apporté cette
» nouvelle, qui ſeroit auſſi deſagréable à ſes
» Reiſtres qu'à luy, pour les avoir amenez
» en eſperance de faire un bon ſervice au
» Roy, & les faire combattre contre ſes enne-
» mis, avec bonne intention de luy rémettre
» & aſſeurer ſa Couronne. Que c'eſtoit luy
» faire un dés-honneur, de l'avoir amené ſi
» avant dedans la France à la foule du pauvre
» peuple, ſans le délivrer de l'oppreſſion des
» Huguenots, que le Roy craignoit par trop,
» & ne les avoit pas chaſtiez comme Maiſtre,
» mais leur avoit accordé toutes choſes *comme*
» *compagnon.* Que pour le régard du Duc
» Jean Caſimir ſon beau-frere, encore qu'il
» euſt eſpouſé ſa ſœur, fille de l'Electeur
» Palatin, il avoit bonne eſperance que
» s'ils ſe fuſſent rencontrez au combat, il luy
» euſt fait connoiſtre qu'il eſtoit bien plus
» juſte de combattre pour la bonne cauſe du
» Roy, que pour la mauvaiſe de ſes ſujets.
» Qu'il craignoit de rétourner en Allemagne
» où l'on ſe moqueroit de luy, d'eſtre venu
» en France pour n'y faire autre choſe ». Et
me montra beaucoup de mécontentement,
ou ſur les répliques que je luy fis, & la priere
de venir voir le Roy, qui le rendroit très-

1567. content, & desiroit prendre conseil de luy en ses plus grandes affaires.

Il s'accorda à la fin (a) à tout ce que je luy proposay ; & aussi-tost qu'il auroit fait la Montre, de faire prendre à ses troupes le chemin de Picardie, & luy de s'en venir à la Cour, où il fut fort bien reçû, traité, caressé & défrayé de toutes choses, avec mille rémerciemens de sa peine. L'on luy communiqua la necessité de faire la paix, & prit-on son opinion, mesme sur la grande quantité d'Estrangers qui estoient en France : en quoy toute-fois l'on luy montra de n'avoir aucune défiance de ses troupes, ains au contraire

(a) Ce Duc Jean Guillaume de Saxe étoit le second fils de Jean Frédéric, que Charles-Quint avoit dépouillé de l'Electorat de Saxe, pour en revêtir Maurice. C'est de lui que sont issus les Ducs de *Saxe-Weimar*. « L'arrivée du Duc Jean Guillaume, que » Castelnau amena du fond de l'Allemagne en cinq » semaines de marche avec cinq mille Reistres jusqu'à » *Rhetel*, servit extrêmement aux affaires du Roi. Sans » l'approche de ce secours (dit le Laboureur, T. II » de ses additions, p. 543), on se défioit de pouvoir » faire la paix qu'avec désavantage ; & c'estoit pour- » tant une nécessité de la conclure, pour ne point » exposer le Royaume à toutes ces forces estrangeres » tant auxiliaires qu'ennemies, & capables de s'ac- » corder entre elles, & de tomber sur nous ».

d'eſtre tout aſſeuré de ſa foy, encore que l'on 1567.
euſt au Conſeil une merveilleuſe défiance des Ducs Caſimir & Jean Guillaume, beaux-freres, tous deux Allemands, & puiſnez de leurs maiſons, pauvres & grandement armez pour entreprendre contre l'Eſtat, comme ils en avoient beau jeu par nos diviſions, bien qu'ils ne s'accordaſſent pour rendre les Huguenots plus forts que les Catholiques. Auſſi la religion de ces deux eſtoit differente (encore qu'ils s'appellent tout Proteſtans) car le Duc Jean Guillaume eſtoit de la confeſſion d'*Ausbourg* (a), & le Duc Jean Caſimir de celle de *Calvin* (8) & de *Beze*, où la difference n'eſt guere moindre, qu'entre les Catholiques & les Hugnenots.

(a) C'eſt-à-dire le luthéraniſme.
(b) La confeſſion de Genève.

CHAPITRE XI.

Paix faite avec les Huguenots.

Raiſons des Huguenots pour la ſouhaiter quoy que douteuſe.

Le Roy s'oblige par le traité de ſatisfaire Caſimir. Loüange du ſieur de Morvillier.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere employé pour le traité & pour mettre les Reiſtres hors du Royaume. Et en meſme temps député vers le Duc d'Albe pour le rémercier de ſon aſſiſtance. Le Duc fâché de la Paix.

Grandes difficultez pour traiter avec Caſimir, qui veut rentrer en France & venir vers Paris.

Le Roy conſeillé de le faire combattre.

Et de rappeller pour cet effet le Duc Jean Guillaume de Saxe ſon beau-frere, qui s'offre de ſervir contre luy.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere Commiſſaire du Roy, menace les Reiſtres & le Duc Caſimir, qui lui donnent des Gardes & le rétiennent.

Enfin il les oblige de traiter & les met hors de France.

Le Roy pour réconnoiſtre les grands ſervices du ſieur de Caſtelnau luy donne le Gouvernement de ſaint Diſier, qui depuis luy fut oſté ſans récompenſe.

A la fin l'on conclut la paix avec le Prince de Condé, l'Admiral, & autres Seigneurs leurs aſſociez. Ce qui n'eſtoit pas malaiſé, car l'on accordoit tout ce qu'ils demandoient (21), & beaucoup plus qu'ils n'avoient eſperé; hormis une article, que pour ſoulager le pauvre peuple, ils ſe déſarmeroient incontinent, & rendroient les villes & places fortes, avec défenſes de plus faire aſſociations ny levées d'hommes, ny de deniers pour l'avenir; & toutes choſes paſſées ſeroient oubliées & abolies. Aucuns jugeoient bien que la paix ne dureroit pas longuement, & que le Roy ayant des villes en ſa puiſſance, & les Huguenots deſarmez, ne pouroit endurer ce que par contrainte il leur avoit accordé, de peur de perdre l'Eſtat. 1567.

Les Huguenots d'autre part eſtoient fort las de la guerre, tant pour le peu de moyens qu'ils avoient de ſupporter une telle deſpence en cette guerre que pour autres conſiderations; car le Roy ſe réſolvant de mettre toutes choſes à l'extremité, les eut pû

1567. ruïner à la longue : parce que Sa Majeſté n'euſt manqué de ſecours du Pape, du Roy d'Eſpagne, & des Princes Catholiques, qui euſſent eſté bien-aiſes de maintenir la guerre en France. Ce qui les fit en partie réſoudre de recevoir plûtoſt une paix douteuſe, que tirer avec leur ruïne celle de tout le Royaume qui eſtoit inévitable, où ils euſſent eu la plus petite part, comme auront tous ceux qui appelleront les Eſtrangers à leurs ſecours, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de Religion ou autre rémuëment d'Eſtat. Néantmoins ſi les Huguenots récherchez de la paix, au lieu qu'ils la devoient demander les premiers, euſſent inſiſté de garder un an pour leur ſeureté la pluſpart des villes & fortereſſes qu'ils avoient occupées, l'on les leur eut laiſſées pour gage de ce que l'on leur promettoit. Et eſt croyable que la guerre n'euſt pas ſi-toſt récommencé, comme elle a fait quatre mois après, les Eſtrangers eſtant à peine hors du Royaume.

Auſſi eſtoit-ce la difficulté de trouver de l'argent pour les payer. Car le Roy par le traité de la paix prenoit la charge entiere de contenter le Duc de Caſimir (12), & entroit en la capitulation que le Prince de Condé avoit faite avec luy, laquelle portoit

de rudes conditions. Outre les *buchetallons* 1567.
ordinaires, c'eſt-à-dire, les capitulations que font les Reiſtres ſur l'ordre ancien de ſervir à un Prince, meſme contre le ſaint Empire en la défenſive, & autres clauſes portées par icelles. En quoy celles qu'ils avoient faites avec les Huguenots eſtoient trés-deſavantageuſes ; & y avoit un article en celle du Duc Caſimir, qui portoit, qu'outre le ſervice des quatre mois, comptant celui du retour, s'ils rentroient ſeulement un jour ou pluſieurs dedans le cinq & ſixiéme mois, ils en ſeroient payez entierement, comme s'ils l'avoient ſervi du tout.

Donc pour le fait des Reiſtres, les Députez qui eſtoient le Mareſchal de Montmorency & Morvillier, le premier Conſeiller d'Eſtat pour la Robe longue, qui fut & aye eſté de long-temps en ce Royaume, accorderent pour le régard de Caſimir, de ſes Reiſtres & Lanskenets, que le Roy entreroit de point en point en leur capitulation, comme ſi ſa Majeſté les avoit fait lever pour ſon ſervice, & par ſes Commiſſaires : & qu'elle députeroit un Gentil-homme pour aller trouver Caſimir, tant pour le faire payer, que pour luy faire fournir vivres, & accorder avec luy de toutes choſes, au plû-

1567. toſt & à la moindre foule des ſujets que faire ſe pourroit.

Je fus choiſi & envoyé pour cet effet, avec ample commiſſion & pouvoir de tout ce que deſſus. Neantmoins leurs Majeſtez auparavant que je partiſſe pour ce voyage m'envoyerent remercier le Duc d'Albe de ſon ſecours, cependant que l'on faiſoit les dépeſches & commiſſions pour le Duc Caſimir. Ce remerciment que je fis au Duc, le rendit fort eſtonné de voir que la paix eſtoit concluë en France, où toutes les plus fortes raiſons que j'eus, pour le perſuader que le Roy ne povoit faire autrement, eſtoient qu'il n'y avoit homme en France de quelque qualité qu'il fuſt, qui n'euſt demandé & conſeillé la paix, juſques au Duc de Montpenſier, Chavigny (a), & Hugonis (b), qui

(a) François le Roy, ſieur de Chavigny, Lieutenant du Duc de Montpenſier, fut un des plus grands ennemis des Proteſtans : auſſi ne l'ont-ils pas ménagé.

(b) Il falloit que ce *Hugonis* placé ſur la même ligne à côté du Duc de Montpenſier & de Chavigny, jouât un rôle très-important dans ces tems de troubles. Aucun des écrits du tems n'en parle. Nous préſumons que c'étoit le Cordelier *Hugonis*, que Beze dans ſon Hiſtoire des Egliſes réformées de France (tome II, p. 611) appelle *un moine ſéditieux*. Si les anecdotes ſcandaleuſes que Beze met ſur ſon compte,

eſtoient les plus violens à la guerre. Ce qui 1567.
rendit le Duc d'Albe ſi eſtonné, qu'il fit connoiſtre n'avoir pas plaiſir de nous voir d'accord.

Je ne demeuray que huit jours en ce voyage, d'où eſtant rétourné, l'on me dépeſcha auſſi-toſt vers Caſimir & ſes troupes, qui commençoient à tourner la teſte vers l'Auxerrois, l'on me dit que je le trouverois diſpoſé de s'acheminer à la frontiere pour ſe retirer en Allemagne. Mais la premiere difficulté fut, que je n'avois porté l'argent, que l'on m'avoit aſſeuré à la Cour devoir eſtre ſix jours après moy; mais il n'y arriva pas de cinq ſemaines aprés, durant leſquelles ils acheverent les trois mois de ſervice, & celuy de retour, & entrerent dedans un cinquiéme quatre ou cinq jours, duquel ils vouloient eſtre payez entierement ſelon leur capitulation. Je voulus accorder avec Caſimir, juſques à luy faire un preſent de douze ou quinze mille eſcus; mais il ne vouloit entrer en aucun accord, ſçachant bien que ſes Reiſtres, & Lanskenets voudroient avoir le mois entier puis qu'il eſtoit commencé,

ſont vraies, il faut avouer que Hugonis n'étoit fait ni pour s'aſſeoir dans la chaire de vérité, ni pour influer dans les affaires publiques.

1567. & que ſi je ne le faiſois promptement payer, & accorder les autres articles, le ſixiéme mois commenceroit, qu'il faudroit auſſi payer. Dequoy après de grandes diſputes, ſans qu'aucune raiſon y pût ſervir, je donnay advis au Roy. Mais l'on me manda de la Cour, qu'il eſtoit impoſſible de trouver ſi promptement de l'argent, à quoy neantmoins l'on travailloit ſans aucune intermiſſion. Que pour le régard des autres articles j'en accordaſſe; mais pour payer le cinquiéme mois où ils eſtoient entrez, ny moins le ſixiéme, quand bien ils y entreroient, le Roy ne le pouvoit faire : que pour un preſent de douze ou quinze mille eſcus à Jean Caſimir, puis que je l'avois offert, je n'en ſerois pas dédit. Que l'on eſſayeroit de m'envoyer cette ſomme, avec trois ou quatre cens mille eſcus s'il eſtoit poſſible, leſquels on cherchoit de tous coſtez. Que pour le reſte je priſſe quelque terme de le payer aux Foires de Francfort, où il ſeroit ſatisfait ſelon que je l'avois promis; ce qui ſeroit auſſi-toſt ratifié par le Roy, que je luy en aurois donné advis. Qui fut une autre difficulté, laquelle nous menoit tellement à la longue, qu'au lieu de s'avancer vers les frontieres d'Allemagne, le Duc Caſimir me fit faire des proteſtations,

qu'il eſtoit contraint par ſes Colonels, & Reitmaiſtres, de rétourner vers Paris, ou aller chercher l'Admiral ou le Prince de Condé, dont ils diſoient tous les maux du monde. Ces difficultez & accidens nouveaux eſtonnoient fort la Cour, & que je ne les avois encore pû achminer plus avant que la Bourgogne, d'où ils vouloient rétourner. 1567.

Surquoy aucuns de la Cour, & comme l'on diſoit, le Cardinal de Lorraine, tous ceux de Guiſe, & leurs partiſans, prirent occaſion de rémonſtrer au Roy, qu'il ne devoit point endurer (a) cette bravade de Caſimir, attendu qu'il eſtoit ſeparé d'avec les Huguenots, qui avoient rompu leur armée, tous eſcartez & rétirez en leurs maiſons. D'autre part que les forces du Roy eſtoient encore pour la pluſpart enſemble, meſmement la Gendarmerie, les Suiſſes & le Re-

(a) Ces repréſentations ſemblent confirmer le fait raconté dans les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 138. Le Rédacteur de ces Mémoires prétend que Catherine de Médicis chargea Tavannes de tomber à main armée ſur une partie des Reîtres qui traverſoient ſon gouvernement. Il ne ſeroit point impoſſible que dans un moment de trouble & de colère on eût donné à Tavannes cet ordre, qu'il eut la ſageſſe de ne pas vouloir exécuter.

1567. giment du Comte de Briſſac, qui eſtoit ordonné d'aller en Piedmont.

Qu'il falloit envoyer vers le Duc Jean Guillaume de Saxe, qui avoit tant fait de plaintes de l'avoir fait venir, & s'en rétourner ſans combattre, & ſçavoir de luy s'il voudroit marcher vers le Duc Caſimir ſon beau-frere, qui vouloit ruïner la France, ſans ſe contenter de la raiſon que l'on luy offroit en toutes choſes : & que là-deſſus il me falloit faire une dépeſche, pour tenter avec Caſimir les derniers remedes pour le faire ſortir par la voye de douceur. Et au cas qu'il ne s'en vouluſt contenter, luy declarer que le Roy ſeroit contraint d'uſer de la force qu'il avoit encore en main, pour décharger ſes ſujets de l'oppreſſion & de la foule qu'ils recevoient de luy & de ſes troupes. Et que par meſme moyen je donaſſe tous les jours advis à leurs Majeſtez de nos journées & déportemens, & d'un lieu avantageux pour le combattre ſi beſoin eſtoit. Qu'auſſi-toſt que l'on auroit ma reſponſe, & celle de Jean Guillaume de Saxe, l'on feroit marcher les forces en diligence au lieu que je manderois, bien que la Reine ne vint à cette extremité qu'à ſon grand regret. Mais que Dieu & tout le monde ſeroit Juge de la rigueur dont vouloit

uſer Caſimir & ſes troupes, qui ne vouloient 1567.
pas ſortir de France, & autres raiſons portées par la dépeſche, que j'avois à peine lûë, que l'on me manda par un autre courier en diligence, que le Duc Jean Guillaume de Saxe avoit eſcrit à leurs Majeſtez, qu'il loüoit Dieu que l'occaſion ſe preſentaſt pendant qu'il avoit les forces main, de s'employer à leur faire quelque bon ſervice, & qu'il eſtoit preſt à l'heure meſme de tourner teſte vers le Duc Caſimir ſon beau frere, puis qu'il ſe montroit ſi opiniaſtre & difficile à ſortir hors du Royaume. Ce qui eſtoit interpreté par quelques-uns de la Cour en bien & des autres en mal, diſans que les deux beau-freres ſe pouvoient accorder au lieu de ſe battre. Ce que pour mon régard je n'euſſe pû croire, mais bien que l'un & l'autre, qui avoient affaire de toutes leurs pieces, n'eſſent pas eſté marris de gagner toûjours la ſolde de pluſieurs mois. Et quand bien l'on viendroit à l'extremité, c'eſtoit le moyen de récommencer la guerre en France, où perſonne ne pouvoit gagner que les eſtrangers. La concluſion de cette dépeſche compoſée de divers opinions, fut que je fiſſe ce que je pourois par la voye de la douceur, avec le Duc Caſimir & ſes troupes,

1567. pour le faire ſortir du Royaume : mais que je n'obmiſſe rien pour luy proteſter que, s'il faiſoit autrement, les forces du Roy tourneroient la teſte vers luy, & le Duc Jean Guillaume de Saxe ſon beau-frere le premier, au grand regret de Sa Majeſté. Mais nonobſtant toutes ces rémonſtrances il vouloit avoir ſon compte, & faiſoit joüer la force par ſes Colonels & Reitmaiſtres, qui ſe bailloient la capitulation l'un à l'autre, à laquelle ils ſe vouloient entierement tenir, proteſtans contre moy de tout le mal qui en adviendroit.

Par ainſi je fus obligé de venir à l'extremité des menaces, & de la contrainte qu'il donneroient au Roy & à tous les François de les mettre dehors. Ce qui les mit en telle colere, que deux jours après il ne fut poſſible de leur parler. Et ſur ce ils firent mine de monter à cheval pour rétourner vers Paris, & prenans une opinion que je me voulois retirer, mirent devant & derriere mon logis une compagnie de Lanskenets en garde, ſans vouloir laiſſer entre ny ſortir perſonne. Dequoy voyans que je ne me donnois aucune peine, ſinon que je manday au Duc Caſimir, que je ſerois bien-aiſe de ſçavoir ſi j'eſtois priſonnier, & s'il avoit declaré

declaré la guerre au Roy mon Maiſtre, vio- 1567.
lant en mon endroit la Loy des gens, ils tinrent un grand conſeil pour me reſpondre; & à la fin ils députerent le Colonel Tik Chombert (a), l'un des plus violens, avec un nommé Lanchade pour me viſiter, & dire que cette garde ne m'avoit eſté envoyée pour autre occaſion que pour ma ſeureté, & pour garder que les Reiſtres mutinez, (parce que je les avois menacé des forces du Roy,) ne me fiſſent un mauvais tour, & autres paroles tendantes à fin d'accord que toutes les précedentes; auſſi que j'avois mandé à Langres, & és villes voiſines, de ne leur bailler aucuns vivres, meſme pour argent ſans mon ordonnance, & de retirer tous ceux qu'ils pouroient du plat Pays. Et me mirent ſur ce propos de leur faire donner des vivres: ce que je leur dis n'eſtre en mon pouvoir, parce que les villes, la Nobleſſe & tout le Pays ſe plaignoient de moy, de les rétenir ſi longuement à la foule & entiere ruïne des peules; & que s'il leur en arrivoit

(a) Ne faut-il point plutôt lire *Schomberg?* Dans ce cas ne ſeroit-ce pas *Meinard de Schomberg*, que nous retrouverons ſervant dans l'armée du Duc de Deux-Ponts. Nous en parlerons à cette époque.

1567. du mal & de la neceſſité, ils ne s'en priſſent qu'à eux-meſmes.

Ils rétournerent faire leur rapport au conſeil : & le ſoir le Duc Caſimir me pria de nous aller promener enſemble pour parler de ces affaires, comme nous fiſmes plus de trois heures, ſans rien avancer. Mais le lendemain nous commençaſmes à parler plus ouvertement, où Caſimir me fit de belles proteſtations, que le fait ne dépendoit pas de luy : que je fiſſe avec ſes Reiſtres, & qu'il quitteroit ſa part. Mais il eſtoit queſtion de deux mois, qui montoient à prés de deux cens mille eſcus, leſquels n'avoient eſté employez que pour temporiſer & ruïner le peuple. Or enfin laiſſant à dire tous les particuliers diſcours que j'eus avec le Duc, moyennant un preſent de quinze mille eſcus, que je promis luy donner outre ſes montres, je compoſay avec ſes Reiſtres à une montre pour le cinq & ſixiéme mois où ils eſtoient entrez, au payement de laquelle je m'obligeai de faire fournir l'argent deux mois après à Francfort.

Et ainſi avec bien de la peine je mis ces Eſtrangers hors du Royame, au bien & ſoulagement d'iceluy, & au contentement de leurs Majeſtez, leſquelles ayant eſté rétrou-

ver pour leur rendre compte de mon voyage, 1567.
elles me firent beaucoup de belles promeſſes, & peu de jours après me donnerent le Gouvernement de ſaint Diſier, lequel depuis pendant mon ſéjour de dix ans que j'ay eſté Ambaſſadeur en Angleterre, m'a eſté oſté pour le bailler au Duc de Guiſe, comme il l'avoit demandé pour une des villes d'aſſeurance, ainſi que je diray cy-après (a), ſans en voir eu aucune récompenſe.

(a) Caſtelnau ayant l'intention de continuer ſes Mémoires, devoit s'étendre juſqu'au tems où le Duc de Guiſe commit envers lui cette injuſtice. Malheureuſement il n'a pas exécuté ſon projet. Ainſi il faut ſe contenter du récit de cette particularité tel qu'on l'a énoncé dans la notice qui précède ſes Mémoires. (Voyez le tome XLI de la Collection, pages 154 & 155.)

Fin du ſixième Livre.

MEMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU,

SIEUR

DE MAUVISSIERE.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

La Paix publiée à Paris.

Troublée par défiances mutuelles & par l'ambition des grands.

La Rochelle refuſe l'obëiſſance, & les Huguenots de France arment pour le ſecours de ceux du Pays-bas. Coqueville défait & décapité.

Bulles pour l'alienation du Temporel des Eccleſiaſtiques, ſuſpectes aux Huguenots & autres motifs de leur défiance.

Le Prince de Condé & l'Admiral ſe rétiennent à la Rochelle. Le Cardinal de Chaſtillon ſe ſauve en Angleterre.

Tout ſe diſpoſe à la Guerre & la Reine de Navarre ſe jette daus la Rochelle avec ſon fils.

Le ſieur d'Andelot & autres Chefs Huguenots s'y vont joindre.

IL ſemloit en apparence que la France qui avoit eſté tant perſecutée d'un des plus grands fleaux de la Juſtice divine, dût plus longuement joüir de la douceur de la paix, par le moyen de l'Edit qui fut publié à Paris le vingt-troiſiéme Mars mille cinq cens ſoixante-huit, confirmatif de celuy cy-devant fait le ſeptiéme dudit mois mil cinq cens ſoixante & deux (a), pour eſtre iceluy obſervé en ſes points & articles ſelon ſa premiere forme & teneur, levant toutes reſtrictions, modifications & declarations qui avoient eſté faites juſques à la publication dudit Edit. 1567.

Mais la défiancemutuelle des Catholiques & des Huguenots jointe à l'ambition des grands (1), & au réſouvenir que l'on avoit à la Cour de l'entrepriſe de Meaux, fit bien-toſt rénaiſtre d'autres nouveaux troubles, autant ou

(a) L'édit de pacification de Longjumeau fut publié à Paris le 27 Mars 1568; & celui d'Amboiſe l'avoit été le 19 Mars 1563. Caſtelnau, en le datant de 1562, s'eſt conformé à l'ancien ſtyle.

1567. plus d'angereux que les premiers & ſeconds ; les fondemens deſquels d'aucuns attribuoient à la deſobéïſſance de quelques villes qui ne vouloient abſolument ſe ſoumettre à la puiſſance de ſa Majeſté, entre leſquelles les plus mutines eſtoient Sancerre, Montauban, & quelques autres de Quercy (a), Vivarez & Languedoc.

Comme auſſi la Rochelle (2), qui ne voulut recevoir les garniſons que Jarnac ſon ancien Gouverneur y voulut mettre, & depuis le Mareſchal de Vieilleville, par le commandement de Sa Majeſté, ny ſouffrir que les Catholiques y fuſſent reſtablis en leurs biens, charges & offices, & joüiſſent de l'Edit de pacification ; au contraire contrevenant à iceluy, continuoit ſes fortifications, équipoit grand nombre de Navires de guerre, ce qui eſtoit autant préjudicia-

(a) De Thou (Liv. XLIV) nomme parmi ces villes Caſtres, Millaud, Vezelay en Bourgogne & Cahors en Quercy. Mais le nouvel Hiſtorien de cette province n'en parle point. Au contraire il dit qu'à l'inſtant où les troubles recommencèrent, Montluc ſe tranſporta à Cahors, & qu'on l'y reçut ſans difficulté. Si le fait eſt vrai, cette ville n'étoit donc pas au pouvoir des Proteſtans. (Hiſt. du Quercy, par *Cathala-Coture*, tome I, p. 446.)

ble au ſervice du Roy, que les troupes que 1567.
pluſieurs Capitaines Huguenots menoient en Flandre, au ſecours du Prince d'Orange contre le Duc d'Albe, eſtoient levées & conduites ſans ſon pouvoir & commiſſion; entre leſquelles celles que Coqueville (a) avoit fait en Normandie, (deſavoüé toute-fois par le Prince de Condé) furent défaites à Valery par le Mareſchal de Coſſé, lequel luy fit trancher la teſte & à quelques autres Chefs de ſes Regimens.

D'autres part les pourſuites que l'on faiſoit

(a) Coqueville, Gentilhomme Normand, avoit levé des troupes ſous le prétexte d'aller au ſecours des Proteſtans des Pays-Bas. Ses courſes en Flandre provoquèrent les réclamations du Duc d'Albe. Sur ſes plaintes le Maréchal de Coſſé marcha contre Coqueville, l'aſſiégea dans St. Valery, & lui fit trancher la tête. Pluſieurs Auteurs Catholiques ont prétendu que Coqueville agiſſoit d'après les inſtructions du Prince de Condé. Ils n'ont pas fait attention qu'à cette époque les chefs du proteſtantiſme n'avoient encore pris aucun parti, & qu'en conſéquence le Prince de Condé déſavoua hautement Coqueville & ſes adhérens. D'Aubigné eſt bien plus croyable lorſqu'il dit *que de vray le Prince ne l'avoit point eſmeu, mais eſtoit pourtant ſur le point de le fortifier, quand il fut pris, ſur les divers armemens qui ſe commencèrent partout un mois après la paix.* (Hiſt. univerſ., Liv. IV, p. 260.)

1567. en Cour de Rome pour obtenir Bulles de ſa ſainteté, afin qu'il fuſt permis aliener du temporel de l'Egliſe juſques à cent cinquante mille eſcus de rente (3), pour employer les deniers qui proviendroient de cette vente, à l'extermination de la Religion Huguenotte. Les Confrairies & aſſemblées fréquentes (4) qui ſe faiſoient en Bourgogne, & comme les Huguenots diſoient par les pratiques de Tavannes ſerviteurs de la maiſon de Guiſe, les Regimens de Briſſac, & des enſeignes de Gendarmes qui s'acheminoient en cette Province, pour ſurprendre, diſoit-on, le Prince de Condé (5), qui s'eſtoit retiré en ſa ville de Noyers, & l'Admiral à Tanlé, l'entretenement des Suiſſes & des troupes Italiennes, qu'on envoyoit en garniſon à Tours, Orleans & autres villes principales, le grand nombre de cavalerie & infanterie qui eſtoit és environs de Paris, pour la garde de ſa Majeſté, mettoient les Huguenots en grande défiance.

Sujet que prit le Prince de Condé (aprés avoir envoyé la Marquiſe de Rotelin, & depuis Telligny (a) à leurs Majeſtez, avec

(b) Par rapport à Téligni, nous renvoyons le Lecteur à nos Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, page 453 & ſuiv.

lettres de créance, qui portoient les cauſes 1567.
de ſes défiances, & de ſes plaintes, contre ceux qui abuſoient de l'autorité du Roy pour ruïner l'Eſtat, & rendre le Prince odieux) de partir de Noyers le vingt-cinquiéme Aouſt mil cinq cens ſoixante-huit, avec la Princeſſe ſa femme qui eſtoit groſſe, accompagné de l'Admiral qui l'eſtoit venu trouver avec quarante ou cinquante chevaux ſeulement pour ſe retirer à la Rochelle : le Cardinal de Chaſtillon (a) en meſme temps ſe ſauva auſſi dans une barque en Angleteterre aprés avoir eſtoit vivement pourſuivy. Ainſi le maſque eſtant levé, chacun derechef ſe diſpoſe à la guerre.

Lors la Reine Mere eſt conſeillée, outre les troupes qui eſtoient entretenuës, de faire expedier forces commiſſions, & donner le rendez-vous en Poictou à toutes les troupes,

(a) Davila (Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, p. 293) voulant donner à l'évaſion du Cardinal de Chatillon une tournure romaneſque, le fait ſauver déguiſé en matelot. De Thou (Liv. XLIV) ſe contente de dire que le Cardinal réſidant alors à *Breſlé*, ſa maiſon de campagne, & ſachant qu'on alloit s'aſſurer de ſa perſonne, gagna avec aſſez de peine la Normandie, & qu'il paſſa ſur le champ en Angleterre. Comme il ſe préparoit à revenir en France après la paix de 1570, il fut empoiſonné.

1567. où dés-jà Soubiſe, Verac, & autres de leur party commençoient à faire leurs levées, & tous ceux de leur faction ſe rallioient, pour eſtre près de leurs Chefs, & de la Rochelle, la meilleure place qu'ils euſſent : la Reine de Navarre qui eſtoit en Béarn, bien advertie, pour ſe mettre à l'abry, comme elle le diſoit, avec le Prince ſon fils, accompagnée de Fonterailles (a), Seneſchal d'Armagnac, ſaint Megrin (b), Piles (c) & autres de ſes ſerviteurs avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, s'y retira auſſi environ le mois de Septembre, paſſant toute la Guyenne, nonobſtant les efforts de Monluc & d'Eſcars Gouverneur de Limouſin, ayant ſur le chemin dépeſché la Mothe-Fenelon à leurs Majeſtez, pour leur faire entendre les cauſes qui l'avoient portée à ſe joindre & s'unir, & le Prince ſon fils, au Prince de Condé, & ceux de ſa Religion,

(a) Michel d'Aſtarac, Baron de Fontrailles. (Liſez les Mémoires de Montluc, T. XXV de la Collection, page 431.)

(b) Le Vicomte de St. Mégrin.

(c) Armand de Clermont de Piles, Gentilhomme Périgourdin des environs de Bergerac, fameux par ſa défenſe de St. Jean-d'Angely, & un de ceux qu'on égorgea à la St. Barthélémy.

ſeulement pour la conſervation d'icelle, & pour le ſervice du Roy. 1567.

D'Andelot, Montmorency (a), le Vidame de (b) Chartres, la Nouë (c), Barbezieux (d), & autres Chefs (6) Huguenots ayant auſſi aſſemblé huit cens chevaux & deux mille hommes de pied, qu'ils avoient levez en Bretagne, Anjou, le Maine, & autres endroits, s'acheminerent pour joindre le Prince de Condé, dont eſtant adverty le Vicomte de Martigues (e), comme il s'avançoit avec douze Enſeignes de gens de pied & quatre Cornettes, pour aller trouver le Duc de Montpenſier qui eſtoit à Saumur, afin d'empeſcher leur paſſage, fit rencontre de quelques-unes de leurs troupes en un village prés ſaint-Mathurin, logées aſſez à l'eſcart, deſquelles en défit deux compagnies, avec

(a) Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery, ſi connu par le malheur qu'il eut de bleſſer mortellement Henri II dans un tournoy, & par ſa défenſe vigoureuſe à Rouen pendant les premiers troubles.

(b) Jean de Ferrieres, Vidame de Chartres.

(c) La Noue, l'Auteur des Mémoires que nous publierons.

(d) M. de Thou (Liv. XLIV) l'appelle Antoine de la Rochefoucault de Chaumont, frère de Barbeſieux.

(e) Sébaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.

1567. perte de quinze ou vingt des ſiens & de ſon Lieutenant ; d'Andelot y fut en danger de ſa perſonne (a), ayant eſté contraint de quitter ſon diſner pour rémonter à cheval ; mais ayant rallié ſes troupes deux ou trois jours aprés, il les fit paſſer à gué, laiſſant un extréme regret au Duc de Montpenſier, & Vicomte de Martigues, qui eſtoient partis ce jour-là de Saumur à deſſein de les combattre, d'avoir eſté trop tardifs en leurs affaires, & perdu une ſi belle occaſion, & paſſant en Poictou il prit (b) Touars.

(a) On trouvera un récit plus ample de cet événement dans les Mémoires de la Noue. Ainſi en nous bornant à remarquer que le précis donné par Caſtelnau eſt confirmé par le témoignage de la Noue, nous renvoyons à notre travail ſur ce dernier les rapprochemens à faire avec les autres Ecrivains du tems.

(b) Cette priſe ne lui donna pas beaucoup de peine. M. de Thou (Liv. XLIV) nous apprend que Jeanne de Montmorency, fille du Connétable, & femme du Duc de la Tremouille, ouvrit à d'Andelot les portes de cette ville, & le reçut fort bien. De Thou ajoute que delà d'Andelot détacha Colombieres qui ſurprit Claude de Goufier, Duc de Roannez, dans ſa belle maiſon d'*Oiron*. On conduiſit le Duc de Roannez à la Rochelle ; & ſous la promeſſe d'une forte rançon le Prince de Condé le relâcha. Après la mort du Prince, Colombieres réclama cette rançon ; mais le Duc de Roannez (dit M. de Thou) ſe moqua de Colombieres.

CHAPITRE II.

Le Roy révoque les Edits faits en faveur des Huguenots & de l'exercice de leur Religion.

Priſes de pluſieurs places en Poictou & Pays d'Aunis par les Huguenots.

Leur defaite à Meſſignac par le Duc de Montpenſier.

Le ſieur d'Acier joint le Prince de Condé.

Le Duc d'Anjou vient contre luy avec toutes les forces de France.

Stratageſme du Vicomte de Martigues pour ſa rétraite.

Le Prince de Condé ſe ſaiſit de l'Abbaye de ſaint-Florent.

Preſente la Bataille au Duc d'Anjou. Les Huguenots vendent les biens de l'Egliſe.

La Reine d'Angleterre envoye des munitions à la Rochelle.

OR pendant que le Duc d'Anjou aſſembloit 1567.
des forces de toutes parts pour exterminer les Huguenots : le Roy d'autre coſté s'armant de ſes Edits, révoque tous ceux qui avoient eſté faits en faveur d'iceux, & défend en ſon Royanme toute autre Religion

1567. que la Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſous les peines aux contrevenans de confiſcation de corps & de biens, avec commandement aux Miniſtres d'en ſortir dans quinze jours, & par un autre qui fut auſſi publié à Paris, ſuſpend de leurs eſtats & charges tous les Officiers qui font profeſſion de la nouvelle opinion, deſquels ſa Majeſté declare ne ſe vouloir ſervir : Edits qui ſervent d'autant d'eſperons pour faire haſter tous les Huguenots de France de ſe liguer & prendre les armes (7), meſme ceux qui eſcoutoient en leurs maiſons, deſquels le Prince de Condé, & l'Admiral ne font pas grand eſtat, ſinon pour s'en ſervir vers les Princes eſtrangers de leur opinion, à tous leſquels ils eſcrivent, pour faire entendre que l'on ne les pourſuit pas comme rebelles & ſeditieux, mais pour le ſeul fait de la Religion.

Et cependant en peu de temps ils ſe rendent maiſtres de pluſieurs bonnes villes, comme de Saint-Maxent, Fontenay, Niort, Saint-Jean d'Angely, Pons, Blaye, Taillebourg & Angouleſme (a), ſans que le Duc

(a) Après la priſe d'Angoulême il ſe paſſa un événement qui coûta la vie à plus d'un innocent. On chercha querelle au bâtard de Ruffec, un des Officiers Catholiques qui avoient capitulé; & ſans s'embaraſſer

de Montpenſier (a) y pût donner ſecours, en 1567.
partie à cauſe de la deſcente des Proven-
(8), ſous la conduite d'Acier, de
Avans, d'Ambres (b), Montbrun, Pierre-
ourde, & autres Chefs Huguenots du Pays,
qui ayans paſſé la Dordogne, s'avançoient
pour ſe joindre au Prince de Condé, le

de la capitulation, on le tua. En général on convient que l'armée proteſtante ſe porta à toutes ſortes d'excès dans le cours de cette campagne. Vainement l'Amiral s'étoit efforcé d'y rappeller cette ancienne diſcipline qui ſous les regnes précédens avoit honoré la nation françoiſe ; le torrent ſe déborda malgré lui. L'eſprit de parti, la haine religieuſe, & le défaut de ſolde ſervirent de prétextes à la licence & au brigandage. Il en réſulta entre les deux factions une guerre plus ſanglante & plus dévaſtrice que ne l'avoient été les deux premières.

(a) Le corps d'armée que le Duc de Montpenſier commandoit, étoit compoſé des troupes qui lui avoient été amenées par Jacques de Goyon, Seigneur de Matignon, Lieutenant du Roi dans la Baſſe-Normandie, par Jean Grognet, ſieur de Vaſſé, Gouverneur du Maine, & par Claude de la Chaſtre, Gouverneur de la Tourraine & du Berry. On avoit auſſi envoyé à ſon ſecours Timoleon de Coſſé, Comte de Briſſac, avec de l'infanterie, & le jeune Duc de Guiſe, ſuivi de quelques eſcadrons de gendarmes.

(b) D'Ambres appartenoit à la famille de Voiſins, originaire du Languedoc.

1567. paſſage deſquels il vouloit empeſcher, & pour cet effet les ayans joints & renco[illegible] auprès de Meſſignac, il tailla en pieces [illegible]nande trois mille hommes de pied, & p[illegible]inze trois cens chevaux, en laquelle défaite Mé[illegible]à vans & Pierre-Gourde perdirent la vie.

Peu de jours après d'Acier ayant récueilly le reſte de leurs forces, qui eſtoient encore de plus de quatre mille hommes (a), & cinq cens chevaux, s'achemina à Aubeterre, où l'Admiral & le Prince les furent trouver, & pour révenche eſtant leurs forces jointes, ils délibérerent de pourſuivre à leur tour le Duc de Montpenſier ; de fait ils le talonnerent de ſi près quatre ou cinq jours, qu'ils arrivoient toûjours le lendemain matin au lieu où il avoit couché ; mais s'eſtant le Duc de Montpenſier retiré à Chaſtelleraud, l'armée Hugueuotte prit le chemin du bas Poictou.

Cependant le Duc d'Anjou, Lieutenant Général de l'armée, avec toutes ſes forces & canons, eſtant party de Paris, s'acheminoit en la plus grande diligence qu'il pouvoit pour joindre celles des Ducs de Montpenſier & de Guiſe, Vicomte de Martigues, & de Briſſac, qui l'attendoient avec impatience pour combattre le Prince de Condé, lequel, pouſſé

(a) Liſez l'obſervation, n°. 8.

de

de ce meſme deſir, ayant eu advis que le 1567.
Duc s'avançoit avec ſon armée, délibéra d'aller au-devant de luy : ſi bien que les deux armées eſtant près l'une de l'autre, il ſe rencontra que les deux avant-gardes avoient un meſme deſſein, qui eſtoit de loger à Pamprou (a), bourg qui eſt à cinq lieues de Poictiers, lequel après avoir eſté diſputé des Mareſchaux des logis, & avant-coureurs des deux armées, qui s'en chaſſerent & réchaſſerent, enfin demeura au Prince & à l'Admiral qui y logerent.

La nuit venue, le Vicomte de Martigues, qui conduiſoit l'avant-garde, voyant l'incommodité & désavantage du lieu où il eſtoit, ayant commandé à ſes gens de pied de faire des feux en divers endroits, & jetter forces meſches allumées ſur les buiſſons, pour amuſer l'ennemy, fit cependant ſa retraite à Jaſenueil, où le Duc eſtoit avec la bataille. Le lendemain le Prince de Condé & l'Admiral ayant marché ſur ſes meſmes pas, envoyerent découvrir l'eſtat & diſpoſition de l'armée du Duc, en réſolution de le combattre ; mais ad-

(a) Cette rencontre de *Pamprou* eſt beaucoup mieux développée dans les Mémoires de la Noue. Ce brave Officier prétend que l'armée catholique manqua une belle occaſion de battre celle des Proteſtans.

1567. vertis de l'advantage du lieu, tant pour avoir les advenues difficiles, que que pour eſtre bien rétranché & flanqué, ayant paru dans la plaine de Jaſenueil (a), firent tenir bride en main à leur cavalerie, pendant que leur infanterie employoit le reſte du jour en eſcarmouches avec celles du Duc, lequel le lendemain prit le chemin de Poictiers.

Le Prince de Condé, lors après pluſieurs deſſeins délibéra de s'aſſeurer d'un paſſage ſur la riviere de Loire, pour plus librement rallier ſes Partiſans, qui n'eſtoient encore tous avec luy, & pour cet effet s'achemina avec l'Admiral & ſon armée à Touars, & de-là tira à Saumur, où Saint Sevar (b) commandoit avec forte garniſon, & d'autant que l'Abbaye Saint Florent, où il y avoit quelques gens de pied, leur importoit pour la facilité du paſſage, d'Andelot l'aſſiége & la prend, & pour revenche (c) des ſoldats qui

(a) On verra dans les Mémoires de la Noue que les Proteſtans à leur tour ne ſurent pas profiter de leurs avantages; & c'eſt dans cet ouvrage qu'il faut lire tout ce qui ſe paſſa à Jaſeneuil.

(b) Les Traducteurs de M. de Thou (Liv. XLIV) l'appellent *St. Senar.*

(c) Les Catholiques uſant de ce malheureux expédient qu'on nomme *la voye des repréſailles*, avoient

avoient eſté tuez à Mirebeau, que Briſſac & 1567.
du Lude avoient pris quelques jours auparavant (ayant la capitulation par eux eſté mal-gardée) paſſe au fil de l'eſpée tous les Soldats de la garniſon.

Cependant le Duc d'Anjou s'acheminoit à Loudun pour l'aſſiéger, ce qui fit changer le deſſein du Prince de Condé, qui alla auſſitoſt au-devant de luy, en intention de luy préſenter la bataille, & furent trois ou quatre jours les deux armées à une lieue l'une de l'autre devant cette ville, avec une fiere & égale contenance, ſans beaucoup d'effet: mais enfin les plaintes univerſelles des Soldats, ne pouvant permettre aux Chefs de les tenir davantage à découvert, contre les glaces & l'aſpreté d'un hyver (a), tel qu'il faiſoit lors,

égorgé une partie de la garniſon proteſtante de Mirebeau, quoiqu'elle eût capitulé. De Choupes, qui y commandoit, fut cependant epargné, à la prière de ſes amis. Les Proteſtans irrités ne traitèrent pas ſi doucement la Haye, Gouverneur de l'Abbaye de St. Florent. Ils l'égorgèrent avec toute ſa garniſon. On conçoit combien ces préludes devoient diſpoſer les eſprits de part & d'autre à des actes de férocité.

(a) La rigueur du froid ſépara les deux armées. La Noue dans ſes Mémoires fait un tableau horrible des maux qu'on éprouvoit de part & d'autre. Auſſi (remarque M. de Thou, Liv. XLIV) les ſoldats

1567. les fit ſéparer le quatrième jour, de ſorte que le Duc d'Anjou ſe retira à Chinon, & delà envoya ſon armé en Limouſin, & les Princes avec l'Admiral à Niort, où la Reine de de Navarre les vint trouver quelques jours après, avec laquelle ils délibérerent de vendre & engager le temporel des Eccléſiaſtiques pour ſubvenir aux affaires de leur party, comme ils firent (a), & dont ils tirerent beaucoup d'argent.

La Reine d'Angleterre auſſi en ce meſme tems, à la ſollicitation du Cardinal de Chaſtillon, envoya à la Rochelle ſix canons, avec poudres, munitions & argent (b), & le Prince de Condé, pour ſon rembourſement (c), luy fit délivrer force métail, cloches & laines.

diſoient-ils hautement que ce n'étoit pas contre des hommes qu'on leur faiſoit faire la guerre, mais contre la nature, & contre le Ciel même.

(a) Comme tous ces pays (dit M. de Thou, Liv. XLIV) étoient au pouvoir des religionnaires, il ſe trouva des acheteurs qui ne balancèrent point à faire leurs offres.

(b) L'argent qu'Eliſabeth leur envoya, montoit à cent mille pièces d'or, connues ſous le nom d'Angelots.

(c) De Thou, d'Aubigné, Mathieu, & tous les Mémoires du tems gardent le ſilence ſur cette étrange manière de rembourſer la Reine d'Angleterre. Davila,

CHAPITRE III.

La Reine Mere offre la paix au Prince de Condé.

Siége de Sancerre par les Catholiques, levé.

Priſe de l'abbaye de S. Michel, & des places de Sainte-Foy & Bergerac par les Huguenots.

Défaite de Montgommery, ſon entrepriſe ſur Luſignan, manquée.

Entrepriſe ſur Dieppe par Cateville & Lyndebeuf, découverts & chaſtiez.

Autre entrepriſe des Huguenots ſur le Havre.

Exploits du Duc d'Anjou en Angoumois.

Son deſſein ſur Coignac.

Il paſſe la Charante pour aller aux Ennemis. Son ſtratageſme pour leur oſter la connoiſſance de ſon paſſage.

LORS la Reine mere fut ennuyée des troubles qui travailloient ce Royaume, & toûjours déſireuſe de chercher quelque remede au mal qui alloit croiſſant, envoya un nommé Portal (9), qui avoit eſté long-temps priſonnier à la Conciergerie, au Prince de Condé, 1567.

(9) qui ne ménage pas les Proteſtans, s'eſt également tû par rapport à ce fait.

1567. pour luy faire quelqu'ouverture de paix, laquelle le Roy ſon fils & elle embraſſeroient avec toute ſorte d'affection, s'il y vouloit entendre, & après pluſieurs demandes & répliques de part & d'autre ſans rien conclure, Portal ne remporta autre choſe que des paroles pleines d'obéiſſance & de ſervice à leurs Majeſtez, avec une lettre aſſez piquante contre ceux qui abuſoient de leur autorité, pour troubler le Royaume ſous prétexte de Religion.

Sur la fin de l'année, le Comte (10) de Martinengue, la Chaſtre (a) & Antragues (b)

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de la Chaſtre, tome XL de la Collection, pages 319 & ſuiv.

(b) François de Balſac eſt plus connu ſous le nom du ſieur d'Entragues. Il adopta ce nom qu'avoient porté ſes ancêtres, quoique la terre d'Entragues ne lui appartint pas. Elle étoit paſſée dans la Maiſon d'Urfé par le mariage d'une tante de Balſac avec Claude d'Urfé, Bailli de Forez. Le père de Balſac avoit été attaché à François de Lorraine, Duc de Guiſe; & il ſe dévoua aux intérêts du fils. Il s'y engagea d'autant plus (dit le Laboureur, tome II de ſes addit., p. 600) *qu'il n'eſtoit que d'avoir un patron de ſa vigueur à la Cour dans un tems auquel un mérite ſans factions eſtoit ſans luſtre & ſans eſtime*... François de Balſac, après avoir combattu pour la ligue, rentra ſous l'obéiſſance

aſſiégerent la ville de Sancerre (a), où après 1569.
avoir changé de batterie deux ou trois fois & donné pluſieurs aſſauts ; enfin leverent le ſiége au mois de Janvier mil cinq cent ſoixante-neuf, pour joindre leurs forces au duc de Nemours & d'Aumale, commandez pour aller en Champagne, avec une grande & forte ar-

de Henri IV. Les amours de ce Monarque avec la Marquiſe de Verneuil, fille de Balſac, établirent entre eux d'étroites liaiſons. L'ambition les brouilla ; & nous réſervons pour des tems poſtérieurs les détails curieux que, par rapport à ces intrigues de Cour, le Laboureur a conſignés dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau. Ce ſont-là de ces particularités totalement étrangères à l'époque que nous parcourons. Nous dirons ſeulement que François de Balſac devenu veuf, épouſa Marie Touchet qui avoit été la maîtreſſe de Charles IX. Il en eut deux filles, Henriette, Marquiſe de Verneuil, & Marie de Balſac, à qui s'allia le Maréchal de Baſſompierre. Marie Touchet, dans le nom de laquelle on trouva ces mots : *Je charme tout.*, étoit fille de Jean Touchet, Lieutenant particulier au Bailliage d'Orléans. (Addit., tome II, p. 605.)

(a) Ce premier ſiége de Sancerre ne fut que le prélude de celui de 1573, dont nous rendrons compte en ſon tems. Les Catholiques y perdirent beaucoup de monde. Les Sancerrois commandés par *Joanneau* leur Bailli, & par deux Capitaines nommés *Fleurs* & *Laurens*, annoncèrent dès-lors cette opiniâtreté de courage que par la ſuite ils payèrent chérement.

1569. mée, afin d'empeſcher l'entrée du Royaume au Duc des deux Ponts, leur rétraite ayant enflé tellement le courage des habitans de Sancerre, qu'ils entreprirent de baſtir un Fort ſur la riviere de Loire, près du Port St. Thibaut, pour s'aſſeurer du paſſage, & arreſter les vaiſſeaux des Marchands qui paſſeroient par-là : mais bien-toſt après les plus hardis d'entr'eux furent défaits, par les garniſons des villes de la Charité, Nevers, & habitans d'icelles qui s'aſſemblerent.

En ce meſme tems quelques Huguenots du bas Poictou, prirent l'abbaye (a) ſaint Mi-

(a) C'étoit pour la troiſième fois que les Rochellois aſſiégeoient cette Abbaye de St. Michel en *l'herm* ou *l'hermitage*, ſituée ſur le bord de la mer en Poitou. Ce ſiége offre une particularité aſſez ſingulière, c'eſt que les aſſiégeans étoient commandés par *Campagnac*, Moine apoſtat; & que *Chateaupers*, un des Religieux de l'Abbaye, ſe trouvoit à la tête des aſſiégés. Malgré la tradition (dit M. de Thou, Liv. XLV) qui aſſuroit que quiconque attaqueroit la chapelle dédiée à St. Michel, tomberoit mort ſur la place, l'Abbaye fut priſe. Les Proteſtans y commirent les plus grandes horreurs. Ils détruiſirent les édifices de fond en comble. Un d'entre eux, nommé *Forteau*, ſe faiſoit un divertiſſement de plonger ſon bras juſqu'au coude dans le ſang des malheureux qu'il égorgeoit. On frémit en racontant ces traits de férocité.

chel, où les Religieux ne furent pas mieux traitez que les Soldats qui eſtoient en garniſon : Cependant l'armée Huguenotte, qui avoit paſſé une partie de l'hiver en Poictou, s'acheminoit pour aller au-devant des forces des Vicomtes de Monclar, Bourniquet (a), Paulin, Gourdon & autres Chefs qui avoient cinq à ſix mille hommes de pied, & ſix cens chevaux. Piles ayant eſté auparavant dépeſché vers eux pour les perſuader de venir en l'armée, à quoy ne les ayant pû porter, pour ne vouloir abandonner leur pays à la mercy des Catholiques, & Montauban leur plus aſſeurée rétraite en ce pays-là, reprit ſon chemin pour s'en revenir au camp des Princes, & paſſant en Perigord avec huit cens Arquebuſiers & ſix vingts chevaux qu'il y avoit levez, après avoir pris Sainte-Foy & Bergerac, mit (b) tout à feu & ſang par-tout où il paſſa, pour 1569.

(a) Par rapport à ces Vicomtes, voyez le T. XXV de la Collection, p. 436.

(b) En conſidérant ces ſcènes continuelles de carnage & de dévaſtation, on ne ſait ſi on lit l'hiſtoire d'un peuple civiliſé, ou celle de quelques hordes de Cannibales. Tant de calamités, réſultats ordinaires des guerres civiles, & ſurtout des guerres de religion, doivent en faire déteſter le ſouvenir.

1569. venger, disoit-il, la mort de *Mouvans*, & ses compagnons.

En ce mesme temps le Comte de Brissac, qui veilloit à toutes occasions, défit la compagnie de Bressaut, & peu de jours après estant party de Lusignan avec son Regiment & quelque cavalerie, chargea les troupes du Comte de Montgommery (a), ainsi qu'il repassoit à un village appellé la Motte-saint-Eloy, auquel plus de cinquante des siens furent couchez sur la place, & luy contraint de se sauver au Chasteau & abandonner son jeune frere, lequel fut pris & amené à Lusignan : ce qui donna les moyens d'avoir la place par intelligence, & pour cet effet pra-

(c) De Thou (Liv. XLV) & d'Aubigné (Hist. univers., Liv. V, p. 276) en faisant mention de la défaite de *Bressaut*, ne parlent point du Comte de Brissac. L'un & l'autre attribuent cet exploit à un détachement de la garnison de *Saumur*. D'Aubigné ajoute que Bressaut se sauva déguisé en valet.

(a) De Thou d'Aubigné (ibid.) s'accordent avec Castelnau sur l'avantage remporté par Brissac contre le Comte de Montgommery. De Thou dit que le frère de Montgommery qui fut pris, étoit l'Abbé de Cormery ; il confirme aussi le mauvais succès de l'entreprise formée par les Protestans pour s'emparer de Lusignan.

tiqua le Lieutenant de Guron (qui en eſtoit Gouverneur) lequel luy promit de la luy mettre entre les mains : mais n'ayant pû exécuter ſon malheureux deſſein, après avoir tué quelques Soldats qui eſtoient demeurez au Chaſteau pour la garde de la porte, pendant que les Capitaines, accompagnez de la pluſpart de leurs Soldats feſtinoient à la ville, fut payé enfin de ſa perfidie : car le Gouverneur ayant gagné le donjon, aſſiſté de ſes compagnons qui vinrent à ſon ſecours en fort grande diligence, ſur l'advertiſſement qu'ils eurent de la trahiſon par un Soldat qui s'eſtoit eſchappé, luy fit quitter le Chaſteau avec la vie, & à tous ceux de ſon complot. 1569.

Il y eut auſſi en ce meſme temps quelque entrepriſe ſur Dieppe par Cateville & Lyndebeuf, laquelle eſtant découverte par un Sergent, le Gouverneur en donna auſſi-toſt advis à la Meleraye, Lieutenant pour le Roy en Normandie (11), qui les envoya querir, & les ayant mis entre les mains du Parlement de Rouen, ils eurent bien-toſt après les teſtes tranchées par Arreſt du Parlement ; aucuns de la Nobleſſe Huguenotte du Pays entreprirent auſſi de ſe rendre maiſtres du Havre (a) par le moyen de pluſieurs

(a) Les Proteſtans avoient fait entrer dans le port

Comte Rhingrave & Baſſompierre avoient 1569.
amenez, leſquels s'eſtoient rafraîchis autour de Poictiers, prit réſolution de s'acheminer avec ſon armée en Angoumois, pour combattre les Princes avant que leurs forces fuſſent unis avec celles des Vicomtes, qu'ils alloient prendre, & au ſecours qu'ils attendoient d'Allemagne. Pour cet effet, après avoir pris Ruffec (a) & Meles, en paſſant il fit acheminer ſon avant-garde conduite par le Duc de Montpenſier à Chaſteau-neuf, où eſtant arrivé le Mercredy neuviéme du mois de Mars, envoya un Trompette au Capitaine du Chaſteau qui eſtoit Eſcoſſois, pour le ſommer de le luy remettre entre les mains, lequel fit au commencement contenance de ſe vouloir défendre : mais enfin, voyant arri-

mille hommes (non compris la cavalerie), & par deux mille chevaux allemands que commandoient le Rhingrave Philippe, & Chriſtophle de Baſſompierre. Davila (Liv. IV, p. 311) s'eſt trompé groſſiérement, en diſant que le Marquis de Bade avoit joint le Duc d'Anjou, puiſqu'après la bataille de Jarnac on envoya Caſtelnau pour hâter ſon arrivée.

(a) Pourquoi Caſtelnau, qui décrit ſi exactement les actes de cruauté exercés par les Proteſtans, ne dit-il pas, comme l'a fait M. de Thou, que par l'ordre du Duc d'Anjou les garniſons de *Ruffec* & de *Melle* furent paſſées au fil de l'épée ?

1569. ver le meſme jour le Duc d'Anjou avec le reſte de l'armée, n'ayant que cinquante (a) ou ſoixante Soldats, & ſe voyant forcé, il ſe rendit à ſa volonté & diſcrétion; lors le Duc eſtant maiſtre du Chaſteau, réſolut d'y ſéjourner le lendemain, afin d'aviſer à ce qui ſeroit bon de faire, tant pour l'ordre des Magaſins, pour la ſuite de l'armée, qu'en attendant la réfection du Pont de la rtviere de la Charante, que les ennemis avoient rompu, dont la charge fut donnée au Préſident de Birague, qui s'en acquitta fort bien.

Le vendredi cinquieme du mois, le Duc ayant advis que ſes ennemis eſtoient à Coignac, réſolut pour deux raiſons d'aller devant cette ville, l'une que ſe preſentant devant icelle, ſi l'armée Huguenotte y eſtoit,

(a) De Thou (Liv. XLV) prétend que les Proteſtans avoient dans Châteauneuf une forte garniſon. Ne pourroit-on pas accorder cet Hiſtorien avec Caſtelnau par le témoignage de Davila (Liv. IV, p. 312)? ce dernier aſſure qu'un corps de mille hommes de l'armée du Prince de Condé couvroit cette place, & que le Comte de Briſſac à coups de canon délogea l'ennemi de ce poſte. Alors ce qui reſtoit dans Châteauneuf ne pouvoit pas oppoſer une longue réſiſtance. Ce paſſage important & mal gardé entraîna des ſuites funeſtes pour l'armée proteſtante.

comme il ſe diſoit, il eſpéroit qu'elle ſortiroit ; & que ce faiſant il pourroit l'attirer au combat : l'autre qu'au pis aller il réconnoiſtroit la place pour après l'attaquer. Pour ces cauſes donc s'y eſtant acheminé, il commanda au Comte de Briſſac, qui avoit avec lui la plus grande partie de la jeuneſſe, d'approcher le plus près qu'il pourroit, ce qu'il fit de telle façon, qu'il donna juſques dans les barrieres de la ville, d'où il ne ſortit perſonne qu'un nommé Cabriane (a) qui fut priſonnier ; cependant le Comte reconnut fort bien la place, comme firent par le commandement du Duc, les ſieurs de Tavannes & de Loſſe, encore que l'on tiraſt infinis coups d'artillerie. Peu après les ennemis ſe montrerent de-là la riviere au-devant de Coignac venant de Xaintes, & demeurerent long-temps en bataille à la vue de noſtre armée, qui s'avança à marcher vers Jarnac, toûjours eſtant la riviere entre nous & eux, & voyant le Duc d'Anjou qu'il eſtoit déjà tard, il ſe retira au Chaſteau-neuf où il arriva la nuit. Le ſamedy douziéme il 1569.

(a) Ce Cabriane n'étoit-il point Emilio Cabriana, Gentilhomme Mantouan, dont Philibert le Voyer, ſieur de Ligneroles, épouſa la fille ? (Liſez le T. XXVII de la Collection, p. 409.)

1569. y ſéjourna, à cauſe que les ponts, tant le vieux que le nouveau, que l'on faiſoit de batteaux, auſquels Birague faiſoit travailler avec toute la diligence poſſible, n'eſtoient encore parfaits : cependant l'avant-garde de l'armée Huguenotte parut ſur une montagne au-devant d'iceux ponts, ce qui donna occaſion à quelques ſoldats des noſtres de ſe débander pour attaquer l'eſcarmouche, leſquels furent auſſi-toſt commandez de ſe retirer à leurs drapeaux, attendant la réfection des ponts qui furent achevez ſur la minuit.

Lors le paſſage eſtant ouvert, il fut réſolu que deux heures après la cavallerie paſſeroit ſur le vieux pont, & les Suiſſes & autres regimens de gens de pied ſur celuy des batteaux, qui ſe rompit neantmoins, pour l'extrême deſir que chacun avoit d'eſtre de-là l'eau, & voir les ennemis. Après avoir eſté réfait du mieux que l'on pût, trois heures après toute l'infanterie paſſa hormis huit cens hommes de pied & quatre cens chevaux, que le Duc avoit ordonné dès le ſoir pour demeurer deçà l'eau, ſur le haut de la montagne près de Chaſteau-neuf, pour couvrir le bagage que l'on avoit laiſté, & faire croire aux ennemis que c'eſtoit le

gros

gros de l'armée, ce qui ſervit bien. Eſtant donc noſtre armée paſſée en cette ſorte, avec toute la diligence qu'il fut poſſible, auſſi peu prévue par le Prince de Condé, & l'Admiral, qu'elle fut entrepriſe par le Duc d'Anjou, & heureuſement conduite par Tavannes & Biron. 1569.

CHAPITRE IV.

Le Duc d'Anjou ſe prépare à donner bataille.

Premieres approches de la bataille de Jarnac

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere employé en cette fameuſe journée.

L'Admiral contraint d'accepter le combat. Attaque du Duc de Montpenſier.

Arrivée du Prince de Condé au combat. Il charge le Duc d'Anjou.

Sa mort. Défaite des Huguenots. Leur retraite, & du ſieur d'Acier.

Nombre des morts & des priſonniers à la bataille de Jarnac.

Le Duc d'Anjou donne au Duc de Longueville le corps du Prince de Condé.

Et dépeſche à la Cour le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere.

LE Duc voyant que ce jour il ſeroit preſt de voir les ennemis, ayant ſuivy ſa bonne

1569. & louable couſtume; qui eſtoit de commencer ſa matinée par ſe récommander à Dieu, voulut recevoir le Corps précieux de Noſtre Seigneur, comme firent les Princes & quelques Capitaines de noſtre armée: puis après commanda aux ſieurs de Carnavalet & de Loſſe, d'aller réconnoiſtre l'endroit où eſtoit l'ennemy, ils n'eurent pas fait long chemin qu'ils virent paroiſtre ſoixante chevaux au haut de la montagne, & quaſi en meſme temps un Capitaine Provençal nommé Vins (a), de la maiſon du Duc, & neveu de Carces, qui conduiſoit cinquante arquebuſiers à cheval, s'avança à eux, & les ayant joints leur dit qu'il avoit eu commandement de faire ce qu'ils luy ordonneroient. Lors Carnavalet & de Loſſe luy donnerent advis d'aller juſques au village qui eſtoit bien près de-la; ce qu'il

(a) Dans les obſervations ſur les Mémoires de Montluc (tome XXVI de la Collection, page 143) on a déjà parlé de ce Capitaine Provençal, nommé *Hubert de Vins*. Il fut par la ſuite un des plus chauds partiſans de la ligue; & la Provence devint particulièrement le théatre de ſes exploits. Le Laboureur (tome II de ſes addit., p. 607) a raſſemblé pluſieurs annecdotes dont nous ferons uſage aux époques auxquelles elles appartiennent.

fit & y donna ſi furieuſement que trou- 1569.
vant une cornette des ennemis, il la mit en tel deſordre, que beaucoup d'iceux s'eſtans plus aidez de leurs eſperons que de leurs eſpées, il en amena quinze ou vingt priſonniers, qui aſſeurerent que l'Admiral & d'Andelot eſtoient avec toutes les forces de l'armée, & y avoit apparence de bataille. Cependant le Duc d'Anjou pour gagner toûjours temps, fit avancer ſon avantgarde, conduite, comme j'ay dit, par le Duc de Montpenſier, de façon que preſque en meſme temps arriverent le Duc de Guiſe & le Vicomte de Martigues, qui marchoient devant avec leurs regimens de cavalerie.

Lors l'ennemy parut en bien grand nombre eſtant déja entre dix à onze heures du matin au bas de la montagne du coſté de Jarnac; au meſme temps le Vicomte de Martigues aſſiſté de Malicorne (a), de Pompadour (b), Lanſſac, Fervacques, Fontaines, & autres qui faiſoient près de ſix cens chevaux, attaqua l'eſcarmouche de

(a) Jean de Chourſes, Seigneur de Malicorne.

(b) Pompadour, Lanſac & les autres que nomme Caſtelnau, étoient tous du nombre de ceux que d'Aubigné (Hiſt. univerſ., Liv. V, p. 277) appelle *les galants de la Cour.*

1569. telle ſorte qu'ayant donné en queuë ſur le regiment de Puviaut, qui partoit de Vibrac, il tailla en pieces quelques-uns, & mit les autres en grand deſordre, qui ſe retirerent vers Jarnac, & rencontrans quelques troupes des leurs ſur le haut d'une petite montagne, firent teſte en cet endroit, auſſi qu'il avoit un ruiſſeau bien mal-aiſé à paſſer, où l'Admiral avoit envoyé mille arquebuſiers pour garder ce paſſage avec quelque cavallerie commandée par la Louë, afin d'avoir cependant moyen de raſſembler de tous coſtez les forces de leur armée, qui eſtoient fort ſeparées.

Lors le Duc de Montpenſier commanda à Coſſins & à moy (a), d'aller réconnoiſtre le ruiſſeau, pour voir s'il ſeroit aiſé à paſſer,

(a) Dans les Mémoires de Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, on verra des détails bien différens par rapport à ceux qu'on chargea d'aller reconnoître ſi le ruiſſeau dont il s'agit étoit facile ou non à paſſer. On y lit que le Maréchal de Tavannes & non pas le Duc de Montpenſier, donna cette commiſſion à Richemont, un de ſes Gentilshommes, que celui-ci ayant atteſté la facilité du paſſage, le Maréchal ne s'en contenta pas, & qu'il y renvoya, pour conſtater le fait, les ſieurs de Loſſes, de la Vauguyon, & le Seigneur Baillon. Le Lecteur obſervera que ces particularités inſérées dans les Mémoires de Guillaume

lequel ayant bien réconnu & fait noſtre rap- 1569.
port, ſuivant noſtre advis le Duc commanda au Comte de Briſſac avec ſon regiment de gagner le paſſage du ruiſſeau : ce qui fut fait & paſſé à la vue de la cavallerie des ennemis, qui vinrent au-devant & fort bien à la charge, & ſur tous autres d'Andelot, la Nouë & la Louë, qui firent tout devoir de bons combattans : mais voyans les arquebuſiers en fort grand deſordre, & qu'ils eſtoient attaquez en divers endroits, & que toute noſtre armée s'avançoit à eux, commencerent à ſe retirer peu à peu.

Lors l'Admiral (a), lequel ne s'eſtoit juſques-là pû réſoudre à la bataille, d'autant qu'il eſtoit beaucoup plus foible, & qu'il vouloit attendre qu'il euſt uni ſes forces ; ſe voyant forcé de combattre, envoya Montaigu au Prince de Condé qui eſtoit à Jarnac, afin qu'il s'avançaſt avec la bataille, à cauſe qu'il ne pouvoit plus réculer. Cependant le Duc de Montpenſier qui avoit reçû le commandement du Duc, de combattre, & paſſer ſur le ventre à tout ce qui ſe ren-

de Saulx, ont pour garant un journal de la bataille de Jarnac rédigé par le Maréchal de Tavannes lui-même.

(a) Dans une de nos notes ſur les Mémoires de

1569. contreroit devant luy, eſtant accompagné de Montſallais, de Clermont-Tallard, du Baron de Senecé, Praſlin & pluſieurs autres, qui avoient des compagnies de gens-d'armes & de cheyaux legers, donna avec grande furie ſur la queuë des ennemis, entre leſquels l'Admiral, d'Andelot & la Nouë, qui rallierent ce qu'ils avoient de cavallerie, firent un tel effort pour ſouſtenir le choc (a), que pluſieurs de part & d'autre furent tuez & bleſſez, comme auſſi en un paſſage que Fontrailles, qui commandoit à un regiment de mille hommes, avec Clavau & Languillier, avoient quelque temps défendu ſur une chauſſée d'eſtang, dans lequel après

Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 150) nous avons annoncé que les Mémoires de Caſtelnau contiendroient le rapprochemens des divers Mémoires du tems où ſe trouve le récit de la bataille de Jarnac. Mais en conſidérant que pluſieurs des Mémoires qui vont ſuivre, offriront ce tableau; nous avons cru devoir réſerver le travail indiqué, pour ceux de Guillaume de Saulx, d'autant qu'à l'exception des Mémoires de Villegomblain, où ſe rencontrent quelques détails, cet ouvrage eſt le dernier qui ait été rédigé par un témoin oculaire.

(a) C'eſt dans les Mémoires de la Noue qu'il faut lire le récit de ce choc où il fut renverſé & fait priſonnier.

avoir eſté forcez, pluſieurs furent vû tom- 1569.
ber par la preſſe qu'ils avoient au paſſage. Ce que voyant le Prince de Condé qui y eſtoit arrivé en la plus grande diligence qu'il avoit pû, ayant avec luy Montmorency, les Comtes de la Rochefoucauld & de Choiſi, Chandenier, le Baron de Montandre, Roſny, Renty, Monjan, Chaſtelier-Portaut, & pluſieurs autres qui avoient des troupes, vint ſi furieuſement à la charge qu'il arreſta fort court noſtre avant-garde & renverſa les premiers qui l'affronterent : mais à l'inſtant le Duc d'Anjou qui avoit toûjours auprès de luy Tavannes (a), comme l'un des plus experimentez Capitaines de noſtre armée, s'eſtant avancé à la main droite du coſté de l'eſtang, accompagné du Comte Rhingrave & Baſſompierre, avec leurs Reiſtres & autres troupes Françoiſes du Comte de Tende, le chargea en flanc avec tant de furie, que beaucoup ne pouvans ſouſtenir une ſi rude rencontre, eſtant en fort grand déſordre, furent mis à vauderoute : quelques-uns

(a) Cet aveu eſt précieux pour la gloire du Maréchal de Tavannes; & il doit ſervir à prouver que le Rédacteur des Mémoires qui portent ſon nom, ne lui a point attribué injuſtement une partie de la gloire de cette journée.

1569. tinrent ferme & aimerent mieux mourir en combattant (a), ou tomber à la mercy de leurs ennemis, que de tourner le dos ; quelques autres ſe rétirerent.

Ce fut lors que le Prince de Condé ayant eu ſon cheval bleſſé, & luy porté par terre, & abandonné des ſiens, appella Argens qui paſſoit devant luy, auquel il donna ſa foy & ſon épée, pour eſtre ſon priſonnier : mais bien-toſt après ayant eſté reconnu, il reçut un coup de piſtolet par Monteſquiou (b), dont il mourut auſſi-toſt, laiſſant à la poſterité mémoire d'un des plus genereux Princes qui ayent eſté en ſon temps. Lors l'Admiral & d'Andelot ne pouvans arreſter le cours de leur cavallerie, & auſſi peu leur infanterie, firent leur retraite avec peu de gens à Saint-Jean-d'Angely, d'où aprés ils partirent pour aller trouver les jeunes Princes de Navarre & de Condé, qui s'eſtoient retirez à Xaintes, où une partie de leur cavallerie ſe rendit, & toute leur infanterie

(a) Les obſervations ſur les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 363) renferment un exemple de l'acharnement avec lequel on combattit de part & d'autre.

(b) Voyez le méme volume de la Collection, p. ibid. & ſuiv.

à Coignac : d'Acier (a), qui en eſtoit parti ce matin-là, faiſoit marcher en la plus grande diligence qu'il pouvoit trois mille arquebuſiers pour ſe trouver à la bataille : mais eſtant adverty ſur le chemin, de la perte d'icelle, par ceux qui n'avoient attendu d'en voir la fin, fit avancer ſon infanterie vers Jarnac ; & toſt après ſçachant que noſtre armée s'y acheminoit, il paſſa l'eau avec ſes gens de pied pour reprendre la route de Coignac, ayant fait rompre les ponts pour favoriſer ſa retraite. 1569.

Avec le Prince de Condé (12) plus de cent Gentils-hommes Huguenots finirent leurs jours en cette bataille, & entr'autres Montejan (b) de Bretagne, Chande-

(a) Selon la Noue, la diviſion commandée par d'Acier, étoit une de celles que l'Amiral voulut ſauver, ce qui retarda ſa retraite, & le força de combattre. La Noue ajoute que d'Acier avoit pris la route d'Angoulême. Le Lecteur jugera ſi la Noue, ſervant dans l'armée proteſtante, n'a pas dû voir mieux ce qui s'y paſſoit, que Caſtelnau combattant au milieu des Catholiques.

(b) François d'Acigné, ſieur de Montejan, avoit pris ce dernier nom à cauſe du Maréchal de Montejan, ſon oncle. Il ne laiſſa point d'enfans de la Dame de Montbourcher, ſon épouſe. Les biens de cette branche de la maiſon d'Acigné paſsèrent dans les mains

1569. nier (a), Chatelier-Portaut, les deux Mambrez du Maine, Renti, Guitiniere (b), Janiſſac, Buſſiere, Stuart Eſcoſſais, qui tua le Conneſtable, le Capitaine Chaumont, le Chevalier de Goullaine (c), Preaux (d), Bilernac, Vines, Cornette du Prince de Navarre, les deux Vandeuvres, Beaumont (e) qui bleſſa le Duc de Nevers, Saint-Brice, la Pailliere, Meſanchere & pluſieurs autres. Le nombre des priſonniers ne fut pas moindre, & entr'autres la Nouë qui a depuis

de Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, Maréchal de France, par le mariage qu'il contracta avec Judith d'Acigné, niéce de celui dont nous parlons.

(a) Chriſtophle de Rochechouart, ſieur de Chandenier, fut tué à la journée de Baſſac, dite de Jarnac, & non pas de *Montcontour*, comme on l'a écrit dans l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Rochechouart, tome III des additions aux Mémoires de Caſtelnau, page 233.

(b) Geoffroy d'Aidie, ſieur de Guitinieres, étoit fils d'Odet d'Aidie, Vicomte de Riberac.

(c) Jacques de Goulaine, Chevalier de Malthe, étoit couſin germain de François d'Acigné, ſieur de Montejan.

(d) N'étoit-ce point un des fils de Philippe de Boulainvilliers, Seigneur de Boulainvilliers, de Verneuil, Baron de *Préaux* & de Rouvray ?

(e) Jules de Beaumont de Rieux.

eſté échangé avec Seſſac, Lieutenant du Duc 1569.
de Guiſe, qui avoit eſté pris quelque temps auparavant en une hoſtellerie, s'acheminant de la Cour en noſtre camp, & avec luy Pont (a) de Bretagne, Corbouſon (b), Lieutenant du Prince de Condé, & ſon Enſeigne Fonterailles, Spondillan (c), Capitaine de ſes Gardes, l'Eveſque de Cominges, baſtard du feu Roy de Navarre, le Comte de Choiſy Ste-Meſme, le Baron de Roſny (d), le fils aiſné de Clermont d'Amboiſe, Liniere, Guerchy enſeigne de l'Admiral, Belleville, Languillier, le jeune Chaumont, Cognée, Bigni, & pluſieurs autres. Des noſtres furent tuez, Montſallays (e), le Baron d'Ingrande, (f) & de Prunay (g), Monca-

(a) Nous préſumons que c'étoit Charles de Quellenec, Baron du Pont.

(b) Courbouſon, frère de Montgommery, quitta alors le parti proteſtant. Il fut piqué de ce qu'on lui préféra la Noue, pour l'échanger avec Seſſac.

(c) Spondillan appartenoit à cette maiſon du Caylar en Languedoc, dont depuis ſortit le Maréchal de Thoiras, connu auparavant ſous le nom de Saint-Bonnet.

(d) François de Bethune, père du fameux Duc de Sully.

(e) Jacques de Balaguier, Baron de Montſalés.

(f) Guy du Parc, Baron d'Ingrande.

(g) Claude de Billy, ſieur de Prunay-le-Gillon,

1569. vre (a), le jeune Marcins, Noſtravre, Mangotiere, & le Capitaine Gardouch du regiment du Comte de Briſſac, peu d'autres. Entre les bleſſez les plus ſignalez furent Baſſompierre Clermont-Tallard (13), Praſſin, le Baron de Senecé (b), le Comte de la Mirande (c), la Riviere Capitaine des Gardes du Duc, Auſſun, Yves Lieutenant de Chauvigny, Vince Eſcuyer d'Ecurie du Duc, le jeune Lanſſac (d), le Chevalier

Chevalier de l'ordre du Roi, & Capitaine de 50 hommes d'armes, partagea le malheureux ſort du Baron d'Ingrande. Ils tombèrent l'un & l'autre entre les mains des Proteſtans qui, pour venger la mort de Chaſtellier-Portaut & de Stuart, les maſſacrèrent, quoiqu'ils leur euſſent promis la vie. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 639.)

(a) Pierre de Monchy, connu à la Cour ſous le nom du jeune *Moncaurel*, étoit de la même famille que le Seigneur de Senarpont, un des meilleurs Officiers de Henri II.

(b) Nicolas de Baufremont, Baron de Senecey, mourut en 1581 Gouverneur d'Auxonne, & grand Prévôt de France. Le nom de ſa famille étoit anciennement *Beffroimont*. (Voyez les Additions de le Laboureur, tome II, page 645.)

(c) Hyppolite Pic, Comte de la Mirandole. M. de Thou (Liv. XLV) le met au nombre des morts. Davila (Liv. IV, page 319) le prétend également.

(d) Guy de St. Gélais, Seigneur de Lanſac. Pour

de Chemeraut, Mutio (14) Frangipani, & 1569.
quelques autres.

Après cette victoire (a), le Duc s'eſtant rétiré le treiziéme Mars à Jarnac abandonné des ennemis, (lieu où il donna le corps du Prince de Condé mort, au Duc de Longueville (15), ſur la requeſte qui luy en fit) ayant rendu grace à Dieu, il dépeſcha le ſoir meſme Loſſe, pour faire ſçavoir l'heureux ſuccez de ſes armes à leurs Majeſtez, leſquelles je fus trouver quatre jours après, de la part du Duc, pour faire avancer les levées des Reiſtres que le Marquis de Bade avoit promis de faire pour le ſervice du Roy, qui luy avoit fait tenir de l'argent pour cet effet, il y avoit dés-ja quelque temps.

diſtinguer le père du fils, on les diſtinguoit par l'épithète *du jeune ou du vieil Lanſac.*

(a) Selon M. de Thou, les Proteſtans perdirent quatre cens hommes, & les Catholiques la moitié moins. La Noue dans ſes Mémoires ſe contente de dire que cent Gentilshommes de ſon parti furent tués. En réuniſſant les récits des autres contemporains, qui tous varient entre eux, il paroît que Davila (Hiſt. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 318) eſt celui qui approche le plus de la vérité. Il dit que le nombre des morts fut plus conſidérable pour la qualité que pour la quantité.

CHAPITRE V.

Le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere envoyé par le Roy querir du ſecours en Allemagne, l'amene en quinze jours.

Eſt renvoyé en Flandre vers le Duc d'Albe pour un autre ſecours.

Raiſon du ſecours promis par le Duc d'Albe.

Vanité du Duc d'Albe, ſes executions ſanglantes aux Pays-bas.

Diligence du ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere en la conduite du ſecours donné au Roy par le Duc d'Albe. Mes-intellingence pernicieuſe entre les Ducs de Nemours & d'Aumale.

Favorable au paſſage du Duc de Deux-Ponts.

Eſcarmouche de Nuys.

Le Duc de Deux-Ponts paſſe par tout à la vûë de noſtre Armée par la faute des Chefs.

Prend la ville de la Charité ſur Loire.

1569. JE ne fus pas ſi-toſt arrivé près de leurs Majeſtez, qu'après leur avoir réconfirmé ce que Loſſe leur avoit dit, à quoy je ne pûs rien adjouſter, ſinon le nombre plus aſſeuré des morts, priſonniers, & bleſſez de part & d'autre, qu'il n'avoit pû ſçavoir au vray, à

cauſe de ſon ſoudain partement, qu'ils me 1569.
dépeſcherent auſſi-toſt vers le Marquis, pour le faire haſter de venir, ce que je fis avec telle diligence, qu'en quinze jours je luy fis paſſer le Rhin, nonobſtant les levées que faiſoit le Duc de Deux-Ponts, qui pouvoient eſtre cinq mille Reiſtres, & quatre mille Lanskenets.

Eſtant arrivé à Mets avec le Marquis, Sa Majeſté me commanda inconcontinent après d'aller trouver le Duc d'Albe, & le prier d'un ſecond ſecours, & tel que l'Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne avoit fait eſpérer au Roy, comme eſtant leurs intereſts joints, & communs à la ruïne des Huguenots, autant factieux & rebelles en Flandre, que nos Huguenots en France; s'aſſeurant qu'eſtant ſon ſecours joint à l'armée que commandoient les Ducs de Nemours & d'Aumale, leſquels Sa Majeſté avoit fait alternativement ſes Lieutenans generaux en l'armée de Champagne, il empeſcheroit l'entrée du Royaume au Duc des Deux-Ponts, où pour le moins avant qu'il paſſaſt plus avant ſeroit combattu en telle ſorte, qu'il ne luy reſteroit qu'un repentir d'avoir entrepris légerement l'injuſte défenſe de mauvais ſujets contre leur Roy.

Ce qu'ayant fait entendre au Duc, je le

1569. trouvay beaucoup plus prompt au ſecours que je luy demandois, qu'il n'avoit eſté avant la bataille ſaint Denys; auſſi qu'il eſtoit piqué au jeu, & fort animé contre les Huguenots de France, qui avoient inconnent après la publication de la Paix & de l'Edit en France, aidé à entretenir en Flandre la guerre qu'il faiſoit au Prince d'Orange, Comte Ludovic. ſon frere, & de Mansfeld, ayant envoyé douze Cornettes & deux mille hommes de pied ſous la charge de Genlis, Morvilliers, Marquis de Renel (a), & Dautricour, Mouy (b), Renty, Eſternay, Feuquieres, & quelques autres (c), leſquels eſtans demeurez en Brabant (16), après ces troiſiémes troubles & retraites des Princes à la Rochelle, ne s'eſtoient voulu haſarder de venir en France & la traverſer; ce qu'ils n'euſſent pû faire auſſi ſans grand peril, leſquelles troupes ont depuis bien aidé à faciliter le paſſage du Duc des Deux-Ponts.

Mais pour retourner au Duc d'Albe, après

(a) Antoine de Clermont, Marquis de Renet.

(b) Artus de Vaudrai, Seigneur de Mouy.

(c) Dans le nombre de ceux que Caſtelnau ne nomme pas, étoient Claude-Antoine de Vienne de Clairvaut, d'Oſſonville, de Duilly (gendre du Maréchal de Vieilleville) de Briquemaut, de Lanty, &c.

m'avoir

m'avoir fait mille proteſtations du deſir qu'il 1569.
avoit de ſervir leurs Majeſtez en cette occaſion, & en toutes autres, il m'aſſeura qu'il me donneroit dans dix jours deux mille hommes de pied, & deux mille cinq cens bons Reiſtres, ſous la charge du Comte de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, me priant d'en eſcrire à leurs Majeſtez, & leur confirmer toutes aſſeurances de ſon entiere affection à leur ſervice, leur donnant conſeil & advis de ne faire jamais Paix avec leurs ſujets rebelles, & encore moins avec des Huguenots; mais bien de les exterminer & traiter les Chefs, s'ils pouvoient jamais tomber entre leurs mains, de meſme qu'il avoit fait les Comtes d'Egmont (17), & de Horne, auſquels il avoit fait trancher les teſtes pour avoir eſté factieux & rebelles au Roy d'Eſpagne leur Maiſtre, bien que tous deux fuſſent fort recommandables pour la grandeur de leurs Maiſons, & de leurs ſervices, s'eſtant le Comte d'Egmont fort ſignalé à la journée de ſaint Quentin, pour avoir bien-fait, & eſté en partie cauſe du deſaſtre des François & priſe du Conneſtable, comme auſſi de la défaite du Mareſchal de Termes à Gravelines, adjouſtant le Duc d'Albe beaucoup de diſcours de ſes faits & de la bataille

1569. d'Emden (a), qu'il avoit gagnée ſur les *Gueux*, avec mille paroles plaines de braveries & d'oſtentations accouſtumées à ceux de ſa Nation, qui ſeroient trop inutiles d'inſerer en ces Memoires.

Donc pour ne perdre temps pendant mon ſéjour, ayant donné l'ordre que ſes troupes fuſſent preſtes, après qu'elles eurent fait Montre & que j'eus pris congé de luy, je les fis acheminer avec telle diligence, qu'en moins de dix jours nous joignifmes l'armée des Ducs de Nemours, & d'Aumale en Bourgogne, aſſez à temps pour combattre le Duc des Deux-Ponts (18), auſſi fort en cavalerie, mais moindre en infanterie que nous; ſi ces deux Generaux euſſent eſté bien unis, & euſſent pris les occaſions, qui s'offrirent deux ou trois fois de le combattre avec avantage, en dix-ſept jours que noſtre armée coſtoya la ſienne, qui ne fut jamais attaquée qu'en quelques logemens à diverſes & le-

(a) Cette bataille eſt connue dans l'hiſtoire ſous le nom de la bataille de Gemmingen. Le Prince Louis de Naſſau y fut battu complétement le 21 Juillet 1568 par le Duc d'Albe. Caſtelnau probablement l'appelle la bataille d'Emden, parce que cette ville eſt dans le voiſinage, & qu'une portion des vaincus s'y ſauva.

geres eſcarmouches, ſinon à Nuys (a) au 1569.
paſſage de la Riviere, auquel il ſembloit que le combat dût eſtre plus grand qu'il ne fut.

Mais le Duc d'Aumale ſe contenta pour ce jour-là de répouſſer un Regiment de cavalerie commandé par Schomberg (b), lequel le Duc des Deux-Ponts, qui eſtoit logé à l'Abbaye de Ciſteaux, avoit fait avancer pour paſſer la Riviere, ce qu'ayant fait, fut contraint de retourner avec perte de quarante ou cinquante des ſiens, avec quelques priſonniers; mais eſtant ſouſtenu de leur cavalerie, il fit ferme; lors le Duc d'Aumale commanda au Comte de Charny, qui avoit commencé cette première charge avec les compagnies du Duc de Lorraine, du Mar-

(a) M. de Thou (Liv. XLV) en parlant de cette rencontre, dit que l'action eut lieu à Gilly, & que de part & d'autre il reſta environ 400 hommes ſur la place.

(b) Il ne faut pas confondre ce Schomberg avec Gaſpard de Schomberg, dont on a fait mention dans l'obſervation ci-deſſus, n°. 16. Gaſpard ſervoit dans l'armée Catholique, & étoit attaché à Catherine de Médicis. Le Schomberg dont il s'agit ici, s'appelloit Meinard de Schomberg : il faiſoit les fonctions de Maréchal-de-camp général dans l'armée du Duc de Deux-Ponts.

1569. quis de Pont ſon fils, & autres troupes, de tenir bride en main, en partie à cauſe que l'Artillerie des Huguenots, qui eſtoit pointée ſur une colline du coſté de l'Abbaye, endommageoit noſtre cavalerie; ce qui fut cauſe que chacun régardant la contenance de ſon compagnon pour prendre ſon advantage, le reſte du jour ſe paſſa en eſcarmouches aſſez legeres entre les gens de pied.

Le lendemain le Duc des Deux-Ponts, qui n'avoit autre but que de tirer pays, ſe rémit en campagne, & s'eſtant avancé quelques jours ſur noſtre armée (qui après cette journée demeura derriere) prit le chemin de la ville de Beaune, devant laquelle il ſéjourna attendant ſes chariots & bagages, de-là fut à Treſchaſteau, où il paſſa la Riviere avec auſſi peu de peine qu'il avoit fait auparavant celle de Saverne (a), encore que l'armée des Ducs de Nemours & d'Aumale fut campée à ſaint-Jean près de-là: pour le paſſage du Pont-ſur-Saone, qu'il paſſa auſſi ſans contredit, la riviere eſtant guéable en pluſieurs endroits: c'eſt ce qui fut cauſe que les gens de pied, que le Duc d'Aumale

(a) Cet événement s'étoit paſſé, lorſque le Duc de Deux-Ponts commença à vouloir pénétrer en France.

avoit envoyez pour garder, tant ce paſſage 1569.
que celuy de Montreuil, l'abandonnerent.

Mais pour rétourner au lieu où j'ay fait la diſgreſſion de Treſchaſteau, le Duc des Deux-Ponts ayant gagné le pays d'Auxerrois, ne penſa plus qu'à s'aſſeurer d'un paſſage ſur la riviere de Loire : pour cet effet ayant eu advis par Guerchi (a), qui eſtoit venu au-devant de luy, du peu de gens de guerre qu'il y avoit dans la charité, prit réſolution de l'aſſieger, & auſſi-toſt envoya le Marquis de Renel, Mouy, Hautricour, avec ſix cens chevaux, & autant d'Arquebuſiers à cheval pour l'inveſtir, leſquels après avoir paſſé l'eau à Pouilly, gagnerent bien-toſt le faux-bourg du Pont, où ils ſe logerent. Peu après le Duc eſtant arrivé avec ſon armée, qui fut environ le dixieme de May, fit camper ſes Lanskenets aux deux vallons, leſquels régardent la porte de Nevers : eſtant iceux couverts de vignes qui ſont là autour, & ayant logé trois coulevrines ſur un terrain qui eſt élevé, fit battre la porte de Nevers, & ſa courtine. Le Marquis de Renel d'autre

(a) Antoine de Marafin de Guerchy étoit Cornette de l'Amiral de Coligni, & ſon ami. Il avoit été fait priſonnier à la bataille de Jarnac ; & le Duc d'Anjou l'avoit renvoyé chez lui. (De Thou, Liv. XLV.)

1569. part avec trois moyennes, faiſoit battre tout le long de la courtine, pour empeſcher les aſſiegez de réparer les breſches qu'y faiſoit la batterie du Duc, qui continuoit ſans rélache, en ſorte que le Capitaine (a) ayant abandonné la place ſur le prétexte qu'il prit (fort mauvais, toutefois) d'aller luy-meſme donner advis au Duc d'Anjou, du peu de moyen qu'il y avoit de conſerver la ville, ſi elle n'eſtoit promptement ſecourue, les habitans bien-toſt après demanderent à parlementer pour avoir armes, vies & bagues ſauves : mais les François autant deſireux de l'honneur que du butin, s'eſtant haſardez de monter la nuit par une corde en un certain endroit de la muraille mal-gardé, qui leur fut enſeigné par quelques gens de la ville, entrerent file à file les uns après les autres, & bien-toſt après les Lanskenets les ſuivirent

(b) De Thou & Davila, en taxant cet Officier de lâcheté, ne le nomment point. Dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 161) on a cherché à renvoyer le blâme de l'événement ſur le Duc de Nemours, *qui* (diſent ces Mémoires) *n'avoit envoyé perſonne à la Charité.* Nous ne remarquons cette diverſité que pour faire ſentir la malignité du Rédacteur qui n'aimoit pas le Duc de Nemours.

pour avoir leur bonne (a) part du butin. Le 1569.
Duc perdit fort peu de gens, entr'autres (b)

(a) M. de Thou assure que les Officiers François continrent leurs soldats, & qu'ils abandonnèrent le pillage aux Allemands, pour leur tenir lieu d'un mois de solde qu'on leur avoit promis. Selon Davila, au contraire (Liv. IV, p. 329) Allemands & François, tous saccagèrent la ville; cela se passa le 20 Mai.

(b) De Thou (Liv. XLV) & d'Aubigné (Hist. univers., Liv. V, p. 286) ne s'accordent pas avec Castelnau sur le genre de mort d'Ory du Chastelet, Baron de Deuilly. Ils affirment qu'il mourut de maladie dans le camp du Duc de Deux-Ponts, & que ce fut Du Paz de Feuquieres qu'un boulet de canon tua en reconnoissant la place. Le Baron de Deuilly, dont les ancêtres descendoient par les femmes de Gérard d'Alsace, Comte de Vaudemont, frère de Thierri, Duc de Lorraine, avoit épousé une des filles du Maréchal de Vieilleville : le Laboureur (tome II de ses Additions, p. 673) s'est trompé, en disant que la veuve de ce Seigneur se remaria depuis au sieur d'Espinay. Celui-ci avoit obtenu la main de l'aînée ; & la seconde fut le partage du Baron de Deuilly, dont le fils, Claude du Chastelet, mourut au siége de Dieppe, en combattant pour la ligue. On voit que le père & le fils n'avoient pas la même manière de penser en fait de religion. Par rapport à la mort du Baron de Deuilly, ces faits rectifient les détails dans lesquels nous sommes entrés, T. XXXII de la Collection, p. 414.

1569. Duilly Lorrain gendre du Mareſchal Vieille-ville, y fut frappé d'un boulet d'une des pieces qui ſortit de la ville, dont il mourut; de ceux de la ville il y en eut bien ſoixante de tuez; Guerchi y fut laiſſé Gouverneur avec cinq compagnies de gens de pied, & quelque cavalerie.

Fin du cinquième Chapitre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LA SUITE
DU SIXIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(8) CETTE requête (a) tendoit à rejetter l'inquiſition, les nouveaux Evêques & la publication des decrets du Concile de Trente, regardés comme attentatoires aux priviléges & immunités des Pays-Bas. Le 5 Avril (b) 1566, les Nobles qui s'étoient réunis à l'hôtel de Culembourg, dans la ville de Bruxelles, ſe rendirent au Palais de la Gouvernante. Ils étoient au nombre de 400, modeſtement

(a) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 22.

(b) De Thou, Liv. XL.

1569. vêtus, l'épée au côté, & marchant deux à deux; ils allèrerent preſenter la requête en queſtion. *Brederade* portoit la parole. La Ducheſſe de Parme les accueillit avec bonté, & leur promit une promte réponſe. A l'inſtant où ils ſortoient, le Comte de *Barlaimont*, confident de cette Princeſſe, & croyant lui faire ſa cour, dit *qu'il n'y avoit rien à craindre de ces coquins là, puiſque c'étoit une troupe de gueux* (a)... Le trait de ce ſarcaſme conſiſtoit dans une alluſion à la ſimplicité de leurs vêtemens, & à la fortune médiocre d'une partie de ces Nobles. Le mot de l'inſolent Courtiſan ne manqua pas d'être relevé; & ce mot devint le ſignal de ralliement pour tous ceux qui prirent les armes. Les Nobles Confédérés furent les premiers à ſe l'appliquer. S'habillans tous de drap gris, ils attachèrent à leurs chapeaux de petites écuelles de bois & des bouteilles telles qu'en portoient les mendiants. Dans les repas où ils s'invitoient, on but publiquement à la ſanté *des gueux*. Afin d'avoir entr'eux (b) un ſigne encore plus

(a) *De vrais mendians* (ce fut là ſon expreſſion), & elle répond à celle de *gueux* uſitée dans les langues wallonne & françoiſe.

(b) Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 23.

diſtinctif, ils s'attachèrent au col une mé- 1569.
daille d'or ſur laquelle étoit empreinte d'un côté l'effigie du Roy, & de l'autre, deux mains jointes tenant une beſace, avec cette légende : *fidelles au Roy* (a) *juſqu'à là beſace*.... La Ducheſſe de Parme, prévoyant les ſuites funeſtes de l'adminiſtration oppreſſive de Philippe II & de ſes Conſeillers, cherchoit ſagement à calmer les eſprit Promettant tout ce qui pouvoit dépendre d'elle, modifiant les ordres rigoureux qu'on lui addreſſoit, elle s'engagea d'interpoſer ſes bons offices auprès de la Cour d'Eſpagne. De concert avec cette Princeſſe, on députa vers Phi-

(a) La teneur de cette légende fournit une obſervation qu'il importe de ne pas perdre de vue; c'eſt qu'au commencement des révolutions qui ont opéré l'affranchiſſement des peuples libres, la plupart d'entre eux, en s'armant contre la tyrannie, ont longtems reſpecté le nom du deſpote. L'habitude d'obéir à une autorité bienfaiſante & tutélaire, eſt un joug que les abus multipliés du pouvoir arbitraire ne parviennent à briſer que lentement & progreſſivement. L'Hiſtoire de la Hollande nous en offre un exemple. Quand par la ſuite les Hollandois autorisèrent le Prince d'Orange à lever des troupes pour oppoſer la force à la force, ce Prince mit encore ſur ſes drapeaux cette deviſe : *Pro Rege, grege & lege ;* c'eſt-à-dire, *pour le Roi, le peuple & la loi.*

lippe le Baron de *Montigny* & le Comte de *Bergh*. On les chargea (a) de ſolliciter la ceſſation des Conciles provinciaux, que tenoient

(a) Probablement ce fut vers cette époque qu'on adreſſa à Philippe II un écrit qui a été recueilli dans les Mémoires de Condé, tome V, p. 374 & ſuiv., ſous le titre de *Brief diſcours envoyé au Roy Philippe, noſtre Sire & ſouverain Seigneur, pour le bien & profit de Sa Majeſté, & ſingulièrement des Pays-Bas, &c.* On n'attend pas de nous nne analiſe détaillée de cet ouvrage où l'Auteur établit les principes qui ſervent de baſe à la tolérance univerſelle. Dans le nombre des raiſonnemens qu'il employe, il appuie particulièrement ſur cette maxime qu'aucune puiſſance ici bas *ne peut dominer ſur les conſciences & ſur les eſprits des hommes par choſes corporelles.* Il en allégue pour preuve le peu de fruit qu'ont produit à cet égard toutes les perſécutions dont l'hiſtoire parle. L'Auteur démontre qu'en adoptant dans les Pays Bas un régime d'intolérance, il n'en peut réſulter que la dépopulation de cette contrée. Il cite un ſingulier fait pour montrer l'opiniâtreté avec laquelle les hommes tiennent à la liberté de profeſſer leur croyance. « Ce n'eſt point merveilles » (dit-il) que pluſieurs entre les Provençaux durant » les perſécutions de France pour le fait de la reli» gion, ont traité de ſe rendre tributaires au Turc, » eſpérans que pour le moins on les laiſſeroit vivre » en ladite liberté, que ſurtout ils priſoient; & peut» être l'euſſent-ils mis en exécution au grand dom» mage de la Chreſtienté, ſi un ſeul reſpect ne les » en euſt deſtournez; c'eſt à ſavoir qui leur ſembloit

les nouveaux Evêques, & l'anéantiſſement de la juriſdiction inquiſitoriale dont ils étoient les promoteurs. Selon ſa coutume le Monarque Eſpagnol répondit en termes ambigus. Le fruit des ſollicitations de ces deux Seigneurs ſe réduiſit à une ordonnance qui excita l'indignation des Flamands. La teneur de cette ordonnance inſultante & dériſoire portoit, qu'au lieu de brûler vif les proteſtans & leurs Miniſtres, on ſe contenteroit de les pendre. On y déclaroit qu'en général ceux qui changeroient de Religion, ſeroient punis par le glaive, mais que cependant on n'infligeroit aux gens du peuple qu'un ſimple banniſſement. Les Etats de pluſieurs provinces ratifièrent par crainte cette ordonnance. Dans d'autres, & particulièrement en Hollande,

» choſe trop griève de donner leurs enfans premiers » nés au grand Turc, pour eſtre inſtitués en la religion *Mahumétique;* car pour vray cette affection eſt » incroyable, & ſurpaſſe toutes les autres quelles » qu'elles ſoyent »... L'Auteur paſſe de-là à une queſtion très-importante, c'eſt de ſavoir ſi la tranquillité publique eſt compatible dans un état avec la diverſité de cultes. Il ſe déclare pour l'affirmative. Ceux à qui ces ſortes de diſcuſſions plaiſent, peuvent recourir à l'ouvrage même. On conçoit bien que les raiſonnemens de l'Auteur ne firent pas fortune à la Cour de Philippe; & cela devoit être.

1569. on la publia, ſans daigner prendre l'attache des Etats. Une conduite auſſi tyrannique, au lieu d'appaiſer le feu de la révolte, devoit naturellement l'allumer. Les bruits allarmans, qui circuloient, augmentoient la fermentation. On ſavoit que les députés en Eſpagne étoient vus de mauvais œil, & qu'on s'y jouoit d'eux impunément. On annonçoit l'arrivée prochaine de Philippe II dans les Pays-Bas. On diſoit hautement qu'Eric de Brunswick, Officier attaché au ſervice des Eſpagnols, levoit des troupes en Allemagne; ces nouvelles déſeſpérantes, que les mécontens exagéroient, produiſirent une exploſion ſubite. Les Proteſtans des diverſes Sectes qui formoient déjà le plus grand nombre des habitans des Pays-Bas, crurent n'avoir plus rien à ménager. Ils célébrèrent publiquement leurs rites religieux. En allant prier un Dieu de paix; ils eurent ſoin d'y paroître armés. La populace, qui ne connoît aucun frein, parce qu'elle ne raiſonne point, s'abandonna à toutes ſortes d'excés. On pilla; on brûla les Egliſes catholiques. Les Nobles confédérés continuoient à tenir leurs conventicules. Au milieu de ces orages, la Ducheſſe de Parme négocioit avec les uns & les autres. Le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont & de Horn lui ſervoient

d'interprètes. Comme ils étoient agréables à la Nation, on exigea que Marguerite les admit dans ſon conſeil, & qu'elle n'agit point ſans leur participation. Cette marque de confiance les perdit ſur le champ dans l'eſprit ſoupçonneux de Philippe II. Le démon du Midi ne ſut jamais pardonner ; & dès-lors leur arrêt de mort fut minuté. Cependant tout étoit en feu dans les Pays-Bas. Chacun craignoit que le peuple, las de faire la guerre aux reliques & aux images, ne la fit aux particuliers riches. La Ducheſſe de Parme trembla pour elle même. On l'avoit avertie qu'on ſe propoſoit de l'enlever, & qu'on devoit proſcrire ſes confidens les plus intimes, tels que Jean de *Ligne*, *Prince de Barbançon*, le Comte *d'Aremberg*, & ce *Barlaimont*, devenu ſi odieux par le ſarcaſme dont on a parlé. Marguerite, épouvantée, s'imagina qu'il falloit s'accommoder aux circonſtances. De l'avis des Grands & des Membres de ſon Conſeil ; le 23 aouſt 1566 (a), elle conſentit par écrit à la liberté 1569.

(a) Telle eſt la date que M. de Thou donne à cet accord ; mais dans le Journal de Brulart (tome I des Mémoires de Condé, p. 169) où il eſt conſigné, on le voit daté du 25 Août 1566. Voici cet accord..... « Son Alteſſe & tous les Chevaliers de l'ordre par » commun accord ont promis & juré aux nobles qu'ils

de conſcience, juſqu'à ce que le Roi en eut autrement ordonné ſur la délibération des

» ne ſeront jamais recherchés du Roy pour le fait de
» la requeſte & ſupplication par iceux préſentée,
» pourvu qu'ils n'ayent en autre choſe excédé, & que
» les preſches ſe feront hors les villes auxquels chacun
» pourra aller librement; les Gentilshommes y pour-
» ront aller à cheval avec eſpée & piſtolets ſans au-
» tres armes; & les bourgeois & marchands avec eſpées
» ſeulement; & celuy qui y contreviendra, ſera puni
» par les Magiſtrats à ce commis; & vivront en liberté
» de leur conſcience. Ont promis de prendre les armes
» pour faire fidele ſervice au Roy en tout ce qu'il
» luy plaira les employer; & quant à ceux qui pil-
» lent, deſrobent, ſaccagent & ruinent les Egliſes,
» leſdits ſieurs nôbles prendront les armes contre eux,
» & feront tout devoir de les exterminer, & maintenir
» les Eccléſiaſtiques en tranquillité; ont promis de
» faire devoir & diligence, de faire retirer les *Pré-*
» *dicans*, & faire ceſſer les *preſches* par doulces voyes
» & amiables hors des villes. Ont auſſi promis & juré
» de ne prendre armes, ny faire aſſemblées ſans le
» conſeil & advis de M. le Prince d'Orange, M. d'Eg-
» mont & M. l'Admiral, leſquels leur ont promis au
» nom des Chevaliers de l'ordre, dès-lors que quelque
» menée ſe fera contre leſdits nobles, les advertir.
» Auſſi leſdits nobles ont promis empeſcher que nuls
» eſtrangers n'entrent en leur pays pour leur faire
» ſervice, ni pour le fait de la religion; & ont toutes
» ces choſes ſuſdites été accordées juſques à la venue
» du Roy que l'on eſtime en brief ».

Etats

Etats qu'on assembleroit. On jura respectivement d'oublier le passé, & de se réunir contre les factieux. Les Médiateurs de cet arrangement furent le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont, de Horn, de Montmorency-d'Achicourt, Louis de Nassau, Eustache de Siennes, Georges de Montigny de Noyelles & de Montigny de Villers, &c., &c. Ces Seigneurs travailloient de bonne foi à rétablir la paix & la tranquillité publique. Mais les têtes étoient si échauffées que plus d'une fois leur crédit se trouva en défaut; tant il est vrai que là, où le peuple a une fois mordu le frein de l'autorité, il ressemble à ces bêtes féroces qui déchirent impitoyablement tout ce qui s'offre sur leur passage. Les élans de la colère sont des accès de rage; & chacune de ses pensées se manifeste par des symptômes convulsifs. La Duchesse de Parme sentoit de plus en plus les embarras de sa situation. Les lettres qu'elle recevoit d'Espagne, ne contenoient que des témoignagnes du ressentiment du Roi. On le peignoit morne, irrité & méditant les vengeances profondes du Machiavelisme mis en action. Elle ne pouvoit se méprendre à la vérité de ce tableau, en voyant les lettres qu'à cette époque le monarque écrivoit au Prince d'Orange : elles

étoient remplies d'expreſſions affectueuſes. Ces lettres eurent l'effet qu'en attendoit Philippe. Une grande partie de la Nobleſſe ſépara ſes intérêts de ce qu'on appelloit (a) les Confédérés. C'étoit-là l'inſtant que Philippe avoit déſigné, pour que la Ducheſſe exécutât ſes ordres ſecrets. Le parti des Confédérés étant affoibli, Marguerite leva des troupes ſous prétexte de réprimer les excès des ſéditieux. Si-tôt qu'elle ſe vit en force, on commença des obſervations juridiques contre quelques Miniſtres proteſtans. Marguerite n'en reſta pas là. Bientôt elle inſinua qu'elle avoit le deſſein d'éluder pluſieurs articles du traité du 23 aouſt, d'autant que ce traité étoit l'ouvrage de la violence. Cette conduite inſidieuſe inquiéta le Prince d'Orange. Au commencement d'octobre il s'aboucha avec les Comtes d'Egmont, de Horn, & Philippe de Lallain, Comte de Hoogſtrate : le Prince d'Orange leur communiqua des lettres interceptées de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour

(a) Veut-on étudier l'hiſtoire de cette confédération, qui prépara la liberté de la Hollande, il faut recourir à l'ouvrage de M. *Te Watter*, Hiſtoriographe de la Province de *Zéelande*, imprimé en 1776 à Middelbourg, 2 vol. in-8°., ou à celui de M. *Paulus*, publié à Utrecht en 1775, 4 vol. in-8°.

de France. Dans ces lettres on recommandoit à la Ducheſſe de Parme de bien traiter ces Seigneurs. On les y accuſoit d'être les inſtigateurs des troubles de la Flandre. On y liſoit enfin que le Roi d'Eſpagne ſe conduiſoit de la même manière avec le Baron de Montigny & le Comte de Bergh, juſqu'à ce qu'on pût leur infliger ſûrement la punition que tous méritoient. Le Prince d'Orange propoſa à ſes aſſociés de prévenir leur perte inévitable, en réſiſtant à main armée aux Eſpagnols. Les repréſentations du Prince furent vaines; & on ſe quitta ſans rien conclure. Pendant ce temps-là, Marguerite d'Autriche ne s'endormoit pas. Les troupes, qu'elle avoit levées, marchoient ſous les ordres de Philippe de Sainte Aldegonde, Baron de Noercarmes. Ce Général débuta par le ſiège de Valenciennes. Cette ville renfermoit dans ſon enceinte beaucoup de Proteſtans; on vouloit en faire un exemple. Les Nobles confédérés, ſecondés par les habitans de Tournay, vinrent au Secours de Valenciennes. Le premier janvier 1567 on combattit. Noercarmes, vainqueur, entra dans la ville. Il ternit ſa gloire par des exécutions militaires. Les Confédérés, humiliés de leur échec, parlementèrent avec la Ducheſſe de

Parme. La dureté des conditions, qu'elle offrit, les réduiſit au déſeſpoir. De toutes parts la guerre civile éclata. Les Pays-Bas devinrent le théâtre de la licence, du meurtre, du pillage & des déſordres qui ſont inſéparables. Les haines des différentes ſectes, les chocs produits par la rivalité entre les factions, les prétentions particulières des chefs achevèrent de porter au comble la calamité publique. Brederode, un des principaux de la Nobleſſe confédérée, s'efforçoit de faire revivre à ſon profit des droits qu'il prétendoit lui avoir été tranſmis par les Comtes de Hollande, ſes ancêtres. A peine la requête de 1566 avoit-elle été ſignée, que par ſon ordre on frappe à *Viane*, ville dont le domaine lui appartenoit, une monnoie de cuivre aux armes de Bourgogne. D'un côté on y liſoit ces mots : *Per* (a) *tela per ignes* . . . ; & ſur le revers : *Inſigne* (b) *Vianenſe*. . . .

Sur ces entrefaites le Prince d'Orange s'aboucha une ſeconde fois avec les mêmes Seigneurs dont on a fait mention. Il leur réitéra ſes repréſentations & ſes allarmes. Le Comte d'Egmont, perſiſtant dans ſa première réſolution, entraîna l'opinion des autres. Attaché à

(a) C'eſt à dire... Au milieu des traits & des feux.

(b) Deviſe de Vianne.

de riches propriétés ſitués dans les Pays-Bas, appréhendant de perdre les emplois dont il étoit revêtu, & comptant ſur ſes longs ſervices, il répondoit au Prince d'Orange que la vengeance de Philippe II ſe borneroit à la punition des ſéditieux, & à la deſtruction du proteſtantiſme. « J'aurai (lui répliqua (a) le » Prince d'Orange) la conſolation dans nos » malheurs, d'avoir voulu ſervir mes amis » & ma patrie, & de leur avoir offert mon » bras; puiſque par un ſecret jugement de » Dieu, & par un aveuglement déplorable » de votre part, je ne puis me faire écouter, » Comte, je n'ai plus qu'une choſe à vous » dire, c'eſt qu'en vous opiniâtrant au parti » que vous prenez, nous courons tous à une » perte inévitable. Soyez ſûr que nos enne- » mis ſe ſerviront de vous comme d'un pont, » pour faire leur deſcente & mettre pied à » terre, & que votre tête ſéparée du tronc » leur tiendra lieu de trophée » . . . . Alors ils ſe ſéparèrent, en s'embraſſant les larmes aux yeux. Le Prince d'Orange ajouta qu'il alloit ſe réfugier en Allemagne (a). *Adieu donc Prince ſans terres!* (s'écria le Comte

(a) De Thou liv. XLI.

(b) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Hollande par Aubery du Maurier page 24.

d'Egmont.) *Adieu, Comte ſans tête* (a)*!* (dit Guillaume de Naſſau.) Les Confédérés, abandonnés ainſi à leurs propres forces, ſe trouvèrent hors d'état de réſiſter aux troupes de la Ducheſſe de Parme. Brederode & pluſieurs autres Chefs ſe ſauvèrent en Allemagne. Ceux qu'on prit furent ſuppliciés ; & quoique la guerre civile exiſtât réellement dans l'univerſalité des Pays-Bas, il n'y avoit ni accord, ni point de réunion entre les mécontens. Tandis que ces contrées étoient en proie à tous les maux réſultans de l'anarchie la plus complète, Philippe II délibéroit ſur les moyens propres à y remédier. Dans un con-

(a) La prédiction s'accomplit Le 5 Juin 1568 le Duc d'Albe fit décapiter à Bruxelles les Comtes d'Egmont & de Horn. Le Miniſtre de France, réſident à Bruxelles, temoin de l'exécution, écrivit à ſa Cour qu'il avoit vu tomber cette tête qui deux fois avoit fait trembler la France. Il vouloit parler du Comte d'Egmont à qui on attribuoit le gain des batailles de ſaint Quentin & de Gravelines. Au ſurplus ces maſſacres juridiques ne produiſirent point l'effet que le Duc d'Albe s'en étoit promis. L'indignation fut générale. Granvelle même jugea que le Duc d'Albe avoit manqué ſon coup, en laiſſant le Prince d'Orange s'échapper. Le *Taciturne* (c'étoit ainſi qu'il le nommoit) *n'eſt pas pris* (s'écria-t-il) *en ce pas le Duc n'a rien pris.*

ſeil qu'il tint à *Ségovie*, *Ruy Gomes* (a) *de Silva*, un de ſes favoris, propoſa de n'employer que la clémence & la douceur. Le Duc de *Feria*, & *Freſneda* le Confeſſeur du Roi, appuyèrent cet avis. Le Duc d'*Albe* (b) s'y oppoſa vigoureuſement. Cet homme (c) de ſang prétendit qu'il n'y avoit ni repentir ni ſatisfaction capables d'expier l'impiété & la

(a) Il devint Prince d'Eboli, Duc de Paſtrane, familier de corps du Roi, Conſeiller d'Etat, & *Contador-mayor* de Caſtille, c'eſt-à-dire Surintendant des Finances. On lui a reproché d'être arrivé à la faveur par le moyen de ſon épouſe, qu'il ſacrifia (dit-on) à la lubricité de Philippe II; mais le Prince d'Orange, qui ne l'a pas ménagé, ſe tait ſur ce fait dans ſon manifeſte. Au reſte il ne faut pas le juger ſur une vie du Duc d'Albe, dont nous avons une traduction françoiſe. C'eſt *Cabrera* & les autres Hiſtoriens Eſpagnols qu'on doit conſulter.

(b) De Thou, Liv. XLI.

(c) Peut-on déſigner autrement celui qui (ſelon Aubery du Maurier dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, p. 58) « ſe vantoit, en par-
» tant des Pays-Bas, qu'en ſix ans de gouvernement
» il avoit fait mourir plus de dix-huit mille perſonnes
» par la main du bourreau. Cependant (ajoute le
» même écrivain) le cruel *Vargas*, qui s'en retourna
» en Eſpagne avec le Duc, s'écrioit en partant, *que*
» *les Pays-Bas étoient perdus pour le Roy par un excès*
» *de douceur & miſéricorde*!..

rébellion des Flamands, à moins qu'ils ne fiſſent l'aveu public de leurs crimes, & qu'ils n'abandonnaſſent corps & biens à la diſcrétion du Souverain. Il obſerva que, comme il ne falloit pas eſpérer que ce peuple altier & mutin ſe ſoumit à de telles conditions, il étoit donc indiſpenſable de recourir à la force pour l'y contraindre. Granvelle, (& cela devoit être) embraſſa l'opinion du Duc d'Albe. Elle flattoit trop l'ame vindicative & cruelle de Philippe pour qu'il ne l'adopta pas. *Eſpinoſa* (a), & le grand Inquiſiteur s'y rangèrent auſſi-tot. Leur exemple entraîna le Duc de Feria; & ce Seigneur oublia que d'a-

(a) Jacques d'Eſpinoſa fut Evêque de Siguença, grand Inquiſiteur & Cardinal. Il parvint au miniſtère; *& il y parut comme un éclair* (dit Antonio Perez dans ſes lettres); *ce fut un éclair* (ajoute-t-il) *en ce qu'il étincela partout, & offuſqua tous les autres Miniſtres de Philippe II; mais il paſſa vîte...* Cabrera dans ſon Hiſtoire de Philippe II, fait un grand éloge de ce Prélat. Il avoue cependant que ſa morgue & ſon orgueil le rendirent odieux. Philippe lui même s'en dégoûta. On prétend qu'il mourut de ſaiſiſſement & de douleur, parce que le Monarque l'avoit aigrement tancé. Mais croira-t-on (& des Ecrivains Eſpagnols le racontent) que pour plaire à Philippe & à toute ſa Cour on ſe hâta d'ouvrir le corps d'Eſpinoſa encore vivant. On prétend qu'il repouſſa le raſoir du Chirurgien.

bord il avoit défendu les droits de l'humanité. On réſolut en conſéquence de déployer dans les Pays-Bas toutes les forces de la monarchie Eſpagnole. Philippe II devoit en perſonne aller préſider à ces ſcènes de carnage. On l'annonçoit avec emphaſe. Par-là on vouloit répandre la terreur. Quand tout fut prêt, le Monarque Eſpagnol déclara que ſes affaires ne lui permettoient pas de s'abſenter. On nomma le Duc d'Albe pour être l'exécuteur des atrocités qu'on méditoit. Granvelle, & le grand Inquiſiteur, déterminèrent ce choix; & leur ſuffrage indique les vues qui les animoient. Ruy Gomès de Sylva (a) ne contre-

(a) L'Hiſtorien Cabrera, parlant de l'oppoſition de Ruy Gomès de Silva à la nomination du Duc d'Albe, la motive en termes honorables pour le Duc de *Feria*. Ruy Gomès n'étoit point d'avis qu'on envoyât le Duc d'Albe dans les *Pays-bas* à cauſe de ſa ſévérité. Le Duc de *Feria*, qui étoit d'un caractère fort doux, lui paroiſſoit plus propre à gouverner ce pays. D'ailleurs il connoiſſoit le génie de ces peuples. Il ne cédoit point au premier en prudence, en nobleſſe, en bonne mine, en grandeur d'ame. Il étoit même plus libéral que le Duc d'Albe, & il avoit le don de ſe faire craindre. Voici le paſſage original de Cabrera. *Parecia à Ruy Gomez deſconveniente la ſeveridad del Duque de Alva para gobernar los paiſes, con quien à ſu parecer la tenplança del Duque de Feria podria mu-*

dit point cette nomination. L'Hiſtoire remarque (a) qu'il vit avec plaiſir s'éloigner de la Cour un rival qu'il redoutoit. Elle remarque encore que le fin Courtiſan, convaincu d'avance de l'iſſue funeſte de cette expédition, ſe flatta que la honte & le diſcrédit ſeroient le ſalaire de ceux qui l'avoient conſeillée. Si ces particularités ſont exactes, elles prouvent que l'homme décoré d'ambition, compte pour rien les malheurs du genre humain, le déſaſtre public, & la ruine des Nations. Le 15 avril 1567 (b), le Duc d'Albe reçut à *Aranguez* les dernieres inſtructions de l'implacable Philippe II. Il s'embarqua à *Carthagène* le 10 mai ſuivant. Le rendez-vous aſſigné à ſes troupes étoit à *Saint-Ambroiſe* en Piémont. Après avoir traverſé la Savoye, la Breſſe, la Franche-Comté, & la Lorraine. Il arriva en Flandres le 22 août. On conçoit aiſément que ſa marche allarma

eho : no le era inferior en el conocimiento da las naciones que avia de gobernar i tratar, prudencia, nobleza, gallarda perſona, titulo, animo generoſo, i mas liberal que el de Alva, i de igual autoritad, &c. &c.

(a) De Thou, Liv. XLI.

(b) Commentaires mémorables de la guerre de Flandre, par Don Bernardin de Mendoza, Liv. II, fol. 21. verſo.

les puiſſances voiſines. Geneve trembla pour ſa liberté. Afin de détourner l'orage, qui pouvoit fondre ſur cette ville à la ſollicitation du Duc de Savoye, les Suiſſes reſtituèrent à ce Prince trois bailliages qu'il réclamoit. Le Miniſtère François, dirigé par Catherine de Médicis, qui malgré ſon alliance avec le Roi d'Eſpagne, ſe défioit de lui & encore plus du Duc d'Albe ſon Général, chargea pluſieurs compagnies d'ordonnance d'éclairer ſa marche. Si on eut permis aux Proteſtans François d'agir, il eſt vraiſemblable que l'armée Eſpagnole ne ſeroit pas parvenue à ſa deſtination. Bernardin (a) de Mandoza, témoin oculaire, atteſte qu'un petit nombre de troupes auroit pu lui fermer les paſſages. *L'empêchant ſeulement un jour* (dit-il) *elle auroit péri de faim.* Cet Hiſtorien nous apprend qu'en raiſon de la ſtérilité des lieux, à chaque endroit où les Eſpagnols campoient, on n'avoit raſſemblé des vivres que pour vingt-quatre heures. Cette obſervation ne donne par une grande idée de l'art avec lequel on approviſionnoit alors les armées.

(a) Commentaires mémorables, &c. Livre II, fol. 24.

(9) Depuis la paix de 1563, le Prince de Condé n'avoit joué un rôle dans les affaires publiques que par intervalles. Se fiant d'abord aux promeſſes de Catherine de Médicis, il s'étoit livré à ce gout pour la galanterie que l'hiſtoire lui reproche. On a vu, dans les Mémoires de Vieilleville (a), les piéges dont on eut ſoin de l'environner : *On l'amuſoit à la Cour* (raconte (b) un Hiſtorien Catholique) *par des fêtes & des divertiſſemens, afin de l'amollir par les délices & les plaiſirs de la paix, & de plier, s'il étoit poſſible, la hauteur de ſon caractere.* On crut un inſtant que la veuve du Maréchal de Saint-André, belle & riche, parviendroit à l'enchaîner pour toujours. Cette femme, yvre d'amour, ſe dépouilla en ſa faveur de propriétés conſidérables. Le Prince les accepta & ne l'épouſa point (c). On prétend

(a) Obſervations ſur ces Mémoires, tome XXXII de la Collection, p. 367.

(b) Davila, Hiſtoire des guerres civiles, tome I, Liv. III, p. 204.

(c) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligni (Liv. IV, p. 324), l'Amiral rompit ce projet en révélant au Prince quelques anecdotes ſcandaleuſes de la jeuneſſe de la Maréchale de St. André, lorſqu'elle étoit encore fille. Mais on ne doit point recevoir ſans examen les particularités ra-

que Catherine favorisa ce mariage projetté, & qu'elle se prêta également aux amours du Prince avec une de ses filles d'honneur. De-là résulte une vérité constante, c'est que tous les moyens étoient indifférens à cette Princesse, pourvu qu'ils tendissent à son but. Au sein des voluptés, où le Prince étoit plongé, l'ambition néanmoins le réveilloit de tems en tems. Ce fut ainsi qu'il se chargea d'être l'inteprête (a) des doléances des Protestans. Ces accès de zèle ne duroient pas : c'étoit une boutade éphémère à laquelle succédoit aussi-tôt l'apathie la plus profonde. Le Cardinal de Lorraine, à son retour en France, avoit contribué à prolonger ce sommeil, en berçant le Prince de Condé, de l'espérance d'épouser Marie Stuart sa nièce.

contées par cet écrivain, lorsqu'à la page 335 du même ouvrage on le voit attribuer au Prince de la *Roche-sur-Yon* la découverte des complots tramés contre les Protestans de France. Car comment ce Prince en 1567 auroit-il pu découvrir à l'Amiral des secrets si importans, puisqu'il étoit mort à Beaupreau le 10 d'Octobre 1565. (Voyez le Discours & voyage du Roi Charles IX, par Abel Jouan, p. 33.)

(a) On a vu dans le Livre précédent des Mémoires de Castelnau les lettres & avertissemens du Prince de Condé au Roi & à la Reine mère, en date du mois d'Août 1564.

Les cris des Proteſtans (a) qu'on continuoit d'opprimer, les infractions portées ſucceſſivement à l'édit de pacification, les repréſentations réitérées de l'Amiral & des autres chefs du proteſtantiſme arrachèrent enfin le Prince à cet engourdiſſement qui excitoit les murmures de tout le parti. Il s'abandonna d'autant plus volontiers à des ſentimens de haine & de vengeance, qu'on le convainquit de la nullité de ſon crédit à la Cour. Il paroît que la manière, dont on lui refuſa la Lieutenance générale du Royaume, acheva de l'indigner. Si le Duc d'Anjou le traita, comme l'aſſurent (b) quelques Contemporains, il faut avouer

(a) Parmi les actes de barbarie qui à cette époque furent exercés ſur eux, nous n'en connoiſſons point de plus atroce que le maſſacre de Jean *le Vayer*, ſecond fils du ſieur de *St. Pavace*. Il fut égorgé par l'ordre de ſon propre père, vieillard âgé de quatre-vingts-dix ans; « ne pouvant (lit-on dans les Mém. » de Condé, tome V, p. 322), pour l'infirmité de ſa » vieilleſſe, en eſtre le cruel bourreau, il le fit maſ» ſacrer en ſa préſence & en ſa maiſon par ſes ſer» viteurs. Son corps fut jetté en un ſac dedans la » riviere de *Sarte*, à une lieue près de la ville du » Mans » ..

(b) Liſez Davila, Hiſt. des guerres civiles, T. I, Liv. IV, p. 244, & les obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, page 349.

que l'ame fière du Prince de Condé doit être cruellement humiliée.

(10) Les projets de Catherine de Médicis, ſes liaiſons avec les Cours d'Eſpagne & de Rome transpiroient malgré le voile miſtérieux dont elle cherchoit à s'envelopper. Il y avoit autour d'elle trop de gens intéreſſés à épier ſes démarches, pour qu'au défaut de preuves, on n'en conjecturât pas au moins le mobile ſecret. Le Prince de Condé & l'Amiral recevoient continuellement des avis. L'avenir ſiniſtre qu'on leur annonçoit, & différents motifs de mécontentement perſonnel les déterminèrent à ſe réunir avec les principaux chefs du parti proteſtant. D'Andelot, le Comte de la Rochefoucaud, Boucard (a),

(a) On lit dans l'Hiſtoire de M. de Thou, que Jacques de Boucard jouiſſoit d'une haute conſidération parmi les Proteſtans. Ce fut lui qu'ils chargèrent de repréſenter à Charles IX l'inquiétude que leur cauſoient les armemens du Cardinal de Lorraine. Ces armemens avoient pour objet ce qu'on appella la *guerre Cardinale*. Elle fut occaſionnée par le différend qui s'éléva entre le Cardinal de Lorraine & Pierre de Salcede, Gouverneur de Marſal. L'hiſtorique de cette querelle, qu'on doit regarder comme la querelle de deux ambitieux, ſe trouve dans le tome V des Mémoires de Condé, p. 327 & ſuiv. Ce même volume

Briquemant & d'autres vinrent les joindre. On tint pluſieurs conventicules à *Valery* & à *Châtillon ſur Loing*. On y délibéra ſur les meſures qu'on devoit prendre. Selon Davila (a), copié par la plûpart des Hiſtoriens catholiques, *les diſcours du Prince de Condé, de l'Amiral & de d'Andelot, perſuaderent de recourir inceſſamment aux armes*. Mais l'inéxactitude de ces détails eſt facile à ſentir, ſi on les rapproche du récit des Ecrivains proteſtans.

On en verra la preuve dans les Mémoires de la Noue, auteur dont la véracité inſpire la confiance, & qui d'ailleurs paroît avoir été témoin oculaire de ce qui ſe paſſa à *Valery* & à *Châtillon ſur Loing*. La Noue dit poſitivement que *dans les deux premieres aſſemblées, on réſolut plus par le conſeil de l'Amiral, que de tout autre d'avoir encore patience, . . . mais à la troiſieme* (ajoute-t-il) *les cerveaux s'échaufferent davantage. . . .* On convient généralement que d'Andelot ſur-tout s'y exprima avec cette véhémence

(p. 367) renferme la *Harangue prononcée par Jacques de Boucard devant le Roy eſtant en ſon conſeil privé à Angouleſme le xvj jour d'Aouſt 1565.*

(a) Hiſt. des guerres civiles, tome I, Livre IV, page 247.

qui

qui lui étoit naturelle. La fierté (a) de ſon caractère, influant ſur les conceptions d'un eſprit ardent & impétueux, ne comportoit ni délais ni ménagemens. Aprés quelques débats, on ſe décida à prendre les armes, à

(a) Tel eſt le portrait que les Ecrivains des deux partis font de d'Andelot. Nous ajouterons que les trois frères, quoique fort unis entre eux, ne ſe reſſembloient en aucune manière; & c'eſt ce qu'a bien obſervé l'Auteur *De la fortune de la Cour, Liv. II, page 328* « J'ay fort cogneu (remarque-t-il) le Cardinal de » Chaſtillon, & toutes les fois que je me le repréſente » devant les yeux, il me ſemble qu'il n'y avoit point » en France plus diſcret, plus courtois, ou de meil- » leure grace que luy. Auſſi ay-je ouy dire à ceux » qui l'avoient veu à la Cour du tems du Roy Fran- » çois I, & du Roy Henry ſecond, que jamais ſa fa- » veur ne changea pour la diſgrace des ſiens, & que » ceux qui eſtoient ennemis de ſes plus proches, ne » ceſſoient pourtant de l'aimer; ce qui advenoit pource » qu'il avoit toujours un viſage gracieux & ouvert, » & n'eſtoit ny rude ny faſcheux à perſonne. Il reſ- » ſembloit au cours d'un fleuve qui coule toujours de » meſme & ſans bruit... Cette belle façon de négocier » n'eſtoit pas en ſon frère (l'Amiral.) Je croy que » cet entendement retiré en ſoy-meſme, & cet eſprit » ſévere qui eſtoit en luy, n'a de rien aydé à la » proſpérité de ſa maiſon; & néanmoins ce n'eſtoit » ny arrogance ny orgueil, mais une ſimple accouſ- » tumance à laquelle ſon naturel contribuoit ».

s'emparer d'un certain nombre de places importantes, à exterminer ces ſix mille Suiſſes qui formoient la principale force du parti catholique, & à marcher droit à la Cour, pour s'aſſurer de la perſonne du Cardinal de Lorraine, qu'on regardoit comme l'artiſan des perſécutions & des menées (a) ſecrètes

(a) Ces menées ſecrètes ceſſent d'être fondées ſur de pures conjectures, lorſqu'on lit ce qu'écrivoit le 24 Avril 1564 le Nonce Proſper de Ste. Croix au Cardinal Borromée. « Je ne doute point (lui mandoit-il) » que Votre Eminence ne reçoive un grand plaiſir » d'apprendre que les affaires de ce Royaume ne prennent pas ce mauvais train que tout le monde croyoit » & publioit, attendu que par la grace de Dieu & la » prudence de la Reine très-Chrétienne, chacun va » maintenant au but qu'il doit aller; c'eſt pourquoi » on tient pour certain que dans peu de tems on » n'entendra plus parler des Huguenots en France; » & chacun reconnoiſt en cela combien on eſt redevable aux bons conſeils de Voſtre Eminence »... (Lettres de Proſper de Ste. Croix, p. 265). Joint-on à cette lettre la conférence particulière que le Nonce eut quelque tems après avec le Comte de Cruſſol, & dont il rendit compte au Cardinal le 12 Octobre ſuivant, il eſt clair qu'on n'épargnoit rien pour affoiblir le parti proteſtant, afin de l'écraſer plus ſûrement. Cette conférence curieuſe entre Proſper de Ste. Croix & le Comte de Cruſſol, contient l'accommodement du dernier avec les Catholiques. Auſſi depuis cette

dont on ſe plaignoit. En conſéquence on ſe donna rendez-vous à Roſoy en Brie le 26 ſeptembre. Ce lieu fut aſſigné, parce qu'il étoit voiſin de Monceaux où alors la Cour réſidoit. Il y a ici une obſervation eſſentielle à faire; c'eſt que ce ne fut point la Nobleſſe proteſtante de toutes les provinces, qu'on ajourna au rendez-vous en queſtion. Ceux à qui l'éloignement n'auroit pas permis de s'y trouver à tems, eurent ordre de commencer chez eux les hoſtilités à la même époque. Il en réſulta que le 26 Septembre on croyoit encore vivre au ſein de la paix, & que deux jours après, d'une extrémité du Royaume à l'autre, tout étoit en feu.

(11) « Le Prince de Condé (obſerve (a) » le Laboureur.), perſuadé d'une commu- » nion d'intérêt entre la France & l'Eſpa- » gne contre ceux de la Religion ſe laiſſa » emporter non-ſeulement à la réſolution » de ſe défendre, mais de faire cette entre- » priſe. C'eſtoit une voye, pour abréger les

époque ſe détacha-t-il entièrement des Proteſtans; & ſon avancement en fut le fruit. (Liſez les mêmes lettres du Nonce Proſper de Ste. Croix, pages 266 & ſuiv.)

(a) Tome II de ſes addit., p. 457.

» affaires, de mettre ainſi le Roy de ſon
» coſté contre la Cour. Le Duc de Bourgo-
» gne & le Duc d'Orléans, n'eurent en vue
» que ce ſeul avantage ſous le regne de
» Charles VI ; & ce fut ſur leur exemple
» qu'on dreſſa cette partie, qui manqua de
» ſuccès par le bon génie de Caſtelnau. On
» ne ſçauroit dire aſſeurément comment les
» Huguenots en auroient uſé, ſi le coup eut
» réuſſi ; mais la Cour eſt en poſſeſſion de
» qualifier de pareils attentats de crime de
» leze-Majeſté au premier chef, & de conſ-
» piration contre la perſonne du Roy. On
» a beau dire qu'on l'ait voulu enlever à un
» party, qui abuſoit de ſon nom & de ſon
» autorité pour la ruine de l'Eſtat, quand
» cela ſeroit vray, c'eſt être coupable que
» de n'avoir pas eſté aſſez heureux, à cauſe
» de la conſéquence de tels deſſeins qui dé-
» génerent en guerre civile, parce qu'ils
» brouillent toutes les humeurs de ce
» Royaume, & qu'on a comme néceſſaire-
» ment beſoin de ce feu, ou plutôt de cette
» fievre dans un corps politique, auſſi bien
» que dans un corps humain, pour conſom-
» mer toutes les ſuperfluités. Outre le dan-
» ger, il faut quelquefois de ſi grandes ſaignées
» juſqu'à ce qu'un traité de paix rétabliſſe

» toutes choſes, & aboliſſe la mémoire des » accidens qui ont cauſé le mal. C'eſt ce » qui arriva enſuite de cette affaire de Meaux, » qui ſe paſſa au mois de ſeptembre 1567. » Les Huguenots eux-meſmes, par déſeſpoir, » commencerent la guerre ; & d'une faction, » qui ſembloit petite en comparaiſon des » forces du Roy, & qu'on eût cru défaite » & ruinée par ſa ſeule découverte, il en » ſortit une armée capable de ſoutenir ſans » canon une bataille contre celle du Roy aux » portes de Paris, le dixieme de novembre » 1567, d'en ſoutenir la perte, & de ſe » faire donner la paix à coups d'eſpées ». . .

(12) En arrivant dans les Pays-Bas, le Duc d'Albe auroit rétabli le calme & la paix, s'il eut voulu régner ſur des hommes & n'ont pas ſur des eſclaves. A cette époque les Famands ſe trouvoient dénués de chefs. La plupart des Nobles confédérés avoient pris la fuite ; & ceux qui n'avoient pu ſe ſauver venoient de terminer leurs jours ſur des échaffauds. Le reſte de la Nation attendoit en tremblant le ſort qu'on lui préparoit. Pour ramener les eſprits au joug de l'obéiſſance, il ne falloit donc qu'une adminiſtration équitable & modérée. Malheureu-

ſement ces principes répugnoient à l'ame vindicative & cruelle de Philippe II. Le Duc d'Albe, auſſi impitoyable que lui, & fier de porter le ſabre que le deſpote lui avoit confié, croyoit que pour gouverner les hommes, il falloit les enchaîner ou les égorger. Afin d'annoncer (a) le pouvoir abſolu, dont il étoit revêtu, & il affecta un orgueil inſultant pour la Ducheſſe de Parme. Lorſqu'il rendit publiques ſes lettres de commandement, il en communiqua à cette Princeſſe de particulières, dans leſquelles le Roi d'Eſpagne déclaroit avoir remis au Duc d'Albe l'exécution de certains ordres qu'il feroit connoître en temps & lieu. Marguerite (b) demanda quels étoient ces ordres. Le Duc répondit qu'il ne s'en ſouvenoit pas pour le moment, mais qu'il lui en feroit part, quand ſa mémoire les lui rappelleroit. D'après cette réponſe, Marguerite comprit que ſon autorité n'exiſtoit plûs par le fait. Elle prévit tout ce qui alloit arriver; & dès-lors elle ſongea à ſe retirer, ſans ſe compromettre. La conduite du Duc d'Albe confirma ſon attente. Quand

(a) De Thou, Liv. XLI.

(b) Commentaires mémorables de la guerre de Flandres, par Don Bernardin de Mendoza, Liv. II, fol. 27. verſo.

il eut diſtribué ſon armée dans les places les plus importantes des Pays-Bas, il renouvella tous les Edits de Charles-Quint & de Philippe, relatifs à la religion & à l'inquiſition. Bientôt l'Habitant des Pays-Bas fut dépouillé d'immunités & de priviléges qu'il tenoit de ſes ancêtres (a). On ne reſpecta pas plus les prérogatives du Noble que les droits du Plébéien. La verge de la tyrannie les écraſa indiſtinctement. Malheur à qui oſoit réclamer ou réſiſter! L'épée du ſoldat, & la hache du bourreau étinceloient ſur toutes les têtes. Un tribunal de ſang (b) que le Duc d'Albe nomma *le tribunal des troubles*, dictoit des arrêts militaires qui excluoient la voie de l'appel. Douze (c) Juges compoſoient ce tribunal. On cite parmi eux, comme un modèle de cruauté ce Vargas, dont on a parlé, & que les Eſpagnols appelloient *le couteau*

(a) De Thou, Liv. XLI.

(b) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 27 & 28.

(c) On trouvera leurs noms dans les Commentaires mémorables de la guerre de Flandres, par Don Bernardin de Mendoza, Liv. II, fol. 29. L'Ecrivain Eſpagnol dit que le Duc d'Albe préſidoit lui-même ce tribunal. Ainſi il étoit juge & partie. Dans le nombre de ces Juges (le croira-t-on?) on lit les noms des ſieurs de Barlaimont & de Noercarmes.

tranchant des Pays-Bas. Il avoit pour associé un Jacques Hessels, Flamand d'origine. Ce monstre (dit-on) dormoit tandis qu'on interrogeoit les criminels; & il ne se réveilloit que pour crier *au gibet, au gibet!* L'infortuné, que ce tribunal condamnoit (a), les mains liées derriere le dos, étoit attaché à la queue d'un cheval; & on le traînoit au supplice. Pour se soustraire à tant de barbaries, il n'y avoit que la fuite ou l'obscurité profonde dans laquelle on vivoit. Nous ne nous étendrons pas sur les suites de cette administration sanguinaire. Ce récit appartient à l'histoire de Hollande; le précis, qu'on vient de lire, suffit pour donner à la narration de Castelnau, les éclaircissemens dont elle étoit susceptible en raison de l'administration du Duc d'Albe dans les Pays-Bas.

(13) Sans vouloir attaquer l'autenticité du récit de Castelnau, que la plupart des modernes ont copié, nous devons prévenir le Lecteur que les particularités personnelles à l'Auteur de ces Mémoires, ne sont point confirmées par le témoignage des Contem-

(a) Mémoires pour servir à l'Hist. de Hollande, par Aubery du Maurier, p. 30.

porains. Il n'en eſt pas queſtion (a) dans les Mémoires de Montluc, de Tavannes, de Vieilleville, de la Noue & du Duc de Bouillon. Les Hiſtoriens les plus voiſins de cette époque, tels que de Thou, d'Aubigné & Davila ont également gardé le ſilence ſur les détails relatifs à Caſtelnau & à ſes frères. Cependant ils s'accordent tous avec lui par rapport aux réſultats. Ils conviennent unanimement que l'entrepriſe bruſque des Proteſtans fut un coup de foudre pour Catherine de Médicis. Mais leurs récits n'offrent pas la plus légere trace de la part qu'eut Caſtelnau à la découverte de cette levée de boucliers. Cependant l'Hiſtorien Mathieu nous a tranſmis quelques faits qui ſe rapprochent des Mémoires de Caſtelnau en ce qui con-

(a) Nous remarquerons en même tems pour la juſtification des Mémoires de Caſtelnau que les Ecrivains dont il s'agit ici, n'étoient pas à portée d'être inſtruits de ces détails. Montluc réſidoit alors dans les provinces méridionales. Tavannes étoit à Dijon. Vincent Carloix, le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville ne s'eſt pas toujours piqué d'exactitude & d'impartialité. La Noue en général s'appéſantit peu ſur les anecdotes. Ce ſont les grands réſultats qu'il ſaiſit. A cette époque le Duc de Bouillon étoit fort jeune & ces faits particuliers peuvent lui avoir échappé.

cerne le rôle que ſes deux frères jouèrent dans cette circonſtance. Selon cet Ecrivain (a), « Titus Mauviſſier (c'eſt ainſi » qu'il déſigne celui-cy,) arriva à la Cour, » déclara qu'il avoit veu en Bourgogne le » Prince de Condé, l'Amiral & d'Andelot » avec ſept ou huit cent chevaux. Il aſſeura » que leur deſſein étoit de venir droit au » Roy, pour, ſous couleur de lui préſenter » une requeſte, ſe ſaiſir de luy & de ſes » freres, le mettre en liberté, & l'oſter des » mains de ceux de la maiſon de Guiſe, qui » le tenoient comme un captif, eſloignant » ceux qui, pour la qualité de leur rang, » devoient avoir la premiere part aux affaires. La Royne Mere (continue Mathieu,) » envoya quérir le Chancelier l'Hôpital pour » ſçavoir ce qui ſe devoit faire ſur cet advis. » Il dit : *qu'il n'y avoit point d'apparence à* » *cela, que les Autheurs de ces nouvelles mé-* » *ritoient d'eſtre tenaillez, & celuy qui les* » *avoit apportées empriſonné. . . . Titus Mau-* » *viſſier* fut mis entre les mains du Grand-» Prévoſt; & un jour ou deux après, ſon » frere *Veſpaſian* apporta la même nouvelle, » & pour récompenſe courut la même for-

(a) Hiſtoire du regne de Charles IX, Livre V, page 295.

» tune que ſon frere. Ce ſecond advis con-
» firmant le premier, la Royne Mere fut
» d'advis de ne rien négliger, & mena le
» Roy à Meaux ». . . .

(14) Jean de Morvilliers a eu trop d'influence dans les affaires publiques de ſon tems, pour que nous n'imitions pas le Laboureur (a), en lui conſacrant un article particulier. Morvillier fut un de ces hommes dont les vertus, mêlées de défauts, ont mérité l'eſtime de leurs Contemporains. De Thou (b), en louant ſa probité & ſa prudence, prétend que ſa timidité naturelle le rendoit incapable d'une généreuſe réſolution, & que gardant toujours un juſte milieu, il recouroit plus volontiers dans les criſes de l'Etat à des palliatifs qu'à des remèdes vigoureux & efficaces. Cette modération, qui ſouvent dégénere en foibleſſe, le mit plus d'une fois en oppoſition avec l'Hôpital. Il réſulta de là que l'avis de Morvilliers produiſit de grands maux. Les Courtiſans toujours indifférents à la guériſon radicale des plaies du corps politique, prenoient volontiers pour point de ralliement

(a) Tome I de ſes addit. aux Mém. de Caſtelnau, Liv. II, p. 499.

(b) Liv. LXIV.

une opinion qui tendoit à favoriſer leurs vues particulières. Le Laboureur, pour juſtifier Morvilliers, a obſervé « que la condition du » tems vouloit, pour la juſte harmonie du » Conſeil du Roy, qu'il y euſt des tems plus » doux mêlés avec d'autres plus forts; & » outre que le concert n'en eſtoit que plus » agréable, il eſtoit encore expédient (con- » tinue le Laboureur) pour la créance que » le Cardinal de Lorraine avoit en Morvil- » lier, qu'il luy inſinuât doucement les bons » avis, afin de ne pas cabrer un eſprit trop » violent pour céder à la véhémence des » l'Hopital & des Marillac (a), qu'il ſurpaſſoit » en autorité, & qu'il croyoit égaler en doc- » trine & en politique ». Nous répondrons à ces réflexions captieuſes de le Laboureur, que, *ſi la contrariété de tous* produiſit dans le Conſeil du Roi quelques effets agréables, il en provint d'aigres diſcordances qui troublèrent longtems l'harmonie politique. N'auroit-il pas mieux valu que Morvilliers eût eu la force de ſe mettre à l'uniſſon avec l'Hopital, & qu'ils eûſſent agi de concert, ſoit pour étouffer les cris du fanatiſme, ſoit pour

(a) Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. (Voyez ſa harangue à l'aſſemblée de Fontainebleau, tome XLII de la Collection, p. 216.

réprimer l'ambition effrénée des Chefs de parti? D'après cette obſervation préliminaire, conſidérons ce que fut d'abord Jean de Morvilliers. Il naquit à Blois en 1507. Son père, Procureur du Roi en cette ville, avoit épouſé Marie *Gaillard*, de la maiſon des Seigneurs (a) de Longjumeau. Le jeune Morvillier, deſtiné à la Magiſtrature, occupa bientôt la place de Lieutenant-général à Bourges. Bientôt il devint Conſeiller au Grand Conſeil; & ce fut en cette qualité qu'on le nomma un des Juges du Chancelier *Poyet*. Maître des Requêtes en 1547, l'ambaſſade de Veniſe lui fut confiée. *U*ne vocation naturelle (dit le Laboureur (b)) l'appelloit à l'état Eccléſiaſtique. On ne tarda pas à lui conférer l'Evêché d'Orléans (c). Ceux qui ont fait ſon éloge, voulant ſans doute le diſculper d'avoir peu réſidé dans ſon Diocèſe, ont eu ſoin de remarquer qu'il veilla ſcrupuleuſement ſur le choix des Grands Vicaires par qui il étoit remplacé. Son crédit à la Cour ne diminua point à la

(a) Par rapport à ces Seigneurs de Long-Jumeau, liſez les obſervations ſur Mém. de Caſtelnau, T. XLII de la Collection, p. 434.

(b) Addit., tome I, p. 499.

(c) Voyez particulièrement ſon éloge par le Minime Hilarion Coſte.

mort de Henri II. Chéri par le Cardinal de Lorraine, la faveur de la Maiſon de Guiſe rejailliſſoit néceſſairement ſur lui. D'ailleurs il avoit trouvé le moyen de plaire à Catherine de Médicis. Les Sceaux vaquèrent par la mort du Chancelier Olivier. Si Morvillier eût cru le Cardinal de Lorraine, il les auroit pris. En les refuſant, il lui repréſenta courageuſement que le choix ſeul du Souverain devoit appeller à un Office auſſi important. Morvilliers conſentit à en remplir les fonctions juſqu'au retour de Michel l'Hôpital (a) promu à la dignité de Chancelier. Celui-ci fut diſgracié en 1568 ; il fallut un ordre formel du Roi pour que Morvilliers ſe chargeât par *interim* de remplacer ce Magiſtrat, victime de l'intrigue & de la calomnie. En acceptant les Sceaux, à titre de dépôt, il comptoit bien les rendre à l'homme dont il admiroit les talens. Dès qu'il fut, à n'en pouvoir douter, que le Préſident Birague étoit déſigné pour lui ſuccéder, il ſe démit ſur-le-champ. Sa conduite fut d'accord avec la lettre, que le 29 Octobre 1570, il avoit adreſſé à l'Hopital. Il lui marquoit avec une noble franchiſe qu'il déſiroit ſon rappel, parce qu'il le croyoit néceſſaire au bien de l'Etat. Il avoit une ſi

(a) L'Hôpital étoit alors en Savoye.

haute idée de la dignité de Chancelier, & des devoirs attachés à cette place, que ſa délicateſſe à cet égard étoit exagérée. Le lecteur en jugera par l'anecdote ſuivante, que le Laboureur nous a conſervée. « On remarque » de lui (raconte cet Ecrivain) (a) que le » ſieur de l'Aubeſpine l'ayant un jour trouvé » ſcellant à Montargis, il lui dit.... *Mon* » *neveu, voici un pénible meſtier: vous eſtes* » *du bois de quoy on fait les Chanceliers &* » *les Gardes des Sceaux: qu'il ne vous en* » *prenne jamais envie; ce n'eſt pas celui d'un* » *homme de bien....* En effet (ajoute le Laboureur) il eſtoit bien difficile alors à cauſe » du déſordre des affaires; & (Morvillier) fait » bien voir en quelques lettres à ſes amis, » qu'on n'y faiſoit que des ingrats, ou des » ennemis, à moins que d'accorder tout ce » qu'on demandoit; mais qu'il ne ſe ſoucioit » ni de l'un, ni l'autre. Le Préſident Birague, » (b) Garde des Sceaux après luy, y fit mieux » ſes affaires ».

(a) Addit., tome I, Liv. II, p. 500.

(b) Birague eſt un de ces hommes ſur lequel il n'eſt pas facile d'aſſeoir un jugement certain, ſi on balance la diverſité des opinions. On a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars les ſervices importans de Birague en Piémont, & le cas qu'en faiſoit le Maréchal

En se débarrassant des Sceaux, Morvillier, qui avoit résigné son Evêché, resta Doyen du Conseil du Roi; & selon le Laboureur, *il y présida & précéda Birague son successeur.* Morvillier continua à être employé dans l'Administration. Ce fut par son conseil que Charles IX s'avoua l'auteur du massacre

de Brissac. C'étoit (dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) un homme généreux, prudent & libéral. L'Auteur *des Essais sur l'idée du parfait Magistrat*, loue ses vertus économiques, & le place à côté des de Thou, des Montholon, & de tous ceux qui ont honoré la magistrature. Si on lit au contraire le Journal de l'Etoile, Birague étoit ignorant, voluptueux & serviteur si absolu des volontés du Roi, qu'il disoit *n'être pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roi de France.* Les Protestans lui ont reproché avec aigreur ses principes intolérans & sanguinaires. L'Auteur de la vie latine de Gaspard de Coligni lui prête un propos atroce & digne de l'homme qui coopéra au complot infernal de la St. Barthélémy. Selon le biographe, Birague disoit souvent *que le Roy ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la voye des armes, mais par la main des cuisiniers.* Brantôme dans ses Mémoires ne l'a pas plus ménagé que le Maréchal de Bourdillon son gendre. Parmi nos Historiens, il semble que Mezeray s'est plu à noircir sa mémoire. Au surplus on s'accorde sur un point essentiel; c'est que Birague étoit peu versé dans nos loix, & qu'en conséquence il dut commettre bien des inepties.

de

de la St. Barthelemi, & qu'il ne l'imputa point à la maiſon de Guiſe, comme ce Prince le vouloit. « C'euſt été (dit le (a) Laboureur) » tacitement favoriſer le reſſentiment du » party Huguenot, & mettre la France dans » le danger d'une guerre civile, outre que » les Catholiques en auroient voulu mal à » Sa Majeſté, & qu'elle leur auroit donné » ſujet de prendre pour Chef le Duc de » Guiſe ». Il nous ſemble que le Laboureur, en alléguant ce motif, n'a pas fait attention à un point capital; c'eſt que par-là tout l'odieux de la proſcription tomba ſur Charles IX. La guerre civile n'en fut pas moins le réſultat. Si nous ne nous trompons point, le Laboureur juſtifie auſſi imparfaitement Morvillier, lorſqu'il détermina Henri III à s'établir le Chef de la Ligue. Cette démarche du Monarque provoqua l'accroiſſement rapide d'un monſtre qu'il falloit étouffer dès le berceau. En le couvrant du nom du Roi, il devint ſoudain un géant. Il nous ſemble encore que Morvillier ne mérite pas les éloges dont le Laboureur le comble pour avoir ſupprimé *des papiers de l'Amiral, ceux qui en ſervant à ſa juſtification, auroient nui au Roi & à la Reine.* La poſtérité a droit de le reprocher à

(a) Addit., tome I, p. 501.

Morvillier. S'il ſe conduiſit en Courtiſan, il oublia que le vrai Citoyen ne doit point enlever au tribunal de l'Hiſtoire les documens propres à faire déteſter le crime & la perfidie. En blâmant dans les actions de Morvillier ce que nous préſumons avoir été répréhenſible, nous n'en rendrons pas moins hommage aux vertus morales dont ſa vie privée offre le touchant tableau. Il aima tendrement ſa famille; & il fut aſſez heureux pour avoir à ſe féliciter de l'avancement de ſes neveux (a), auquel il contribua. Les Mémoires de Villeroy (b), l'un d'entr'eux, nous rappelleront ſa vénération pour cet oncle chéri. Les amis de Morvillier l'honorèrent également; & il ſuffit de citer parmi eux Pompone (c) de Bellievre,

(a) Ses neveux, tous Secrétaires d'Etat, furent Bochetel, l'Aubeſpine, Bourdin & Villeroi. On peut leur joindre Michel de Caſtelnau, Auteur de ces Mémoires.

(b) « Le bien que je faiſois (raconte-t-il dans ſes » Mémoires) lors au ſervice de Sa Majeſté, ne pro- » cédoit de mon induſtrie, mais de l'inſtruction & » bon records que je tirois journellement de M. de » Morvillier, lequel avoit très-grande expérience & » connoiſſance des affaires du monde, & ne penſoit » jour & nuit qu'à procurer le bien du Roy & du » Royaume, comme il a fait tant qu'il a veſcu ».

(a) Henri IV qui ſavoit apprécier les hommes,

& Olivier Lefevre, Seigneur d'Ormeſſon, Préſident à la Chambre des Comptes. Morvillier ſe diſtingua par ſon déſintéreſſement dans ce ſiecle de fer, où chacun ne ſongeoit qu'à s'enrichir aux dépens de l'Etat, il refuſa le payement de ſa penſion; diſant *que, vu les beſoins du Roi, il ſeroit contre ſa conſcience de la recevoir.* Dès 1560 il avoit été un des plus ardens à ſolliciter l'extinction des penſions qu'on accordoit aux Prélats, Membres du Conſeil du Roi. Morvillier cependant n'étoit pas riche. Son patrimoine conſiſtoit dans une maiſon ſituée à Paris rue des Bons Enfans, & dans deux autres à Fontainebleau & à St. Germain; le tout valant environ quatre-vingt-trois mille livres monnoye de ce tems-là. Tel étoit l'héritage qu'il laiſſa, après avoir ſervi l'Etat pendant quarante ans. Morvillier termina ſa carrière en 1577. Il emporta avec lui les regrets des gens de bien, & des hommes de Lettres dont il encourageoit les travaux. La harangue prononcée par Henri III, aux Etats de Blois, en 1576, fut ſon ouvrage.

jugea Bellievre comme Morvillier l'avoit fait. Après la mort du Chancelier de Cheverny, le Monarque répondit à ceux qui lui propoſoient de nommer à la place vacante : *Le Chancelier n'eſt point mort, puiſque M. de Bellievre eſt encore en vie.*

Ses amis (a) auroient voulu qu'il écrivit l'Hiſtoire de ſon ſiecle. Sa réponſe peint la candeur de ſon ame. *Je ſuis* (leur dit-il) *trop ſerviteur* (b) *de nos Rois pour écrire leur hiſtoire.* Si ſa mort fut pleurée par les bons Citoyens,

(a) Addit. de le Laboureur, tome I, Livre II, page 504.

(b). « C'eſt-à-dire (a obſervé le Laboureur, ibid., » p. 504) qu'il eſtoit trop homme de bien pour les » flatter; c'eſt-à-dire qu'il faut qu'un Hiſtorien touche » d'une meſme force les vertus & les vices du Prince, » & que ce n'eſt ny par les victoires, ny par les ac- » tions qui ont paru grandes au public, qu'il faut » juger d'eux, mais par leurs mœurs & par leurs » inclinations, qu'il faut détacher de leurs trophées » après leur mort ceux qui ne leur ont appartenu que » par uſurpation durant leur vie, & qu'on les doit » repréſenter à la poſtérité avec la meſme nudité » dans laquelle ils ſe préſentent eux-meſmes au juge- » ment de Dieu. Enfin c'eſt-à-dire que, comme on » romp ſur leur ſépulture toutes les marques de leur » dignité, il y faudroit enſévelir tous ces vains éloges » qui n'ont dû ſervir qu'aux intéreſts des plumes vé- » nales, & qui n'eſtoient propres à eux, non plus » que les ajuſtemens dont ils ſe paroient durant leur » vie. L'hiſtoire eſt le livre des Rois; mais quel fruit » peuvent-ils tirer pour leur inſtruction, & pour les » porter à régner avec juſtice, d'un panégyrique con- » tinuel, ou de l'apologie affectée d'un ſophiſte dé- » guiſé en hiſtorien ?

elle affecta peu Henri III ; & cela devoit être. Auſſi (a remarqué le Laboureur) « le Préſi-
» dent d'Ormeſſon, qui en alla porter la
» nouvelle au Monarque, qui eſtoit à Blois,
» fut ſi touché du peu de reſſentiment qu'il
» témoigna de ſa perte, qu'il ne ſe puſt em-
» peſcher d'augurer mal de la ſuite de ce
» regne ».

(15.) Le Connétable de Montmorency ouvrit l'avis de reſter de reſter à Meaux ; & il le motiva de manière à entraîner la pluralité des ſuffrages. Ce plan contrarioit les vues du Cardinal de Lorraine. Le Prélat dévoré d'ambition, & pourſuivi par le deſir de la vengeance, vouloit la guerre à quelque prix que ce fut, (a) afin de rendre les deux partis irréconciliables ; il inſiſtoit pour que la Cour ſe rendit ſur le champ à Paris, parce qu'il prévoyoit bien que les Proteſtans s'y oppoſeroient à main armée. D'ailleurs, il ſentoit que cette retraite précipitée exciteroit une grande fermentation dans la Capitale ; & il comptoit en profiter pour accoutumer les Pariſiens à fixer leurs regards ſur le jeune Duc de Guiſe ſon neveu. Le Cardinal intrigua avec

(a) De Thou, Liv. XLII.

tant d'adreſſe (a) que le départ fut réſolu. Sa politique n'échappa point à l'œil perçant de l'Hopital ; il en développa les inconvéniens avec cette rudeſſe d'expoſition qui caractériſe le vrai Citoyen. Il repréſenta qu'on alloit expoſer le Roi à un danger évident, que les ſuites de cet événement ne laiſſeroient plus l'eſpérance d'aucun accomodement, & qu'ainſi c'étoit trahir les intérêts de l'Etat. La chaleur & la franchiſe de l'Hopital déplurent. L'opiniâtreté qu'il y mit, lui attira une réponſe dure de la Reine-mère. Elle lui dit (a) *que c'étoit imprudence de réſiſter à ce que chacun approuvoit.* A compter de ce jour le Car-

(a) Davila (Hiſt. des guerres civiles, tome I, Liv. IV, p. 250) prétend qu'on balança longtems entre l'avis du Connétable & celui du Cardinal de Lorraine. Il ajoute que le Colonel Phiffer fit pencher la balance en faveur du Cardinal; les ſollicitations preſſantes des autres Capitaines Suiſſes achevèrent de déterminer le Conſeil du Roi. « Ce Colonel Phiffer » (dit Mathieu dans ſon Hiſtoire de Charles IX, » Liv. V, p. 297) m'a conté autrefois le ſuccez de » cette journée, que le Roi l'appelloit ſon pere, que » les Princes & Seigneurs le venoient viſiter, que » les Pariſiens ſortoient des boutiques pour le voir, » & que chacun le careſſoit comme le libérateur du » Roy ».

(b) Mathieu, ibid., p. 297.

dinal de Lorraine & ſes partiſans jurèrent la perte du Chancelier. Ils y réuſſirent d'autant mieux que Catherine de Médicis lui avoit déjà retiré ſa confiance. Le patriotiſme mâle & ſévere du Magiſtrat choquoit une femme habituée à croire que l'art de ruſer & d'intriguer eſt le chef-d'œuvre de la politique. Elle n'enviſageoit plus dans l'Hopital qu'un Cenſeur incommode; & de ce ſentiment à la haine il n'y a pas loin; les flagorneries & les courbettes du Cardinal de Lorraine flattoient l'amour-propre de Catherine. De jour en jour il acquéroit ſur ſon eſprit un aſcendant, qui bientôt devint funeſte à l'Hopital, comme on le verra par la ſuite.

(16.) L'ordonnance des deux armées, quoique décrite ſommairement par Caſtelnau, étant conforme au récit de nos Hiſtoriens (a)

(a) De Thou, Liv. XLII, d'Aubigné, Hiſt. univerſ., Liv. IV, p. 215, Davila, Hiſt. des guerres civiles, p. 260, Liv. IV. — On peut encore joindre à ces autorités les Mémoires de Tavannes (T. XXVII de la Collection, p. 126), qui relativement aux détails militaires s'accordent avec Caſtelnau. Ceux de la Noue, que nous publierons inceſſamment, contiennent des remarques ſur les fautes reſpectives des Généraux. Quant à ceux de Villegomblain & du Duc de Bouillon, on n'y a conſidéré que les réſultats de cet évènement.

qui ont écrit à cette époque; nous nous contenterons de recueillir les particularités échappés à l'Auteur des Mémoires. Dans les Obſervations (a) jointes à ceux de Tavannes, on a vu la légéreté françoiſe bien caractériſée, par la manière dont les Proteſtans ſe préparèrent au combat. Leur infériorité ne les intimida point. M. de Thou (b) atteſte que l'armée Proteſtante étoit compoſée de quinze cents hommes de Cavalerie (c), ſous les Enſeignes de dix-huit Gentilshommes, & de douze cent fantaſſins, le tout levé à la hâte, & mal équipé. D'après les calculs les plus modérés, l'armée Catholique, au contraire,

Sous ce point de vue, ils reſſemblent aux Mémoires de Montluc & de Vieilleville.

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 350.

(b) De Thou, Liv. XLII.

(c) « De ces quinze cens chevaux (raconte d'Aubigné, Hiſt. univerſ., Liv. IV, p. 213) il en falloit compter la moitié qui ſuivoient les drapeaux » pour leur ſeureté, empliſſans les rangs avec la caſaque blanche & le piſtolet. Ceux qui avoient des » chevaux de cinquante eſcus, portoient cuiraſſe & » caſque; & s'appelloient *les gens de combat;* & peut-» eſtre en chaque troupe, hormis en celle des plus » grands, y avoit-il dix ou douze Gentilshommes » équipés en gens d'armes, aux dépens deſquels s'exé-» cutoient les réſolutions ».

montoit à ſeize mille hommes de pied & à trois mille chevaux. *Les Catholiques* (dit la Noue) *avoient quatre avantages ſur leurs ennemis, le nombre d'hommes, les bataillons de piques, & la place haute & relevée.....* Auſſi (a obſervé le (a) Labouteur) « il n'y a » que des François capables, dans la chaleur » d'un party, de s'expoſer au haſard, que » les Huguenots tentèrent à cette célèbre » journée de St. Denis, de recevoir une ba- » taille ſans canon & avec peu d'Infanterie, » & de faire teſte, plutoſt que de quitter un » poſte qu'ils ne pouvoient longtems garder, » à une armée royale pourvue de bonnes & » vieilles troupes, & de tout ce qui eſt né- » ceſſaire pour une pareille occaſion. On » auroit ſujet de douter en celle-cy de la » prudence du Prince de Condé, de l'Admi- » ral de Chaſtillon, & des autres Chefs, ſi » on ne conſidéroit que toutes leurs forces » eſtoïent compoſées d'une nobleſſe ramaſſée, » qui avoit fait un effort qu'il falloit em- » ployer, & laquelle il eſtoit beſoin de com- » mettre & d'engager, de crainte qu'elle ne » ſe diſſipât ſans rien faire, faute d'équipage » & de ce qui eſtoit néceſſaire à ſa ſubſiſtance. » Il faut encore conſidérer qu'ils n'avoient

(a) Tome II de ſes additions, p. 458.

» point de bagage, ni de ce grand attirail » dont la perte ſeule décide bien ſouvent de » l'honneur de la bataille en faveur de celui » qui le gagne ; & en effet ils le conteſterent » aux Catholiques, comme ils avoient fait à » Dreux, pour n'avoir eu autre avantage que » de demeurer maîtres du champ, qui leur » coûta beaucoup plus de gens, outre la perte » du Connétable ; & le lendemain revinrent » dans le même champ en ordre de guerre » pour nous défier une ſeconde fois, & pouſ- » ſerent juſques dans les barrières de Paris....

La Popeliniere & de Thou, aſſurent que l'action fut engagée par *Pierre du Bec* (a), *ſieur*

(a) Du Bec, ſieur de Vardes, & le Baron de Bourry, ſon frère, avoient amené dans l'armée proteſtante une grande partie de l'infanterie. La haute conſidération dont ils jouiſſoient, ſoit au Vexin, ſoit en Normandie, attira ſur leurs pas beaucoup de volontaires. Si l'on en croit le Laboureur (tome II de ſes additions, p. 458) ils s'étoient armés moins par zéle pour la religion, que par mécontentement. L'ambition ſeule les détermina. Jacques de Mornay, ſieur de Buhy, leur beau-frère, les ſuivit. Ce Jacques de Mornay étoit le père du fameux *Dupleſſis Mornay*. MM. du Bec abjurèrent par la ſuite. Leur frère, depuis Archevéque de Reims, le ramena dans le ſein de l'Egliſe. Leur père, Charles du Bec, Chevalier de l'ordre du Roi, & vice-Amiral de France, reçut un

de Vardes, qui commandoit avec Genlis au poſte d'*Aubervillier*. Les autres Hiſtoriens, imitant Caſtelnau, ne parlent que de Genlis dans cette circonſtance. On convient généralement que la diviſion Proteſtante placée à *Aubervillier*, ſe trouvant trop incommodée par l'artillerie du Connétable, quitta ſa poſition, & attaqua les Catholiques. L'Amiral la ſoutint. Le Prince de Condé donna de ſon côté, & le combat devint général. Il paroît conſtaté que le Prince de Condé, cédant à ſon ardeur, ne fut plus à portée d'être ſecondé par ſon Infanterie. Il en réſulta que bientôt l'affaire eut deux faces différentes. Tandis que le Maréchal de Montmorenci renverſoit tout ce qui lui étoit oppoſé, le Connétable lâchement abandonné par les ſiens (a) ne pou-

coup de ſoleil ſi violent, qu'il devint noir comme un *Ethiopien*; & cette couleur lui reſta juſqu'à la fin de ſes jours. Au ſurplus cette famille étoit alliée aux Beauvilliers-St.-Aignan, aux la Tremoille, & aux plus grandes maiſons de France C'eſt de là que ſortoit cette Maréchale de Guébriant, qui fit les fonctions d'Ambaſſadeur en Pologne, & dont le Laboureur a illuſtré la miſſion, en lui conſacrant ſa plume. (Voyez les additions de le Laboureur, tome II, p. 459.)

(a) Il faut en excepter René, Seigneur de *Sanſay*, & Claude de *Crequy*, *ſieur de Bernieulles*, qui combattirent conſtamment à ſes côtés. On retrouvera le pre-

voit réſiſter aux efforts réunis du Prince de Condé, de l'Amiral, du Cardinal de Chatillon & du Vidame de Chartres. « Ce vieillard » reſpectable (dit M. de (a) Thou) qui avoit » blanchi à la guerre, après avoir rempli dans » un âge ſi avancé tous les devoirs, non- » ſeulement d'un Connétable, mais d'un ſim- » ple Soldat, éprouva alors le ſort de la » guerre, & fut bleſſé au viſage. Environné » de toutes parts, & preſſé de ſe rendre par » Robert Stuard, il lui donna un ſi grand » coup de la garde de ſon épée ſur la joue, » qu'il lui fit ſauter trois dents. Irrité par la » douleur que lui cauſa ce coup, Stuart lui- » même, *ou quelque autre* (b), lui tira un coup

mier dans les Mémoires de Brantôme; & on y verra que le Connétable, qui l'aimoit beaucoup, l'appelloit ſon couſin. Le ſecond, aîné de la maiſon de *Crequy*, étoit également le parent & l'ami d'Anne de Montmorenci. Le Connétable l'avoit chargé de porter la cornette blanche à la bataille de St. Denis. Par rapport aux détails généalogiques qui concernent la maiſon de *Crequy*, on peut conſulter les addit. de le Laboureur, tome II, p. 516 & 517.

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Ces expreſſions de l'Hiſtorien ſont remarquables, & elles juſtifient la diſcuſſion dans laquelle on eſt entré à ce ſujet, tome XXVII de la Collection, page 352.

» de piſtolet par derriere, & comme ſa cui-
» raſſe n'étoit pas aſſez forte, il fut percé &
» bleſſé mortellement ». Enfin après une mêlée ſanglante & opiniâtre, qui dura trois quarts d'heure, les approches de la nuit ſéparèrent les combattans. Chacun, ſuivant l'uſage, s'attribua la victoire. On connoît le mot ſublime de Vieilleville (a) qui en donna le profit au ſeul Roi d'Eſpagne. De part & d'autre on perdit d'excellents Officiers. Les Catholiques regrettèrent ſurtout le Comte de Chaulnes, ce *Jérôme de Turin*, dont les Mémoires de Montluc & de Boivin du Villars font ſouvent une mention honorable, & Claude de *Batarnay* (b), baron d'*Anton*, auſſi

(a) Liſez le volume XXXII de la Collection, page. 215.

(b) Ce jeune Seigneur fut tué les armes à la main à côté du Connétable, ſon oncle maternel, qu'il ne voulut jamais abandonner. Il ne laiſſa point d'enfans de l'alliance qu'il avoit contractée avec cette Jacqueline d'Entremont, qu'épouſa depuis l'Amiral de Coligny, & dont on a parlé dans les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 492. Il deſcendoit du ſieur de *Bartarnay*, un des favoris de Louis XI. Ce Monarque le combla de richeſſes. Une partie des domaines du Comte d'*Armagnac*, entre autres le Comté de *Fezenſac*, paſſa dans ſes mains. *Batarnay* (dit le Laboureur, tome II de ſes additions,

aimable que brave, & l'unique eſpérance de la maiſon des Comtes du *Bouchage*. Cinquante Gentilshommes diſtingués du côté des Proteſtans, reſtèrent ſur la place. Nous nommerons parmi eux le Comte de *Sault* & ſon frère; le Comte de *la Suſe*, *Piquigny* (a), Vidame d'Amiens & ſon fils, & François de *Barbançon* de *Cany*, dont on ne put retrouver le corps, mis en pièces par un boulet de canon. Les Chefs des deux armées coururent de grands dangers. Si le Connétable fut bleſſé à mort, le Prince de Condé eut ſon cheval

p. 519) « ne refuſa point les biens qu'on lui donna, » mais il ne s'opiniaſtra pas auſſi à les garder contre » les héritiers de la maiſon d'Armagnac. Pour marque » de ſa prudence, il ne prit jamais la qualité de » Comte de Fezenſac. Il ſe contentoit de celle d'E- » cuyer, ſieur du Bouchage en Dauphiné, d'où il » étoit originaire »... Le Laboureur ajoute que ce Batarnay & le ſieur du Lude ne participèrent point aux conſeils violens qui influèrent ſur la conduite de Louis XI. « Au ſurplus (continue t-il) quels ſont » les reſtes de ces redoutables favoris, qu'un peu de » pouſſiere; & que nous reſte-t-il de leurs maximes, » qui n'ait été condamné?

(a) La mort de Piquigny & de ſon fils, tués le même jour, occaſionna un procès. Il s'agiſſoit de ſavoir qui des deux étoit mort le premier. Le Parlement prononça que dans le doute il falloit ſuivre l'ordre de la nature.

tué ſon lui. L'Amiral, emporté par le ſien, ſe vit confondu quelques inſtans dans la foule des Catholiques qui fuyoient. On le crut même caché à Paris chez *Chriſtophe de la Chapelle aux Urſins*, parent des Coligni & des Montmorenci; & Catherine de Médicis le fit chercher à l'Hôtel des Urſins. Telle fut l'iſſue de la bataille qui ſe livra le 10 Novembre 1567, dans la plaine qui eſt entre Paris & St. Denis. Quoique la Noue, dans ſes Mémoires ait adjugé la victoire aux Catholiques, leur ſupériorité ſeule, qui augmentoit de jour en jour, força le Prince de Condé & l'Amiral à marcher vers la Lorraine, afin d'opérer leur jonction avec les ſecours d'Allemagne qu'ils attendoient.

(17) Rien ne prouve mieux l'inexactitude des hiſtoriens que la variation qui regne entre eux ſur l'âge du Connétable, fixé par Caſtelnau à 78 ans. De Thou (a), Davila (b), & d'autres écrivains plus modernes le font âgé de 80 ans. Selon Mathieu (c), il en avoit 75. Le dernier traducteur de Davila

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV; p. 264.

(c) Hiſtoire du regne de Charles IX, Livre V, page 301.

veut dans ſes (a) notes, que le Connétable eût ſeulement 74 ans. Il cite pour ſon garant l'épitaphe de ce guerrier gravée ſur un marbre appliqué aux murs de la ſacriſtie de l'Egliſe de Montmorenci; & il renvoye aux notes de l'Abbé Lenglet ſur le Journal de l'Etoile (édit. de 1744, tome I, page 35): ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que dans (b) ces notes on lit, ſans autre explication, que le Connétable mourut âgé de 75 ans.

On convient aſſez généralement qu'Anne de Montmorenci expira le lendemain, des bleſſures qu'il avoit reçues. Dans les Mémoires qui ont précédé (c), on s'eſt aſſez étendu ſur ſes vertus & ſes défauts, pour ſe diſpenſer d'y revenir. En étudiant avec attention la conduite que le Connétable tint à la tête des armées & dans le Conſeil de nos Rois, le Lecteur peut aiſément l'appré-

(a) Ibid., Liv. IV, p. 264.

(b) Dans les notes jointes aux Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 130) on a cité cette remarque du traducteur de Davila, parce qu'on la croyoit conforme à l'édition du Journal de l'Etoile à laquelle il renvoye.

(c) Liſez ſpécialement le tome XXIX de la Collection, p. p. 383 & ſuiv., & le tome XLI, p. 362 & ſuiv.

cier.

cier. Nous obſerverons cependant qu'il ne faut le juger ni d'après ſes détracteurs (a), ni d'après les éloges exagérés qui lui ont été prodigués. L'homme impartial doit le ſuivre pendant quarante années de ſervices, paſſant alternativement d'un crédit ſans bornes aux humiliations de la diſgrace, toujours redoutable à ceux mêmes qui l'abbaiſſoient, & conſervant malgré leurs efforts ſon influence dans les affaires publiques. Envié par ſes égaux, haï par ſes ennemis, tous les chefs de factions le recherchèrent à la fois. Si on le conſidère au milieu des révolutions qui par leur rapidité ſembloient ſe preſſer les unes ſur les autres; on le voit ferme, inébranlable, dirigeant par ſon impulſion le jeu des reſſorts qu'on faiſoit mouvoir, ou rompant ces reſſorts dans la main de ſes adverſaires. L'hiſtoire (b) lui reproche ſa

(a) Il a été fort maltraité par les Proteſtans, & même par Davila (Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, p. 264) : « les perſonnes déſintéreſſées (raconte-t-il) » diſoient qu'il étoit grand Capitaine, bon ſerviteur » du Roi, mais mauvais ami, & que ſon intérêt avoit » toujours été le mobile & la regle de ſes actions »... Il s'en faut bien que le portrait qu'en fait M. de Thou, Liv. XLII, reſſemble à celui-ci.

(b) Addit. aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, Liv. VI, p. 507.

dûreté, ſon humeur impérieuſe & deſpotique, l'intolérance qu'il afficha moins par principes que par habitude, & les fautes importantes qu'il commit, ſoit comme Général, ſoit comme Miniſtre. Il expia ces fautes par des chagrins cuiſans; & jamais l'adverſité ne l'abbatit. « Ce n'eſt point la » coutume (a obſervé le Laboureur) que » ceux qui n'ont que du bonheur, ſe relè- » vent comme il fit; & il eſt bien plus » ordinaire que ces coloſſes ſe ruinent au » premier vent qui leur eſt contraire; mais » pour ſe ſoutenir contre une régente mal » affectionnée, & contre une émulation ſi » puiſſante & ſi déclarée qu'eſtoit celle de » la Maiſon de Guiſe, compoſée de ſix frè- » res, tous grands hommes, dont l'aiſné eſ- » toit un des premiers Capitaines du monde, » & le ſecond un habile & ambitieux Car- » dinal, Miniſtre abſolu & capable de tout » entreprendre; mais pour garder parmy tant » de difficultés une conduite ſi juſte, ſi droite » que de ſe détacher du Prince de Condé, » mari de ſa niéce, de l'Amiral & de ſes » freres ſes neveux, & tous capables de » faire le plus grand party du Royaume, » parce que la religion y auroit été intéreſſée; » c'eſt véritablement ne tenir ſa grandeur

» que de ſon mérite, & le poſſéder comme » un bien qui luy eſtoit propre, & dont il » ne craignoit point qu'on puſt le dépouiller. » Cela convenoit bien à ſa déviſe compoſée » de toutes les enſeignes de ſes dignités avec » ces mots : *Dieu & mon grand ſervice*... » Il ne reconnoiſſoit tout ce qu'il poſſédoit » de charges & de biens que de ces deux » premieres cauſes de la reſtauration de ſa » maiſon, qu'il acheva de payer de ſon ſang ». Le Laboureur s'applique enſuite à juſtifier le Connétable des inculpations qui lui ont été faites d'avoir recouru à des moyens odieux pour s'enrichir, & particulièrement à la voye des confiſcations. Les ſeules confiſcations qu'il avoue ont conſiſté ſelon lui dans les Seigneuries de la *Londe* & de *Gaillarbois* en Normandie, & dans l'hôtel neuf de Montmorenci, ſitué rue Ste. Avoye, & bati par le Tréſorier *Maigret*, qui mourut reliquataire de deniers envers Henri II. Le Laboureur établit par les faits que tout ce qu'Anne de Montmorenci poſſédoit lui étoit venu par ſucceſſion, par acquiſition ou par donation. Par rapport au dernier article, on a vu dans es Mémoires (a) de Vieilleville que les

(a) Liſez les Chapitres 31 & 32 de ces Mémoires, tome XXVIII de la Collection, p. 218 & ſuiv.

motifs qui dictèrent quelques-unes de ces donations, ne furent pas toujours à l'abri de la critique (a). Quant aux objets qui ont été le fruit de la munificence de nos Rois, quoique ces dons ne fuſſent qu'à titre d'*engagement*, ſi le Connétable n'avoit rien à ſe reprocher à cet égard, pourquoi s'irrita-t-il (b) de ce que les Etats-Généraux en 1560 avoient demandé une inſtruction juridique ſur tous ceux qui avoient participé aux libéralités exceſſives de Henri ? Il nous ſemble que le Laboureur le défend beaucoup mieux en parlant des acquiſitions qu'il fit. Il allégue les dettes dont ſa ſucceſſion ſe trouva ſi grévée, que Magdelaine de Savoye (c) ſa

(a) Celle du ſieur de Chaſteau-Briand lui occaſionna pluſieurs procès; & ſon fils, qui depuis fut Connétable, acheta la paix en donnant cinquante deux mille écus aux Ducs de Guiſe & de Nevers. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 509.)

(b) Voyez les notes & les obſervations qui accompagnent le quatrième Livre des Mém. de Caſtelnau dans la Collection.

(c) Ce fut elle qui érigea par la ſuite à la mémoire de ſon époux le mauſolée placé dans l'Egliſe de Montmorenci. La mort de l'artiſte (le célèbre *Jean Bullant*) n'a pas permis de l'achever. Les Mémoires de Brantôme nous rappelleront le ſouvenir de la veuve du Connétable, & de leurs enfans.

veuve ne parvint après bien des années qu'à en acquitter une foible partie. Au ſurplus, quelques ſoient les reproches dont la mémoire du Connétable peut être ſuſceptible, on eſt forcé d'avouer que l'homme qui ſous quatre regnes conſécutifs parut avec tant d'éclat, étoit *un homme à grand caractère.* Il conſerva juſqu'à la fin cette trempe d'eſprit qui ſe roidit, dès qu'on veut le maîtriſer. Un religieux (a) l'exhortoit dans ſes derniers momens. Le fier vieillard le pria de le laiſſer en repos. *Il ſeroit bien honteux pour moi* (lui dit-il) *d'avoir vécu auſſi longtems, ſans avoir appris un quart-d'heure à mourir..* Si l'on s'en rapporte aux Proteſtans, & particulièrement à d'Aubigné (b), *Catherine de Médicis fit la dépenſe de ſes obſéques joyeuſement, comptant la mort de ſon Contrôleur pour l'une de ſes proſpérités, aſſeurance & grande caution pour ſes deſſeins...* M. de Thou s'exprime à ce ſujet avec plus de retenue. « On crut (raconte (c) t-il) que cette » Princeſſe, qui aſpiroit à un pouvoir ſans » bornes, regarda la mort du Connétable

(a) Davila, Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, page 264.

(b) Hiſt. univerſ., Liv. IV, p. 217.

(c) Liv. XLII.

» comme un bonheur pour elle. Elle ſe » voyoit délivrée d'un homme qui gouver- » noit ſouverainement la Cour, où il rem- » pliſſoit depuis tant d'années la première » place, & qui ſembloit lui reprocher tout » le bien qu'on faiſoit à d'autres »... Quelqu'ait été à cet égard la manière de penſer (a) de Catherine, elle en impoſa à la multitude. Les obsèques du Connétable ſe célébrèrent avec une pompe vraiment royale. L'extrait qu'on va donner de la relation dans laquelle ce cérémonial a été décrit, peut intéreſſer le Lecteur. Pendant 24 heures on expoſa le corps ſur un lit de parade, que gardoient deux Gentils-hommes & deux valets-de-chambre. Quand le corps eût été embaumé, on mit ſur le lit ſon effigie en cire, avec les attributs de ſa naiſſance (b), & des diverſes

(a) Dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 130) on affirme ſans balancer que la Reine deſirant la mort des Grands, fut contente de celle du Connétable. L'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligni (Liv. IV, p. 349) n'a pas manqué de dire « que Catherine fut ravie d'être défaite » du Connétable par pluſieurs raiſons, mais que la » plus forte de toutes fut parce que perſonne n'oſe- » roit plus s'oppoſer à ſes volontés ».

(b) On connoit le cri de guerre de cette maiſon : *Dieu aide au premier Chreſtien*, Le Laboureur a obſervé

dignités dont il avoit été revêtu. Quatre Gentilshommes l'entouroient. Ils portoient la cornette, l'épée, la cotte d'armes, & autres pièces d'honneur. Au bas on avoit placé un héraut pour faire les révérences aux Seigneurs qui arrivoient. Deux autres hérauts vétus de leurs cottes d'armes, étoient aux deux côtés du lit. Aux pieds de ce lit on avoit préparé de petits bancs ornés de drap d'or, & des carreaux de la même étoffe pour les Princes & Seigneurs. La muſique du Roi & celle de la Sainte-Chapelle y chantoient l'office. La cérémonie dura quatre jours. Aux heures de repas on ſervoit une table *avec la meſme ſolemnité & meſme aſſiſtance des Maiſtres-d'Hoſtel, Gentilshommes & Officiers, que ſi le défaut euſt eſté en vie, avec le* Benedicite, *les Graces, & la préſentation d'eau à l'entrée & à l'iſſue de table.* On auroit enterré le Connétable à St. Denis

à ce ſujet que ſous le regne de *Philippe-le-Bel* un héraut énonça les prérogatives des Montmorenci par les mots ſuivans : « Montmorency, premier Chreſtien » que Roy en France, premier Seigneur de Mont- » morency que Roy en France, ſur ſon timbre porte » un Paon qui fait la roue; ſon cry eſt *Dieu ayde au* » *premier Chreſtien* : ſon mot eſt *Aplanos*. (Additions, tome II, p. 502.)

aux pieds de Henri II, s'il n'eût pas desiré d'être inhumé dans l'Egliſe de Montmorenci, dont ſon père avoit jetté les fondemens, & qu'il acheva de bâtir. Cependant pour ſe conformer aux intentions du Monarque dont on vient de parler, le 17 Novembre on porta le cœur du Connétable dans l'Egliſe des (a) Céleſtins de Paris. En préſence du

(a) La veuve du Connétable & ſes enfans, avec la permiſſion du Roi, le 14 Février 1573 y élevèrent un monument. On y grava pluſieurs inſcriptions, entre autres celle-ci en vers françois, que nous ne rapportons pas comme un modèle de goût...

Cy-deſſous giſt un cœur plein de vaillance,
Un cœur d'honneur, un cœur qui tout ſçavoit,
Cœur de vertu qui mille cœurs avoit,
Cœurs de trois Rois & de toute la France.
Cy giſt ce cœur qui fut noſtre aſſeurance,
Cœur qui le cœur de juſtice vivoit,
Cœur qui de force & de conſeil ſervoit,
Cœur que le Ciel honora dès l'enfance.
Cœur non jamais ni trop haut ni trop remis,
Le cœur des ſiens, l'effroy des ennemis,
Le cœur qui fut du Roy Henry ſon maiſtre,
Roy qui voulut qu'un ſépulcre commun
Les enfermaſt après leur mort pour eſtre
Comme en vivant deux meſmes cœurs en un...

Les Poëtes ne manquèrent pas de jetter des fleurs ſur ſa tombe. Le Chartrain P. Sorel fit des élégies & des

Duc de Montpenſier, du Prince Dauphin ſon fils, des Ducs de Nemours & de Longueville, du Chevalier d'Aumale, du Duc de Roannois, du Maréchal de Coſſé, des Cardinaux, Archevêques & Evêques, Pierre de Montmorenci, Baron de Foſſeux, dépoſa ce cœur ſur le grand autel. Enſuite un héraut le porta dans le caveau où ètoit celui de Henri II. On invita tous les corps au convoi. L'Evêque de Paris y officia. Les hérauts d'armes l'entouroient. Les quatre coins du drap de l'*effigie* étoient ſoutenus par MM. de Candale, de Turenne, & les deux de la Rochefuion, tous quatre parens du Connétable. Pluſieurs Chevaliers de l'ordre les accompagnoient. *Le grand deuil* (dit l'Auteur de la relation) *qui eſtoient MM. les enfans dudit feu Seigneur, marchoient adextrés des Princes qui les conduiſoient.*

(18) Catherine de Médicis, ſelon ſon uſage, n'avoit pas ceſſé d'entretenir des négociations avec les chefs du proteſtantiſme. Pendant leur ſéjour à Montereau, le ſieur de Combaud (a) étoit venu de ſa part leur

ſonets. Ronſard compoſa ſur ce ſujet ſon chant funèbre des neuf muſes. Tout cela ne ſe lit plus. La réflexion eſt douloureuſe pour ceux qui en font.

(a) Robert de Combaud, Seigneur d'Arcy-ſur-Aube,

faire des propoſitions. Les Proteſtans s'appercevant (a) qu'on les amuſoit, afin de donner à l'armée Catholique le moyen de les atteindre, renvoyèrent l'agent de Catherine, & ſe hâtèrent de décamper. Leurs ſoupçons étoient d'autant mieux fondés, qu'ils n'ignoroient pas qu'en leur parlant de paix, on procédoit juridiquement contre eux. Outre pluſieurs déclarations antérieures à cette époque, & qui enjoignoient *à tous les ſujets du Roi de leur courir ſus*, on avoit publié le 25 Octobre (b) une ordonnance *qui défendoit d'acheter ni faire acheter aucune choſe que ce fût de tous ceux qui tenoient le parti du Prince de Condé, ſous peine d'être étranglé.* Enfin des lettres-patentes enrégiſtrées en Parlement, avoient ordonné la vente de leurs meubles & immeubles. Malgré les

premier Maître-d'Hôtel du Roi, fut depuis Chevalier des deux ordres de St. Michel & du St. Eſprit. Brantôme & la Reine Marguerite l'ont maltraité dans leurs Mémoires. Cette Princeſſe l'accuſe d'avoir été le conſeil des jeunes gens, c'eſt-à-dire des *Mignons* de Henri III. Le Journal de l'Etoile (édit. de 1744, tome I, p. 289) n'en fait pas un portrait fort avantageux.

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Journal de Brulart, tome I des Mémoires de Condé, p. 181.

actes (a) de cette eſpèce qui ſe multiplioient journellement, le beſoin d'argent détermina les Proteſtans à entendre de nouvelles propoſitions d'accommodement. Les conférences avec Catherine ſe r'ouvrirent à Châlons. Le Cardinal de Chatillon, accompagné (b) du Comte de la Rochefoucaut & de Bouchavannes, y vint ſtipuler les intérêts de ſon parti. Après pluſieurs pourparlers, Catherine (c) obſerva que des affaires auſſi importantes devoient ſe traiter en préſence du Roi, puiſqu'il étoit majeur. A la ſollicitation de cette Princeſſe, & muni d'un ſauf-conduit, le Cardinal ſe rendit au château de *Vincennes*. Il comptoit y voir le Monarque; & Catherine avoit promis de l'y joindre. Mais elle gagna Paris par un autre chemin. Loin de conférer devant le Roi, que le Cardinal ne vit pas, on le mit aux priſes avec *Morvillier* & *Lanſac*. On convint (comme le dit Caſtelnau) que l'édit de pacification d'Orléans

(a) Voyez le Journal de Brulart, ibid.

(b) De Thou, Liv. XLII.

(c) Catherine de Médicis étoit venue au camp pour appaiſer les diviſions qui regnoient entre les chefs de l'armée catholique. (Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 394.)

ſeroit exécuté ſelon ſa teneur. Quelques articles de cet édit avoient beſoin d'interprétation ; & on s'ajourna pour y travailler. *Morvillier* & *Lanſac* ne reparurent plus ; & de nouveaux négociateurs les remplacèrent. Le Cardinal de Châtillon, prévoyant les piéges qu'on lui tendoit, refuſa de s'expliquer avec ceux-ci. A la fin Catherine vint en perſonne. On s'épuiſa de part & d'autre en diſcuſſions qui n'aboutiſſoient à rien. Le récit de M. de Thou (a) indique aſſez clairement qu'on vou-

(a) Ce récit s'accorde avec celui de Mathieu (Hiſt. de Charles IX, Liv. V, p. 302.) « Le Cardinal de » Chaſtillon (raconte t-il) dit à la Royne mere qu'il » n'y avoit moyen de faire quitter les armes à ceux » de ſon party, ſi le Roy ne renvoyoit les forces » eſtrangeres des Eſpagnols que le Comte d'Aremberg » commandoit, & des Italiens conduits par le Duc de » Nevers. Mais, diſoit la Royne, quelle apparence » y a-t-il que vous faſſiez advancer vos eſtrangers, » & que le Roy renvoye les ſiens ? Il n'en ira comme » cela : il faut que le Prince de Condé & vos frères » réparent l'entrepriſe de Meaux *que l'on ne peut appeller autrement qu'attentat & conjuration*... Le Cardinal reſpondit que la meſme néceſſité qui les avoit » contraint de venir aux armes à *Meaux* duroit encores, & ne permettoit que le ſecours qu'ils avoient » fait venir d'Allemagne s'eſloignât premier que le » Roy ne leur euſt donné les aſſeurances pour leur » religion, leurs vies & leurs biens... Quand le Roy

loit que les Proteſtans renvoyaſſent le Prince *Caſimir* & ſes Allemands, qu'ils miſſent bas les armes, & qu'ils vinſſent humblement ſe juſtifier auprès du Roi de l'entrepriſe de Meaux. C'étoit exiger d'eux qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion, puiſqu'on refuſoit de licencier les troupes étrangères que le Roi avoit priſes à ſa ſolde. On préſume ſans peine que des propoſitions ſemblables ne furent pas acceptées. Ainſi toutes les voyes de conciliation ſe fermèrent encore une fois; & on réſolut reſpectivement de ſe pouſſer à bout.

(19) Ce fut à peu près vers ce tems-là que le Chancelier Michel l'Hôpital, développa en grand les vues politiques, dont Caſtelnau ne donne ici qu'un apperçu rapide & ſommaire. Toujours animé du bien public, ce Magiſtrat, au milieu des tempêtes qui boulverſoient l'Etat, s'appliquoit à y rappeler l'ordre & le calme. Tandis que par des réglemens ſomptuaires il oppoſoit une digue au luxe (a), dont les effets deſtructeurs ap-

» ſçuſt qu'ils parloient en cette ſorte, il ne les vou-» luſt plus ouyr ».

(a) Ces loix ſomptuaires ſont recueillies dans un volume in-8°. imprimé par Robert Eſtienne en 1568 ſous le titre d'*Ordonnances du Roy Charles IX, concer-*

pauvriſſoient le Royaume, des objets bien importans exerçoient ſa ſollicitude. Pour conſolider l'édifice d'une paix durable en France, l'Hôpital vouloit que ſa baſe répoſât ſur la tolérance. D'une main il éteignoit la torche du fanatiſme ; de l'autre il démaſquoit hardiment les hypocrites & les ambitieux. L'Hôpital avoit conçu qu'en laiſſant aux hommes la liberté de penſer, il falloit en même tems anéantir cet eſprit de parti qui alimentoit les factions & les troubles. Il croyoit encore que le Souverain, loin de déroger à ſes droits, en ſe réuniſſant avec ſes ſujets, reſſemble au Chef de la famille, qui rappelle dans ſon ſein des enfans égarés. Plein de ſes idées qu'il avoit méditées profondément, l'Hôpital publia un écrit qui, malgré les efforts de bien

nant la police générale de ſon Royaume, arrêtées au Conſeil du Roi tenu à Paris le 4 Février 1567... Ces ordonnances s'étendent juſques ſur les habits des femmes, des veuves & des filles. Si on les juge d'après les idées reçues de nos jours, on y trouvera des détails minucieux. Mais par rapport au luxe des vêtemens, il y a un point eſſentiel qu'on ne doit pas perdre de vue ; c'eſt que la plupart des articles proſcrits par le légiſlateur ſortoient de manufactures étrangères ; ils enlevoient conſéquemment une portion du numéraire dont la foibleſſe de notre commerce & de notre induſtrie, ne permettoit pas la rentrée en France.

des gens intéreſſés à le contredire, influa ſur l'opinion publique, & déſarma pour un moment la fureur des deux partis. Ce fut-là un des derniers actes du Miniſtère qui lui étoit confié. La France dût à cet écrit la paix, qu'on nomma *boiteuſe & mal aſſiſe* (a). Sans doute l'Hôpital auroit travaillé à l'affermir ſur des fondemens ſolides, ſi ſes ennemis lui en euſſent laiſſé le tems. Son patriotiſme auſtère, dans une Cour auſſi corrompue que l'étoit celle de Charles IX, excita contre lui une ſorte de ſoulèvement. La voix de l'homme vertueux eſt un ſignal de ralliement pour tous les méchans qu'elle glace d'effroi. Bientôt l'Hôpital n'eût plus d'autre ſoutien à la Cour que le Monarque trop jeune encore pour que ſes Courtiſans euſſent pu dépraver ſon cœur & ſon eſprit. Catherine de Médicis ſe chargea de détruire cette eſpèce de vénération que les talens & l'intrégrité de l'Hôpital inſpiroient à ſon fils. Elle empoiſonna ſes diſcours & juſqu'à ſes penſées. Tant que l'Hôpital eut l'eſpérance de ſe faire entendre au pied du Trône, il brava l'intrigue & la calomnie : les dédains & la froideur de

(a) On la nomma ainſi à cauſe de ceux qui en rédigèrent les articles. *Biron* étoit boiteux ; & de *Meſmes* étoit Seigneur de Malaſſiſe.

Charles IX lui apprirent qu'on alloit ceſſer de l'écouter. Dés-lors, jugeant ſa préſence inutile, il ſe retira (a) à ſa terre de Vignay auprès d'Eſtampes. En liſant le diſcours qui ſuit, & qui prépara ſa diſgrace, on évaluera l'impreſſion qu'il dût faire.

DISCOURS des raiſons & perſuaſions de la paix en l'an 1568, par Monſieur le Chancelier de l'Hoſpital.

LE but de la guerre, c'eſt la paix, laquelle s'acquiert ou par compoſition, ou par pleine & entiere victoire. La voye de compoſition ſemble mal ſeante pour la deffiance reciproque, pour les mutuelles haines & injures, & pour la ſubſiſtance de deux Religions diverſes, & de certaines maiſons aheurtées en diſcorde, joint que les moyens ſont ſi perplex qu'on n'y peut voir chef ny queue, lumiere ny addreſſe.

La victoire, comme toutes autres choſes qui ſont hors noſtre pouvoir & en la ſeule main de Dieu, ne peut eſtre que douteuſe; le paſſé nous enſeigne combien elle eſt difficile, & les exemples des autres Eſtats, combien elle eſt perilleuſe & incertaine.

(a) Sa diſgrace ſera racontée dans le livre ſuivant.

Le

Le Roy a plus d'hommes, vray. Mais il ſe trouve deux fois plus de batailles gaignées par le moindre nombre que par le plus grand, dont tous Princes & peuples ont jugé & recognu les victoires eſtre données du Ciel.

La cauſe du Roy eſt plus juſte, ſoit. Mais Dieu ſe ſert de tels inſtruments & occaſions qu'il veut pour punir nos iniquitez; il s'eſt jadis ſervy des *Babyloniens* pour matter ſon peuple, & n'agueres des *Turcs* & ſemblables.

Or nous ne pouvons nier ni deſguiſer que juſtement ſon ire ne ſoit enflammée contre nous; il y a doncques apparence que ce ſoient les fleaux de ſa vengeance; & de fait, nous voyons que toutes choſes leur ont juſques icy ſuccédé fort à propos contre eſpérance: Ils ont peu de finances, voire, mais outre ce qu'ils la meſnagent bien, ils ont les les moyens ouverts pour en recouvrer, & tous ceux qui tiennent leur party engageront juſques à leur liberté, pour nourrir & entretenir l'eſpérance qu'ils ont de la conſerver.

D'ailleurs, il y a des Princes & peuples eſtrangers qui eſtiment ceſte cauſe leur appartenir, & ne leur ont cy-devant failly; moins leur manqueront-ils à preſent, qu'ils

ſont liguez, & participent ouvertement à leurs entreprinſes.

Ce ne ſont pas gens ramaſſez, eſmeuz & ſouſlevez par imprudence, ſans ordre, ſans chef, & ſans diſcipline : Ce ſont gens aguerris, réſolus, reduits au déſeſpoir, leurs entrepriſes & ligues pourpenſées (a), practiquées & baſties de longue-main ; hommes de diſcours & de menées, ſuivis & obeys de ceux qui eſtiment la cauſe, le péril & l'iſſue de la faction leur eſtre commune avec eux, & en public, & en particulier, de ceux qui ont profit à la participation de ce péril & adventure, à la perte de toutes les choſes que les hommes priſent & cheriſſent, & le dernier hazard à la ſeureté & repos de leurs vies, maiſons, femmes & enfans, biens, honneurs, eſtats, & à l'accroiſſement d'iceux. La néceſſité & le déſeſpoir les rend dociles & diſciplinables à merveilles, avec la bonne opinion qu'ils ont conceue de leurs chef, deſquels l'ambition eſt retenue & l'union eſtroictement conſervée par la meſme neceſſité que les anciens ont appellé *lien de concorde.*

Au contraire le camp du Roy eſt diviſé en querelles, envies & émulations ; l'ambition

(a) Méditées.

y eſt desbordée ; l'avarice y domine ; chacun y veut tenir rang ; la diſcipline corrompue & la licence demeſurée, les volontez mal unies & les contentions fort différentes. La pluſpart deſirent la paix ; les autres ont leurs enfans, freres & parens de contraire bande ; autres y ſont par acquit, pluſieurs à regret, pluſieurs avec ſcrupule de conſcience, craignants de nuire à l'advancement & progrez de leur Religion. Autres y ſont pour butiner ; bref il eſt compoſé de pieces rapportées : Pluſieurs ſe ſont jà desbandez, & tous en general ſont laſſez & ennuyez du long traict de temps qu'ils ont eſté inutilement en campagne, dont juſques au bas peuple, chacun murmure, entrant en meſcontentement, ſoupçons & imaginations eſtranges, ſelon que les humeurs d'un chacun, & l'infidélité du temps en fournit la matiere, joint *que l'inquiétude & l'impatience eſt naturelle à ceſte Nation, ſi elle n'eſt vivement reprimée par telles barres que nous avons deu retenir les autres.*

Le Roy ſe ſervira des Etrangers, deſquels en les bien payant il diſpoſera à ſa volonté ſans crainte de murmure. Certainement ceux qui cognoiſſent les François & Eſtrangers, ne gouſtront jamais ce diſcours ; car la bourſe du Roy ne pourroit fournir ſeulement à la

ſolde des Eſtrangers, eſtans les finances jà eſpuiſées & les moyens d'en recouvrer ſi très-fort retranchez & racourcis, qu'en peu de temps il ne nous reſteroit que le vuide. Que demanderont donc les naturels François, dont la pluſpart a jà dépendu *feurre & lict* (a), comme l'on dict, il ne leur reſtera deſormais que la pauvreté, le meſpris, l'envie, la jalouſie, & le meſcontentement de ſe voir poſtpoſez (b) pour tout loyer de leurs prompts & devotieux ſervices aux Bourguignons, Eſpagnols, Italiens, Suiſſes & Allemands. Il ne faut pas douter que la pluſpart ne ſe retire, & que l'Eſtranger ne refuſe de combattre, ſi le François ne luy fait le chemin & ouvre la meſlée; de ſorte que le Roy ne peut eſtre que mal ſervy.

La force de l'Eſtranger eſt aujourd'hui une freſle aſſeurance; le pays leur eſt incognu, qui n'eſt pas un petit deſadvantage; le Suiſſe ne vaut qu'à ſe deffendre, l'Italien qu'à faire la mine, le Bourguignon eſt en petit nombre, l'Allemand à bon droict nous eſt ſuſpect, tant pour la diverſité de leur Religion à celle du Roy, & conformité & aſſocieté avec celle des adverſaires, que pource qu'il

(a) C'eſt-à-dire vendu lit & paillaſſe.

(b) De ſe voir mis au-deſſous.

y a plus à butiner ſur nous. Que ſi d'avanture ils avoient intelligence avec eux, ou ſe laiſſoient practiquer, ce ſeroit fait. D'ailleurs le Suiſſe eſt malade & rompu, & couſtumierement ne peut vivre ſix mois en campagne pour la ſalleté & négligence abrutie de ſoy, qui luy eſt quaſi naturelle.

De façon que la peſte jà allumée entr'eux infectera l'armée, & avec la diſette des vivres, eſcartera les forces ſi-toſt que la chaleur commencera à poindre.

Mais par une bataille l'on en purgera le pays à jamais. Cela ſeroit trop vray s'ils y mouroient tous, mais c'eſt plutoſt ſouhaitter que diſcourir; nous ne ſommes plus au temps qu'on aſſignoit jour & champ de bataille pour combattre obſtinément juſques à l'entiere deſconfiture de l'une des parties; ce ſiecle eſt auſſi ingénieux & ſoigneux de pourvoir à la retraicte que les Anciens eſtoient à vaillamment combattre.

La perte de trois, quatre, cinq & ſix mille hommes, les affoiblira, mais ce n'eſt pas les effacer, la fureur ne ſera que plus enflammée, la diſcipline plus exacte, toutes choſes mieux conſidérées de l'autre coſté, & moins obſervées de la part du vainqueur, eſtant l'inſolence couſtumiere compagne de la victoire,

ils ont des villes pour eux retirer, rafraiſchir & raſſembler à nous nuire à couvert : bref ce ſera à recommencer. *Hannibal* & infinis autres ont eſprouvé que le gain d'une, de deux victoires, de pluſieurs batailles, eſt un gage mal aſſeuré de la victoire totale ; les Princes ou peuples qui ont eſté tuez en une journée, eſtoient ou ſans diſcipline, ou ſans reſſource, ou laſches de courage & non aguéris : les *Gaulois* d'outre les Monts, & les *Liguriens*, furent defaicts en cinquante batailles, & ne furent pourtant exterminez. Les *Flamans* & *Liegeois* ont eſté plus ſouvent que tous les ans domptez, & néantmoins ils ont tousjours relevé leurs creſtes.

Mais, après une bataille, on les rangera à telle condition qu'on voudra, ou après pluſieurs défaictes on en aura bon marché touchant les conditions. Il eſt aſſez notoire qu'ils ont juſques icy préféré les périls & tourmens extrêmes à la dureté des Loix qu'on leur a propoſé cy-devant, concernant leur conſcience ; & leur ſeroit la mort plus gracieuſe que la ſervitude, & les brocards & opprobres de leurs concitoyens.

De les deffaire tous, cela ne peut eſtre ſans une longueur extrême, qui remplira ce Royaume de feu & de ſang, de cruauté, de ruine,

de peſte, de famine, de pauvreté, de ſollicitude, de voleurs, de brigands & d'eſtrangers qui occuperont le nid vuide. La pauvre Champagne nous ſerve d'exemple, qui eſt deſerte, ſi miſérablement, qu'à vue d'œil il faut que les pauvres habitans meurent de mal, fin & rage. Certes cet embraſement eſt ſi ardent & tant univerſel par tout le Royaume, que la longueur eſt l'entiere ruine, ſubverſion & anéantiſſement d'iceluy ; voire meſme quand l'on eſt ancheroit le mal dès aujourd'huy, il ſe trouveroit merveilleuſement appauvry pour le degaſt extrême & les pernicieux remuemens, démolitions, larrecins, pillages & autres choſes ſemblables, qui jà ont eſté commiſes, & qui ne ſont que coups d'eſſay au regard de ce qui eſt à craindre, ſi ſans eſpoir de paix les cœurs s'embraſent du tout en fureur ; car ce n'eſt que le premier acte de la tragédie. Davantage les grands deniers qu'on a tranſportez ſont jà eſpuiſez, ſans que le cours de la marchandiſe & la vente de nos fruicts, qui ſont les tréſors de ce Royaume, nous en ayent rapporté.

Je poſe qu'enfin on en vienne à bout ; ſi eſt-ce que les enfans & ſucceſſeurs pour leur innocence ſeront eſpargnez, ils croiſtront avec une extrême felonnie & rage, ſçachans

& ſentans la cruauté exercée envers leurs peres, & voyans les biens de leurs (a) majeurs uſurpez & ravis iniquement comme ils penſeront, ce deſir de vengeance & du recouvrement de leurs biens, les fera rallier & reprendre nouvelle intelligence ; de ſorte qu'en lieu d'enſevelir le mal & la diſſenſion civile, ce ſeroit la nourrir pluſtoſt, & forger un hydre eſpouvantable. Cela ne ſeroit pas à craindre en une petite faction ; mais on n'a jamais veu une grande conjuration eſteinte ou reprimée à force d'armes, que les cendres des morts ou bannis n'ayent ſoudain rallumé un plus grand feu.

Davantage ſi ceux qui ſont aujourd'huy en armes, après une bataille ſe voyent inférieurs, à force couverte, il ne faut douter qu'à l'extrémité leur fureur ne ſoit extrême, & qu'il ne tentent tous les moyens bons & ſiniſtres pour ſe garentir ; & Dieu ſait s'il eſt mal aiſé (veu le bigarrement & meſlange qui eſt entre nous & les fantaſtiques perſuaſions dont les hommes ſe laiſſent enyvrer & tranſporter) d'exploicter un mauvais deſſein. *Le mal à la fin a ſes dégrez comme la vertu* ; ſes commencemens ne ſont qu'eſtincelles & acheminemens aux plus peſtilens

(a) De leurs ancêtres.

effects, ſi Dieu n'y met la main. Poſſible que la prinſe d'un ou pluſieurs de leurs chefs feroit perdre courage ; on ſçait qu'ils en ont grand nombre, & entendement pour eſlire de deux extrémitez la moins périlleuſe, c'eſt de tenter le dernier ſort plutoſt que de ſe laſcher & expoſer à l'ire de leurs ennemis qu'ils eſtiment pis que mortels, dont la longueur de la guerre ne peut que remplir de ravage & de malheurs cette France, la rendre farouche & ſauvage, ſans pitié, ſans réverence ny reſpect aucun, & accroiſtre & appeſantir de plus en plus l'ire de Dieu ſur icelle.

Mais ſi au rebours ils gaignent la bataille, il en iroit bien autrement ; car la perdant ils ne ſeroient en danger d'eſtre abandonnez de leurs aſſociez, d'autant que la cauſe eſt commune, le fruict, l'iſſue & le péril commun, & un mot, ils ſont tous embarquez, qui eſt cauſe qu'ils ne s'y laiſſent point practiquer, s'endurciſſans tousjours pluſtoſt, jaçoit que aux autres guerres civiles ce ſoit le plus exquis & ordinaire moyen.

Les ennemis auſſi ne ſçauroient croiſtre ; mais au contraire le Roy a pluſieurs alliez & ſerviteurs qui luy tourneroient le dos ſi mal baſtoit, à ſçavoir tous ceux qui ne ſuivent

ſon party, ſinon comme le plus fort & redoutans ſa puiſſance. La meſme raiſon qui les meut à le ſuivre, les inciteroit à l'abandonner & taſcher de s'acointer du plus fort, teſmoin les alliez du *Duc Charles de Bourgogne*, qui tous en un jour l'abandonnerent après la première journée qu'il perdit contre les Suiſſes; mille & mille hommes ſans Religion, infinis qui par crainte du mal ou eſpérance de gain ſuivent l'armée, tourneroient ſoudain leurs robbes pouſſez par les meſmes arguments qui les meuvent à préſent. Outre ſi on veut faire preuve on trouvera que la quarte partie (a) de l'armée fait profeſſion de la Religion des adverſaires : Ceux-cy ſe réconcilieront facilement avec les autres; les Eſtrangers prendront party, & le reſte s'eſcouleroit en un moment, comme il advient ordinairement ès guerres civiles; les batailles des Anglois en leurs diſſentions en donnent ample teſmoignage.

Dieu ne me faſſe pas tant vivre que de voir ceſte déſolation. Mais s'il eſt licite de prévoir les inconvéniens, je puis hardiment aſſeurer que la perte d'une bataille ſeroit la perte de l'Eſtat : Car quelque doux langage que les autres tiennent maintenant, je ne

(a) La quatrième partie.

ſçay à quoy l'inſolence d'une victoire pouſſeroit ceux qui meſmes en leurs miſeres ſont eſlevez & remplis de courage. Et pour ne flatter point, c'eſt choſe que mal volontiers & mal ſeurement on fait de ſe r'aſſubjectir à celui qu'on a vaincu.

Nous ne livrerons jamais bataille qu'à ſi bonnes enſeignes que le Roy tiendra la victoire. Certes les hommes deſtournent & baſtiſſent leurs projets, mais Dieu beſongne là deſſus. Il ſeroit ſuperflu d'amener les exemples en une choſe ſi claire. C'eſt que la moindre faute, la plus légere occaſion peut faire perdre une bataille, de ſorte que les anciens, pour ſignifier la bataille, diſoient : *le hazard & la puiſſance de fortune*, combien qu'ils fuſſent bien diſciplinez, voire meſmes bien ſouvent la multitude nuit & engendre confuſion, négligence & meſpris de diſcipline, un homme ſe remettant ſur ſon compagnon & s'aſſeurant tous en leurs forces avec contentement de leurs ennemis; qui ſont d'autant plus vigilants, retenus & diſciplinez que le péril les y contraint, & enhardis ou pluſtoſt forcez par la néceſſité qui ne leur permet de rien eſpérer que du déſeſpoir, *& qui eſt* (comme diſoit *Tubero*) *le dernier mets, le plus puiſſant, & le donjon*

le plus invincible. Ce Royaume en a des exemples autant mémorables que piteux & lamentables : la prinſe du Roy Jean devant Poictiers, où une grande & puiſſante armée fut deſconfite par une bien petite trouppe miſe au deſeſpoir, & fraiſchement celle du Roy François devant Pavie.

Davantage, jamais ils ne joindront qu'ils ne ſoient eſgaux en force, ou à peu près, veu que tenant des villes fortes, des ports & des rivieres, on ne les ſçauroit forcer à combattre qu'à leur advantage : De ſorte qu'outre le péril & douteux événement on ne pourra éviter la longueur que produira infailliblement avec les maux ſuſdits un autre plus malheureux & plus pernicieux : car c'eſt la couſtume des hommes d'un & d'autre coſté à n'obéyr point au Roy ni à ſa juſtice, à tenir à peu ſon authorité, à faire toutes choſes par la vive force, à mal penſer & parler du Gouvernement de l'Eſtat, à gouſter la douceur d'une franche liberté, ou pluſtoſt licence ou abandon de toutes choſes, ceſſant le cours de la juſtice, & de toute police & diſcipline, bref à tout ce qui eſloigne le ſubject de ſon devoir. De ſorte que ſi la guerre continue, nous, nos enfans, ny ceux qui naiſtront d'eux ne ſçauroient voir réunis,

radoucis ny ramolis, traictables, prompts à obéyr & à reprendre le joug d'obeiſſance, & ceder au plus foible, *tant eſt puiſſant l'effect de l'accouſtumance qui ſurmonte la nature, & meſne au vice & diſſolution, gouffre auquel il eſt aiſé de ſe précipiter, mais impoſſible de s'en retirer.* Qui pis eſt, les plus horribles & exécrables forfaits peu à peu (comme diſoit un Juge Romain) ſe rendent familiers par l'uſage & accouſtumance, en façon qu'on peut dire que ceſte guerre ne fait que planter la France de barbarie & de monſtres peſtiles & déteſtables : outre ce la réputation du Roy ne peut eſtre que fort intéreſſée à l'endroict des Eſtrangers, & meſmes des ſiens s'il ne peut tallier ſes ſubjects que par une extrême longueur de guerre, & par l'entiere ruine du Royaume.

Il y a encore une autre ſorte de peſte, c'eſt que la corruption des mœurs eſt ſi grande que certains Seigneurs & Capitaines, qui ſont du party du Roy en ceſte guerre, tenans à peu devoir, ny ſerment, ny obligation qui eſt d'expoſer leurs perſonnes & biens pour leur Prince, comme tenans leurs terres de luy à ceſte condition & charge; dient & ſe vantent *qu'ils méritent tant & plus de Sa Majeſté*, ſe faſchent & dépitent s'ils ne ſont re-

cognus & careſſez à leur fantaiſie, qui monſtrent qu'ils ſervent pluſtoſt à leur ambition & avarice, qu'au Roy; & eſt la frénaiſie des hommes ſi aveuglée, que juſques aux plus petits qui portent les armes, chacun ſe vante d'avoir maintenu la Couronne au Roy; & ce que je trouve eſtrange, certaines Cours & autres compagnies où les hommes devroient eſtre les plus modérez & mieux adviſez, ne cognoiſſoient non plus que l'autre, ſors du ſurplus, les plus magnifiques tiltres qu'ils peuvent imaginer, ne pouvant celer la maladie de l'eſprit. Quant aux Seigneurs, il leur eſt bien advis qu'on leur doit beaucoup de retour, & que ſans eux tout ſe fut mal porté, ce qu'ils ſont ſonner & retentir ſi haut que ceux qui entendent combien cela poiſe (a), en ont les cœurs navrez & pleins de mauvais augure. Les Eſtats eſtrangers ſe vanteront tantoſt d'avoir eſté protecteurs de ceſte Couronne, & en rempliront leurs eſcrits & triomphes: de ſorte que, ſi la guerre dure, le Roy ſera déſormais enclavé des uns & des autres, & aura aſſez affaire de les remercier, & en ſe deſpouillant leur départir largement ſes biens & ſes plus exquis ornemens, leſquels ils prendront pour tribut & hommage

(a) Pèſe.

de la Couronne, ainſi que faiſoient les Roys d'Angleterre leurs penſions.

Que ſeroit-ce ſi le Roy, par leur moyen, avoit obtenu plaine victoire, puiſque n'ayant encores fait que ruiner ſon peuple, ils entonnent ſi haut ! c'eſt l'un des plus grands maux qui puiſſent arriver à un Prince de ſe rendre ſi très-fort obligé à quelqu'un ou pluſieurs, qu'il ſemble tenir d'eux, en partie ſon Eſtat : Les exemples en ſont aſſez fréquens, dont le recit ne pourroit eſtre que très odieux. Certainement la longueur de la guerre ſervira à eſlever & agrandir certains hommes, leur donnera crédit, faveur & authorité envers le peuple, nom & bruit envers les Eſtrangers & licence envers leur Prince, choſe très-périlleuſe à un Eſtat, & vraye ſemence d'autres fureurs civiles, & meſmes attendu l'aage du Roy & de Meſſeigneurs ſes freres. Quel ordre donc ? A la vérité nous ſommes bien malades, puis que ny la guerre, ny la paix ne nous eſt propre, & que nous ne pouvons porter ny le mal ny le remede.

Pluſieurs penſeront, puis que le Roy eſt ordonné pour rendre la juſtice, maintenir les bons & punir les mauvais, & qu'à ceſte fin il eſt armé de l'authorité ſouveraine, il ne

peut, ſuivant ſa vacation, faillir de pourſuivre juſtement par le glaive ceux qui injuſtement ſe ſont ſouſlevez troublans l'Eſtat, & & violans les Loix : & en ce faiſant il obeyra à Dieu qui eſt Seigneur des armées, & qui ne peut faillir à la juſtice. Et tout ainſi que le Magiſtrat ne peut pardonner au voleur ſans ſe charger envers Dieu des meſmes crimes, eſtans ſujects, ains rebelles & membres corrompus qu'il eſt néceſſaire de retrancher à quelque prix, hazard ou perte que ce ſoit.

Cela ſans doute eſt ſpécieux & de beau luſtre ; mais il eſt captieux & périlleux ; du péril nous en avons touché cy-devant, joinct que la conduicte de ce qui eſt paſſé devant nos yeux, dont les plus clairs entendemens ſont esblouis en la corruption manifeſte de tous eſtats, nous garde d'ignorer ou douter que ce ne ſoyent les fléaux de Dieu, leſquels nous aiguiſons & faiſons redoubler en perſéverant & provoquant ſon ire, & nous aheurtant à noſtre dureté ; car qu'eſt-ce autre choſe, de s'attacher à ſes verges, ſans regarder à luy, ſinon le dépiter ? Touchant la caption elle eſt toute apparente, & l'advis des deſſuſdits totalement repugnant à la juſtice, à Dieu autheur d'icelle, & à l'authorité & devoir du Roy : car tout ainſi que le Médecin tend

à la

à la guariſon, ainſi fait la juſtice à la gloire de Dieu, & à l'amendement des hommes, & non pas à la cruauté ni au ſang, à l'injure & contumelie (a) de la nature, & à violer & pervertir l'humanité. Vray eſt qu'il faut retrancher le membre pourry, quand il n'y a plus d'eſpérance de guariſon : mais tant qu'il y a tant ſoit peu de lumiere & d'amendement, le Médecin ſeroit meurtrier ſi, laiſſant les remedes propres, il uſoit des extrêmes : Il faut doncques premierement enquerir ſi le mal des ſujects du Roy eſt incurable, pour uſer des remedes ſelon le beſoin ; autrement ce ſeroit comme qui enterreroit vif ſon enfant malade, ſans eſſayer les moyens de le guarir.

Entre tous ceux qui ſont arrivez de l'autre coſté, pas un ne tend à ſecouer le joug de la domination du Roy : Car c'eſt manifeſtement contre les principes de leur Religion ; tous le recognoiſſent pour leur Roy naturel, ſouverain & ſeul Prince ; pas un ne veut advouer autre ſuperiorité ; pas un ne met en diſpute la juſte & légitime vocation de Sa Majeſté ; tous ſont fichez-là, *qu'il luy faut preſter & rendre honneur, ſervice & obéïſſance.*

Mais ils n'obéiſſent pas ainſi qu'il appar-

(a) Mépris.

tient ; au contraire, leurs actions démentent leurs belles paroles. Pour en parler au vray, ils ſont, ainſi que la pluſpart des autres, empoiſonnez de paſſion qui agitent tout au rebours de leurs premieres penſées & inventions : Et comme le malade trouve gouſt aux choſes pernicieuſes, & dédaigne les ſalutaitaires, deſirant toutesfois la guariſon : Ainſi la pluſpart d'eux penſent très-bien faire, en mal faiſant, & c'eſt la cauſe qui a mis aux champs tels qui pouvoient heureuſement vivre en leurs maiſons, & qui a tourné à l'envers les cerveaux de tant d'hommes ſages & bien adviſez ; il faut donc uſer de remedes propres à guarir ce poiſon : Car puis qu'ils ſont malades de l'eſprit, qu'elle félonnie & meſchanceté ſeroit-ce en lieu de les ſecourir & d'en avoir compaſſion, de les violenter & & perſécuter à feu & à ſang ? Ce ſeroit faire la guerre à la nature, & deschirer brutalement l'humanité. La juſtice punit ceux qui font mal ſciemment & de propos délibéré, & conſerve ceux qui péchent innocemment, & qui par infirmité treſbuchent.

Il eſt plus que notoire que la crainte les a pouſſez & précipitez, en cet encombre : car puis qu'on confeſſe qu'ils ont entendement, ce ſeroit folie de penſer qu'ils euſſent

oſé entreprendre, ny meſme penſé d'empiéter l'Eſtat ſans aucun droict, apparence ou couverture. Quel propos y a-t-il que gens de telle eſtoffe ayent hazardé & abandonné leurs vies, honneurs, biens, maiſons, femmes & enfans, ſous une frivolle promeſſe ou eſpoir, ou pour mieux dire, reſverie & ſonges, d'eſtablir par armes un nouveau Eſtat avec moyens & inſtrumens ſi fragiles pour exploicter une ſi haute entrepriſe? Poſſible ſont-ils entrez en imagination du Gouvernement; quoy que ce ſoit, ils ont doute de leur ſeureté, & y ont voulu pourvoir, à quoy ils ont tourné leurs penſées. Et comme la crainte & l'eſpoir ſont deux vieils tyrans des ames, ils ont jugé tous moyens licites pour pourvoir à leurs attentes; & la neceſſité eſt la plus juſte & inviolable de toutes les loix: Et puis qu'ils ſont *hommes*, & non pas des *anges*, y a-t-il raiſon au monde plus vive ny plus urgente pour les induire à ceſte opinion, & les esblouïr & tromper, que celle que la nature apprend à un chacun? A ſçavoir que la tuition de la vie & de la liberté contre l'oppreſſion, eſt non-ſeulement licite, mais auſſi juſte, équitable & ſaincte. Ceſte loy n'eſt point donnée ny enſeignée aux hommes, mais emprainte en leurs cœurs & née avec eux; elle n'eſt pas eſcrite, mais divinement

engravée en l'eſprit de toute créature. C'eſt la cauſe de leurs menées, qui ont depuis eſté tournées contre leurs premiers deſſeins & hoſtilité, & qui meritent d'eſtre reprimées : les conſidérant à part, mais les balançant avec le ſalut du Royaume, la conſervation de l'Eſtat, le repos du peuple, & la fin de ce perilleux embraſement, qui eſt-ce qui ſera tenu ennemy du public, que le diſſuader de quitter ſon offenſe pour la République? Tout ainſi qu'un pere ayant deux enfans en diſcord, ne les fait pas combattre, voulant perdre ce qui luy eſt moins agréable pour ſe ſervir en paix du vainqueur, mais taſche de bien ranger & modérer l'autre, & les reconcilier, tellement que ce ſoient comme deux fermes piliers de ſa vieilleſſe. Ainſi le nom du Roy plein d'amour & charité paternelle ne peut ſouffrir une ſi ſanglante & felone obſtination d'exterminer une grande partie de ſes ſubjects, s'il y a moyen de les réconcilier à l'autre party & ramener à leur devoir. Et puis qu'en cela giſt le ſalut de la République, il ſe faut réſoudre comme jadis le Senat Romain du temps *Valerius le Dictateur*, c'eſt d'y parvenir par quelque voye ou ſentier, & par quelque difficulté que ce ſoit, quictant de la rigueur & droict ainſi que di-

ſoit L. *Papirius*, comme eſtant le repos & ſalut du peuple la plus ſouveraine & équitable de toutes les loix & donnant au ſang & au nom qui nous eſt commun avec eux, au péril de la République & à la néceſſité par le conſeil d'un autre Romain, tout ce que nous ne pouvons retenir d'un autre ſans violer le ſang, le nom & l'eſtat de la République. Le moyen eſt de faire ceſſer au pluſtoſt les injures & violences réciproques, leur faire poſer à tous les armes, & rappeller par une authorité & par une loy bénigne ceux qui ſont deſtournez, donnant fin à ceſte ſanglante guerre. Quelle fin ! Ne ſera-elle pas ignominieuſe, ſi ſa Majeſté entre en capitulation avec ſes ſubjects ? Là s'areſtent & demeurent fichez la pluſpart des hommes, ou par foibleſſe d'eſprit, ou par malignité : mais en effect ce traicté ſi luiſant, de ſi belle apparence & ſi proprement doré, eſt une pure impoſture & peſtilence inventée de l'ennemy des hommes, de paix & de vertu : Car donner la loy à ſes ſubjects, leurs preſcrire une forme de vivre, leur impoſer peines & ſupplices s'ils outrepaſſent ſa volonté, les déſarmer, lever tribut ſur eux, & recevoir d'eux hommages, eſt-ce capituler avec eux ? Capituler c'eſt démeſler la diſpute du droict

d'un chacun, eſgal reſpect & prendre & donner la loy tout enſemble, baillant gage chacun de ſon coſté, ou par hoſtages, ou par autres aſſeurances; mais quand un ſeul reçoit la Loy & un ſeul la donne, qu'eſt-ce autre choſe que le fruict de la victoire ?

Voire, mais le Roy leur octroye les conditions que ſans les armes ils n'euſſent point obtenues : Certainement ſi le Roy quictoit quelque choſe de ſon droict ou authorité; je n'aurois que reſpondre ; combien qu'il faille quitter de ſon droict ſi le ſalut de la République le requiert ; *car meſme ce n'eſt plus droict s'il empeſche le bien public, & nuit à l'Eſtat*, ainſi que diſoit *Appius Claudius*, de l'authorité des *Tribuns du peuple Romain* : mais ſa Majeſté ne leur donne pas ce traicté ny eſtat, ny terres, ny les allége d'aucuns tributs ou ſubſides, ne leur quitte aucuns devoirs ou charges ; il laiſſe ſeulement leurs conſciences en liberté. Cela s'appelle-il capituler ! Eſt-ce capituler que promettre pour toute convention que le Roy demeurera leur Prince, & ils demeureront ſes ſujects ? Si le Roy leur oſtoit la liberté, ils ſeroient ſes eſclaves & non pas ſes ſubjects ; il ſeroit leur oppreſſeur, & non pas leur Prince ; *car la principauté eſt ſur les hommes libres ;*

doncques en leur laiſſant la liberté il ſe conſtitue leur Prince, c'eſt-à-dire, Protecteur de leur ſalut & liberté, & ils ſe déclarent ſes ſubjects, obligez à maintenir ſon Eſtat? Qui eſt-ce qui ſera ſi impudent de dire que c'eſt *capituler*? Que ſi on veut donner à la liberté de ſi eſtroictes barres (a), que la Religion & l'ame ne ſoient point comprinſes, c'eſt pervertir malignement le mot & la choſe meſme, car la liberté *ſerve* (b) n'eſt point liberté; la liberté brutale du corps & des actions humaines eſt vile & indigne de ceſte excellente marque, qui eſt proprement deue à l'eſprit, & à la plus vive partie d'iceluy, & à la plus excellente de toutes ſes actions. Quelqu'un dira ſoudain que ce n'eſt pas liberté, mais une licence pernicieuſe: mais il y a long-temps que le Conſeil du Roy a cogneu & jugé que c'eſtoit liberté, & qu'il eſtoit neceſſaire de laiſſer en paix les eſprits de ſes ſubjects, comme ne pouvans eſtre ployez par le feu, ny par la flamme, ains ſeulement par une vive perſuaſion & par la raiſon qui domine ſur iceux. Ce qui n'a point eſté fait ſans exemple meſmes du plus grand Empereur qui ait eſté depuis trois cens ans. Y eut-il oncques tant d'oc-

(a) Barrieres.
(b) Eſclave.

caſion de permettre ceſte liberté que maintenant ? l'oſter ou en retrancher, ſeroit-ce point captiver & aſſervir les hommes ? Donc c'eſt une frénaiſie bien ferme d'appeller capitulation la Loy du Prince qui conſerve la juſte liberté à ſes ſubjects, les munit contre l'oppreſſion, ratifie ce que long-temps y a que Sa Majeſté & ſon Conſeil a arreſté & ordonné & qu'il faudroit de nouveau ordonner s'il eſtoit à faire, & lui conſerve le nom & tiltre de bon Prince. Mais c'eſt bien perſécuter hoſtilement ſon Prince d'eſloigner ſa volonté par malins artifices d'une tant ſalutaire & ſaincte réconciliation, avec menace de l'abandonner s'il y veut entendre, n'eſt-ce pas le tyranniſer & opprimer,

Ceux qui ſont de cet advis, demeurans à couvert loing des coups, deſirent que le Roy pourſuive ſa poincte, & par guerre hazarde ſon Eſtat avec la certaine & infaillible perte de tous ces hommes. En quoy ils deſcouvrent aſſez qu'ils n'y a rien en eux d'humain & qu'ils ont l'eſprit troublé & perverty, plein de haine, vengeance & de fureur, dont par le paſſé leurs opinions ſanguinaires, (vrais pourtraicts & images de leurs eſprits) on fait ſuffiſante preuve : & pourtant on ne doit prendre leur advis que pour un traict envenimé,

aveuglément contre les adverſaires & comme l'opinion de ennemis jurez de la Républicque. Auquel rang ſont tous ceux, par la ſentence *de Hala Servilius*, qui ſeparent les conſeils du public, ayans plus de reſpect à leurs particulieres haines, qu'au ſalut du peuple: Néantmoins pource qu'ils y meſlent pour luſtre l'honneur du Roy, on les eſcoute favorablement, comme bien zelez à la conſervation de ſon auctorité, de laquelle toutesfois ils abuſent perverſement, impoſans à ſa Majeſté par l'apparence du mot d'honneur & de capituler, empeſchans un bien tant néceſſaire, & donnans occaſion à infinis maux les plus exécrables qu'on pourroit penſer.

Rien n'eſt plus honorable, ni plus magnifique à un Roy que de donner la loy à ſes ſubjects ſans diminution de ſes droicts: rien n'eſt plus louable à un ſage Prince cognoiſſant que les diſſentions ſont les maladies des grands Eſtats, que d'y applicquer par ſa prudence le remede convenable, & ſi dextrement manier les eſprits qu'il guariſſe leurs playes, maintenant ſes ſubjects & ſa Seigneurie.

Nos Roys prédéceſſeurs de Sa Majeſté ont conſervé & agrandy cet Eſtat autant ou plus par prudence que par armes; la vraye & na-

turelle prudence eſt de ceder quelquefois au temps & tousjours à la néceſſité. En ceſte faſaçon ont eſté ſouvent pacifiées les diſſentions civiles des *Romains* ; & eſt advenu bien ſouvent que le *Sénat* quittant quelque choſe libéralement au populaire (a), non-ſeulement le rendoit ſatisfait, mais auſſi vaincu par ce bienfait non eſpéré, dont s'eſmouvoit une merveilleuſe concorde & obeyſſance très-prompte du bas peuple. Au contraire, quand ce meſme Senat, laiſſant ceſte voye, & meſpriſant l'artifice & prudence de ſes majeurs (b) ſevit ſans rien céder de ſi ſaincte gravité à l'endroit de Ceſar, & depuis d'Anthoine, il donna un exemple & enſeignement perpétuel à tous Princes & peuples, & monſtra en ce ſuperbe théâtre éminent par toute la terre, que ceux qui manient un Eſtat doivent, en ſe deſpouillant de tout regard particulier, mettant à part toutes haines & malveillances, tourner toutes leurs eſtudes, ſoin & diligence au ſalut du peuple & à la conſervation de l'Eſtat, ſans s'opiniaſtrer comme ils firent, dont s'enſuivit leur ruine & la perte de l'empire, & de la majeſté du peuple Romain. Ceux donc qui ſouz prétexte de ne rien ceder

(a) Au peuple.
(b) Ancêtres.

& de tenir leur ſourcil refrongné taſchans de s'agrandir & venger leurs mauvais courages, tenans à peu le hazard de l'Eſtat & la certaine ruine du Roy & de ſes ſubjects, peuvent à bon droict eſtre appellez peſtes & proditeurs (a) de la Republique, de leur patrie & de ſa Majeſté.

Le bon pilote ne s'obſtine jamais contre la tempeſte ; il baiſſe les voiles & ſe tient coy, puis relevant ſes antenes vogue ſeurement ſur les ondes n'aguères enflées & eſlevées pour le ſubmerger. Si on combat contre l'orage & contre le Ciel, ſera-ce pas ſe précipiter aveuglément & chercher noſtre perdition & ruine ?

Le ſage enfant ne s'endurcit point contre le courroux de ſon pere, mais s'humilie & l'appaiſe ; & tantoſt après ſon pere le couronne de ſa bénédiction & de ſon héritage : Ainſi Dieu noſtre pere ayant d'une main viſité noſtre Roy, de l'autre le relevera plus que jamais, & le couronnera de nouvelles graces & de biens non eſpérés : Et ſi quelque boutefeu envenimé veut encores diſputer ſur ce mot de *capitulation* & *de paix* ; je maintiens que c'eſt victoire que de demeurer Seigneur & donner la loy à ceux contre leſquels on a

(a) Traitres.

combatu. Ceſte victoire non ſanglante eſt de ſi grand prix & profit, qu'elle ſera plus utile & plus glorieuſe à ſa Majeſté que mille autres victoires eſquelles le Roy n'auroit ny honneur, ny gré, âins ſeulement les Seigneurs, Capitaines & gens de guerre qni s'amplifieront à ſon détriment, luy ſouſtrayants la dévotion de ſes ſujets & l'honneur de la tuition (a) de l'Eſtat, & non ſeulement gardera Sa Majeſté d'entrer en grandes & infinies obligations, qui eſt un demy-ſervage (b); mais au rebours luy obligera de plus en plus tous ſes ſujets d'une & d'autre part, & meſmes les gens de guerre, veu le peril éminent & l'incertaine yſſue de telles meſlées, & l'infallible ruine des uns & des autres.

Qui eſt-ce qui enviera à la France ſon repos, & au Roy ce triomphe plus auguſte & plus magnifique que toutes les victoires & conqueſtes de ſes prédéceſſeurs Roys? la gloire eſt trop plus excellente (ainſi que diſoit *Céſar* de *Ciceron*) d'avoir planté plus loing des bornes du nom & de la vertu, que de l'Empire & domination Françoiſe: A ſçavoir par la ſinguliere recommendation de prudence, de bénignité & de charité plus que pater-

(a) Défenſe.
(b) Eſclavage.

nelle que le Roy acquerra ſe couronnant de ceſte rare couronne d'avoir eſteint un ſi grand brandon de ſédition, dont couſtumierement les autres grands Eſtats ſont embraſez & anéantis.

Finiſſant donc ceſte tant triſte guerre, reluira une très-joyeuſe & heureuſe paix, qu'à bon droict j'appelleray *prètieuſe conqueſte*, laquelle rendra ſa Majeſté redoutable à toute l'Europe qui a ſceu la grandeur des deux puiſſances, qu'il remettra ſous ſa main. Et comme le peuple Romain diſoit ſa ville heureuſe & invincible par la concorde des Eſtats: ainſi dirons-nous d'un accord que par ceſte paix le Roy & la France ſeront heureux, invincibles & honorez d'éternelles louanges.

Le torrent qui n'a point de ſource eſt tantoſt aſſeiché en deſtournant de ſon canal le cours des eaues; ces Chefs que tant on redoute, n'ont point ou peu de ſource, les ruiſſeaux qui les enflent ſont aiſez à admortir, parce que ce n'eſt pas leur droict & naturel cours, à ſçavoir pour ſe conſerver de violence. Ceſſant ceſte crainte, il n'y a doute qu'ils n'aiment trop mieux, puis qu'on ne les figure point inſenſez, dépendre de leur Roy & eſtre en ſa bonne grace tant par l'obligation & devoir naturel, que pour y voir plus de

ſeureté & moyen de ſe maintenir. Et ſi depuis l'an ſoixante-deux on les euſt dextrement maniées, la France ſeroit heureuſe : Mais ceux qui les ont picquez & harcelez par mille injures, violences, menaces & calomnies, en cuidant affoiblir leurs ennemis, les ont fortifiez & fait entrer en extrême deffiance, & finablement en hautes & hardies entrepriſes, auſquelles pour rien ils n'euſſent voulu penſer. Et tout ainſi que les eſtançons mis contre la paroy ruineuſe & panchante en lui réſiſtant la ſouſtiennent & fortifient ; ainſi ont-ils fait par leurs aveuglez efforts & diſcours qu'on doit pluſtoſt peu à peu leur ſouſtraire par la jouiſſance de leurs eſtats, & apprendre de la nature qu'il eſt trop plus aiſé de plier que rompre. Mais au lieu d'eſteindre doucement ce braſier, ils ont ſi aſprement ſouflé, que la flamme eſt preſte à les conſommer, & desjà en a dévoré aucuns : Ce ſont donc les premiers & vrays autheurs des troubles pour leur impudence, pour ne dire pis, je parle des Cours (a) & autres qui les ont tant durement traictez, qui par leur rigueur les ont tousjours tenus en cervelle, comme ſouffrans ou attendans à toute heure l'injure

(a) Les Parlemens.

& l'outrage, & ſentant iousjours l'ennemy à leurs coſtez.

Y a-il eſprit ſi bening qui n'en fuſt à la longue effarouché ; de quoy ſert le nom de paix publique, ſi chacun en particulier eſpreuve l'aigreur de la guerre, comme diſoit ce Romain. Que pourroit plus faire l'ennemy que ceux qui ſe nommoient Protecteurs? qu'eſt-ce qu'ils pourroient craindre de plus amer? Certainement il leur a ſemblé que ce qu'ils devoient craindre, à ſçavoir la mort ou le baniſſement, eſtoit moindre & plus tolérable que ce qu'ils ſouffroient & ont eſprouvé, dont nous devrions eſpargner les confuſions, veu que la guerre leur a eſté moins pernicieuſe que la paix.

Je ſçay bien que cecy ſera trouvé aſpre, & que je pourrois parler plus doucement ; mais la néceſſité arrache malgré moy ces paroles de mon cœur, & me fait préférer la vérité à la douce flaterie : *Car c'eſt piper ou trahir que de celer ou déguiſer la vérité quand il eſt queſtion de la choſe publique.* L'expérience manifeſte des fols nous avoit jà donné un clair enſeignement de nous porter doucement avec eux ; mais nous l'avons prins à contre poil, aimans mieux le péril de la calamité pour maiſtreſſe, que le diſcours & la

raiſon. Le vray moyen donc de rompre leurs intelligences, c'eſt de leur oſter la néceſſité d'y entendre, les traictans non comme ennemis, mais bénignement comme enfans & ſujets juſticiables, membres de la République dont le Roy eſt le chef; car examinant les choſes de près, on trouvera qu'ils ont eſté cy-devant traictez en rebelles, ce qui leur à faict rechercher tous moyens & embraſſer toutes occaſions pour ſe conſerver; & je ne ſçay s'il y a homme ſi parfaict, qui ſe voyant réduict à tel poinct, & voyant quelque moyen de ſe préſerver, ne l'embraſſaſt vivement, eſtant de ſoy une loy inviolable de nature plus forte que toutes autres loix. C'eſt ce qui leur a mis les armes en main, & qui a engendré ce tant horrible dégaſt & diſformité: Car les menées qu'on baſtiſſoit contr'eux de toutes parts eſtoient ſi peu ſecrettement conduites, la desfaveur tant évidente, le deſdain ſi apparent, les menaces de la rupture de l'Edict de pacification & de la publication du Concile tant ouvertes, & l'injuſtice tant manifeſte, qu'ils euſſent eſté par trop lourds & ſtupides, s'ils n'en euſſent évité la feſte. Les beſtes brutes ſentent venir l'orage & cherchent les cachettes: ne trouvons pas mauvais ſi les hommes le prévoyant

ſe

ſe munissent à l'encontre : nos menaces ont esté messageres de nos complots, ainsi que l'esclair, du tonnerre, nous leur avons fait voir nos appreſts ; cessons donc de nous esbahir s'ils ont un pied en l'air & l'œil en la campagne. Je ne veux pourtant les excuſer du tout ; mais il n'y a homme de bon sens qui ne les juge plutoſt dignes de pitié que de peine. Quand ils ne verront plus rien qui ne les doive faire craindre, ne doubtons point que soudain ils ne s'appliquent du tout à leurs affaires domeſtiques, desquels, attendu le naturel de cette nation, il eſt force de confeſſer, qu'il ont eſté deſtournez par une très-urgente néceſſité, & qu'ils se sont veus aſſiegez de perils & de maux, ainſi que diſoit *Camille*, & qu'il eſt à bon droict comparé à un desbord qu'il faut laiſſer doucement couler.

Il y a en chacun pays certains eſprits turbulents qui sont les inſtruments des remuements & des nouvelletés ; il les faudroit eſcarter des lieux où ils ont leurs cognoiſſances & pratiques ; aux autres ne faut monſtrer aucun ſigne ny faire démonſtration quelconque de deffiance ; car ce n'eſt autre choſe qu'allumer & nourrir une contraire deffiance en

leurs cœurs & les faire ennemis malgré qu'ils en ayent. Celuy eſt ennemy qui nous tient pour ennemy ; cela eſt ſi naturel que meſmes les ſerfs & eſclaves ſe pervertiſſent & conjurent contre leurs maiſtres s'ils apperçoivent en eux quelque deffiance de fidélité. Sur-tout il eſt néceſſaire de faire rigoureuſe punition des tranſgreſſeurs des Edicts & ne les rendre plus contemptibles (a) à faute d'exiger ſévérement l'obſervation d'iceux ſans diſtinction de perſonne. Ainſi ſera la paix heureuſement entretenue, la procuration & conſervation de laquelle eſt le propre office & devoir du Roy. A ce but tend l'eſtabliſſement des Eſtats & Seigneuries, à ſçavoir à la fruition (b) de la paix, dont la douceur & plaiſir a donné commencement au pays & aux loix, a fait cognoiſtre au plus fort le plus foible, & aſſujettit volontairement les uns aux autres.

Pourtant le vray office du Roy eſt, comme gardien & tuteur de la paix, de la maintenir inviolable quand Dieu la luy aura donnée, & punir aſprement les contempteurs de ſes loix.

Le Roy *Numa Pompilius*, malgré tant de ſiecles & de guerres, eſt aujourd'huy en hon-

(a) Mépriſables.
(b) A la jouiſſance.

neur pour avoir auſſi ſoigneuſement entretenu la paix, que ſon Eſtat & ſa vie ; telle charité eſt digne du nom & ſceptre François.

Le Prince qui abhorre la paix, qui tend à l'effuſion de ſang, & meſme de ſes ſujets & membres, le nom & l'effect de Prince ceſſent pour un autre tant abominable que je ne le puis exprimer moins aigrement & d'un nom plus leger que d'ennemy du genre humain & de la nature.

L'affection du Prince a eſté de tout temps comparée à la paternelle ; le pere cruel envers ſes enfans eſt un monſtre déſnaturé & exécrable, s'efforçant de dépiter le vray & commun pere des hommes & de la nature.

Arriere doncques ces peſtes qui d'un cœur hoſtile & ſanguinaire taſchent de corrompre (ce que Dieu deſtourne), la naïfve & naturelle bonté de noſtre Prince, de la Royne ſa mere, & de Meſſeigneurs ſes freres, qui les veulent faire dégénerer de l'ancienne tant célèbre & plus divine que humaine débonnaireté de leurs majeurs Roys de France envers leurs ſujects, qui a eſté le nerf & le lien qui ſi longuement a maintenu ceſte Couronne, recognue & ſervie d'un cœur franc & loyauté Françoiſe, & non par tyrannie, par effuſion de ſang & par cruauté : Telles

gens ſont de mauvais augure à ceſte Couronne, & ſemblent vouloir advancer le deſtin d'icelle, c'eſt-à-dire le jugement de Dieu, humiliant les choſes eſlevées, & anéantiſſant les plus fermes, liant les eſprits, & esblouyſſans les entendemens & les diſcours. Que le Roy uſe de clémence, il eſprouvera celle de Dieu; que le Roy ne tienne point ſon cœur, & Dieu luy ouvrira le ſien; que le Roy donne à la République ſon offenſe & ſon déplaiſir; & tantoſt elle recognoiſtra avec uſure le bienfait, & luy fera hommage de ſon repos & félicité; que le Roy oublie & quitte tout le mal talent envers ſes ſujets; & ils s'acquitteront, & s'oublieront eux-meſmes pour l'honorer & ſervir de tout leur pouvoir.

(20) Pluſieurs Ecrivains Catholiques (a) ont imité Caſtelnau dans le récit de la prétendue défaite de Ponſenac. En relevant leur erreur, nous profiterons des recherches de M. le Marquis d'Aubais. Les faits, qu'il a recueillis, ſont conſtatés par les monumens. Les Vi-

(a) Hiſt. des guerres civiles du Comté Vénaiſſin &c., par Péruſſis, p. 88, Davila, Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, p. 275.

comtes (a) de *Bruniquel*, de *Monclar*, de *Paulin*, de *Caumont*, & *Serignac*, frère de Terride, s'étoient d'abord joints au Baron d'*Acier*. Leur ſupériorité dans le Dauphiné réduiſit à l'inaction les Catholiques commandés par Bertrand de Simiane, Baron de Gordes. Après cette expédition les Vicomtes, avec Ponſenac (b), repaſsèrent le Rhône vers le 22 Décembre 1567. Ils prirent la route d'Orléans, pour s'y réunir à l'armée du Prince de Condé. Le 4 Janvier 1568, ayant paſſé la Loire au pont St. Rambert, ils traverſèrent l'*Allier* au pont de Vichi. Le 6, entre *Gannat* & *Cognac*, ils trouvèrent un corps de troupes Catholiques commandées par St. Herem (c), St. Chamond, Laſtic (d),

(a) Ces Vicomtes étoient au nombre de ſept. (Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Montluc; T. XXV de la Collection, p. 336.)

(b) Il s'appelloit Jacques de Boucé, Seigneur de *Ponſenat* en Bourbonnois. (Voyez les notes ſur les guerres du Comté Vénaiſſin, par Péruſſis, p. 266.)

(c) Gaſpard de Montmorin, Seigneur de St. Herem, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur de la Haute & Baſſe Auvergne.

(d) Thibaud de Laſtic, Seigneur de Laſtic & de Rochegonde, Chevalier de l'ordre du Roi.

Urfé (a), l'Evêque du Puy, Hautefeuille (b), & Breſſieu (c). Le combat s'engagea ; & le champ de bataille (d) reſta aux Proteſtans. Les Catholiques y perdirent *Breſſieu* & *Hautefeuille*. Ponſenac, en pourſuivant les fuyards, fut malheureuſement tué par les ſiens. Au ſurplus les vainqueurs continuèrent leur route, & ſe réunirent avec l'armée du Prince de Condé qui alla aſſiéger Chartres.

(21) La paix (on l'a déjà dit) étoit abſolument néceſſaire aux deux partis. On verra dans les Mémoires de Noue que la poſition,

(a) D'Urfé étoit le père de celui qui fut l'Auteur du roman de l'Aſtrée.

(b) Jean Motier, Seigneur d'Hautefeuille, ſecond fils d'Antoine Motier de la Fayette, Seigneur de Pontgibaut, Maître de l'artillerie de France, & mort en 1531.

(c) François de Grolée de Meuillon.

(d) De Thou, Liv. XLII, & d'Aubigné, Hiſtoire univerſ., Liv. IV, p. 225, atteſtent la vérité de ce récit. Le dernier ajoute « que les chefs de l'armée » catholique, avant d'aller au combat, avoient fait » armer tout le pays d'alentour, & garnir les paſſages » avec des arbres abbatus, & commandé de tuer ceux » qui voudroient ſe ſauver, à quoy ils furent ſi bien » obéis, qu'eux eſtans en déroute ſur le ſoir, perdi- » rent deux fois autant d'hommes qu'ils avoient fait » au combat ».

où ſe trouvoient les Proteſtans, ne leur permettoit pas de continuer la guerre.

« Les Huguenots (dit le Laboureur (a)) » dont les chefs avoient intéreſt à la conſer- » vation du Royaume, voyans la partie trop » forte, & craignans la ſuite d'une longue » & fâcheuſe guerre qu'ils ſont à louer d'a- » voir toujours eſté diſpoſez à terminer, » autant de fois qu'on leur a donné aſſeu- » rance de leurs perſonnes & de l'exercice » de leur religion, reçeurent de bon cœur » la propoſition qu'on leur en fiſt, & furent » plus ſoigneux de l'intéreſt des *Reiſtres* leurs » alliez, que du leur, par la remiſe des » places qui pouvoient ſervir à leur ſeureté, » & qui peut-eſtre auroient fait durer plus » longtems la paix. Ils ſe contenterent de » la promeſſe qu'on leur fiſt de les laiſſer » dans leur liberté de conſcience, & de » payer leurs *Reiſtres*. Mais ce fut un article » bien difficile à terminer avec des gens, » qui croioient devoir mettre en compenſa- » tion avec nous le pillage du Royaume, » le ſalut de l'Eſtat. . . . ».

Le plus grand nombre des Proteſtans étant dans ces dipoſitions, Catherine de Medicis en profita. Les Conférences ſe tinrent à *Long-*

(a) Tome II de ſes additions, p. 543.

jumeau. Après pluſieurs conteſtations entre les Plénipotentiaires, qui étoient le Cardinal de Chatillon d'un côté, & de l'autre Armand de Gontaut de Biron, Maréchal de Camp, & Henri de *Meſmes*, Seigneur de *Malaſſiſe*, Maître des Requêtes, on admit en qualité de Médiateurs Thomas Sacwil, Ambaſſadeur de la Reine (a) d'Angleterre, & *Guy Cavalcanti* (b) Noble Florentin. Le Traité fut ſigné; & le 27 Mars 1568 le Parlement enregiſtra l'Edit de pacification qui en réſulta. Le Roi confirmoit celui de 1563. Il Suppri-

(a) L'année précédente, avant que la guerre civile éclatât, Eliſabeth inſtruite de la fermentation des eſprits en France, eut ſoin de renouveller ſes prétentions ſur Calais. Elle en demanda la reſtitution. L'Hôpital réfuta avec tant de ſolidité les moyens allégués par ſes Ambaſſadeurs, qu'elle n'inſiſta pas. Eliſabeth ne vouloit point la guerre : mais pour arriver à ſon but, il lui importoit d'avoir toujours un grief qu'elle put oppoſer à la Cour de France. Par la même raiſon ſa politique étoit intéreſſée à ſe mêler de nos querelles, & à y intervenir de manière ou d'autre.

(b) Il ne paroît pas que Cavalcanti ait aſſiſté à ces négociations, comme repréſentant du Duc de Florence. Si l'on s'en rapporte à Riguccio Galluzzi, Côme à cette époque penſoit fort mal ſur le compte de Catherine de Médicis, & repouſſoit les offres avantageuſes qu'elle lui faiſoit. (Iſtoria del Granducato, toni, II, libro terzo, p, 95.)

moit (a), révoquoit & annulloit toutes exceptions, reſtrictions, interprétations, ou déclarations poſtérieures à cet Edit. On y prononçoit l'abolition & l'oubli du paſſé. On accordoit aux Proteſtans le libre exercice de leur culte, avec cette clauſe, *juſqu'à ce que par la miſéricorde de Dieu tous les ſujets du Roi ſe trouvaſſent reunis dans la profeſſion d'une ſeule & méme religon.* Par le Traité on avoit ſtipulé expreſſément que de part & d'autre on congédieroit les troupes étrangères, & que les Proteſtans remettroient au Roi les Villes priſes pendant la guerre. La parole du Monarque, & de la Reine-mère fut l'unique garantie que les Proteſtans purent obtenir; il s'en fallut peu que cette difficulté ne rompît les conférences. Au ſurplus beaucoup de perſonnes dans les deux partis murmurèrent contre le traité. Parmi les Proteſtans les mécontens (a) accusèrent le Prince de Condé d'avoir tout ſacrifié au deſir de revenir en Cour, & de s'y plonger encore dans cette molleſſe qu'ils lui avoient durement reprochée. Les Pariſiens, à qui la paix étoit ſi utile, prétendoient que Catherine de Mé-

(a) De Thou, Liv. XLII.

(b) Davila, Hiſtoire des guerres civiles, Liv. IV, page 281.

dicis, en ne profitant pas de la ſupériorité des Catholiques pour exterminer les Proteſtans, tendoit à éterniſer les diſcordes, afin de perpétuer ſon autorité. Le Pape, & le Duc de Florence en jugeoient ainſi (a). Ils la ſoupçonnoient même d'incliner ſecrètement en faveur du proteſtantime. On préſume bien qu'à Madrid cette paix fut très-mal reçue. Elle dérangeoit les projets de Philippe II. Catherine crut devoir ſe diſculper; & elle le fit (dit Davila) en préſence des Ambaſſadeurs des Puiſſances Catholiques. Cet Hiſtorien (b) rapporte un long entretien ſur ce ſujet entre Catherine & l'Ambaſſadeur de Veniſe. Elle y proteſtoit hautement de la droiture de ſes intentions. Comme les autres Ecrivains du tems ſe taiſent ſur cette particularité, n'eſt-il point à craindre qu'il faille aſſimiler la converſation, dont il s'agit, à ces belles harangues que les Hiſtoriens de l'antiquité ont compoſées exprès, pour les placer dans la bouche de leurs héros? Quoiqu'il en ſoit, cette paix, l'ouvrage de la néceſſité, ne pouvoit durer long-tems. Les hommes ſages des deux partis ne s'y trompèrent pas;

(a) Iſtoria del Granducato, tom. II, libro terzo, page 95.

(b) Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, p. 282.

& on dut s'en douter, lorſqu'on apprit la conduite atroce du Parlement de Toulouſe envers Rapin, Gentilhomme du Prince de Condé, que le Roi avoit envoyé pour preſſer l'enregiſtrement de l'Edit de pacification. Il eſt inutile de revenir ſur ce fait dont on a parlé dans les obſervations (a) qui accompagnent les Mémoires de Montluc.

(22) Caſimir, ſecond fils de l'Electeur Palatin, avoit été élevé à la Cour de Henri II. C'étoit là où, en ſe formant aux exercices militaires, il avoit étudié les intérêts politiques de la France, ſes reſſources, & le génie de ſes habitans. Il ſe ſervit de ces connoiſſances (a remarqué le Laboureur (b)) pour exciter ſon père à y nourrir les troubles par les ſecours qu'il accorda aux Proteſtans. *Daniel Paræus* (c), dans ſon hiſtoire du Pa-

(a) Tome XXIV de la Collection, p. 473.

(b) Additions, tome II, p. 544.

(c) Cet ouvrage de Paræus, qui mériteroit d'être traduit, a pour titre : *Dan. Paræi hiſtoria Palatina. Francofurti. 1663, in-12.* On en a publié une nouvelle édition in-4°. à Francfort en 1717; & on y a joint une continuation qui va juſqu'en 1725. L'Editeur (Jean Georges Joannis) l'a enrichie de différens morceaux qui concernent l'Hiſtoire d'Allemagne, & particulièrement celle du Duché de *Deux-Ponts*. Nous

latinat, a avancé que le zèle de Caſimir pour le Calviniſme, & le tendre attachement qu'il avoit pour la France, furent les mobiles de ſa conduite. Mais le récit de Caſtelnau prouve que ſon intérêt perſonnel le détermina. Au reſte il fut aſſez heureux pour ſe faire bien payer ſes deux voyages en France; car il y revint en 1575 ſous le règne de Henri III; & on n'épargna rien pour le contenter... Son premier voyage (& c'eſt celui dont il s'agit ici) coûta cher à la France : outre la ſomme conſidérable qu'on s'obligea de lui fournir, le mal, que cauſoient ſes ſoldats, fut ineſtimable. On en peut juger par le certificat que ce Prince donna à Caſtelnau. Le voici..... (a).

« Nous Jean Caſimir Comte Palatin du » Rhin, tant en noſtre Nom que celuy de » nos Colonels Reiſtres-Meſtres, & Reiſtres, » confeſſons avoir reçeu comptant de Mau- » viſſiere Chevalier de l'Ordre du Roy Très- » Chreſtien & Commiſſaire general de Sa

ajouterons qu'il y a des perſonnes qui, pour les anciens tems, préférent à l'Hiſtoire de Paræus celle de *Tolner*. Voici le titre de cette dernière : *Carol. Ludovici Tolneri, Hiſtoria Palatina à principio ad annum 1295. Francofurti. 1700. in-fol.*

(a) Addit. par le Laboureur, tome II, p. 545.

» Majeſté, Deputé pour traiter avec nous
» & noſdits Colonels, Reiſtres-Meſtres, &
» Reiſtres, outre & par-deſſus la ſomme de
» quatre cens ſoixante mille quatre cens
» quatre-vingt dix ſept livres treize ſols, &
» l'accord fait avec noſdits Reiſtres pour la
» ſomme 65,345 livres 18 ſols, pour la taxe
» de la plus valuë des eſpeces en Allema-
» gne : la ſomme 12000 livres en eſcus ſol
» & piſtoles ; à quoy il ſe ſeroit accordé
» avec le Colonel Molsbourg au nom de
» tous ſes autres Colonels, Reiſtres-Meſtres
» & Reiſtres, & auſſi pour quelques Jour-
» nées qu'ils prétendoient avoir entré dans
» le cinquiéme mois & paſſé le 20 May
» contre la Capitulation & accord : & pour
» faire acheminer nos Troupes & ſortir en
» diligence hors de ce Royaume. Ce que
» nous promettons audit S. de Mauviſſiere,
» enſemble de luy faire vendre tous les che-
» vaux, bœufs, vaches, & bagages, qui
» ſe trouveront avec leſdits Reiſtres appar-
» tenir aux Sujets du Roy ; en témoin de
» quoy luy avons baillé ce préſent certificat
» & quittance, pour luy ſervir & valoir à
» ſon rembourſement envers Sa Majeſté,
» outre la charge que nous avons donnée au
» Sieur Junius noſtre Conſeiller de toutes

» nos affaires d'en témoigner : & pour ce » l'avons ſigné de noſtre main le 21 jour de » May 1568. J. CASIMIR.

Caſtelnau fit ſi bien ſentir à la Cour la néceſſité d'entretenir avec Caſimir des liaiſons d'amitié, qu'on lui accorda en ſus des arrangemens convenus, des préſents, & une penſion. Caſimir étoit de la plus grande exactitude à demander ce qu'on lui avoit promis; & plus d'une fois Caſtelnau (a) reçut de lui des lettres fort preſſantes ſur cet article. Ce Prince vécut juſqu'en 1592. Protecteur ardent du Calviniſme, il prit part à toutes les guerres de religion qui de ſon tems s'allumèrent dans les Etats voiſins. Il avoit eu de grands projets de mariage. Les Mémoires de Melvil (b) nous apprennent qu'il aſpira à la main de Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, & à celle d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre. Melvil même encourut ſa diſgrace, pour

(a) Le Laboureur (dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 545) a inſéré une de ces lettres en date du 23 Juin 1571. On y voit que Caſimir ſavoit calculer, & qu'il ne négligeoit point le recouvrement de ce qui étoit dû à ſes ſujets.

(b) Liſez le premier volume des Mémoires de Melvil.

n'avoir pas voulu ſe prêter à ſes ſpéculations. Caſimir finit par épouſer la Princeſſe *Eliſabeth*, fille d'*Auguſte*, Electeur de Saxe. Il ne laiſſa de cette alliance qu'une fille mariée, après ſa mort, à Jean-Georges, Prince d'*Anhalt*.

Fin des Obſervations ſur le ſixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(1) A PEINE commençoit-on à jouir de la paix (a), que l'horiſon politique s'obſcurciſſoit déjà, & que dans le lointain de nou-

(a) « Cette ſeconde paix (lit-on dans l'Hiſtoire de » Charles IX par Mathieu, Liv. V, p. 310) deſplut » à ceux qui l'avoient demandée comme néceſſaire, & » à ceux qui l'avoient accordée comme utile; car elle » laiſſa le mal en conſiſtance, ne ferma point les » playes, & ne fut qu'un peu de cendre ſur un grand » braſier. On diſoit au Conſeil du Roy que la rebel- » lion eſtoit plus heureuſe que l'obéyſſance; que l'en- » trepriſe de *Meaux* pour la punition de laquelle les » loix ne pouvoient eſtre aſſez rigoureuſes, ni les » ſupplices aſſez terribles, avoit eu plus de récom-

veaux

veaux orages ſe préparoient. De part & d'autre on ſe reprochoit des complots, des trahiſons, des infractions au traité. Les partiſans de Catherine de Médicis (a) rappelloient avec aigreur le ſouvenir de l'entrepriſe de Meaux, qu'on avoit juré d'oublier. A les entendre, cet attentat à l'autorité ſouveraine étoit irrémiſſible. Ils accuſoient les Calviniſtes d'étendre le plus poſſible les droits qu'on venoit de leur accorder. Les villes que ceux-ci devoient reſtituer & qu'ils retenoient (b), formoient encore un des principaux griefs du parti Catholique. Ce parti réclamoit également contre des levées de ſoldats *Huguenots*, qui marchoient au ſecours des Proteſtans des Pays-Bas opprimés par le Duc d'Albe. C'étoit-là, diſoit-on, le moyen de fomenter une

» penſe qu'un grand ſervice n'en pouvoit eſpérer; & » que l'impunité enhardiroit les auteurs de ces révoltes, » en telle ſorte qu'ils ne ſe ſoucieroient cy-après de » rendre à Sa Majeſté ce qu'ils devoient comme Su- » jets, ny ce qu'ils avoient promis à ſa juſtice com- » me coupables. »

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) D'Aubigné (Hiſtoire univerſelle, Livre V, p. 261) avoue ce reproche. « Les Catholiques (dit-il) » ſe plaignoient de ce que Montauban, Sancerre, » Albi, Milhaud, & Caſtres faiſoient compter les cloux » de leurs portes aux garniſons qu'on leur envoyoit. »

haine perpétuelle entre la France & l'Eſpagne. Enfin on faiſoit un crime au Prince de Condé & à l'Amiral, des intelligences qu'ils continuoient à entretenir avec le Prince d'Orange & avec les Souverains proteſtans de l'Allemagne. Les Calviniſtes, de leur côté, abondoient en récriminations. Ils alléguoient (a) que l'exercice libre de leur culte avoit été autoriſé par l'Edit de pacification, mais que dans la plupart des villes, les Commandans ou habitans s'y oppoſant, la permiſſion devenoit illuſoire. Ils ſe plaignoient (b)

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Dans l'Ouvrage intitulé : *Hiſtoire de notre tems*, (1570, in-8°.) on a recueilli pluſieurs pamphlets & pièces où ces griefs ſont articulés. On peut conſulter entre autres la *Remontrance au Roy par M. l'Admiral ſur les calamités advenues au Royaume depuis le ſecond Edit de pacification* (p. 244 & ſuiv.) & *la Proteſtation du Prince de Condé des cauſes qui l'ont contraint de reprendre les armes* (p. 262 & ſuiv.) Le premier de ces Manifeſtes fut rédigé par Coligny lui-même. Il ne reſta pas ſans réponſe. Un certain *Antoine Fleury* ſe chargea de le réfuter. Son Livre parut à la fois en Latin & en François. Voici ſon titre dans cette dernière Langue : *Réponſe à un certain Ecrit publié par l'Amiral & ſes adhérens. Paris, Frémy, 1568, in-12...* *Fleury*, dans cet écrit, ne s'eſt point occupé à détruire la vérité des plaintes énoncées par les Proteſtans. Après un éloge fort étendu

amèrement de ce que l'on conſervoit les troupes Suiſſes & Italiennes, au lieu de les licencier comme on l'avoit promis. Ils ſe plaignoient encore de ce qu'on avoit diſtribué dans les provinces les compagnies Françoiſes, de manière à être prêtes à marcher au premier ordre. Les liaiſons que la Cour cherchoit à établir avec les Princes Allemands, la publication des décrets du Concile de *Trente* qu'on remettoit ſur le tapis, les aſſociations & les Confrairies des Catholiques qui paroiſſoient dirigées contre eux, leur cauſoient de vives inquiétudes. Les bruits les plus propres à les allarmer circuloient de toutes parts. On aſſuroit que le Cardinal de Lorraine (a) excitoit Catherine de Médicis à adopter les principes ſanguinaires du Duc d'Albe. En conſéquence il y avoit peu de Proteſtans, dont l'imagi-

des droits, des priviléges, & des ſentimens de la Nobleſſe, il invite tout ce Corps en général, à ſe réunir contre un parti, dont l'unique objet, ſelon lui, eſt d'abbattre le Clergé & la Nobleſſe.

(a) *L'Hiſtoire de noſtre tems* (p. 300) contient une diatribe fort injurieuſe à cet égard pour le Cardinal de Lorraine. Elle a pour titre : *Sommaire Diſcours ſur l'infraction de la paix, & ſur les moyens que tient le Cardinal de Lorraine pour ſubvertir l'Eſtat de France, & en inveſtir l'Eſpagnol.*

nation échauffée ne ſe repréſentât d'avance ſes Chefs égorgés ; la plupart ſe regardoient eux-mêmes comme autant de victimes dévouées au couteau des aſſaſſins. L'éloquence fougueuſe de quelques Prédicateurs (a) étoit de nature à les plonger dans ces cruelles anxiétés. Ils ſoutenoient, dit-on, qu'on ne doit point faire la paix (b) avec des Hérétiques, qu'on n'eſt pas obligé de leur garder la foi, & que c'eſt un acte agréable à la Divinité de les tuer. Des Fanatiques publioient hautement (c) que les *Huguenots* n'avoient plus que trois mois à vivre, qu'immédiatement après

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) On ne doit point être étonné de ce qu'alors une doctrine ſemblable ait eu des fauteurs, lorſqu'on a lu *l'Avertiſſement ſur le pour parler qu'on dit de paix entre le Roy & les Rebelles.* Dans cet Ecrit, imprimé à Paris, chez Dallier, en 1568, in-8°, l'Auteur prétendoit qu'il n'y avoit aucune ſureté à faire la paix avec des Rebelles, qu'il falloit les pouſſer à bout, & que la deſtruction d'hommes de cette eſpèce ne pouvoit pas apporter un grand dommage. Le rapprochement de ce Pamphlet avec le Diſcours du Chancelier l'Hôpital, inſéré dans l'obſervation N°. 19 du Livre précédent des Mémoires de Caſtelnau, eſt curieux & piquant à faire. On y voit juſqu'à quel point les hommes de tous les tems ont ſu abuſer de l'art de raiſonner.

(c) De Thou, ibid. Liv. XLIV.

les vendanges on les extermineroit tous, & que, ſi le Souverain vouloit s'y oppoſer, on le confineroit dans un cloître. Ces propos auroient pu paroître deſtitués de fondement, ſi les faits n'avoient pas ſemblé les confirmer. Dans différentes villes les Proteſtans étoient inſultés (a); & l'impunité enhardiſſoit les coupables. Ailleurs on ne ſe bornoit pas aux inſultes. A *Amiens*, à *Auxerre*, on les maſſacroit par centaines. A *Clermont en Auvergne* un Proteſtant n'ayant pas tapiſſé ſa porte le jour de la Fête-Dieu, la populace furieuſe ſe jetta ſur lui; & ſans autre procédure elle le brûla vif: les Magiſtrats ne s'en mêlèrent pas. Bientôt des victimes d'un état plus relevé augmentèrent l'effroi des Proteſtans. René de Savoye (b), Comte de Cipierre, & ſecond fils du Comte de Tende, fut égorgé de ſang froid à *Fréjus*, par Gaſpard de Villeneuve, Baron *des Arcs*. On accuſa même le Comte de Sommerive, frère du mort, d'avoir participé à cet odieux complot. A cette époque le Baron *d'Amanzé* (c), parent de l'Amiral, &

(a) Voyez la Proteſtation du Prince de Condé, &c. dans l'*Hiſtoire de noſtre Tems*, &c.

(b) De Thou, ibid. Liv. XLIV.

(c) Pierre, Baron d'*Amanzé*, avoit épouſé Antoinette de Coligny, dite *de Saligny*: les liaiſons de pa-

chéri généralement de tous ceux qui le connoiſſoient, périt de la manière la plus tragique. Des inconnus le poignardèrent à la porte de ſa maiſon, tenant ſa fille par la main. Les écrivains Catholiques ont gardé le ſilence ſur ces évènements atroces. Nous en exceptons deux (a) qui ont eu le courage

renté & d'amitié, qu'il avoit avec l'Amiral, l'engagèrent à embraſſer la Religion Proteſtante; il étoit Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Sieur d'Andelot. Son fils Jean, Baron d'Amanzé, rentra depuis dans la Communion Romaine, & épouſa Iſabelle Deſcars. (Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 754.) *Le Seigneur d'Amançai fut tué à ſa porte, tenant ſa petite fille entre ſes bras* (raconte d'Aubigné dans ſon Hiſtoire univerſelle, L. V, p. 262.) *Je renvoye* (ajoute-t-il) *les Curieux aux Livres faits exprès pour la deſcription de ces miſeres; afin qu'il paroiſſe en moy plutoſt de la réticence que de l'affectation....* D'Aubigné, dans le même Chapitre, fait mention de l'aſſaſſinat du fils du Comte de Tende. Il nous apprend que le meurtrier *le fit poignarder luy trentieſme, diſant qu'il ne faiſoit rien ſans bon aveu, & commandement exprès....*

(a) De Thou, Liv. XLIV, & M. Anquetil, dans ſon Eſprit de la Ligue, Tome I, Liv. III, p. 248 & 249. Le tableau que ce dernier fait, quoiqu'en raccourci, des vexations exercées envers les Proteſtans, forme un diſparate aſſez ſingulier avec le récit du Père Maimbourg, dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, p. 397

de les raconter. Ceux qui ſe ſont tûs, cherchant ſans doute à juſtifier leur parti, n'ont pas manqué de peindre l'Amiral comme mécontent de la paix, & travaillant ſous main à rallumer le flambeau de la guerre. Ce fut en raiſon de ces menées ſecrètes (ajoutent-ils (a)) qu'on encouragea, ou qu'au moins on toléra les excès auxquels la populace ſe livroit contre les proteſtans. En ſuppoſant la réalité des imputations, dont on chargeoit l'Amiral, falloit-il confondre avec lui une

de l'édition de 1692, in-16. Maimbourg aſſure qu'on traita de bonne foi à *Longjumeau*, & que ce fut la déſobéiſſance des Rochellois, ſoutenue par les Chefs du Proteſtantiſme, qui fit recommencer les hoſtilités. M. Anquetil, au contraire, dit *qu'on ſe quitta avec un ſilence ſombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargner.* Sans chercher à excuſer les torts de ceux qui en ont eu, il raconte les faits tels qu'ils ſe ſont paſſés. On pourroit ajouter aux deux Ecrivains que nous venons de citer, l'Hiſtorien *Dupleix*, & quelques Modernes, ſi les uns & les autres, en mutilant le récit de M. de Thou, n'avoient pas viſiblement cherché à affoiblir la validité des plaintes des Proteſtans, afin d'augmenter la ſomme de leurs torts. Dupleix, ſurtout, ne cache pas ſa partialité à cet égard. (Voyez ſon Hiſt. du Règne de Charles IX, p. 694.)

(a) Liſez entre autres, Davila, Hiſtoire des Guerres Civiles, Liv. IV, p. 286, & l'Abrégé de l'Hiſtoire de France, par M. Boſſuet, T. IV, p. 417.

foule de gens qui pouvoient être innocents? d'ailleurs n'étoit-il pas évident que les actes de violence, auxquels on ſe portoit, alloient néceſſairement ouvrir la voye des repreſailles. & ramener tous les déſordres de l'anarchie? on a reproché au Prince de Condé, & aux autres Chefs des Proteſtans leur opiniatreté à ſe tenir éloignés de la Cour. Mais inſtruits, comme ils l'étoient, des projets ſiniſtres qu'on méditoit contre eux, dépouillés de tous crédit & de toute conſidération, ſachant à n'en pas douter que Catherine de Medicis ne voyoit en eux que des ennemis de ſon autorité, & qu'on ne ſuggéroit au jeune Monarque que la même manière de penſer, pouvoient-ils ſans imprudence paroître dans des lieux où leur vie n'étoit pas en ſureté? *les matines pariſiennes*, qui s'exécutèrent par la ſuite; ſuffiſent pour prouver la légitimité de leurs ſoupçons, & de leurs craintes. Le Prince de Condé particulièrement devoit redouter le ſéjour de la Cour. Ses prétentions à la Lieutenance Générale du Royaume lui avoient attiré la haine perſonelle du Duc d'Anjou. Ce Prince, guidé par ſa mère, étoit capable de tout oſer contre un rival qui pouvoit beaucoup. En préſentant ainſi l'état des choſes au moment où les troubles

étoient près de recommencer, nous avons taché d'offrir au lecteur un précis fidèle & impartial. S'il le rapproche des événemens, qui vont suivre, il lui sera aisé de constater lesquels des Catholiques, ou des Protestans, ont été les véritables infracteurs du traité de *Longjumeau*.

(2) *Soit que la paix fust feinte comme on luy en donna le nom, ou bien sincère & véritable* (a remarqué l'Abbé le (a) Laboureur) « il se trouva par le succès, que ceux qui s'y » fièrent le moins, furent les plus habiles; » & ce furent ceux de la Rochelle qui ne » voulurent point exécuter à leur égard l'ar- » ticle de la restitution des places, fondés » sur des privilèges plus anciens que leur » religion auxquels on n'avoit pû déroger » par le traité. C'estoit pourtant la principale » ville qu'on vouloit avoir, & un Gouver- » nement d'assez grande importance à *Guy* » *Chabot* (b), Baron de *Jarnac*, pour l'obli-

(a) Additions, T. II, p. 547.

(b) Le Baron de *Jarnac*, auparavant connu sous le nom du Seigneur *de Montlieu*, étoit célèbre depuis son duel avec *la Chastaigneraye*. Nous nous garderons bien de suivre le Laboureur dans les détails auxquels il se livre par rapport à ce combat qui se fit en présence de

» ger à faire tous ſes efforts pour en eſtre » le maiſtre, & à y intéreſſer le Roy; mais » s'il mettoit tous ſes ſoins à taſcher d'y » couler des hommes, les habitans, qui » jouiſſoient depuis longtems *du droit de* (a) » *commun* dégéneré autrefois en république » dans l'*Italie* & l'*Allemagne*, & qui s'eſtoient » deſjà cantonnez pour *la nouvelle opinion*, » y veillerent ſi bien en guerre & en paix, » qu'il fuſt impoſſible de les ſurprendre; » & en la conſervation de cette ſeule ville » conſiſta le ſalut de tout le *party Hugue-* » *not* »... La conduite, que tinrent les Rochellois, mérite d'être développée. En eſquivant tous les pièges qu'on leur tendoit, ils s'appliquèrent à diſſiper les nuages répandus ſur leur fidélité. Ce fut dans cet eſprit que leurs Officiers municipaux écrivirent au Roi à diverſes repriſes. Dès le 21 Avril 1568 ils lui mandoient que l'édit de pacification venoit d'être publié à la Rochelle, qu'on l'y avoit reçu avec tranſport, & qu'ils ne reſ-

Henri II le 10 Juillet 1547. Les Mémoires de Brantôme nous y ramèneront néceſſairement. Il ſuffit, en attendant, de renvoyer le Lecteur à ce qu'on en a dit dans les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, Tome XXIX de la Collection, p. 346 & ſuiv.

(a) C'eſt à-dire, de la Municipalité.

toient armés *que pour repouſſer la violence des Seigneurs de Montluc, du Lude, de Jarnac de Pons & autres conjurés à la ruine & deſtruction de leur pauvre ville qu'ils tiennent de ſi près ſerrée, que nul n'en approche* (ce ſont leurs expreſſions) *qui ne ſoit volé, pillé & piraté, François ou Eſtrangers...* Malgré ces repreſentations on exigea que l'édit de pacification fut publié une ſeconde fois chez eux par Jarnac leur Gouverneur. En obtempérant, ils eurent la précaution de le recevoir ſi mal accompagné qu'ils avoient la certitude d'être les plus forts. Auſſi Jarnac, piqué de leur défiance, ſe retira-t-il immédiatement après cette publication. Les Rochellois prévoyant qu'on alloit les noircir à la Cour, ne manquèrent pas de rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé. D'abord le miniſtère parut ſatisfait de leur ſoumiſſion : bientôt on excita Charles IX à reprendre ſes premiers projets ſur la Rochelle, & à traiter les habitans comme coupables de rébellion. Dans le nombre des délits qu'ils avoient commis, diſoit-on, on leur imputoit d'avoir fermé les portes à leurs concitoyens catholiques qui s'étoient abſentés pendant les troubles. Leurs Maire & Echevins, en repouſſant cette accuſation comme calomnieuſe, aſſuroient au contraire

le Monarque qu'ils avoient acueillis ces Catholiques, & qu'ils *les avoient embraſſés comme freres*. Dans une lettre datée du dernier jour de Juin 1568 ils invoquoient le témoignage du ſieur de *Jarnac* lui même. Ils avançoient que Jarnac n'étoit ſorti de la Rochelle (a) que par conviction où il étoit du bon ordre qui y régnoit, & de l'inutilité d'y prolonger ſon ſéjour. Le Maire nommé *Salbert*, atteſta l'autenticité de ces faits par une lettre particulière adreſſée au Roi. Ces proteſtations d'obéiſſance & de dévouement ne ſatisfaiſoient ni *Jarnac*, ni la Cour. On vouloit que la Rochelle pliât; & pour y parvenir, il falloit y introduire une garniſon. On char-

(a) Pluſieurs Ecrivains ont placé à cette époque *Truchard*, Maire à la Rochelle; & ils lui ont fait livrer cette ville à *Saint-Hermine*, un des Officiers du Prince de Condé. La Lettre du Maire *Salbert* prouve qu'alors *Truchard* devoit être ſorti d'exercice, & que les Ecrivains, dont il s'agit, ont confondu les événemens. En effet, d'Aubigné (Hiſtoire univerſelle, Liv. IV, p. 218) nous apprend qu'au commencement des ſeconds troubles, Truchard fut élevé à la Mairie, ſur la recommandation de Jarnac, que l'Aſſeſſeur *Blandin* avoit cependant prévenu du caractère du perſonnage. Les évènemens prouvèrent que *Blandin* ne s'étoit pas trompé : car *Truchard* ſubſtitua Saint-Hermine à Jarnac dans le Gouvernement de la Rochelle.

gea le Maréchal de (a) Vieilleville (on l'a dit dans ſes Mémoires) de remplir cette miſſion difficile. *Il ne falloit* (à obſervé (b) le Laboureur) « donc entreprendre que cette » ſeule affaire ; mais de vouloir dans le meſme » tems ſe ſaiſir de la perſonne du Prince de » Condé, de l'Admiral & de tous les Chefs » du party *Huguenot* en chaque province, » & tendre un *rets* auſſi grand que tout le » Royaume, c'étoit un conſeil téméraire, ſi » on ne le veut taxer d'infidelité, qui remiſt » les choſes en pire eſtat, & qui fit faire » aux Huguenots par déſeſpoir ce qu'ils » n'auroient jamais oſé préſumer de leurs » forces. C'eſtoit un corps tout *plein d'yeux* » *& d'oreilles*, qui *à la premiere lumiere* & » au *premier ſon* ſe remua de tous ſes mem- » bres, ſi bien qu'en un inſtant ils furent » tous avertis, auſſitoſt en eſtat de ſe joindre ; » & la Rochelle particulierement *ſe convertit* » *de la défiance à la défenſe*... Auſſi le 4 Aouſt apprit-on à la Cour que les Rochellois ſe

(a) Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXII de la Collection, p. 101 & ſuiv. Nous y ajouterons ſeulement qu'on convient que Vieilleville s'acquitta très-mollement de ſa commiſſion. (De Thou, Liv. XLIV.)

(b) Additions, T. II, p. 551.

préparoient à une rigoureuſe réſiſtance. On ſût que le Capitaine *Puyviault* du bas Poitou leur avoit promis douze compagnies de gens de pied, que le Comte & la Comteſſe de la Rochefoucaut s'y étoient refugiés avec leur famille, que *Chaſtellier-Portault* (a), *Champigny*, *la Riviere*, & beaucoup d'autres étoient jettés dans cette ville, que l'exercice de la religion catholique venoit d'y être proſcrit, qu'on avoit chaſſé tous ceux de cette communion prêtres, ou laïques, qu'on travailloit aux fortifications, que le comte de la Rochefoucaut y préſidoit, & qu'on avoit ſignifié au Maréchal de Vieilleville l'intention de ne le point recevoir. Il eſt eſſentiel de ne pas omettre que les Rochellois pleins de défiance, en admettant parmi eux le Comte de la Rochefoucaut, ne lui conféreroit qu'une autorité précaire & bornée. Tels furent les commencements du gouvernement démocratique qui s'èleva dans les murs de la Rochelle, & dont l'anéantiſſement par la ſuite coûta tant de ſang & de tréſors.

(a) *Chaſtellier-Portault* étoit celui qui avoit aſſaſſiné Charry. (Voyez les Mémoires de Montluc, T. XXIII de la Collection, p. 392 & ſuiv.)

(3) La clauſe, qui accompagnoit cette bulle, mérite d'autant plus d'être remarquée, que le Chancelier l'Hopital, en l'attaquant dans le conſeil, hâta le moment de ſa diſgrace. Il étoit clair que la publicité d'une clauſe auſſi menaçante (a) pour les Proteſtans alloit ſur le champ leur faire reprendre les armes. Pluſieurs membres du conſeil relevèrent avec force cet inconvénient dangereux. L'Hopital parla (b) ſi vivement, que ſon avis prévalût. On arréta qu'à cauſe de l'urgence (c) des beſoins on profiteroit de

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) « Le Chancelier (raconte Mathieu, dans ſon » Hiſtoire de Charles IX, Liv. V, p. 311) dit en » plein conſeil, que ces termes découvroient ce qu'on » avoit voulu céler depuis long-tems, le moyen de » perpétuer la guerre en France ſous le prétexte de la » Religion; que ſon advis eſtoit que ces Bulles fuſſent » renvoyées pour les réformer; que les iſſues de ces » miſérables guerres n'avoient fait que le confirmer en » cette opinion, que cette maladie d'eſprit demandoit » des remèdes ſurnaturels, que le fer ny le feu n'y » eſtoient propres, que l'on ne devoit rien précipiter, » qu'*en ce mauvais pas, on feroit plus de chemin en s'ar-* » *reſtant qu'en courant.* »

(c) Le Journal de Brulart, T. I des Mémoires de Condé, p. 195, atteſte la diſette d'argent où la Cour ſe trouva, lorſque la guerre civile recommença. La

la bulle en queſtion, mais qu'on ne la publieroit point, & que le Pape ſeroit prié d'en envoyer une qui fut conçue différemment. Les ennemis de l'Hopital ne lui pardonnoient pas cette ſupériorité de lumières & de raiſonnement qu'il oppoſoit avec tant de ſuccés à leurs manœuvres. Depuis longtems un parti nombreux ſe réuniſſoit contre lui. La Cour de Rome étoit indignée de trouver conſtamment en lui un écueil où tous ſes projets venoient échouer. Dès 1562, ſans les remontrances du Cardinal de Ferrare (a), le Pape auroit offert à Charles IX une bulle portant aliénation d'une portion des propriétés du Clergé de France, pourvû qu'on eut relégué dans une priſon l'Hopital, &

Ville de Paris, à la requête du Duc d'Anjou, accorda trois cent mille livres de don gratuit. La manière, dont cet impôt fut perçu, n'honore pas ceux qui alors y préſidèrent. *Fuſt miſe une maxime* (dit Brulart) *que les plus riches ne payeroient point plus de trois cent livres, en quoy il y euſt de grandes inégalités, & plaintes ſur ce faites. Tant y a que le Roy ne puſt onc trouver la ſomme à quarante mille livres près.* On perçut auſſi injuſtement dix-huit cent mille livres impoſées ſur les Bénéficiers, & ſur les Communautés Religieuſes. On chargea, & on exempta qui on voulut, ſelon le Chanoine Brulart.

(a) Voyez la continuation des Eccléſiaſtiques de Baronius, par Oderic Raynaldi, &c. *ad annum 1562.*

ſon

ſon ami Jean de Montluc, Evêque de Valence. L'Hopital paſſoit à Rome pour un hérétique d'autant plus dangereux qu'extérieurement il rempliſſoit les devoirs d'un vrai catholique. Le Roi d'Eſpagne ne le haïſſoit pas moins. Ce Prince, intéreſſé à perpétuer les troubles en France, devoit naturellement abhorrer (a) l'homme intégre qui ne prêchoit que la tolérance, la concorde & l'union. Les grands talens de l'Hopital, la ſagacité de ſon eſprit, & la profondeur de ſes vuës pouvoient ſauver l'état au milieu des tempêtes qu'on s'éfforçoit d'y exciter. Il importoit donc à Philippe II de le perdre. Le Cardinal de Lorraine de ſon coté avoit à ſatisfaire à la fois une ambition démeſurée, & ce deſir de la vengeance que ſon cœur nourriſſoit. Il regardoit les Proteſtans comme les aſſaſſins de ſon frère; & il leur avoit juré une haine éternelle. Les partiſans de la maiſon de Guiſe partageoient ces ſentiments. Les ſpéculations du Cardinal avoient été continuellement déconcertées par l'Hopital. Le Prélat étoit d'autant plus irrité que, conſidérant l'élévation de ce Magiſtrat comme ſon ouvrage, il n'enviſageoit en lui qu'un ingrat aſſez audacieux pour le braver. On a

(a) De Thou, Liv. XXXVII.

déjà parlé plus d'une fois des (a) démêlés violents qu'ils eurent enſemble. Après l'entrepriſe de Meaux, le Cardinal avoit cru la guerre allumée de manière que le jour de l'anéantiſſement du proteſtantiſme ne tarderoit pas à luire. Son imagination ſe repaiſſoit de cet avenir flatteur pour l'ambitieux qui aime à ſe venger, & à dominer. Tout à coup l'Hopital par cet ecrit, inſéré dans l'Obſervation n° 19 du livre précédent des Mémoirés de Caſtelnau, fit retentir les paroles conſolantes de la paix. L'effet fut ſi prompt qu'à ſa voix les deux partis ſemblèrent oublier leur animoſité & leurs fureurs. Ce triomphe de l'éloquence, ou plutôt de la raiſon métamorphoſa en accès de rage la colère des ennemis de l'Hopital. On étoit parvenu à révolter contre lui l'amour propre de Catherine de Médicis; & ſi la choſe eut dépendu d'elle, l'Hopital auroit été diſgracié. Mais le jeune Monarque accoutumé à reſpecter la réputation de ſon Chancelier, n'avoit point encore prêté l'oreille à la calomnie qui ſiffloit autour du trône. Les plaintes des Proteſtans

(a) Voyez les obſervations ſur les Mémoires de Montluc, T. XXV de la Collection, p. 424, & pluſieurs de nos obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau.

qu'on opprimoit alors, arrivèrent par l'organe du Prince de Condé juſqu'à Charles IX. l'Hopital, ne conſultant que le bien public, appuia les lettres du Prince. Il inſinua au Monarque la néceſſité de réprimer des vexations qui, en portant atteinte au dernier édit de pacification, alloient renouveller la guerre civile, & conſommer la ruine entière du Royaume. Charles IX, frappé de ces repreſentations, s'exprima en préſence de ſa mère, plus fortement que ſon âge ne le comportoit. Aux expreſſions dont il ſe ſervit, Catherine reconnut à qui elles appartenoient. Elle frémit en penſant que cet homme pouvoit s'emparer de l'eſprit de ſon (a) fils. Soudain elle

(a) « Ce jeune Prince (dit Mathieu) avoit quelque » inclination aux humeurs ſévères de l'Amiral, qui rioit » auſſi peu ſouvent que *Craſſus*, ne parloit que de » maintenir l'autorité du Roi, & le faire agir puiſ- » ſamment, & qu'il eſtoit tems qu'il priſt entière con- » noiſſance de ſes affaires. Le Chancelier eſtoit de la » meſme opinion, & prioit ſouvent le Roy d'entrer au » Conſeil, eſcouter les plaintes de ſes peuples, & y » donner les remèdes néceſſaires, que ſes ſujets ſe- » roient contens, pourvu qu'il en euſt du ſoin. Cela » pluſt fort au Roy; mais la Royne, pour oſter la » bonne opinion qu'il en avoit, diſoit qu'à la vérité » il eſtoit homme de bon eſprit & de bonne vie, mais » qu'il ne falloit eſpérer de luy en ces confuſions ni

eut recours à la calomnie, ſa reſſource ordinaire. Catherine accuſa l'Hopital d'être un fauteur ſecret de l'héréſie. Malheureuſement l'épouſe du Magiſtrat, ſon gendre, & ſa fille avoient embraſſé les opinions nouvelles. Cet excès de tolérance dans un homme en place répandoit des nuages ſur ſon orthodoxie. Charles IX crut ce qu'on lui diſoit. On répétoit à ce Prince que les Proteſtans en vouloient à ſon autorité, & même à ſa perſonne. En conſéquence il les réputoit ſes ennemis. Dès qu'il ſupçonna l'Hopital d'etre attaché à cette ſecte, il ceſſa de l'eſtimer. A cette époque les troubles étoient près de renaître. Les chefs du proteſtantiſme, fuyant les pièges qu'on leur tendoit, ſe raſſembloient à la

» conſeils, ni lumiere, parce que cette paſſion de Re-
» ligion l'avoit bleſſé dans la vüe, & qu'une tête aveu-
» gle ne pouvoit conduire le corps. Elle empoigna la
» premiere occaſion qui ſe préſenta pour le chaſſer.
» Elle diſoit que pour le différend de Religion, il n'eſ-
» toit raiſonnable *qu'un œil poſchât l'autre*, l'appelloit
» toujours Luthérien maſqué, & que tant qu'il ſeroit
» dans les affaires, il n'y auroit jamais que du déſordre
» dans les réſolutions. (Hiſt. du Règne de Charles IX Liv. V, p. 311 & 312.) Le témoignage de Mathieu eſt d'autant plus digne d'attention, qu'en général il ne loue pas l'Hôpital.

Rochelle. On prétendit (a) que l'Hopital entretenoit avec eux des intelligences, & qu'il les avoit avertis. L'air ſombre de Charles IX, & la (b) froideur de ſon accueil apprirent à l'Hopital qu'il n'avoit plus ni pouvoir, ni crédit. Il ſentit qu'il falloit ſe retirer (c). Lorſque nous publierons les Mémoires de Brantôme, nous rappellerons la noble fermeté avec laquelle il donna ſa démiſſion. Nous le ſuiverons dans ſa retraite; & ſi on

(a) Davila, Hiſtoire des Guerres Civiles, Liv. III, p. 295.

(b) D'Aubigné a énoncé avec cette manière qui le caractériſe, les cauſes de la retraite de l'Hôpital. « Pource que le Chancelier (raconte-t-il, Liv. V de » ſon Hiſtoire univerſelle, p. 264) ne pouvoit tra- » vailler de cœur en meſme tems aux violentes deſ- » peſches de Tavannes, de Montluc, & autres, & aux » douceurs du Mareſchal de Coſſé, *il nefalluſt qu'un* » *ſouſpir de probité pour luy faire oſter les ſceaux*; ce » que fiſt la Royne en le releguant en ſa maiſon près » Eſtampes juſqu'à la fin de ſes jours. »

(c) Boſſuet (dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire de France, T. IV, p. 420) attribue également aux manœuvres de Catherine de Médicis & du Cardinal de Lorraine la diſgrace de l'Hôpital. « Le Roi (dit-il) ne » put réſiſter à des raiſons ſi plauſibles. La froideur, » avec laquelle il traita le Chancelier, dégoûta ce » *ſage Miniſtre*, qui, ſe voyant ſuſpect, ſe crut inu- » tile.

n'y retrouve pas l'homme d'État, au moins y rencontrera-t-on le philoſophe toujours humain, toujours bienfaiſant, & s'occupant à perfectionner ſa raiſon. Ce fut le 7 (a) Octobre 1568 que Brulart, Secrétaire du Roi & des Finances alla lui redemander les Sceaux à ſa terre de Vignay ; & ce jour dut être un jour de deuil pour les bons citoyens.

(4) On a vu précédemment le but & la formule de ces aſſociations ou confréries, dont Tavanne (b) fut le moteur en Bourgogne. Quatre ans auparavant (nous l'avons remarqué (c)) Montluc & le Cardinal d'Armagnac avoient donné en Languedoc l'exemple de ces eſpèces de croiſades qui allarmoient avec raiſon les Proteſtans (d). Il

(a) Mém. de Condé, tome I, p. 197.

(b) Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, p. 341.

(c) Tome XXIV de la Collection, p. 491.

(d) L'impartialité, dont tout homme qui écrit ſur l'Hiſtoire doit faire profeſſion, nous oblige de remarquer que les Proteſtans, dans beaucoup de circonſtances, ne s'étoient pas montrés plus modérés que les Catholiques. Si les reproches, que leur faiſoit en 1562 le Duc de Montpenſier, ne ſont point exagérés, on ne peut nier que les Proteſtans ſe conduiſoient de manière à irriter les Catholiques. Ce Prince, dans ſa lettre

réſulte de ces documens conſignés dans notre collection, que l'aſſociation de Perronne en 1576 n'a pas été la première de ces confédérations, comme quelques hiſtoriens l'ont écrit mal à propos. L'erreur dans laquelle ils ſont tombés, eſt d'autant plus extraordinaire, qu'à l'époque, où Caſtelnau fait mention des aſſociations dont il s'agit, il s'en formoit une en Champagne. Le protocole, que les aſſociés ſignèrent alors, nous a ſemblé mériter d'avoir ici ſa place. La Champagne avoit le jeune Duc de Guiſe pour Gouverneur. Les partiſans de cette maiſon y étoient en grand nombre. On doit donc dans ce protocole retrouver l'eſprit qu'il les animoit. Si nous ne nous trompons point, on y appercevra les bégayemens deja bien articulés du monſtre de la ligue.

au Connétable en date du 26 Juin, leur impute des excès vraiment puniſſables, qu'ils avoient (dit-il) commis à *Champigny*. Par exemple, ils s'étoient aviſés de baptiſer l'enfant d'un Catholique contre la volonté de ſes parens. Leurs Miniſtres y avoient levé des contributions; & la populace, à leur ſuggeſtion, avoient inſulté les Magiſtrats. (Liſez les Mémoires de Condé, T. III, p. 510.)

Serment des aſſociés (a) *de la ligue Chreſtienne & royalle dans la province de Champagne le 26 Juin 1568.*

« Nous ſouſſignez, deſirans pour noſtre » devoir & vocation chreſtienne, maintenir » la vraie Egliſe de Dieu Gatholique & » Romaine, en laquelle nous avons eſté » baptiſés, ſelon les traditions anciennes » des Apôtres juſques à préſent.

» Deſirans auſſi ſelon la fidelité, que nous » avons à la couronne de France, maintenir » icelle couronne à la maiſon de Valois pour » les obligations que nous & nos prédeceſ- » ſeurs avons & tenons de la dite maiſon, » pareillement qu'en toute ſeureté & liberté » nous puiſſions faire & accomplir le deub » de nos charges en ce qui concerne le » ſervice de Dieu & de ſon Egliſe, tant » en l'adminiſtration de ſa parole, ſaint Sa- » crement, prières qu'autres fonctions ès » quelles nous ſommes appellés & tenus.

» Auſſi que moyennant ce qu'il a plu à

(a) Certe pièce, que l'Abbé Lenglet du Freſnoy avoit tirée des Manuſcrits du Chancelier Segnier à la Bibliothèque de St. Germain-des-Prés, a été inſérée dans ſon édition du Journal de l'Etoile, Tome III, p. 31.

» Mgr. le Lieutenant pour la Majeſté du
» Roy en ſes pays de Champagne & Brie
» nous aſſocier à la ſociété & ligue royalle
» de la nobleſſe & eſtats de ce gouverne-
» ment, pour en jouir ſelon ſa forme & te-
» neur, par laquelle ledit Seigneur Lieutenant
» avec meſdits Seigneurs de la Nobleſſe,
» de ſes gouvernemens & autres aſſociés,
» promettent pour la manutention de la dite
» Egliſe & Couronne, tant & ſi longuement
» qu'il plaira à Dieu, que nous ſerons par
» eux régis en noſtre dite religion apoſto-
» lique & romaine, de nous ſecourir &
» aider tant de conſeil, perſonnes que forces,
» & de leur pouvoir pour la conſervation &
» manutention de nos vies, libertés & biens
» contre toutes ſortes de perſonnes dudit
» Seigneur Roy, meſſieurs ſes enfans &
» freres, & la Royne leur mere, *& ce ſans*
» *acception* (a) *d'aucun parentage ou alliance,*
» *quelque prochaine qu'elle puiſſe être*, pour
» leſquels parentage ou alliance, nous dé-
» clarons nous ſecourir & aider comme les

(a) Cette exception prouve que dès-lors on vouloit exclure de la Couronne les Princes de la Maiſon de Bourbon. Ainſi nous n'avons pas eu tort d'appeler le protocole de ce ſerment : *les premiers bégayemens du monſtre de la Ligue.*

» autres alliez & compris en cette ſocieté,
» de quelque état & condition qu'ils ſoyent,
» en toutes nos affaires & plaintes procé-
» dantes pour raiſon de la dite aſſociation
» ou entrepriſe qui pourroit eſtre faite ſur
» nous ou ſur nos biens par les contraires
» ennemis ou adverſaires de la préſente
» ſocieté & de noſtre dite religion catholi-
» que & romaine, & ce inceſſamment &
» ſans demeure, nous avons juré & promis,
» jurons & promettons par le très ſaint &
» incompréhenſible nom de Dieu, pere,
» fils & ſaint Eſprit, auquel nom nous avons
» eſté baptiſés, que, pour aider à l'entrete-
» ment & manutention de la préſente ligue,
» ſocieté, & fraternité, nous cotiſer chacun
» ſelon nos puiſſances, pour aider à la dite
» compagnie & ſocieté de nos biens toutes-
» fois & quantes qu'entrepriſe ſera faite pour
» la manutention de la préſente alliance &
» ſocieté; en ce faiſant nous ſera promiſe
» & entretenue la ſocieté, amitié & frater-
» nité de tous les denommés *en la ſainte*
» *Ligue* préſente, tant de la nobleſſe (a)

(a) Ces expreſſions atteſtent que l'aſſociation de la Nobleſſe & des Municipalités de la Province exiſtoit antérieurement à celle du Clergé, que nous conſignons ici.

» qu'autres pour nous aider & défendre con-
» tre tous ceux de party contraire, qui nous
» voudroient faire tort à nous ou à nos biens,
» & en toutes affaires où nous pourrions
» tomber; lequel aide & ſecours ſe fera
» aux dépens de ceux de la préſente ſocieté
» qui porte les armes par ordonnance &
» commandement dudit Seigneur Lieute-
» nant; le tout ſous le bon (a) plaiſir dudit
» Seigneur Roy noſtre Souverain Seigneur,
» & de Meſſieurs (b) ſes Lieutenants; en
» foy de ce que nous avons (c) ſigné ces

(a) Par rapport à cette clauſe, voyez nos réflexions T. XXIV de la Collection, p. 493.

(b) Henri de Guiſe, tué depuis en 1588 à Blois, étoit Gouverneur de Champagne : mais alors ſon oncle le Duc d'Aumale en faiſoit les fonctions, juſqu'à ce que le Duc de Guiſe eût atteint l'âge requis.

(c) A la tête des Membres du Clergé de la Province, qui ſignèrent ce ſerment, étoit Claude de Bauſremont, Evêque de Troyes. Il avoit ſuccédé le 17 Février 1562 à Antoine Carraccioli, fils du Maréchal, Prince de Melphes. Antoine Carraccioli ayant embraſſé les nouvelles opinions quitta ſa mître, pour devenir Miniſtre. On trouve dans les Mémoires de Condé, (T. V, p. 47) la lettre qu'il adreſſa aux Miniſtres & Paſteurs de l'Egliſe d'Orléans, pour ſe réconcilier avec eux. En y rendant compte de ſa conduite, il fait des aveux fort ſinguliers, & déplore la foibleſſe avec la-

» préſentes de nos ſeings manuels ; le vingt » cinquiéme de Juin 1568 ».

(5) Depuis la paix de *Longjueaux*, le Prince de Condé réſidoit *Noyers*, petite ville de Bourgogne, qui lui avoit été apportée en dot par ſa nouvelle épouſe (Françoiſe d'*Orléans*, fille du Marquis de *Rothelin*. « Il s'y » étoit retiré (obſerve le (a) Laboureur) pour « donner moins d'ombrage à la Cour dans » une province toute Catholique, gouver- » née par le ſieur de Tavannes Lieutenant » Général ſous le Duc d'Aumale ; (& non » le Duc de Guiſe comme dit le Laboureur) » il croyoit, en s'éloignant ainſi de toutes les » occaſions & des moyens de faire aucune » entrepriſe, ſe mettre à l'abry de toutes les » mauvaiſes impreſſions qu'on pourroit don- » ner de ſa conduite ; & en effet il n'y avoit » plus rien à craindre pour l'eſtat ; mais ſa

quelle il avoit abjuré le Calviniſme. *Depuis ce moment* (écrivoit-il) *mes yeux ſont devenus ruiſſeaux de larmes, & ma poitrine une officine de ſouſpirs ; & mon cœur eſt couvert d'une eſpeſſe nuée & d'ung voile de honte.* En voilà aſſez pour que le Lecteur juge de l'eſprit dans lequel cette lettre fut libellée. Elle étoit datée de *Brie-Comte-Robert*, le 26 Février 1563.

(a) Additions, T. II, p. 575.

» ruine faiſant l'intereſt capital de la grandeur
» de ſes ennemis ; & le prétexte de la religion
» eſtant trop puiſſant pour négliger de s'en
» ſervir à outrance ſous l'aveu du Pape &
» par les conſeils du Roy d'Eſpagne, qui
» appuyoient tous les deſſeins du Cardinal
» de Lorraine : on ſe perſuada aiſément que
» ce qui ſe feroit ſous un ſi beau motif,
» paſſeroit plutoſt pour prudence que pour
» infidelité & qu'il n'eſtoit que d'opprimer
» un party qui avoit *partagé* (a) le Royau-
» me. On joignoit à cela que la politique
» diſpenſe les Princes de garder la foy à
» leurs ſujets, & qu'il eſtoit honorable de
» ſe venger de la contrainte d'un traité : mais
» qu'eſt-ce que cette ſorte de politique,
» qu'une prudence ſi rafinée, qu'on la peut
» appeller la malice des *enfans des ténebres ?*
» qu'eſt ce qu'une exception contre l'honneur
» & la fidelité ? & de quelle autorité la peut-
» on ſouſtenir que de celle du cabinet où cha-
» cun travaille à ſes fins, & où il y a toujours
» quelque faction, qui ſert de regle & de me-
» ſure aux intereſts d'eſtat ? je ne veux pas
» m'engager à traiter à fonds cette queſtion ;
» mais je diray que bien peu de Souverains
» ont manqué de foy à leurs ſujets, qui n'en

(a) C'eſt-à-dire, qui avoit diviſé.

» ayent eſté blaſmez ; & je ſouſtiendray en-
» core qu'on en a point uſé ainſi ſous nos
» premiers Rois, qui ne ſe ſont point tenus
» déshonorez de traiter avec tous leurs vaſ-
» ſaux, non pas meſme de donner des *plei-*
» *ges*, ou cautions de leur parole, comme
» les autres en donnoient de leur fidelité.
» C'eſtoit un moyen d'appaiſer tous les trou-
» bles d'eſtat qui a toujours réuſſi ; & je
» ferois un volume des exemples qu'en four-
» niſſent les titres du *tréſor* & de la *Chambre*
» *des Comptes*. Depuis qu'on en a uſé autre-
» ment, la défiance réciproque a entretenu
» toutes les diviſions, & l'on a eſté quelque-
» fois contraint, de pourſuivre par deſeſpoir
» les différends, où l'on n'eſtoit tombé que
» par malheur. On avoit encore cette cou-
» tume meſme entre égaux de convenir
» d'arbitres pour les attentats contre une
» paix jurée ; mais puiſque la parole royale
» eſt à préſent la ſeule ſeureté d'un traité,
» je croirois qu'elle en deuſt eſtre encore plus
» inviolable ; & elle le devoit eſtre ſans doute
» dans l'execution de cette paix de *Char-*
» *tres* (a), dont l'infraction mit encore une
» fois la religion & le Royaume en danger,

(a) La paix ſignée à *Longjumeau* a reçu diverſes dénominations. Les uns l'ont nommée la paix boiteuſe,

» auſſi bien que celle de la prix *d'Angers* (a),
» violée à la S. Barthelemy, ſans autre ſuccès
» que d'avoir vengé aux dépens l'Eſtat & de
» l'honneur du Roy les querelles d'une ca-
» bale (b), qu'on rendit capable de diſputer
» la Couronne, & d'avoir entretenu la guerre
» tout le reſte du ſiecle »...

Le précis des faits, que nous allons ajouter aux réfléxions de *le Laboureur*, en prouvera la juſteſſe ; & ce précis eſt neceſſaire pour donner au récit trop ſuccinct de Caſtelnau les développements qui y manquent. La réſolution étant priſe de pouſſer à bout les chefs du proteſtantiſme, on profita d'une clauſe du dernier traité. Cette clauſe portoit (c) que le Prince de Condé, l'Amiral,

& d'autres la paix de *Chartres*, parce que le ſiège de cete ville fut le dernier évènement de cette guerre.

(a) La paix d'Angers ſe conclut en 1570 ; & c'eſt celle dont on parlera à la fin des Mémoires de Caſtelnau.

(b) Cette cabale étoit la faction des Princes Lorrains qui, après l'extinction de la Maiſon de Valois, diſputèrent la Couronne à celle de Bourbon.

(c) Mallet, dans la traduction de Davila, attaque la véracité de ſon récit, par rapport à cette clauſe. Il ſe fonde (Tome I, Liv. IV, p. 289) ſur le prétendu ſilence de M. de Thou ; il cite en conſéquence la Requête envoyée au Roi par le Prince de Condé,

& les autres Seigneurs Proteſtans, ſous un délai fixé, tiendroient compte au Roi de trois cent mille écus d'or fournis au Prince *Caſimir*, & à ſes Allemands. Le terme venoit d'expirer. On exigea que le payement s'en fit ſur le champ. Pour détacher une partie des Calviniſtes des interêts de leurs Chefs, on imagina de ne rendre reſponſables de cette ſomme que le Prince de Condé, & ceux qui avoient ſervi ſous lui. Ce procédé annonçoit clairement qu'on vouloit à la fois les iſoler du reſte des Proteſtans, & conſommer leur ruine. Le Prince de Condé écrivit au Roi, & lui adreſſa les réclamations les plus fortes. Il chargea Teligny d'aller à la Cour ſtipuler ſes intérêts. L'Amiral de ſon coté invoqua la médiation de la Ducheſſe de Savoye, dont il connoiſſoit l'aſcendant ſur l'eſprit de Catherine de Médicis. Les réclamations du Prince de Condé furent très mal reçues à la Cour. On aſſi-

dans laquelle (obſerve-t-il) on ne dit pas un mot des trois cent mille écus demandés pour le payement des ſommes dues à Caſimir. A la vérité, la Requête n'en fait pas la plus légère mention. Mais ſi Mallet eût lu attentivement l'Ouvrage de M. de Thou, il auroit vu qu'antérieurement à l'envoi de la Requête, cet Hiſtorien s'accorde avec Davila. (Voyez ſon Liv. XLIV.).

mila

mila à des menaces ſes plaintes contre les oppreſſeurs des Calviniſtes. En conſéquence on ſe décida à ne plus le ménager le crédit de l'Hopital étoit alors ſur ſon déclin ; & les avis violens du Cardinal de Lorraine régloient les déterminations du Conſeil. Comme on avoit toujours pour but de déſunir entre eux les Proteſtans, on rédigea une formule de ſerment, qui fut envoyée aux Gouverneurs des provinces, avec injonction de faire prêter ce ſerment (a) à tout le monde. Tandis que le Prince de Condé, livré aux plus cruel les inquiétudes, délibéroit ſur ce qu'il devoit

(a) Cette formule de ſerment portoit qu'on prenoit Dieu à témoin, & qu'on juroit en ſon nom de reconnoître Charles IX pour Prince & Souverain naturel ; qu'on lui rendroit honneur, obéiſſance & ſoumiſſion ; qu'on ne prendroit jamais les armes ſans ſon ordre exprès ; qu'on n'aſſiſteroit point ceux qui les auroient priſes contre lui ; qu'on ne ſe prêteroit à aucune contribution d'argent ſans ſa permiſſion ; qu'on ne s'engageroit dans aucune entrepriſe ſecrète, ni dans aucun traité ſans ſon aveu ; que l'on ſupplioit Sa Majeſté d'uſer envers ceux qui faiſoient ce ſerment de ſa clémence & de ſa bonté naturelle, de les tenir pour ſes bons & fidèles Sujets, de les prendre ſous ſa protection. La formule finiſſoit par la promeſſe d'entretenir un amitié ſincère & véritable avec les Catholiques. (De Thou, Liv. XLIV.)

faire, on le prévint que *Tavannes* (a) avoit ordre de le ſurprendre à *Noyers*, & qu'on alloit également s'aſſurer de la perſonne de l'Amiral. Celui-cy, depuis quelque tems craignant pour ſa liberté, avoit quitté ſa terre de Chaſtillon, & s'étoit réfugié avec ſa famille à *Tanlay*, place forte appartenant à d'Andelot ſon frère, & ſituée à peu de diſtance de Noyers. Le Prince de Condé alla communiquer ſes craintes à l'Amiral. Le retour de Teligny, qui ne rapportoit que de belles proteſtations, augmentoit leurs allarmes. Le Prince de Condé, encore indécis, engagea *Jacqueline* de *Rohan*, Marquiſe de *Rothelin*, ſa belle (b) mère, de ſe rendre à la Cour, & de prévenir s'il étoit poſſible l'orage qui l'effrayoit. A peine cette Dame étoit-elle partie, que pluſieurs couriers arrivèrent (c) coup ſur coup. On mandoit au

(a) Dans les Mémoires de Tavannes (T. XXVII de la Collection, p. 140) le Rédacteur prétend que Tavannes lui-même fit avertir le Prince de Condé. On a accuſé le Maréchal de Vieilleville d'une colluſion ſemblable. (Liſez les obſervations ſur les Mémoires de ce dernier, T. XXXII de la Collection, p. 404.)

(b) Le Prince de Condé avoit épouſé ſa fille à Vendôme en 1565.

(c) Voyez de Thou, Davila & Mathieu.

Prince, & à l'Amiral qu'ils ſe hâtaſſent de gagner un lieu ſûr, que Tavannes s'approchoit avec un corps de troupes, que de toutes parts les Proteſtans alloient être enveloppés, & qu'en tardant à fuir, leur perte devenoit infaillible. A la lecture de ces depêches ils comprirent qu'il n'y avoit plus à reculer, & qu'il falloit ſe repoſer ſur la providence des ſuites de l'événement. Le 23 Aouſt le Prince de Condé adreſſa au Roi une nouvelle lettre, avec une requête (a)

(a) Ces lettres & la requête du Prince de Condé *contenant les cauſes & raiſons de ſon départ de Noyers du 23 Août 1568*, ſe trouvent dans l'*Hiſtoire de noſtre tems, page 88.* M. de Thou (Liv. XLIV) en a donné l'analyſe. Cette pièce offre la récapitulation de tous les griefs du parti proteſtant depuis l'avénement de François II au trône. On y relève les projets ſecrets de la Maiſon de Guiſe pour arriver à la Royauté. On y obſerve que parmi les Catholiques. ceux qui s'oppoſent aux vues des Princes Lorrains, ſont déſignés par les partiſans de ceux-ci ſous le nom de *politiques*, qu'on ſe ſert de cette dénomination pour les rendre odieux, & que c'eſt ainſi qu'on s'eſt conduit à l'égard du Cardinal de Bourbon, du Chancelier l'Hôpital & des Maréchaux de Montmorency. On y rappelle que l'Empereur Maximilien avoit écrit au Roi que les Cardinaux de Granvelle & de Lorraine étoient les auteurs de toutes les calamités qui affligeoient une partie de l'Europe. Enfin on finit par proteſter qu'en

en forme d'apologie. Il y diſoit qu'il attendroit la réponſe à Noyers. *Mais il en partit ſur le champ dans un état digne de compaſſion* (raconte M. de (a) Thou) : *il étoit accompagné* (b) *de ſa femme & de tous ſes enfans : dont trois étoient encore au berceau. Coligny*

prenant les armes on n'en veut qu'au Cardinal de Lorraine. On le nomme *prêtre infame, tigre & tyran*, & on appelle ſes adhérens *des brigands, des violateurs de la foi publique, &c.*

(a) Liv. XLIV.

(b) « Il partiſt à peu de bruit (lit-on dans l'Hiſt. » de Charles IX, par Mathieu, Liv. V, p. 312) & » ſon équipage touchoit les cœurs de commiſération; » car on voyoit un premier Prince du ſang ſe mettre » en chemin par les chaleurs extrêmes, avec ſa femme » enceinte en litiere, trois enfans au berceau, à leur » ſuite la famille de l'Amiral, celle de d'Andelot, » nombre d'enfans & de nourrices, pour eſcorte cent- » cinquante chevaux, & pour toute conſolation que » la ſouvenance de cette miſere leur ſeroit un jour » auſſi douce que le reſſentiment en eſtoit rude. Le » Prince (dit d'Aubigné, Hiſt. univerſ., Liv. V, » page 263) part de Noyers avec la Princeſſe groſſe, » ſix enfans en maillot & en berceau appartenans au » Prince & à l'Amiral. La Dame d'Andelot y en » apporta un de deux ans. Pluſieurs Dames & Demoi- » ſelles ſe joignirent en pareil équipage, tout cela » gardé de 80 gens d'armes armés à la hâte, & d'autant » d'arquebuſiers à cheval, vinſt paſſer la *Loire* à *Bony*, » près *Sancerre* »...

le ſuivoit avec ſa famille, compoſée d'une fille nubile, & d'enſans en bas âge dont quelques uns étoient portés par leurs nourices. L'épouſe de d'Andelot y étoit auſſi avec un enfant agé de deux ans : ils n'avoient que 150 ſoldats d'eſcorte ; & ils faiſoient les plus grandes journées qu'ils pouvoient, pour échapper aux embûches qu'on leur avoit dreſſées. Malgré les troupes qui marchoient pour envelopper ces illuſtres fugitifs, ils eurent le bonheur de traverſer la Loire à un gué qu'on leur indiqua. La fortune même ſembla favoriſer leur évaſion. Le lendemain de leur paſſage la Loire ſe déborda, & empêcha les détachemens, qui arrivoient, de les atteindre. Beaucoup de Proteſtans accoururent les joindre ſur leur route ; & ils parvinrent à la Rochelle le 18 de Septembre. La franchiſe & la popularité du Prince de Condé lui gagnèrent (a) les

(a) « Il ne vouluſt (dit Mathieu) aller droit à la » Rochelle, qui ſe desfioit de tout, & ayant refuſé la » garniſon que le Roy luy envoyoit, craignoit d'eſtre » ſurpriſe. Il mena ſa femme & ſes enfans à *Brouage ;* » & delà il vinſt à la Rochelle deſguiſé en habit de » matelot, entra au conſeil du *Maire & des Pairs*, » & ſe fiſt connoiſtre pour ce qu'il eſtoit. Ce trait » de franchiſe luy acquit la créance & confiance qu'il » euſt toute ſa vié dans les cueurs de ce peuple, qui » ne pouvoit avoir peur que ſa liberté courut for-

cœurs de tous les habitans ; & la Rochelle devint le dépôt de ce qui lui étoit le plus cher, ſa femme & ſes enfans. La Reine de Navarre ne tarda pas à paroître en cette ville. Jeanne d'Albret qui (ſelon la remarque de l'hiſtorien Mathieu (a)) *n'avoit de femme que le ſexe*, amena avec elle ſon fils, & ſa fille. Elle étoit ſuivie d'un corps de troupes, commandée par de braves Officiers, parmi leſquels il ſuffit de nommer de *Piles*, *Fontrailles*, & ſon frère le *Vicomte de Montamat*. Jeanne d'Albret, pour juſtifier ſa conduite, & celle des autres chefs du Proteſtantiſme, écrivit au Roi, à Catherine de Médicis, au Duc d'An-

» tune entre les mains d'un Prince qui n'eſtoit ſuivi
» de perſonne ; car on craignoit qu'il ne ſe vouluſt
» aſſurer de cette retraite. Chacun luy offrit ſon
» cueur, parce qu'il proteſtoit que le ſien n'avoit
» autre mouvement que pour la défenſe des oppreſſez ;
» & pour gage de ſa volonté il conſignoit ſa femme
» & ſes enfans en cette ville, promettant de ne
» poſer les armes qu'il n'euſt rendu la liberté aux
» conſciences, la ſeureté aux perſonnes, déplorant la
» miſérable ſervitude du Roy ſous la grande autorité
» uſurpée par la Maiſon de Guiſe ; & comme il s'obli-
» gea par ſerment à faire ce qu'il promettoit, la ville
» auſſi jura d'employer tous ſes moyens pour l'aſſiſter.
(Hiſt. de Charles IX, Liv. V, p. 313.)

(a) Hiſt. de Charles IX, ibid., p. 314.

jou, & au Cardinal de Bourbon. Elle chargea Bertrand de Salignac de ſes dépêches. Sa lettre au Cardinal de Bourbon, dont M. de Thou (a) nous a tranſmis la ſubſtance, renferme une particularité omiſe par les autres contemporains. *Juſques à quand* (lui mandoit-elle) ſerez-vous livré au Cardinal de Lorraine ? avez-vous deja oublié qu'il a attenté à votre vie ? « *qu'eſt devenue cette* » *inquiétude qu'il vous cauſa , & empêcha* » *quelque tems de dormir ? le faux ſerment ,* » *qu'il vous a fait qu'il n'y a jamais penſé ,* » *l'a entierement diſſipée ; & vous avez mieux* » *aimé en croire les proteſtations de ce fourbe ,* » *que de travailler à mettre votre maiſon à* » *couvert du péril de la menace ?...* Il avoit » couru en effet quelque tems auparavant » un bruit aſſés bien fondé (continue M. de » Thou) que dans une grande maladie de » la Reine on avoit ſuborné des gens pour » aſſaſſiner le Cardinal de Bourbon, François » de Montmorency, & le Chancelier l'Ho- » pital, parce qu'on craignoit ſi la Reine » venoit à mourir, & ſi ces trois hommes » étoient alors en vie, que le Roi n'écoutât » plus ſi aiſément les conſeils des factieux.

(a) Liv. XLIV.

(6) Dans le nombre des Officiers Proteſtans, qui ſe joignirent à d'Andelot, & que Caſtelnau ne nomme pas, nous ajouterons, d'après l'Abbè le Laboureur (a), Charles de Beaumanoir Baron de Lavardin, François d'Acigné, Seigneur de Montejan (dont on parlera à la bataille de Montcontour) Nicolas le Vaſſeur, Seigneur de la Congnée (b), Gentilhomme du Vendomois, Chriſtophle Dumas, Seigneur du Broſſay, Saint Gravé, iſſu d'une ancienne famille établie auprès de Vitré ſur les confins de la Bretagne & du Maine. En citant ces noms auxquels M. de Thou joint Fraïçois d'Angennes, du Coudray, Rabodanges, le Sey, & Breſſault, nous ne nous livrerons point à des détails purement généalogiques. Les bornes, dans leſquelles nous ſommes circonſcrits, ne permettent que de ſimples indications : encore faut-il qu'elles ayent des rapports avec la partie hiſtorique des faits. En conſéquence on ne va s'arrêter un moment qu'à Charles de Beaumanoir, Baron de Lavardin. Tout annonce qu'il jouiſ-

(a) Tome II de ſes Additions, p. 580 & ſuiv.

(b) Ce fut lui qui pourſuivit ſi chaudement les aſſaſſins de la Curée : (liſez les obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 370.)

ſoit d'un grand crédit dans le Maine, puiſqu'en ſi peu de temps il trouva le moyen d'amener au Prince de Condé quatre cornettes de (a) Cavalerie, & deux Compagnies d'Harquebuſiers. Selon le Père Auguſtin du Pas, il deſcendoit de l'illuſtre maiſon de Beaumanoir en Bretagne. La branche, dont il ſortoit, s'étoit fixée dans la Province du Maine, par l'alliance qu'un de ſes ancêtres avoit contractée avec Alix Riboulle, fille de Fouques, S^r d'Aſſé-le-Riboulle, & Baron de Lavardin, mort au Mans en 1412. Charles de Beaumanoir, dont il s'agit ici, fut un des plus zélés défenſeurs du proteſtantiſme: auſſi en 1572 le comprit-on ſur la liſte des proſcrits qu'on égorgea à la Saint Barthelemi. Il laiſſa un fils (Jean de Lavardin), qui ayant abjuré le Calviniſme, s'attacha d'abord à Henri III. Un paſſe-droit le détermina à abandonner ce Monarque. Il ſe dévoua au ſervice du Roi de Navarre (depuis Henri IV.) Il obtint pour récompenſe le bâton de Maréchal de France avec les Gouvernemens du Maine & des Comtés de Laval & du Perche.

(7) Tel fut l'effet que ces Edits produi-

(a) C'eſt-à-dire quatre compagnies de cavalerie.

ſirent. Avant de les promulguer, on avoit envoyé dans les Provinces des lettres au nom du Roi où l'on promettoit aux Proteſtans & aux Catholiques la protection du Souverain, pourvu qu'ils reſtaſſent tranquilles chez eux. Cette ruſe petite & meſquine, dont on attribue l'invention à Catherine de Médicis & au Cardinal de Lorraine, n'en impoſa (a) point aux Proteſtans. Ils comprirent qu'on cherchoit à les diviſer, afin de les écraſer plus facilement. Auſſi coururent-ils en foule ſe ranger ſous les drapeaux du Prince de Condé. Si-tôt qu'on s'apperçut de l'inutilité du ſtratagême, on leva le maſque. On publia l'Edit dont Caſtelnau fait mention. Cette loi, en date (b) du 28 Septembre, ſupprimoit dans l'étendue du Royaume l'exercice de la Religion proteſtante. Le Lecteur doit concevoir que cela ne calma pas les Proteſtans. Mais le ſecond Edit déſigné par Brulart (c), ſous le titre de déclaration, acheva de les irriter. Leur fureur fut au comble (d), en

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Journal de Brulart, tome I des Mémoires de Condé, p. 195.

(c) Ibid.

(d) « Le jour d'après la publication de l'édit qui » fuſt le jour St. Michel (lit-on dans le Journal de

conſidérant la manière avec laquelle le Parlement de Paris procéda, à cette époque. Cette Compagnie arrêta (dit M. de Thou) qu'à l'avenir tous ceux qui parviendroient aux charges & emplois publics, jureroient de vivre & mourir dans la Religion Catholique Romaine, & que, s'ils l'abandonnoient, ils conſentoient d'être privés de la Magiſtrature

» Brulart, p. 196) le Roy fiſt faire une proceſſion » générale, qui fuſt la plus célèbre & ſolemnelle dont » il y euſt mémoire en la ville de Paris, en laquelle » fuſt porté par le ſieur Cardinal de Lorraine le corps » de Noſtre-Seigneur; & eſtoit ledit Cardinal de » Lorraine habillé *in Pontificalibus*, nuds pieds. Sem- » blablement furent portés par les Religieux de St. » Denis les corps ſaints dudit St. Denis, & leſdits » Religieux nuds pieds. Fuſt pareillement portée la » chaſſe de Madame Ste. Genevieve & St. Marceau » en la maniere accouſtumée; & fuſt ladite proceſſion » depuis la chapelle ſur le pont au change, & du pont » au Change ſur le pont Noſtre-Dame, & delà par » la rue Neufve à l'Egliſe de Paris; & y aſſiſta le » Roy à cheval, parce qu'il n'eſtoit aſſés fort pour » aller à pied; & devant luy eſtoient *Meſſieurs ſes* » *freres*, l'un portant ſa couronne royalle, & l'autre » ſon ſceptre de juſtice. Aſſiſterent à ladite proceſſion » la Royne mere, les Cardinaux de Bourbon, de » Lorraine & de Guiſe, pluſieurs Princes du ſang & » grands Seigneurs, Semblablement la Cour de Par- » lement y fuſt en robe rouge ».

& de toute autre dignité, comme en étant indignes. Cette ſorte d'anathême politique contre les Proteſtans, ſubſiſta long-tems; & lorſque trente ans après on y dérogea, cela ne ſe paſſa pas, comme nous le verrons, ſans de grandes conteſtations.

(8) Ces différents Chefs, dont parle Caſtelnau, ne conduiſoient pas uniquement les troupes proteſtantes tirées de la Provence. Celles du Dauphiné & du Languedoc y étoient compriſes. On a vu dans les obſervations ſur les Mémoires (a) de Montluc, le dénombrement des forces que fournirent chacune de ces provinces. Ces corps réunis, & qui s'augmentèrent encore ſur la route par le contingent de quelques diſtricts voiſins, avoient pour Général en chef Jacques de Cruſſol (b),

(a) Tome XXV de la Collection, p. 438.

(b) Jacques de Cruſſol abandonna depuis la communion proteſtante, & devint Duc d'Uſés après la mort d'Antoine de Cruſſol ſon frère. *Il eſt bien plus mal aiſé* (obſerve le Laboureur, tome II de ſes addit., page 56) *d'aſſeurer s'il y eut plus de zéle que d'intéreſt dans ſa converſion.* Le Laboureur le met enſuite en oppoſition avec le Maréchal d'Amville; & il en conclut *que la religion n'eſtoit qu'un prétexte de part & d'autre, dont on eſtoit obligé de ſe ſervir, pour eſtre appuyé contre l'inconſtance des faveurs de la Cour, ou contre*

Baron d'Acier. La totalité (ſelon M. (a) de Thou) montoit à vingt-trois mille hommes. Le Laboureur (b) la porte à vingt-cinq mille. Davila (c) & la Noue réduiſent leur nombre, à dix-huit mille. « Ils firent monſtre enſem-» ble (dit d'Aubigné (d), de 153 Enſei-» gnes de pied, de huit Compagnies de Ca-» valerie mal équipée, hormis celle de Tho-» ras, tout cela faiſant ſeize mille hommes » de pied, quatre cent cinquante chevaux,

les entrepriſes de ſes ennemis. Il termine ces réflexions par une obſervation aſſez ſingulière, c'eſt que dans des tems poſtérieurs Jacques de Cruſſol devenu Duc d'Uſés, *quoique Catholique, & ſoutenu de l'autorité du Roi, & quoique plus grand en dignité, ſe trouva néanmoins plus foible que lorſqu'il n'eſtoit que Baron d'Acier, & qu'en cette qualité de chef des Huguenots il eut le crédit de mettre ſur pied l'an 1568 plus de vingt mille hommes de la meilleure milice du Royaume, avec leſquels on peut dire qu'il releva ſon party, qu'on croyoit terraſſé, & mit les affaires de France dans un plus grand danger que jamais, dans un tems où l'on demandoit par raillerie s'il y avoit encore des Huguenots hors de la Rochelle...*

(a) Liv. XLIV.

(b) Tome II de ſes Additions, p. 588.

(c) Hiſtoire des guerres civiles, Liv. IV, p. 299. L'Hiſt. du Maréchal de Matignon, p. 101, eſt d'accord avec Davila.

(d) Hiſt. univerſ., Liv. V, p. 271.

» & trois cent arquebuſiers à cheval ». Cette horde de combattans, quittant bruſquement leurs foyers, & s'arrachant des bras de leurs femmes & de leurs enfans, eſt un des événemens les plus extraordinaires qu'offre l'Hiſtoire de ces temps-là. Les lettres preſſantes du Prince de Condé, les exhortations des Miniſtres proteſtans, & l'enthouſiaſme qui caractériſe les proſélytes des ſectes nouvelles, opérèrent cette émigration. Parmi les émiſſaires que le Prince de Condé avoit envoyés *Saint-Georges*, *Sieur de Vérac* (a) fut un de ceux qui y contribua le plus. Il ne ſuffiſoit pas d'avoir transformé en ſoldats des hommes dont une partie ſe livroit auparavant aux travaux paiſibles de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Il falloit les raſſembler, les diſcipliner & en former une maſſe capable d'en impoſer, & de s'ouvrir l'épée à la main une route juſqu'au Prince de Condé. Malgré les efforts de Bertrand de Simiane, Sieur de Gordes, de Montluc & des autres Gouverneurs des Provinces qu'on avoit à traverſer, ces divers corps ſe réunirent. L'intrépidité de leurs Chefs, & particulièrement de *Mouvans* (b), applanit les difficultés. On a

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Par le moyen de forts qu'il conſtruiſit, Mou-

réproché vivement à Montluc de n'avoir pas oppoſé une digue à ce torrent, mais en le diſculpant dans les obſervations (a) qui accompagnent ſes Mémoires, on a prouvé qu'à l'inſtar des autres Gouverneurs catholiques, il céda à la ſupériorité d'un corps d'armée qui n'étoit point compoſé de *Béliſtres*, comme on ſe plaiſoit à le publier. Sans doute Davila a copié ces bruits mal fondés, lorſqu'il (b) a écrit *qu'il y avoit peu de nobleſſe dans cette armée, & que c'étoit pour la plus grande partie une populace ramaſſée à la hâte, à qui l'envie de ſe dérober à la ſévérité des Magiſtrats, ou l'eſpérance du butin, dont on la flattoit, avoit mis les armes à la main...* On a répondu d'avance à cette prétendue eſpérance du pillage, dans les Mémoires (c) de Montluc; & Davila ſe contredit lui-même, en ajoutant *qu'ils marchoient néanmoins en trés-bon ordre, & qu'ils obſervoient*

vans facilita le paſſage du Rhône à une partie des corps de l'armée proteſtante. Quand nous parviendrons aux Mémoires de Brantôme, nous retrouverons ces détails & d'autres qui concernent *Mouvans* & *Montbrun*.

(a) Tome XXV de la Collection, p. 439.

(b) Hiſt. des guerres civiles, Liv. IV, p. 299.

(c) Tome XXV de la Collection, p. 441.

une exacte diſcipline. . . . Par rapport à l'eſpèce d'hommes qui compoſoit cette armée proteſtante, l'aſſertion de Davila eſt démentie par le témoignage de Brantôme, cité dans les obſervations déjà indiquées ſur les Mémoires de Montluc. Nous y ajouterons, d'aprés le Laboureur (a), que *Dacier* ſeul, dans ſa Compagnie, avoit près de deux cent Gentilshommes. Au ſurplus cette armée formidable par l'eſprit qui l'animoit, & par la capacité de pluſieurs de ſes Chefs, opéra en deux mois ſa jonction avec le Prïnce de Condé. On peut ſe former une idée de l'opinion qui gouvernoit cette multitude par les alluſions ſymboliques que l'étendard du général offroit à des têtes exaltées: « Sa cor-
» nette (dit le Laboureur (b), qui eſtoit de-
» taffetas verd, repréſentoit une hydre, dont
» toutes les teſtes eſtoient diverſement coif-
» fées, en Cardinaux, en Eveſques & en
» Moines, qu'il exterminoit ſous la poſture
» d'un *Hercule*, avec ce mot qui ſervoit d'a-
» nagramme à ſon nom de Jacques Cruſſol :
» *qui caſſo crudeles* . . . ; deviſe encore plus
» épouvantable, quand on vit que tous les
» ordres qu'on avoit donnés n'avoient ſervi

(a) Addit., tome II, p. 589.

(b) Ibid., tome II.

qu'à

» qu'à ſignaler la réſolution & la réputation » de ſes troupes, qu'il mit en état d'exé- » cuter ſes menaces. . . ». D'Acier n'étoit plus qu'à vingt lieues (a) de l'armée du Prince de Condé ; & ſes troupes n'avoient encore reçu aucun échec. Le Duc de Montpenſier, ayant raſſemblé le plus de forces qu'il avoit pu, réſolut d'aller au-devant de Dacier, & de prévenir, en l'attaquat, ſa jonction avec le Prince de Condé. Le 14 d'octobre les troupes, commandées par Dacier, avoient paſſé la *Dordogne*. Elles continuoient leur route vers *Perigueux*. Le Maire de cette ville inſtruiſoit le Duc de Montpenſier de leur marche. Ce Prince ſut par lui que Mouvans, dont l'humeur altière ne ſympatiſoit pas encore avec le caractère fier de Beaudiné, frère du Général, s'étoit logé à *Meſſignac*, & que le corps ſeul de *Pierre-Gourde* (b) campoit avec lui. Il réſolut d'enlever leur quartier. En conſéquence il fit ſes diſpoſitions. Tandis qu'avec une diviſion de ſon armée il dirigeroit une fauſſe attaque ſur le camp de *Dacier*, un corps d'élite devoit

(a) Vie de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, par le Préſident Couſtureau, p. 34.

(b) Selon le Laboureur (Addit., tome II, p. 589) *Pierre-Gourde* étoit un Gentilhomme du Vivarais.

envelopper *Mouvans* & *Pierre-Gourde*. Le Comte de Briſſac fut chargé de cette attaque. L'impétuoſité du jeune Duc de Guiſe faillit faire avorter l'entrepriſe. Il chargea trop tot avec ſa Cavalerie. Auſſi *Pierre-Gourgue*, en homme ſage, tirant parti de cette faute, ſe retrancha-t-il dans le village de *Meſſignac*. L'intrépide *Mouvans* vouloit en ſortir ſur le champ. Mais les repréſentations du ſieur *d'Oroſe*, que *Dacier* venoit de lui envoyer, le déterminerent à adopter le plan de *Pierre-Gourde*. Le combat s'engagea des deux côtés. Tant que Mouvans & ſon collégue reſtèrent ſur la défenſive, il ne fut pas plus poſſible de les entamer que le camp de *Dacier*. Briſſac eut recours (a) à la ruſe : feignant de ſe retirer, il alla ſe mettre en embuſcade derriere une colline. Rien alors ne pût retenir mouvans (b) ; & ſoudain il marcha vers *Ri-*

(a) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la vie du Maréchal de Matignon (Liv. I, p. 103), ce fut ce Seigneur qui conſeilla la manœuvre attribuée par tous les contemporains au Comte de Briſſac. L'écrivain que nous citons, prétend tenir ce fait d'un Gentilhomme, témoin oculaire de l'événement.

(b) Selon d'Aubigné (Hiſt. univerſ., Liv. V, page 272), Mouvans fut entraîné par l'ardeur de ſes ſoldats. « Ils penſoient (dit-il) avoir fait quelque

berac. C'étoit-là où l'attendoit le Comte de Briſſac (a). « Il y avoit, (raconte (b) d'Au-
» bigné) une petite plaine à paſſer, avant
» de gagner une foreſt, où ils avoient leur
» dévotion. Pour donner là, Mouvans n'euſt
» pas ſi-toſt fait un bataillon *de parade*, (je
» l'appelle ainſi, parce qu'il eſtoit ſans pic-
» ques (c),) qu'il ſe void ſur les bras le Com-
» te de Briſſac ſouſtenu de ſix cents lances.
» Ce Comte, qui ne trouva rien trop chaud,
» donna à ſa mode, & ſans marchander,
» & pourtant pour cette fois fuſt très-bien
» ſoutenu, comme ayant affaire à *Mou-*
» *vans*. *Pierre-Gourde*, qui ſe penſoit franc
» du combat, coupe de ſa teſte cinq cens
» arquebuſiers, laiſſe le reſte aux Enſeignes
» pour venir faire une aile de *Mouvans*. Les
» Chefs Catholiques ne pardonnèrent pas

» choſe de bon : ils ſe mirent à enjamber les paliſſades
» & les foſſés du village; & leurs compagnons eſchauf-
» ferent tellement la teſte des Capitaines, & ces Capi-
» taines celle de leurs chefs, qu'ils réſolurent de ſortir
» en deux troupes pour gagner le rendez-vous général
» à *Riberac*, diſtant de deux lieues »...

(a) De Thou, Liv. XLIV.

(b) Hiſt. univerſ., ibid., p. 272.

(c) La diviſion de Mouvans n'avoit point de piques; & comptant ſur ſes arquebuſiers, elle ſe réputoit invincible.

» cette *chaleur de foye*, envoyent quatre » cents lances ſur les Enſeignes de *Pierre-* » *Gourde*, que ſes Capitaines voulurent ſau- » ver dans leurs barricades, & de fait plu- » ſieurs les gagnerent, mais les ennemis avec » eux. *Pierre-Gourde* cria à *Mouvans* qu'il » falloit ſe jetter à eux : les voilà en avis di- » vers & de-là en irréſolutions. Le Comte de « Briſſac, qui avoit pris haleine de la pre- » mière attaque, rechargea, & crie : *que* » *tout le ſuive* . . . . ce que font toutes les » forces, qui mettent en pieces ſur le champ » mille (a) ou douze cents hommes, entre » ceux-là *Mouvans* & ſon compagnon (b).

(a) Brantôme dans ſes Mémoires porte la perte des Proteſtans à trois mille hommes de pied, & trois cens chevaux. Davila évalue la totalité de leurs morts à deux mille quatre cent. De Thou s'accorde avec d'Aubigné, & la réduit à mille. En général on convient que cette victoire ne coûta pas beaucoup de ſang aux Catholiques. Ils y perdirent deux jeunes Officiers diſtingués par leur valeur, la Chaſtre de Sillac, & d'Eſſé, ſieur de Montalembert, fils de ce d'Eſſé, ſi fameux ſous le regne de Henri II.

(b) Brantôme, en circonſtanciant la manière dont périrent *Mouvans* & *Pierre-Gourde*, énonce fort bien leurs caractères. Mouvans mourut en furieux, en déſeſpéré. « Pierre-Gourde (dit-il) qui s'aimoit & qui » eſtoit un fort beau & honneſte Gentilhomme, de

» Il s'en ſauva quelques huit cent qu'*Acier* » allia & remit en troupe ; & le lendemain » prenant la faveur de la riviere, pris le » logis à Aubeterre. D'Acier, ayant rallié les débris de cette diviſion, ne tarda pas à joindre l'armée du Prince de Condé ; & le Duc de Montpenſier trop inférieur en forces, fut contraint de ſe réplier.

(9) L'enthouſiaſme avec lequel les Proteſtans voloient au ſecours du Prince de Condé & la rapidité de leurs ſuccès, allarmèrent bientôt Catherine de Médicis. Toujours prompte à concevoir des projets, cette Princeſſe agiſſoit ſans avoir calculé les moyens propres à les faire réuſſir. Alors, reprenant ſa marche ordinaire, elle avoit recours à la ruſe, à l'intrigue & aux négociations. Il réſulte de-là que cette verſalité d'eſprit, dont on l'a accuſée avec raiſon, étoit chez elle l'effet néceſſaire de calculs irréfléchis & de combinaiſons mal faites. Entraînée par une imagination vive & brillante, elle n'eût jamais le coup-d'œil de l'homme d'Etat qui voit tout, & qui embraſſe tout. « La Reine Catherine (dit le

» fort bonne grace & fort vaillant, ſe trouva mort » avec une chemiſe bien blanche, & ſurtout une fort » belle fraiſe mignardement frongée & godronnée ».

» Laboureur (a), voyant la partie plus forte » & plus égale qu'elle n'avoit cru, fuſt faſ- » chée d'avoir ſi mal à propos rompu la » paix. Comme elle ſçavoit que le Prince de » Condé l'avoit toujours déſirée & exécutée » avec la meſme ſincérité, elle ſe réſolut » d'autant plus facilement à luy propoſer de » traiter qu'elle avoit toujours profité des ſeu- » les propoſitions qu'elle en avoit faites. C'eſt » une adreſſe de Cour qui réuſſit ſouvent à » celuy qui a l'autorité en main, parce que » c'eſt un nouveau crime de refuſer un ſi » grand bien en apparence à celuy au nom » duquel il agit; encore qu'on ait raiſon de » douter que ce n'eſt que pour gagner tems » & pour avoir des reſſources qui manquent » aux ſujets en armes, leſquels ne doivent » pas perdre un moment quand ils ſe trou- » vent en état d'agir, parce que leurs forces » ne peuvent long-temps ſubſiſter, & qu'ils » n'ont pas de pays pour les entretenir de » vivres, d'argent & de recrues. Le Prince » néanmoins écouta l'Envoyé (b) de la Reine, » quoiqu'il y eût à rédire à ſa qualité. Il luy

(a) Tome II de ſes Additions, p. 594.

(b) La miſſion de Portal, dont (excepté M. de Thou) aucun des écrivains du tems ne fait mention, eut lieu vers les derniers jours de l'année 1568.

» récrivit avec assez de respect & de soumis-
» sion pour luy faire espérer d'avoir encore
» en main une occasion de pacifier les trou-
» bles, si ceux de son conseil ne l'en eussent
» détournée en haine de ce que la lettre du
» Prince estoit pleine de reproches contre
» la témérité de leur conduite, de commettre
» pour leur querelle particuliere le salut &
» le repos de l'Estat, & d'en hazarder la
» chute pour l'accabler dans ses ruines.

» Ceux qui observent toutes choses en ma-
» tieres d'Estat (continue le (a) Laboureur)
» doivent trouver estrange le choix de la
» personne de *Berenger Portal*, pour une
» négociation de l'importance de celle-cy.
» On ne doit point employer, dans un myst-
» tère si sacré, ny de petites gens, ny des
» personnes notées, & qui n'ayent pas un
» fond de réputation capable de répondre du
» trésor qu'on leur met entre les mains; &
» quand on en use autrement, ce ne sont
» que des *espies* (b), ou des personnages co-
» miques d'Ambassadeurs, qui sont pour en-
» tretenir la scène pendant qu'on médite
» quelque ruse, pour éloigner plustost que
» pour conclure la paix, & pour en laisser

(a) Ibid., tome II, p. 595.

(b) Vieux mot qui signifie *espions*.

» le reproche à ſon ennemy. Je ne ſçay rien de » la condition de *Portal* (a), ſinon qu'il eſtoit » Receveur général des Finances à Agen; mais » j'ay un arreſt du Conſeil d'Eſtat donné à » *Moulins* le 24 Janvier 1566, (juſtement » deux ans auparavant ſon ambaſſade) par » lequel, ſur le rapport du premier Préſi- » dent *Séguier* & de l'Avocat-Général du » Meſnil, commis pour l'interroger, il luy eſt défendu *d'approcher la Cour de dix lieues* » *à peine de la hart*, & ce pour crime de » calomnie, & pour avoir accuſé *Charles* » *le Prévoſt, Sieur de Grandville*, de malverſa- » tion en ſa charge d'Intendant des Finances, » dont il fuſt renvoyé abſous. Il y avoit aſſez » de gens dans le Conſeil, plus propres qu'un » homme tiré de *la Conciergerie*, qu'on pou- » voit juſtement ſoupçonner de n'en eſtre ſorti » que ſur la promeſſe & avec engagement de » ſe racheter de tout ce qu'on ſouhaiteroit » de luy; ou bien il eſtoit à croire qu'on ne » s'eſtoit aviſé de l'envoyer que pour ne pas » abuſer du caractère d'une perſonne plus

(a) Les traducteurs de M. de Thou (Liv. XLIV) l'appellent Portail, Tréſorier de France. M. de Thou prétend qu'on l'avoit mis en priſon pour cauſe de religion : mais l'arrêt cité par le Laboureur prouve qu'il étoit coupable d'un délit bien différent.

» conſidérable ; auſſi le Prince en uſa-t-il » comme il le devoit, quand il ſe contenta » de le rendre porteur de ſa réponſe (a) par » écrit, plutoſt que de ſa parole. . . . ».

(10) Ce Comte *Sara*, ou *Sciarra Martinengue* (b), étoit un Gentilhomme de Breſſe en Lombardie. Sa qualité d'Italien fut pour lui un titre de recommandation auprès de Catherine de Médicis. « Elle ſe plaiſoit » (comme l'a fort bien obſervé (c) l'Abbé le » Laboureur), à avancer des Eſtrangers qui » tinſſent tout d'elle, comme gens qui ne » ſont point obligez à toutes les conſidéra-

(a) Selon M. de Thou (Liv. XLIV, ibid.) Portal inſinua au Prince de Condé qu'il devoit faire les premières démarches. Le Prince lui répondit en préſence de tous les chefs de la confédération proteſtante, qu'on l'avoit forcé à prendre les armes, que ce n'étoit point contre le Roi qu'il les portoit, mais contre ſes ennemis, & ſpécialement contre le Cardinal de Lorraine, auteur de tous les troubles. Il le chargea d'une lettre, dans laquelle il n'épargnoit pas la Maiſon de Guiſe. Il la terminoit en proteſtant qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre, ſi on vouloit lui accorder ainſi qu'aux autres Proteſtans la liberté de conſcience.

(b) Il eſt ainſi nommé par Mallet dans ſa traduction de Davila.

(c) Addit., tome II, p. 596.

» tions d'un François naturel, qui n'ont au-
» cun intéreſt au bien de l'Eſtat, & qui pro-
» fitent plus de la guerre & du déſordre que
» de l'ordre & de la paix. Sa qualité de
» Comte eſtoit un titre de famille, & non
» de terre, à la mode de l'Italie, où chaque
» Souverain ayant le privilége impérial de
» créer des Ducs, Comtes & Marquis, des
» Notaires, des Docteurs & des Chevaliers
» de *l'eſperon d'or*, il faudroit eſtre de miſé-
» rable condition, ſi l'on manquoit de di-
» gnités, & s'il n'y avoit de l'honneur à les
» mépriſer dans la honteuſe proſtitution qu'on
» en fait. Il eſt à propos, pour lever le ſcru-
» pule qu'on pourroit ſentir d'avoir manqué
» de reſpect en quelque occaſion à ces om-
» bres & à ces phantoſmes de l'ancienne
» grandeur, de remarquer en paſſant le mi-
» racle de ces créations de Ducs, de Mar-
» quis & de Comtes. Ces titres ſe communi-
» quent à l'infini dans toute la poſtérité maſ-
» culine du premier créé; & c'eſt bien ſou-
» vent tout le partage de pluſieurs enfans,
» & tout le bagage qu'ils portent dans les
» pays eſtrangers, ſi ce n'eſt qu'ils y joignent
» la recommandation de quelque faction, ou
» *pluſtoſt fiction*, *Guelphe* (a), ou *Gibeline*,

(a) Pendant les querelles ſcandaleuſes qui diviſè-

» *Angevine* (a), ou *Arragonoiſe*, ſelon les
» ports où ils arrivent, ſoit de France,
» d'Allemagne, d'Eſpagne ou des Pays-bas,
» ou qu'ils ayent crié : *vive France*, ou au-
» trement. J'aurois peur de ſortir du ſérieux
» de l'Hiſtoire, ſi je racontois mille ſupriſes
» où je ſuis tombé en Italie, pour n'en avoir
» pu découvrir ny le caractère en la perſonne,
» ny les marques extérieures dans la ſuite &
» dans la dépenſe *de ces Seigneuries Illuſtriſ-*
» *ſimes.* Il faut que j'avoue que, voyant ſi
» peu de corps à de ſi grands noms, je
» croyois eſtre avec *Enée* dans les *champs*
» *élyſées*, & que c'eſtoient des héros pour
» l'avenir, que nous monſtroit *le bon An-*
» *chiſe*, qui devoient ſuffire pour remplir
» toutes les Cours du Monde, tant il s'en
» trouve de tous coſtés. Encore que la mai-
» ſon *des Martinengue* ait donné lieu à cette
» Obſervation, je ne la comprens point dans

rent le Sacerdoce & l'Empire, on déſigna par ces deux noms les partiſans de la Cour de Rome, & ceux des Empereurs.

(a) La poſſeſſion du Royaume de Naples alluma des guerres interminables entre la Maiſon d'Anjou & les Rois d'Arragon; & pour le malheur d'une partie de l'Europe ce procès ſanglant paſſa à titre d'héritage dans les mains de leurs repréſentans.

» cet abus, non plus que plusieurs autres » fort anciennes & illustres qui ont ce privi- » lége directement des Empereurs, & qui l'ont » acheté, de tout ce qu'il méritoit autre- » fois de mérite & de grand service. On » nous en reprochera bientost autant (a) en » France, où la qualité de Baron n'a plus de » goût que pour la Noblesse des Provinces » éloignées, & où celle de Marquis & de » Comte ne coûte plus qu'un voyage à la » Cour, ou quelque campagne à l'armée ; » & il faut que je dise encore qu'on y voit » naistre *des armes couronnées* (b) en si grand » nombre, & si mal ordonnées, qu'on di- » roit qu'elles sont faites en dépit des Hé- » rauts, & pour insulter à leur art, aussi bien » qu'à leur connoissance ».

(11) En racoutant la découverte de l'entrepriſe de *Cateville* sur Dieppe, & l'issue funeste qu'elle eut, soit pour l'Auteur du

(a) D'après tout ce qui se passe sous nos yeux, il est permis de dire que le Laboureur a prophétisé. Il paroît que l'abus dont il se plaint, date de loin.

(b) Dans le nombre des personnes qui commettent de lourdes fautes en ce genre, nous ne voyons d'excusables que celles qui avouent de bonne foy que leurs armoiries & leurs livrées *sont de goût*.

complot, ſoit pour ſon aſſocié, Caſtelnau a omis pluſieurs circonſtances eſſentielles. Nous y ſuppléerons d'après M. de Thou (a). Cet Hiſtorien nous apprend que le projet de s'emparer de Dieppe fut l'effet du mécontentement général de la Nobleſſe normande qui avoit embraſſé le proteſtantiſme. L'inéxécution des Edits, & la dureté des prépoſés à l'autorité, déterminèrent cette Nobleſſe à ſurprendre quelque place forte pour s'y cantonner & pour y vivre en liberté. Cateville, chef des mécontens, confia les deſſeins qu'il avoit ſur Dieppe à un Officier de la garniſon de cette ville. Celui-cy en inſtruiſit Jean de *Moy*, Seigneur de la Milleraye, un des Commandans de la Province. Sur le champ on arrêta Cateville qui, avouant le complot, déclara en avoir fait part à *Lignebœuf* (b). Ce Gentilhomme, qui étoit l'ami de la Milleraye, n'héſita point, ſi-tôt que celui-cy l'eut mandé, à ſe rendre auprès de lui. C'étoit pour le mettre entre les mains de la juſtice. Dans l'interrogatoire que ſubit *Lignebœuf*, il affirma qu'à la vérité Cateville lui avoit parlé

(a) Liv. XLV.

(b) C'eſt ainſi que le nomment les traducteurs de l'Hiſtoire de M. de Thou, & d'Aubigné dans ſon Hiſt. univerſ., Liv. V, p. 276.

de ſon projet, mais qu'il s'étoit efforcé de l'en détourner. Cateville convenoit du fait. Malgré cela le Parlement de Rouen le condamna à mort, ainſi que Cateville, parce qu'il n'avoit pas eté ſon délateur : la conduite de la Meilleraye dans cette occurence, fut louée par les uns & cenſurée par les autres. Aux yeux des premiers, c'étoit un acte d'héroïſme (a) & de vertu d'avoir ſacrifié ſon nom à l'intérêt public. Les détracteurs de la Meilleraye au contraire l'accuſoient de barbarie & de férocité.

(12) Telle fut la cataſtrophe qui termina la carriere de Louis de Bourbon, Prince de Condé, à l'âge d'environ trente-neuf ans. *Ce prince* (dit (b) le Laboureur) *eſtoit digne d'un meilleur ſiecle, & d'une plus heureuſe mort pour* (c) *toutes les grandes qualités qui*

(a) L'Hiſtorien de Thou en motivant ainſi l'opinion de ceux qui louoient la Meilleraye, ne prévoyoit pas que dans des tems poſtérieurs un de ſes deſcendants partageroit pour la même cauſe le ſort de l'infortuné Lignebœuf. Mais nous arriverons à cette époque où le deſpotiſme miniſtériel, la hache à la main, faiſoit trembler la France entière.

(b) Tome II de ſes Additions, p. 610.

(c) « Ainſi mourut (lit-on dans l'Hiſtoire de M.

accompagnoient ſa royale extraction. Dans les obſervations ſur le premier livre des Mémoires (a) de Caſtelnau, on a expoſé ſommairement l'hiſtoire des premieres années de ce Prince, la bravoure avec laquelle il ſe mon-

» de Thou, Liv. XLV) Louis de Bourbon-Condé, » Prince du ſang royal, bien plus illuſtre par ſon » courage guerrier & par ſes hautes vertus, que par » la grandeur de ſa naiſſance. La valeur, la conſ- » tance, l'eſprit, l'adreſſe, la ſagacité, l'expérience, » la politeſſe, l'éloquence & la libéralité ſe trou- » voient réunies en lui dans un dégré éminent. Il y » eut peu de Seigneurs de ſon tems qui l'égalaſſent » dans toutes ces vertus; mais de l'aveu même de ſes » ennemis, il ne s'en eſt pas trouvé un ſeul qui l'ait » ſurpaſſé... Ses ennemis (obſerve Mathieu dans » l'Hiſtoire de Charles IX, Liv. V, p. 319) firent » tout ce qu'ils purent pour s'en défaire, croyant » que tant qu'il ſeroit en vie, la France ne pouvoit » eſtre en repos. Il donna trois batailles, fut priſon- » nier à la premiere, perdit le champ à la ſeconde, » & la vie à la troiſiéme; & en toutes ces batailles » ſes chevaux furent tuez ſous luy; triſtes exemples » des malheureuſes iſſues des deſſeins qui ont plus » de hardieſſe que de juſtice, & qu'il n'y a point » de cauſe légitime qui juſtifie les armes du ſujet con- » tre ſon Prince »... Si l'on joint à ces portraits du Prince de Condé, celui que la Noue nous a laiſſé dans ſes Mémoires, le Lecteur peut s'en former une idée juſte.

(a) Tome XLI de la Collection, p. 396.

tra au milieu de nos armées, & le désir ardent qu'il avoit de s'instruire en servant sous les Généraux François les plus estimés de son tems. On y a remarqué sa position à la mort de Henri II. On a vu que ce Prince, tourmenté par l'ambition, étoit à cette époque d'autant plus à plaindre que tout se réuniſſoit contre lui, pour le priver de la haute considération à laquelle il aspiroit. Réduit à un médiocre patrimoine, n'ayant aucune dignité, & pas même de gouvernement, considéré par les Guises comme un homme qui pouvoit devenir dangereux soit par ses talens soit par ses alliances avec les Montmorency & les Coligny leurs ennemis personnels, on conçoit quels obstacles il avoit à vaincre, s'il vouloit ne pas vivre dans une sorte d'obscurité. Le Cardinal de Lorraine, en l'humiliant, irrita son amour-propre. On peut séduire un ambitieux, mais on ne l'outrage point impunément. Malheureusement pour le repos de la France, le caractère du Cardinal de Lorraine n'étoit pas susceptible de cette politique adroite & insidieuse. Dans la disgrace ou dans le besoin, il savoit flatter & ramper: étoit-il au faîte de la prospérité, sa fierté insolente vouloit que tout tombât à ses pieds. Il ne souffroit alors ni amis, ni égaux.

Il

Il ne lui falloit que des eſclaves. Le Prince de Condé avoit trop la conſcience de ce qu'il valoit, pour ne pas repouſſer par la force l'inſulte & le mépris. Bientôt la conjuration d'Amboiſe éclata. Il étoit clair qu'un chef inviſible l'avoit dirigée. On manquoit de preuves pour imputer juridiquement ce délit au Prince de Condé. Le Cardinal de Lorraine préſuma que, s'il n'étoit pas coupable, il devoit l'être. *Quand bien meſme il n'auroit pas eſté ſuſpect* (dit le (a) Laboureur) *ce fuſt aſſez pour réſoudre le prélat à les détruire qu'il creuſt en luy toutes les qualités pour ce chef muet & non encore élu, qui devoit eſtre prié de commander le party de la nouvelle opinion....* On ſait les manœuvres dont on ſe ſervit (b), pour établir un corps de preuves contre le Prince de Condé. Ces procédés le forcèrent à ſe jetter dans les bras des Proteſtans (c) &

(a) Tome II de ſes Additions, p. 613.

(b) Voyez les obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau, T. XLII de la Collection, p. 148, & 283.

(c) On a reproché au Prince de Condé de n'avoir embraſſé la Religion Proteſtante que par un motif d'ambition. On s'eſt fondé ſur la gaieté de ſon eſprit, & ſur cette inſouciance aimable, qui ne s'accordoit guères avec le rigoriſme ſévère d'une ſecte nouvelle. Il nous ſemble que l'Abbé le Laboureur a fort bien éclairci

à ne plus diſſimuler ſa croyance. Dès-lors ſa perte fut réſolue. Si François II eut régné quelques jours de plus, le Prince de Condé auroit porté ſa tête ſur un échaffaud. L'avénement de Charles IX au Trône amena de grands changemens à la Cour; & il pouvoit en produire beaucoup d'autres. Catherine de Médicis modifia les ſuites de cette révolution. Afin d'incliner la balance du pouvoir à ſon gré, elle imagina que des poids égaux, en ſe contrariant mutuellement, maintiendroient l'équilibre. La politique artificieuſe de cette Princeſſe préſerva les Princes Lorrains d'une chute qu'on regardoit comme inévitable. Catherine ne tarda pas à s'en répentir. Les Guiſes, plus fins qu'elle, ſe confédérèrent avec

cette queſtion (Tome II, ibid. p. 613): « C'eſtoit » le ſeul (dit-il) auquel ceux de cette faction pou» voient avoir recours; & il eſt ſans doute qu'il s'y » jetta plus par deſeſpoir que par zele de Religion, » quand il ſe vit attaqué de toutes les puiſſances du » Cabinet; mais après en avoir gouſté l'autorité, il ſe » laiſſa enfin tellement gâgner à la perſuaſion des Mi» niſtres, & du grand nombre de politiques & de Sei» gneurs mal contens, qu'il demeura perſuadé de l'ex» térieur de leur réforme, & de la morale d'une Re» ligion où il recouvroit toute ſa grandeur, & princi» palement lorſqu'il reconnuſt qu'il n'y avoit plus de » ſeureté ailleurs. »

le Roy de Navarre & le Connestable. Catherine, au désespoir, entrevit l'abime qui s'entrouvroit sous ses pas. Son unique ressource fut d'armer le Prince de Condé contre les *Triumvirs*. La supériorité de ceux-cy l'effraya. Elle fit cause commune avec eux. Ainsi commença la première guerre civile, qu'on appelle improprement guerre de Religion, puisque la diversité (a) de culte n'étoit qu'un prétexte employé par l'ambition pour colorer ses vues criminelles. Ces premiers troubles coûtèrent la vie au Roi de Navarre & au Duc de Guise. Le Prince de Condé y perdit sa liberté. On lui proposa dans sa prison de ré-

(a) « L'hérésie, selon l'observation de l'Abbé le Laboureur (T. II de ses Additions, p. 621) a esté le » fléau dont Dieu vouluſt chastier le libertinage de la » Cour, qui estoit encore plus scandaleux, en ce qu'on » y abusoit de son nom, pour couvrir une faction toute » pleine de gens qui n'avoient point de religion, qui » professoient la Catholique en apparence, parce que » c'estoit celle du Roy, mais dont la vie pleine de » dissolution & de débauche, les rendoit indignes d'es- » tre employés à la guérison d'un mal qu'ils avoient » attité sur l'Estat, & qui devoit plutost servir au » chatiment qu'à la gloire de la plupart des Chefs des » deux partis, qui embrasèrent plutôt qu'ils n'éteignirent par leur sang ce feu dévorant qui consumoit » tout le Royaume. »

tablir le calme en France. Le Prince, ennuyé de la guerre, & croyant de bonne foi aux promeſſes qu'on lui faiſoit, ſigna la paix malgré les réclamations de l'Amiral. Les événemens qui ſuivirent, lui prouvèrent que Coligny avoit lu dans l'ame de Catherine. Elle profita de la franchiſe & de la loyauté du Prince, pour le mieux tromper. Elle ne pouvoit lui pardonner de l'avoir démaſquée aux yeux de l'Europe entière, par la publicité des lettres qu'elle lui avoit écrites. Catherine, loin de remplir les engagemens qu'elle avoit pris, s'appliqua à les éluder. Pour lui ôter à la fois tout crédit, & toute conſiſtance, elle ſemoit des germes de diſcorde entre ce Prince & les Proteſtans. Connoiſſant ſont goût pour la galanterie, elle s'efforçoit de l'enlacer dans les piéges ſéduiſans de la volupté. Catherine n'ignoroit pas que la Lieutenance-générale du Royaume étoit l'objet des deſirs du Prince. Afin de lui fermer l'accès à cette place, elle lui ſuſcita un compétiteur redoutable : ce fut le Duc d'*Anjou*. « Catherine, » (a écrit (a) le Laboureur) formoit l'eſprit » de ce Duc ſur le ſien ; & pour les nourrir » dans une averſion inplacable du Prince, » elle luy miſt en teſte qu'il avoit de très-

(a) T. II de ſes Additions, p. 614 & 617.

» pernicieux deſſeins. Elle choiſit entre tous
» ſes enfans ce Duc d'*Anjou* pour ſon fidele
» & pour ſon bien aimé ; & croyant brouiller
» dans ſon éducation du *ſel de Florence*, pour
» le rendre le plus habile de ſes freres, il
» ſe trouva par une malheureuſe expérience
» qu'elle avoit empoiſonné ſes mœurs, parce
» que le ſang de France ſe corrompt plutoſt
» qu'il ne ſe conſerve par cette prétendue
» ſageſſe étrangère, qui n'eſt propre qu'au
» gouvernement d'un Eſtat uſurpé dans un
» Pays où il n'y en a point de légitimes, &
» qui eſt ſi plein d'exemples de tyrannie,
» que tous les hommes d'eſprit ne s'étudient
» qu'à la politique, les uns pour dominer
» & les autres pour ſe préſerver d'une domi-
» nation qui y eſt plus rude que parmi tout
» autre peuple. Elle nourrit ce Prince dans
» la diſſimulation : elle luy forma une Reli-
» gion ſuivant les intéreſts qu'il devoit épou-
» ſer, & luy ordonna principalement un ex-
» térieur dévôt juſques à la ſuperſtition, afin
» qu'on puſt attribuer au ſeul zèle de la foy
» tout ce qu'il feroit pour ſon établiſſement,
» & afin auſſy de le rendre chef du party
» Catholique, pour en oſter l'honneur &
» l'avantage à la maiſon de Guiſe, qui de ſa
» part trouva ſon compte à le reconnoiſtre

» en cette qualité, & s'attacha ſi fortement » à luy, qu'il n'y eut pas en apparence une » plus grande union. C'eſt pourquoy cette » Lieutenance générale eſtoit abſolument né- » ceſſaire à leurs deſſeins, mais plus encore » à celui de la Reine, qui ſe défiant de » l'eſprit du Roy Charles ſon fils, aſſez vio- » lent & terrible, vouloit ſubſiſter par la » faveur de ce nouveau party, qu'il falloit » aguerrir & rendre puiſſant par la défaite de » celuy des Huguenots, ou du moins par une » guerre qui eſloignât d'auprès du Roy le » Prince de Condé & l'Amiral, qui pour- » roient profiter de la premiere meſintelli- » gence entre le Roy & elle, ou entre le » Roy & le Duc d'Anjou..... Enfin, comme » elle ne croyoit pouvoir régner que par la » diviſion, elle vouloit, en cas de partis » d'Eſtat, que ſes deux fils en fuſſent les » chefs, pour eſtre néceſſaire à tous les deux » & pour paſſer paiſiblement d'un camp à » l'autre » ....

D'après ce plan adopté par Catherine de Médicis on ne doit plus être ſurpris de voir les troubles renaître. Le charme, qui faſci- noit la vue du Prince de Condé, ſe diſſipa la manière dont on traitoit les Proteſtans les entorſes qu'on donnoit à l'Edit de paci

fication, & les bravades insultantes du Duc d'Anjou, arrachèrent ce Prince à l'apathie dans laquelle il sommeilloit. Son réveil s'annonça comme l'explosion de la foudre. Catherine de Médicis n'étoit pas prête ; & Condé marchoit déjà pour enlever la Cour à Monceaux. La seconde guerre s'alluma ; un nouvel Edit de pacification suspendit les hostilités. Le Prince & ses partisans se défioient avec raison de Catherine. Ils pressentirent qu'elle n'avoit voulu les désarmer, que pour les surprendre. Si Catherine eut été bien servie, sa fourberie auroit eu un succès complet. Mais les avis (a), qui pénétrèrent jusqu'au Prince de Condé, durent lui apprendre que quand les Souverains manquant à la bonne foi, ils autorisent ceux qui les entourent à les trahir. De part & d'autre on courut aux armes avec plus de

(a) Le Prince de Condé en reçut souvent de cette espèce. « J'ai ouï dire (raconte Mathieu) au Roy Henry » le Grand, parlant des infidélités ordinaires aux guer- » res civiles, qu'on trouva en la gibeciere (du Prince » de Condé) la lettre qu'un grand Seigneur de l'armée » du Roy lui escrivoit, l'asseurant que, s'il pouvoit » reculer le combat de trois jours, il auroit un grand » avantage, parce que les *Reistres* vouloient s'en aller. (Hist. du Regne de Charles IX, Liv. V, p. 319.)

fureur que jamais. Une femme méchante & quelques ambitieux auſſi méchants qu'elle, firent d'une nation douce, bonne & légère des hordes d'incendiaires, d'aſſaſſins & de bourreaux. Tous les liens de la ſociété ſe brisèrent ; à cette époque il ſembloit que de part & d'autre on ne voulut plus régner que ſur des cadavres & des décombres ; enfin on ſe rencontra dans les champs de Jarnac. » La priſe du Prince de Condé (obſerve » encore le Laboureur (a)) auroit eſté plus » avantageuſe que ſa mort, ſi le Duc d'An- » jou eût eu plus d'égard au bien de l'Eſtat » qu'à la ſatisfaction de ſa vengeance ; & l'on » avoit reconnu au traité de la paix d'Or- » léans par l'oppoſition de ſes intérêts à ceux » de l'Amiral de Chaſtillon, qu'il eſtoit plus » expédient que l'autorité du party fuſt entre » ſes mains, parce que le reſſouvenir de ce » qu'il eſtoit à la France le rendoit diſpoſé » à tout ce qu'on ſouhaitoit pour ſon repos, » & qu'il n'avoit jamais demandé que d'eſtre » rétably en ſon rang & en ſes biens. Il » ne propoſoit autre choſe dès le commen- » cement de cette derniere guerre ; & ſi on » ne l'euſt point tué, c'eſtoit un chef de » party ſi conſidérable qu'il n'euſt pas man-

(a) T. II de ſes Additions, p. 619.

» qué de tout pacifier au gré de la Cour
» & pour le bien de l'Eſtat ; enfin c'eſtoit
» un Prince du Sang qu'il eſtoit ſi peu juſte
» de tuer de ſens froid, que Monteſquiou,
» qui fiſt ce coup pour complaire au Duc
» d'Anjou ſon maiſtre, fuſt luy-meſme tué
» peu de jours après au ſiege *de St. Jean*
» *d'Angely*, comme par punition de ce
» parricide, & que toute ſa race, s'il en
» avoit laiſſé, auroit été immolée au reſ-
» ſentiment de cette perte par le Roy
» Henry IV ſon neveu, & par le Comte
» de Soiſſons ſon fils, qui en envoyerent
» faire la recherche en ſon pays, pour laiſſer
» un exemple de chaſtiment de cette cruelle
» témérité.....»

On ne s'étendra point ſur les circonſtances de ſa mort, parce que les Mémoires de Brantôme nous y rameneront. D'ailleurs ce ſeroit une répétition de ce qu'on a dit dans les obſervations qui accompagnent les Mémoires de Tavannes. Nous nous contenterons de remarquer que le Duc d'Anjou goûta en jeune homme le plaiſir de la victoire. Il eut même le projet de bâtir une chapelle dans le lieu où le Prince de Condé avoit été tué. Claudes de Saintes (a), fameux Prédicateur,

(a) Claude de Sainctes, Docteur en Théologie, étoit

& depuis Evêque d'Evreux, lui avoit ſuggéré cette idée ; & il auroit procédé à l'exécution ſans les ſages conſeils de ſon Gouverneur (François de Carnavalet) qui lui repréſenta que c'étoit là le vrai moyen de paroître le complice du meurtre du Prince de Condé qu'on lui imputoit. Les Poëtes (a), pour faire leur Cour au Roi, & au Duc d'Anjou, le félicitèrent ſur la mort du Prince

originaire du Perche. Il fit profeſſion comme Chanoine régulier, dans l'Abbaye de Saint-Chéron près Chartres. Le Cardinal de Lorraine l'admit auprès de lui. Les Ecrits de de Sainctes, & ſes Sermons, lui procurèrent l'Evêché d'Evreux en 1575. Il fut un des plus fougueux partiſans de la Ligue, & on le convainquit d'avoir fait l'apologie du régicide. Transféré à Caën, il y mourut dans ſa priſon. (Journal du Règne de Henri IV, édition de 1741, T. I, p. 127.)

(a) On remarqua ſurtout Jean *d'Aurat*, que les Proteſtans appelloient *la Grenouille Limouſine*, à cauſe de la quantité de vers qu'il compoſa contre eux. Le Laboureur, dans ſes Additions (T. II, p. 622) nous a conſervé deux de ſes pièces, l'une adreſſée au Cardinal de Bourbon, frère du mort, & l'autre en forme de congratulation au Duc d'Anjou. Charles IX eut auſſi ſon hommage. Voici le titre de cette dernière production : *Chant triomphal ſur la Victoire de Charles IX Roi de France, par Jean d'Aurat, Poëte du Roi. Paris, Charron, 1569, in-4°.*

de Condé. Boſſuet (a), plus ſage qu'eux, a rendu (b) juſtice à ſa mémoire. *Les Catholiques* (dit-il) *méme les plus zélés ne purent s'empêcher de regretter un Prince d'un ſi grand mérite, que les cabales de la Cour & ſa mauvaiſe fortune, plutôt que ſes mauvaiſes inclinations, avoient jetté dans un parti indigne de ſa naiſſance.* .... Le Prince de Condé laiſſa de ſa première femme (Léonor de Roye) trois fils, Henri Prince de Condé, François Prince de Conty, mort ſans enfans en 1614, & Charles, depuis Cardinal de Bourbon, & Archevêque de Rouen. Les deux derniers furent élevés dans la religion Catholique, auſſi bien que Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons leur frère, né du ſecond mariage contracté par le Prince de Condé avec Françoiſe d'Orléans. Tous ces Princes ſervirent fidélement Henri IV leur couſin germain. Mais l'aîné, comme on va le voir, courut les premiers hazards, & partagea toutes les diſgraces de Henri.

(13) Ferry de Choiſeul, Seigneur de Praſ-

(a) Abrégé de l'Hiſtoire de France, T. IV, p. 445.

(b) Voyez auſſi l'Eloge qu'en fait Maimbourg dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, p. 422, Liv. V, (édition de 1682.)

lain, fils de Nicolas de Choiſeul, marchoit ſur les traces de Philbert de Choiſeul, ſieur de *Langues* (a) ſon ayeul maternel. Content de ſe diſtinguer à la tête de la compagnie de 50 hommes d'armes qu'il commandoit, ce grade ſuffiſoit à ſon ambition. Alors (ſelon l'Obſervation de le Laboureur (b)) « on » n'alloit pas ſi viſte aux dignités de la » guerre; on ne ſçavoit encore ce que » c'eſtoit de tant de titres & de nouvelles » charges : l'ambition avoit ſes bornes; la » valeur n'en avoit point; & la belle répu- » tation eſtoit ſon prix le plus ſolide. Cette » modération de la part du Prince & des » ſujets conſervoit à l'Eſtat les plus grands » & les plus experimentez Capitaines dans » une meſme fonction, quand ils avoient » l'honneur de commander une compagnie » d'ordonnance, au lieu qu'aujourd'hui il » n'y a plus de charge pour un Gentilhomme » de cinq ou ſix campagnes un peu accrédité,

(a) Philbert de Choiſeul, Sieur de *Langues*, eſt déſigné par les Ecrivains du tems, ſous le nom du *Capitaine Langues*; (voyez les Mémoires de Bertrand de Salignac, T. XL de la Collection, p. 2.) Ce Capitaine Langues avoit été cependant Gouverneur de Langres, & Lieutenant-général du Roi en Italie.

(b) T. II de ſes additions, p. 641.

» ſoit par ſon mérite, ou la conſidération de » ſes proches. C'eſt un homme qui ſort de » ſervice, lorſqu'il en eſt plus capable, avec » un titre de Mareſchal de Camp ou de » Lieutenant Général. En ce tems là (dis-je) » toute l'ambition des Princes, des plus » grands & des plus braves de la Cour eſtoit » de commander cinquante, ou bien cent » hommes d'armes : on voyoit en un jour de » bataille flotter les barbes blanches (a) ſur » les cuiraſſes de la plupart des Capitaines, » comme une marque de l'antiquité de leur » ſervice : mais à préſent on cacheroit comme

(a) On peut ſe figurer la valeur d'une troupe commandée par des Chefs ſemblables, ſurtout ſi l'on conſidère la quantité des hommes qui la compoſoient. « En » une de nos bandes d'ordonnance (diſoit la Noue) » de cinquante lances, où il doit avoir environ cent » dix chevaux, on y trouvera, nonobſtant la corrup- » tion ſurvenue, plus de ſoixante Gentilshommes, leſ- » quels ayans l'honneur devant les yeux, doivent mieux » faire que les autres qui ſont de moindre qualité; *non* » *que cette règle ſoit toujours vraye, ains le plus ſouvent.* » En effet, la Noue avoit remarqué auparavant que la Gendarmerie Bourguignone, qui étoit en réputation, avoit peu de Nobleſſe dans ſes Compagnies, & que la Gendarmerie, ſoit Italienne, ſoit Eſpagnole, en avoit encore moins. (Liſez le quinzième de ſes diſcours politiques & militaires, p. 191.)

» une honte ſous une teinture de poil &
» ſous la perruque d'un jeune homme cette
» marque d'honneur : on auroit confuſion
» de n'eſtre pas ſorty d'un employ aupara-
» vant que d'avoir atteint l'âge & le ſervice
» de le mériter, comme s'il eſtoit plus avan-
» tageux de *ſe faire grand par le bienfait de*
» *la fortune & de la faveur, que par la force*
» *de ſon mérite. . . .* »

Le Sieur de Praſlain laiſſa trois fils de ſon mariage avec Anne de Bethune, dame d'*Hoſtel* & de *Treny*. L'aîné (Charles de Choiſeul, Marquis de Praſlain) devint Maréchal de France, & mourut en 1611. Dans des tems poſtérieurs nous verrons le neveu de celui-ci obtenir le même grade ſous le nom du Maréchal du Pleſſis Praſlain. Ceux qui deſirent des notions plus étendues ſur la maiſon de Choiſeul, & ſes diverſes branches, peuvent interroger nos compilations héraldiques, & le tome II des additions de le Laboureur, page 643 & ſuiv.

(14) L'intérêt que la Cour de Rome prenoit aux guerres civiles dont alors la France étoit le théâtre, engagea pluſieurs Seigneurs Italiens à y ſervir. *Mutio Frangipani* fut du nombre. Il s'y crut d'autant plus obligé

qu'il étoit allié à beaucoup de familles Françoiſes, & même à Catherine de Medicis, à cauſe de *Julia Strozzi* ſon épouſe. Quelqu'ait été l'illuſtration des *Frangipani*, on ne peut nier que leur morgue, à force d'être exagérée, ne ſoit devenue ſuſceptible du ridicule. Le petit-fils de celui, dont nous parlons, plaçoit parmi les cadets de ſa maiſon les Archiducs d'Autriche, & les Rois d'Eſpagne. Auſſi déclaroit-il hautement qu'il gardoit le célibat par néceſſité, puiſque ſon antique extraction ne lui permettoit pas de mêler ſon ſang avec ces familles nouvelles qui s'élevent continuellement à Rome. « Je » ne ſçaurois m'abſtenir (nous apprend le » Laboureur (a)) de dire encore à propos » de ce dernier Marquis *Frangipani*, je le » vis une fois à la *Cavalcade*, qui ſe fait le » jour de St. Pierre pour conduire le Pape » du *Vatican* à *Montecavallo*, parfaitement » bien monté, & bien à cheval, mais dans un » équipage fort peu guerrier pour une occa» ſion pourtant toute guerriere, & qui fuſt » fêtée de tout le canon du château St. Ange. » Il eſtoit veſtu de taffetas noir, le manteau » ſur une épaule, retrouſſé ſous le bras, » l'habit de meſme étoffe avec des maneches

(a) T. II de ſes additions, p. 650.

» pendantes à ſon pourpoint, planté dans
» une ſelle à piquer fort creuſe, en bas de
» ſoye avec des jartieres en roſe, la houſſine
» à la main. Je voulus eſtre plus aſſeuré que
» ce fuſt luy, quoique je le reconnuſſe,
» tant je trouvois à redire à cette maniere
» tout à fait bourgeoiſe de paroiſtre en pu-
» blic dans une ſi grande occaſion, qui me
» donnoit des idées fort contraires à l'eſtime
» du premier & du plus ancien nom de
» Rome; & encore du plus illuſtre (a) de la
» Dalmatie & du Frioul, depuis environ
» 1120, qu'un de cette maiſon épouſa la fille
» d'Engilbert Marquis de Frioul, ſœur de
» Mahaut, femme de Thibaut IV, Comte de
» Champagne & de Brie, tante d'Alix de
» Champagne, femme de Louis le jeune &
» mère de Philippe Auguſte. *Zazzara*, qui a

(a) Si l'explication qu'on a donnée des armoiries de la Maiſon de Frangipani eſt vraie, il y en a peu qu'on puiſſe leur comparer, puiſqu'elles ſont le typé d'un acte de bienfaiſance. On y voit (lit-on dans le Traité des Armoiries du Père Gilbert de Varenne,) *deux mains d'argent qui tiennent un pain d'or coupé en deux moitiés, à raiſon qu'un de leurs prédéceſſeurs fit au tems de la famine une très-grande liberalité à tout plein de perſonnes néceſſiteuſes.* Voilà ce qui s'appelle de vrais titres de Nobleſſe; car ils ſont fondés ſur le bonheur des hommes, & non pas ſur leur deſtruction.

eſcrit

» eſcrit de pluſieurs maiſons d'Italie, & » qui a ignoré cette alliance, en ajoute en- » core une, dont il donne la preuve, avec » la niece d'un Empereur de Conſtantino- » ple, qui l'an 1170 fuſt envoyée en grande » pompe, ſuivie de pluſieurs Evêques & » grands Seigneurs de Grece, pour épouſer » *Eudes Frangipani.* On voit par l'hiſtoire » qu'il a compoſée de cette illuſtre maiſon, » qu'ils eſtoient les plus puiſſans dans Rome, » & qu'ils y ont vu naiſtre la grandeur de » tous les autres à qui l'abus des tems a fait » prendre qualité de Princes. Ce dernier » Marquis *Frangipani*, & ſon frere, mort au- » paravant lui, *inventerent la compoſition* (a) » *du parfum & des odeurs, qui retiennent* » *encore le nom de Frangipane* ».

(15) Davila (b) & de Thou (c) affirment

(a) Les gans de Frangipane, c'eſt-à-dire imprégnés du parfum de ce nom étoient fort à la mode du tems de Balſac. « Ce Parfumeur (écrivoit-il à Madame Des- » loges) a trente mille livres de rente, & la première » dignité de noſtre province : ce Gantier eſt Seigneur » Romain, Mareſchal de camp des Armées du Roy, » parent de St. Grégoire le Grand, & ce que j'eſtime » plus que tout cela, un des plus honnêtes hommes » du monde. »

(b) Hiſtoire des Guerres Civiles, Liv. IV, p. 319.

(c) Liv. XLV.

poſitivement que le corps du Prince de Condé fut accordé à Henri, Prince de Navarre, qui le fit tranſporter & inhumer à Vendôme. Leur récit n'eſt point inconciliable avec celui de Caſtelnau, ſi l'on admet que les bons offices du jeune Duc de Longueville facilitèrent au Prince Navarrois les moyens de rendre à ſon couſin les honneurs de la ſépulture. Ces négociations entre les Chefs des deux partis n'ont rien de ſurprenant; & Mathieu nous a conſervé quelques particularités en ce genre qui méritent d'être recueillies. « La Reine de Navarre (raconte-» t-il (a)) pour faire acquérir à ſon fils la » bienveillance de l'armée, vouluſt qu'il té-» témoignaſt le reſſentiment qu'il avoit de » tout ce qui offenſoit les particuliers, & » luy fit eſcrire une lettre à M. le Duc » d'Anjou avec beaucoup d'affection, ſe plai-» gnant du mauvais traitement qu'on faiſoit » aux priſonniers. Le Duc luy reſpondit par » ſa lettre, dont j'ay veu l'original, *qu'il* » *eſtoit mal informé, parce que pluſieurs pri-* » *ſonniers avoient eſté renvoyé ſans autre obli-* » *gation que de ne porter les armes contre le* » *Roy, & qu'il ne ſe trouveroit qu'autre que*

(a) Hiſtoire de Charles IX, Liv. V, p. 320 & 321.

» *Stuard* (a) *euſt eſté tué de ſang froid, dont*
» *il eſtoit marry, parce qu'il deſiroit le faire*
» *punir par la Juſtice ordinaire, pour avoir*
» *tué le Préſident Minart, & commis plu-*
» *ſieurs autres crimes. . . Ceux qui ont reçu*
» *tant de biens* (ajoutoit le Duc d'Anjou)
» *& d'honneurs de la France les employent à*
» *la ſubverſion de la Couronne de France par*
» *leurs propres armes, & de noſtre ſang auſſy*
» *par noſtre ſang meſme ; mais aſſeurez-vous*
» *que ſa divine bonté n'a point mis ce ſceptre*
» *en noſtre race, ny ce pauvre peuple brûlé,*
» *déſolé, & détruit ſous la main du Roy*

(a) Dans les obſervations ſur les Mémoires de Tavannes (T. XXVII de la Collection, p. 352.) Nous avons énoncé nos doutes ſur la mort du Connétable imputée à Stuart. Caſtelnau, en racontant l'événement, ne le dit point affirmativement. Mais par la manière dont il s'exprime, lorſqu'il place Stuart au nombre de ceux qui périrent à Jarnac, il paroît que généralement on attribuoit à cet Ecoſſois le meurtre d'Anne de Montmorenci. Cependant le Duc d'Anjou n'articule point ce fait dans ſa lettre, quoiqu'il cherche à y excuſer la triſte fin de Stuart. Au ſurplus, ſi Stuart étoit coupable, la vengeance fut atroce. On prétend que le Comte de Villars pria le Duc d'Anjou de lui permettre d'immoler cet aſſaſſin du Connétable ſon beau-frère. A peine le Prince eut il le tems de répondre. Déjà Stuart étoit poignardé.

» *pour le laiſſer achever du tout ; & eſtant*
» *icy par ſa volonté, & de Sa Majeſté pour*
» *y remédier, je vous diray, mon frère,*
» *qu'à toutes les lettres, que vous m'eſcrirez*
» *d'icy en avant, je vous y feray reponſe*
» *non comme à chef de ce party, mais pour*
» *le reſpect & conſanguinité de voſtre maiſon,*
» *attendu voſtre âge....*

Cette correſpondance atteſtée par Mathieu laiſſa le droit de préſumer que le corps du Prince de Condé a pu être reclamé auprès du Duc de Longueville par le Prince de Navarre : tous deux devoient s'y intéreſſer. Léonor d'Orléans, Duc de Longueville étoit le beau-frère du mort : l'Abbé le Laboureur fait un grand éloge de ce Prince, fils du Marquis de Rothelin & de Jacqueline de Rohan. Ce Duc de Longueville n'avoit que dix-ſept ans, lorſqu'il fut pris les armes à à la main à la bataille de St. Quentin. La charge de Chambellan, qui avoit été remplie par ſes pères, & dont le Duc de Guiſe s'empara, les mit mal enſemble. Comme Jacqueline de Rohan ſa mère favoriſoit le proteſtantiſme, on le ſoupçonna de pancher ſecrètement pour ce parti. L'alliance de ſa ſœur avec le Prince de Condé auroit pu achever de le déterminer. Cependant le

Duc de Longueville reſta toujours attaché au Roi. Sa valeur, ſon eſprit, ſes talens le rendirent ſuſpect à ceux qui vouloient bouleverſer l'Etat. Il mourut à Blois au mois d'Août 1573, en revenant du ſiège de la Rochelle. On aſſure que le poiſon hâta la fin des jours de ce Prince, âgé de trente-trois ans. Brantôme le fait entendre. Si l'on s'en rapportoit à une lettre (a) de Guillaume de *Grand-Rye*, plus connu ſous le nom du *Sieur de Grand-Champ*, Catherine de Médicis auroit commis ce crime. *Elle fit* (lit-on) *dans cette lettre* (b) *empoiſonner le Duc de Longueville, auſſi le Duc de Bouillon, dont ſon Médecin fut pendu à Sedan, & avec eux le Duc*

(a) Cette Lettre, publiée ſous le nom du ſieur de *Grand Champ*, ſe retrouvera dans les obſervations qui ſeront jointes aux Mémoires de la Reine Marguerite. *Grand-Champ* fut mêlé parmi les complices de la Conjuration de la Molle & de Coconnas; les détails de cet événement appartiennent aux Mémoires en queſtion. Nous devons néanmoins prévenir le Lecteur que la Lettre, dont il s'agit, porte le caractère d'un Libelle, ſi l'on en juge par tous les empoiſonnemens qu'on y reproche à Catherine de Médicis.

(b) Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, T. II, p. 426.

d'Uſez (a), *tous trois ayant eſté feſtoyez en un banquet à Poitiers au retour du ſiege de la Rochelle*..... Quelqu'ait été la cauſe de la mort du Duc de Longueville, il emporta avec lui les regrets des honnêtes gens. Nous verrons ſes deſcendants ſe diſtinguer par leur courage, & périr au commencement d'une carrière brillante qu'ils s'apprêtoient à parcourir. Il ſuffit pour le moment de nommer ſon fils aîné (Henri, Duc de Longueville): vainqueur à la bataille de Senlis (b), il annonçoit aux partiſans de la ligue l'ennemi le plus redoutable, lorſqu'au mois d'Avril 1565 il fut tué dans une ſalve que lui fit par honneur la garniſon de Dourlens. Il venoit d'être nommé Gouverneur de Picardie. Cette place lui valut des envieux; & l'envie eſt capable de tous les crimes. Mais n'anticipons pas ſur des événemens auxquels nous reviendrons.

(16) Ce corps de Proteſtans françois,

(a) Ce Seigneur avoit eu long-tems les bonnes graces de Catherine. Auſſi Grand Champ, dans ſa Lettre, ajoute-t-il ces mots: « Quand on lui rapporta la » mort du Duc d'Uſez, tout le ſervice qu'elle a fait à » ſon Chevalier d'honneur, ce fut de dire: *Hé! qui* » *eût voulu empoiſonner ce bon-homme-là?*

(b) Le Laboureur dans ſes Additions, Tome II, p. 652.

commandé par François de Hangeſt Sieur de Genlis (a), avoit opéré ſa jonction avec le Prince d'Orange à *Judoigne* vers la fin d'Octobre 1568. Genlis avoit traverſé le Duché de Luxembourg; dans ſa route, après avoir pillé les Abbayes de Haſliers & de St. Hubert, il brûla la dernière. Auſſi quelques Catholiques ont-ils prétendu que la fièvre chaude, dont il mourut l'année ſuivante à Strasbourg, fut le produit de la vengeance céleſte. M. de Thou attribue ſa maladie au chagrin d'avoir été remplacé par de Morvilliers (b) dans le commandement en chef.

(a) De Thou, Liv. XLIII.

(b) Louis de Launoy, Seigneur de Morvilliers, n'étoit point de la famille de Jean de Morvilliers, l'vêque d'Orléans, celui à qui on donna les Sceaux après la retraite du Chancelier l'Hôpital. Louis de Launoy, un des Chefs du Parti Proteſtant, ſe diſtingua par ſon patriotiſme. Voyant qu'on livroit des Places maritimes aux Anglois, il mit auſſitôt bas les armes, & ſe retira chez lui. Cette conduite fit préſumer à Catherine de Médicis qu'il ſe chargeroit volontiers de la réduction de Dieppe. Elle le lui propoſa. Launoy répondit qu'*il ne ſavoit ni opprimer, ni forcer la conſcience de perſonne.* Ces détails curieux ſe trouvent dans les Mémoires de Condé, T. V, p. 262. L'événement, dont nous parlons, s'étoit paſſé en 1563. Il paroît que Launoy en 1569 modifia la ſévérité de ſes principes, &

On a varié (a) ſur le nombre de ces Proteſtans François, lorſque Genlis les amena au ſecours du Prince d'Orange. Quoiqu'il en ſoit leur arrivée fit concevoir à ce Prince les plus grandes eſpérances. Le Duc d'Albe, ſentant ſon infériorité, eut la ſageſſe de ne point ſe compromettre. L'expérience lui avoit appris ce qu'on gagne en temporiſant. Les événemens juſtifièrent ſa manière de voir. Le reſte de la campagne s'écoula en marches, contremarches, & affaires de poſtes qui n'eurent rien de déciſif. Il ne ſuffit pas d'avoir à ſes ordres une armée nombreuſe. Il faut la nourrir & la payer. Le Prince d'Orange, preſſé par la diſette d'argent, écouta volontiers les conſeils de Genlis & des autres Officiers François. Ils le déter-

qu'il crut ne pas devoir ſe borner à une ſimple inaction.

(a) M. de Thou (Liv. XLIII) le porte à deux mille hommes d'Infanterie, & à cinq cent de Cavalerie. Selon Davila (Liv. IV, p. 326) la totalité montoit à trois mille. La Noue le réduit à deux mille. Si l'on en croit les commentaires mémorables de la guerre de Flandres par Bernardin Mendoza (Liv. IV, fol. 96 verſo,) le corps de Genlis étoit de dix-huit cent chevaux, & de quatre mille hommes de pied. Il eſt probable que l'Ecrivain Eſpagnol, pour relever la gloire du Duc d'Albe, a exagéré.

minèrent à entrer en France, pour aller ſe joindre au Prince de Condé. Ils pénétrèrent enſemble juſqu'à Soiſſons. Un camp volant, ſous les ordres du Maréchal de Coſſé, devoit les arrêter. Le Maréchal n'agit pas plus dans cette circonſtance, qu'il ne l'avoit fait auparavant, lorſqu'on annonça (a) au Duc d'Albe ce prétendu renfort, marchant pour ſe réunir avec lui. Si Catherine de Médicis promettoit beaucoup, & tenoit peu, elle ſavoit s'en dédommager par les heureuſes négociations des agens qu'elle employoit. Elle envoya Gaſpard de Schomberg qui, ſous prétexte de conférer avec le Prince d'Orange, corrompit une grande partie de ſon armée. Les ſoldats ſe mutinèrent, & refuſèrent de ſervir contre la France. Pour les appaiſer, il fallut ſe replier du côté de Strasbourg. Là le Prince

(a) La Cour de France, inſtruite de l'armement que les Proteſtans François préparoient contre le Duc d'Albe, lui offrit un ſecours de deux mille chevaux, que devoient commander le Duc d'Aumale, & le Maréchal de Coſſé Le Duc accepta ces offres, & il envoya Charles-Philippe de Croy, Marquis d'Havré, frère du Duc d'Arſchot, pour recevoir le ſecours en queſtion ſur la frontière. Ce Seigneur attendit en vain; car rien ne parut. (De Thou, Liv. XLIII, Commentaires mémorables de la guerre de Flandre par Mendoza, Liv. IV, fol. 78.)

d'Orange, forcé de licencier (a) ſes troupes, acquita une portion de leur ſolde en vendant ſa vaiſſelle ; & pour ſûreté du ſurplus, il leur hypotéqua ſes biens-fonds. De concert avec les Proteſtans François, qui l'avoient ſuivi, & qui n'étoient point reſtés en Brabant, comme le dit Caſtelnau, il s'incorpora dans l'armée que Wolfang de Bavière, Duc de Deux-Ponts, s'apprêtoit à conduire en France.

(17) La Diſſertation que l'Abbé le Laboureur (tom. II de ſes additions, pag. 616 & ſuiv.) a conſacrée à la mémoire des Comtes d'Egmond & de Hornes, nous a paru renfermer des réflexions d'un ſi grand ſens, & tant de particularités intéreſſantes, qu'au lieu de l'extraire, nous avons pris le parti de la conſerver en entier (a). Laiſſons donc le Laboureur parler lui-même....

(a) Selon Aubery de Maurier, (Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, p. 37) *le Prince de toute cette grande armée, ſe réſerva ſeulement douze cent chevaux.*

(b) Nous invitons le Lecteur à rapprocher ce morceau précieux de le Laboureur avec nos obſervations Numéros 2, 8, & 12, ſur le ſixième Livre des Mémoires de Caſtelnau. Il en réſultera un enſemble plus ſatisfaiſant.

« Le Sieur de Caſtelnau témoigne bien, » par ce qu'il raconte de ſon entretien avec » le Duc d'Albe, qu'il y avoit autant, ou » plus de vanité, que de paſſion pour le » ſervice de ſon Prince dans la ſanglante » exécution que ce Duc fit en la perſonne » du Comte d'Egmond & du Comte de » Hornes, de tout ce que les Pays-bas » avoient de plus illuſtre, tant en Nobleſſe » & en valeur, qu'en véritable grandeur & » en puiſſance. Je ne ſçaurois aſſez m'eſton- » ner de la maniere de ce dernier ſiécle, » & l'injuſtice des Politiques & de certains » Hiſtoriens qui les contrefont : on ne les » voit point ſi fleuris, ny de ſi bonne hu- » meur, que quand il s'agit de parler d'un » Cardinal de Granvelle, d'un Duc d'Albe » & d'autres gens du meſme eſprit de divi- » ſion & de cruauté. Ils ne trouvent plus » à rédire, que ſous prétexte du ſervice » du Maiſtre ils raſſaſient leur ambition du » ſang des Sujets, & qu'ils faſſent une ty- » rannie d'une Monarchie paiſible ; qu'ils » ne troublent que pour ruïner une autorité » légitime, pour rendre leurs pernicieuſes » maximes néceſſaires, & pour s'appliquer » le Gouvernement de telle ſorte, qu'on » ſoit obligé de leur laiſſer la puiſſance toute

» entiere, pour démeſſer ce qu'ils ont exprès
» embroüillé. Le Duc d'Albe fit à ſon arri-
» vée en Flandre, ce que font ſi ſouvent
» pour donner une maiſon ou un jardin à
» la mode, certains Architectes & Jardi-
» niers, qui ruïnent de vieux baſtimens pour
» en rébaſtir de moins durables & de moins
» commodes, ſans aucun reſpect de leur anti-
» quité : qui renverſent tout un jardin bien
» planté pour en faire une plaine, & qui
» cherchent avec plus de malice que d'art,
» des allées à faire dans les lieux où ſont les
» plus beaux arbres, pour avoir l'honneur
» de les avoir abbattus : enfin qui mettent
» à la place de ceux qui portoient des fleurs
» & du fruit, des plantes eſtrangeres, comme
» ſont les cyprès qui ne donnent pas meſme
» de l'ombre, & qui ne preſtent qu'une fu-
» neſte obſcurité. Qu'on les écoute diſcourir
» ſur leurs deſſeins, ils vous promettent les
» plus grandes choſes du monde, mais ce
» ſont des eſpérances douteuſes pour une
» perte preſente : & quelquefois il faut que
» le Maiſtre de la maiſoin attende que ces
» belles idées ſoyent achevées, dans quel-
» que recoin mal étayé, où l'impatience
» le gagne enfin, & où il ſe dépite contre
» l'Entrepreneur, qui luy laiſſe des maſures

» imparfaites pour des chaſteaux. C'eſt ce » qui arriva enſuite des renverſemens (a) que » le Duc d'Albe fit aux Pays-Bas ; le Roy

(a) « Le Duc d'Albe (dit un de nos anciens Ecri- » vains) penſoit eſteindre dans le ſang du Comte d'Eg- » mont & du Comte de Horne les feux des guerres » civiles de Flandres ; & il les alluma davantage. La » loi marche d'un autre air contre les *Grands* pour les » punir que contre les petits qui n'ont point de ſuite, » & dont on ne ſe ſouvient que tant qu'on les voit » entre les mains du bourreau. Les formes de Juſtice » ſont faites pour tous ; mais on en doit adoucir la » rigueur pour ceux qui marchent à la tête d'une grande » faction : il faut que la juſtice cède à la prudence. Si » les Comtes de Hornes & d'Egmont fuſſent morts en » une Chambre, & qu'on les euſt eſtranglez, comme » fit le Roy d'Angleterre le Duc de Gloceſtre, ſon » oncle, & puis fit courir le bruit par-tout qu'il eſtoit » mort à ſon lit, & pour mieux feindre, ſe rendit » tuteur de ſes enfans ; ſi (dis-je) on ne les euſt ren- » dus le ſpectacle de tous les Pays-bas, la Flandre n'euſt » eſté le théâtre de toutes les fureurs de la guerre : le » Duc d'Albe en fuſt ſorty avec moins de malédiction » & plus de gloire : il euſt laiſſé le ſervice de ſon » maiſtre mieux eſtably ; ſa mémoire n'euſt eſté tant » décriée de tous ; & ſa ſtatue foulant aux pieds des » monſtres, élevée au milieu de la Citadelle d'Anvers, » n'euſt pas eſté abbatue par le commandement du Roy » d'Eſpagne, à qui cet excès d'orgueil fuſt du tout » odieux. » (Hiſtoire de Charles IX, par Mathieu, Liv. V, p. 304 & 305.)

» d'Eſpagne crût d'abord à ſes conſeils ; il » luy en abandonna toute l'execution ; mais » laſſé d'attendre après cet Eſtat floriſſant » qu'il luy avoit promis, honteux de tant » ſang répandu en vain, & encore plus affligé, » de voir qu'en ſix ans d'adminiſtration ab- » ſoluë, l'averſion qu'on avoit conçûë de ſa » cruauté avoit eſtably & affermy au milieu » de ſes Eſtats la République de Hollande, » il le rappella pour n'en point haſarder les » reſtes ; & ce fut par ſes ordres qu'on arra- » cha des lieux publics, les ſtatues & les » trophées que ce Duc avoit élevés à ſa gloire » particuliere ; pour ſervir de monument » éternel de la déſolation de tant de Pro- » vinces.

Il n'y a point de plus dangereux remede contre l'héréſie que de n'en faire qu'un prétexte, & de le faire ſervir à des intereſts humains : c'eſt un ſacrilege malicieux de déguiſer la politique en religion, & de luy immoler de faux ſacrifices pour couvrir ſa cruauté. Ce n'eſtoit point tant par eſprit de zele comme par eſprit d'indignation, que le Cardinal de Granvelle, & le Duc d'Albe après luy, troublerent le repos des Pays-Bas ; où l'on peut dire qu'ils ont fait plus d'hérétiques qu'ils n'en ont défait. Le pre-

mier s'eſtant commis avec tous les grands par des nouveautez dans le gouvernement eccleſiaſtique & politique des Provinces, émut le ſcandale qui cauſa le ſchiſme. Il accuſa de la nouvelle opinion, qui eſtoit le crime d'eſtat de ſon tems, tous ceux qui ſe plaignoient de la dureté de ſon miniſtere & de l'inſolence de ſes déportemens. Il fit le mal plus grand qu'il n'eſtoit au Roy d'Eſpagne ſon maiſtre; il en déguiſa la cauſe, & rejetta tous les mauvais ſuccès de ſes violences ſur le trop de modération de la Ducheſſe de Parme, qui mettoit toutes choſes en accommodement; parce qu'elle n'adhéroit pas à toutes ſes paſſions, & qu'elle ne vengeoit pas ſes querelles. Ce Cardinal ayant le Duc d'Albe de ſon coſté auprès du Roy Catholique, il fit paſſer tous les Flamands, mais principalement tous les principaux de la nobleſſe, pour des rebelles & pour des hérétiques qu'il falloit opprimer. Dans le meſme tems on faiſoit les meſmes deſſeins contre les Huguenots de France, & pour cela on moyenna l'entrevue de Bayonne, où il ſe conclut une maniere de ligue; pour laquelle le Duc d'Albe qui avoit le ſecret du Roy ſon maiſtre, promit toute ſorte d'aſſiſtance : mais c'eſtoit avec plus d'envie de

nous jetter dans la guerre civile, que d'aider à nous en retirer. C'eſtoit pour menager le paſſage de l'armée eſpagnole par la France aux Pays-Bas, ſans nous mettre en ſoupçon qu'elle allaſt attendre l'occaſion de profiter de nos déſordres, & enfin pour nous repaiſtre de l'eſpérance d'un ſecours qui nous portaſt à tout entreprendre. Auſſi l'accorda-t-il plutoſt par oſtentation qu'autrement, quand la ſeconde guerre fut ouverte, puiſque le Comte d'Aremberg avoit ordre de luy de ne point combattre, & de fuïr l'occaſion de la bataille qui ſe donna auprès de Saint-Denis, comme a fort bien remarqué le ſieur de Caſtelnau. Son intention eſtoit principalement de prendre ſon tems pour terraſſer toutes les puiſſances des Pays-Bas, qui pouvoient balancer ſon autorité, qui avoient du crédit, & qui eſtoient capables d'entreprendre de maintenir les privileges des peuples & des villes, & de tempérer le gouvernement eſpagnol, tout contraire en ſes maximes à celuy des Flamands. Il eſperoit d'en venir encore plus facilement à bout, en les contraignant, meſme par déſeſpoir, à s'appuyer du party de la nouvelle opinion, qui d'ailleurs ſeroit affoibly par la diverſion du ſecours qu'ils auroient pû

pû tirer des huguenots de France, aſſez occupez à ſe défendre chez eux. Outre l'honneur qu'il ſe propoſoit d'avoir étouffé l'héréſie dans ſon gouvernement, & enſevely ſous ſes ruines toutes les grandeurs ſuſpectes au Conſeil d'Eſpagne, il croyoit avoir aſſez toſt fait, pour venir tomber ſur la France avec une armée catholique & victorieuſe, comme ſur un eſtat expoſé en proye, & qui ſeroit legitimement acquis à ſon maiſtre ſous prétexte ſpécieux & charitable d'y venir exterminer les hérétiques. Prétexte desjà concerté en Cour de Rome, où le Roy d'Eſpagne *faiſoit fort l'enfant gaſté de l'Egliſe*, qui ne faiſoit point de conſcience de croire que ſon zele pour la foy ne ſeroit pas trop récompenſé d'une couronne, laquelle auſſi bien n'eſtoit que trop lourde pour des enfans qui ne la pouvoient porter, & qui devoit faire partie du fardeau catholique de l'*Atlas Ibérien*.

Voilà en peu de mots les vaſtes penſées du Duc d'Albe, & ſur leſquelles rouloit toute ſa conduite, qu'il regla encore ſur celle du Cardinal de Granvelle; duquel il vint plutoſt executer les paſſions, que pour en réparer les dommages. Après avoir converty ſon titre de General des armes en celuy de

Gouverneur abſolu, par la deſtitution de la Princeſſe de Parme, à laquelle il ne laiſſa qu'un titre ſans fonction, dont elle ſe laſſa enfin de le voir abuſer, auſſi bien que de n'eſtre que complice de ſes entrepriſes, ſon premier exploit fut de ſe ſaiſir des perſonnes des Comtes d'Egmond & de Hornes. Il avoit eſté réſolu avec luy en Eſpagne, qu'on tendroit le meſme filet pour Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, & pour Antoine de Lalain, Comte d'Hooghſtrate; mais ils furent plus prudens de ſe défier de la foy d'un homme, qui venoit violer la paix que la Princeſſe avoit donnée à leur pays : outre qu'ils eſtoient moins innocens que les deux Comtes, tous deux bons Catholiques, qui n'avoient point d'intereſt particulier dans tout ce qui s'eſtoit paſſé, & qui ne s'eſtoient entremis qu'avec intention de pacifier les différends & de conſerver les priviléges de la patrie.

C'eſtoit pourtant aſſez qu'il euſſent fait voir leur credit & leur autorité, pour les rendre ſuſpects à un homme, qui ne vouloit pas ſouffrir qu'aucun Seigneur du pays demeuraſt en pouvoir de prendre le party d'un peuple qu'il vouloit mettre à ſa diſcrétion. Le Comte de Hornes neantmoins s'en

défia d'abord, & il joignit aux avis qu'il avoit des deſſeins du Duc d'Albe, ſon averſion naturelle contre la nation, ſon humeur farouche & ſuperbe, & ſa ſiniſtre & terrible phyſionomie : mais le Comte d'Egmond, qui ſe fioit à la ſeureté des traitez faits avec la Gouvernante, & à la memoire de ſes grands ſervices, l'emporta ſur tous ſes ſoupçons, & il l'obligea de venir avec luy au Conſeil intimé à Bruxelles le 6 de Septembre 1567 en l'hoſtel de Culembourg ; où ils furent arreſtez, luy par le Duc d'Albe, & le Comte de Hornes par Ferdinand de Tolede, fils du Duc : lequel feignant de le reconduire, le fit paſſer dans une ſalle pleine d'Officiers Eſpagnols, où il demanda ſon eſpée & le fit priſonnier de la part du Roy. L'affliction

(a) L'Eſpagnol Bernardin de Mendoza, (dans ſes Commentaires mémorables de la guerre de Flandre, Liv. III, fol. 50) n'a pu s'empêcher d'avouer que cet évènement fit la plus forte ſenſation : « Pour faire juſ» tice (dit-il) deſdits Comtes, ils furent menés à » Bruxelles du Chaſteau de Gand où ils eſtoient ſer» rés ; & là en place publique, leur furent les teſtes » tranchées, ce qui fut un ſpectacle bien triſte & dou» loureux pour ceux qui s'y trouverent, & qui don» noit à penſer à beaucoup de gens, voyant des per» ſonnages de telle qualité courir une ſi miſérable for» tune. »

que (a) que le peuple en témoigna, tant pour la conſidération de leurs perſonnes, que pour les malheurs qu'il augura d'une violence ſi publique, ne ſervit qu'à leur perte : le Duc demeura perſuadé qu'il s'eſtoit ſaiſi des principaux chefs du party qui ſe pouvoit former contre luy ; il fit éclater ce coup de ſa prudence & de ſa hardieſſe auprès du Roy d'Eſpagne, & il en exagéra l'importance de tant de réflexions à ſon avantage, ſur l'affection que les peuples leur portoient, ſur leur puiſſance, leurs dignités & la grandeur de leurs alliances, & de leurs maiſons, qu'il pouvoit bien encore feindre de la clemence impunément pour des perſonnes qu'il rendoit ſi redoutables, ſans craindre de donner atteinte à un Arreſt du Conſeil d'Eſpagne, qui ne relaſche rien de ſes réſolutions. C'eſt pourquoy il laiſſa paſſer neuf mois de tems, pendant leſquels le Prince d'Orange ayant formé ſon party, qu'il rendit juſte par la neceſſité de defendre ſa vie, les deux Comtes en parurent encore plus criminels, ſur la preuve de l'intelligence qu'ils avoient avec luy : & on leur fit leur procès comme tels, ſur des conſéquences tirées de leur conduite du paſſé ; quoyqu'ils la juſtifiaſſent aſſez par les raiſons qu'ils avoient

eues, d'accorder aux religionnaires pour le bien de la paix, des graces qu'ils eſtoient en pouvoir d'obtenir de force, & qui auroient eſté miſes en conſidération par leurs juges naturels.

Leur qualité de Chevaliers de la Toiſon-d'or ne les rendoit juſticiables que du Roy d'Eſpagne & de leurs Pairs, c'eſt-à-dire des autres Chevaliers, qui devoient eſtre leurs juges avec le Roy; mais comme leur ſalut dépendoit de leur privilège, ils en furent privez par une déclaration qui renvoya la cauſe par-devant le Duc d'Albe, avec pouvoir de prendre pour adjoints tels Commiſſaires qu'il luy plairoit, & qu'il n'avoit garde qu'il ne choiſit capables de déferer à la volonté du Prince, de s'éblouir des prétextes de la religion & des couleurs imaginaires du crime d'eſtat, & de ſatisfaire à la haine mortelle qu'il portoit à ces deux Seigneurs. Sans cette paſſion il auroit pu déferer au conſeil des ſages, qui luy remontroient qu'il auroit plus d'avantage de les garder priſonniers pour ſervir d'oſtages & pour retenir les peuples & les grands de leur alliance dans le devoir; mais il craignoit que quelque accident de guerre ne luy ravit l'occaſion de faire périr en la perſonne du Comte

d'Egmond un ennemy particulier (a), qui portoit ſa condition & ſes ſervices au-deſſus des ſiens, & en celle du Comte de Hornes, celle d'un ennemy du Cardinal de Granvelle, qu'il avoit fait rappeller des Pays-Bas, qui ſe glorifioit auſſi d'une naiſſance plus illuſtre que celle du Duc, & de la qualité de Souverain & de Prince de l'Empire : & enfin qui reprochoit à l'Eſpagne plus de ſervices qu'il n'en avoit reçu de récompenſes, & qui avoit eſté tout preſt de renoncer à tous les honneurs de chef des finances & du Conſeil des Pays-Bas, d'Admiral de Flandre & de

(a) Telle eſt la manière de voir à ce ſujer, de M. de Thou, (Liv. XLIII.) « La haine déclarée du Duc » d'Albe pour tous les Etrangers (raconte-t-il) & ſur- » tout pour le Comte d'Egmond, qui par ſa dignité, » ſon mérite & ſes ſerviees, ne le cédoit à perſonne, » pas même au Duc d'Albe, fut la vraie cauſe de la » mort de ces deux Comtes. » On croit que ce qui hâta leur perte, fut la néceſſité où le Duc d'Albe ſe trouva d'aller lui-même avec toutes les troupes du Roi en Friſe, pour venger la défaite du Comte d'Aremberg. Il craignoit qu'en laiſſant derrière lui ces Seigneurs & Gentilshommes, ils n'excitaſſent quelques nouveaux troubles en ſon abſence. Pour ſe délivrer de cette appréhenſion, & pour répandre la terreur, il ordonna l'exécution de leur ſentence, qu'il avoit prononcée en perſonne.

Gouverneur du Duché de Gueldres & de la Comté de Zutphen. Il vouloit encore avoir la gloire d'avoir immolé ces deux victimes à ſon ambition, & d'avoir ſignalé la puiſſance de ſa charge par ce terrible exemple de ſa ſeverité. Il les condamna à mort, & les fit executer en pleine place de Bruxelles le 5e jour de Juin 1568 au milieu d'une armée entiere, qui ne put empeſcher les cris des habitans contre ſa cruauté, & qu'ils n'accouruſſent en foule tremper leurs mouchoirs dans un ſang dont ils proteſterent la vengeance avec des reſſentimens ſi publics, que le Duc fut obligé d'employer toutes les troupes eſpagnoles à la garde de ſa perſonne. Martin Rithovius, Eveſque d'Ipre, qui les aſſiſta à la mort, leur rendit ce funeſte devoir avec une très-ſenſible affliction, & eux de leur part témoignerent une généroſité ſi héroïque, qu'on eut dit à les voir conduire au ſupplice, qu'il eſtoit plutoſt le martyr que le confeſſeur, tant il avoit de regret d'aſſiſter à un ſacrifice ſi ſanglant, & qu'il prévoyoit devoir eſtre expié d'une longue *Iliade* de malheurs; tant ils avoient de conſolation, de mourir avec un témoignage ſi public de l'affection des peuples, de leur innocence, & de la violence de leur ennemy.

Leurs corps (a) furent portez comme en dépoſt en l'Egliſe de Sainte-Gudule de Bruxelles, où il y avoit toujours grande affluence de peuple priant & pleurant, & enfin transferez, celuy du Comte d'Egmond à Sottenghien, & celuy du Comte de Hornes à Kempen.

C'eſt aſſez pour l'éloge du Comte d'Egmond, de dire qu'après avoir eu part à tous les exploits de Charles V en qualité de l'un de ſes Lieutenans-Généraux, il mérita l'honneur des deux plus grandes victoires du Roy Philippe II, celle de Saint-Quentin, & celle

(a) « Les têtes de ces deux Comtes (dit encore » M. de Thou, Liv. XLIII) furent attachées à des » poteaux de fer, & reſterent pendant deux heures » expoſées à la vüe du Peuple. Telle fut la fin du » Comte d'Egmond, âgé de 46 ans. L'horreur qu'on » avoit conçue pour les Proteſtans, avxquels on » croyoit que le Comte avoit été favorable, ou plu- » toſt la haine, l'envie, la jalouſie du Duc d'Albe qui » faiſoit un abus manifeſte de la puiſſance qu'on luy » avoit confiée, l'emporterent ſur les égards dûs au » mérite, & aux ſervices du Comte. Son plus grand » chagrin, en mourant, fut de laiſſer dans une extrême » pauvreté ſon épouſe & ſes enfans. » On retrouvera dans les Mémoires de Brantôme (à l'article du Comte d'Egmont) diverſes particularités relatives à la mort de ce Seigneur.

de Gravelines, qui nous obligerent à rendre toutes nos conqueſtes & à compter pour rien tout le ſang répandu depuis le regne de François Ier. C'eſt ce qui fit dire à noſtre Ambaſſadeur, qui s'eſtoit coulé inconnu parmy la preſſe lors de ſon ſupplice, qu'il avoit vu couper à l'Eſpagne une teſte qui avoit par deux fois fait trembler la France. Il eſtoit Chevalier de la Toiſon-d'or, Gouverneur de Flandre & d'Artois; il y eſtoit conſideré comme le libérateur de la patrie pour ſes actions guerrieres; il en eſtoit les délices pour ſa généroſité, il en eſtoit encore l'honneur par ſa nobleſſe & par les grands biens qu'il y poſſedoit, & enfin par toutes les marques de grandeur qui ſe peuvent rencontrer en une perſonne de ſon rang. Il s'appelloit Lamoral d'Egmond, & ſortoit des anciens Seigneurs d'Egmond en Hollande, érigé en Comté l'an 1492 en faveur de Jean, ſieur d'Egmond, ſon ayeul, Chevalier de la Toiſon-d'or & Gouverneur de Hollande; qui de Madelaine, fille de George, Comte de Werdenberg, laiſſa le Comte Jean II, auſſi Chevalier de la Toiſon-d'or, mort à Milan l'an 1528, duquel & de Françoiſe de Luxembourg, Comteſſe de Fiennes, Princeſſe de Gavre, fille de

Jacques, auſſi Chevalier de la Toiſon-d'or, &c., ſortirent Charles, Comte d'Egmond, Chambellan de l'Empereur Charles V, mort en Italie ſans alliance, ledit Lamoral Comte d'Egmond, & Marguerite d'Egmond, premiere femme de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & mere de Louiſe de Lorraine, Reine de France, femme du Roy Henry III. Avec l'honneur de tant d'illuſtres alliances, le Comte Lamoral avoit un droit avantageux en apparence, mais funeſte & fatal en effet à la maiſon d'Egmond, où les Duchez de Gueldres & de Juilliers & le Comté de Zutphen apporterent plus de diſgraces que de grandeur. Il prétendoit en devoir eſtre héritier, & il en écartella ſes armes; ce qui fut aſſez ſuſpect dans un tems de trouble, auquel il ſembloit que chacun ſe voulant cantonner, il porteroit ſes deſſeins ſur Gueldres & Zutphen, dont le Comte de Hornes ſon parent eſtoit Gouverneur. Tout le monde eſtoit aſſez favorable à cette prétention à cauſe du nom d'Egmond, porté par les deux derniers Ducs de Gueldres; mais il y avoit de plus proches héritiers, au cas que l'aliénation faite par le Duc Arnoul en faveur du Duc de Bourgogne, prédeceſſeur des Rois d'Eſpagne,

put eſtre conteſtée : car Adolphe ſon fils qu'il déſherita, n'ayant eu qu'un fils, Charles, Duc de Gueldres, mort ſans enfans, & Philippe de Gueldres, femme de René, Duc de Lorraine ; cet eſtat eſtant ſucceſſible aux femelles comme aux maſles, par l'exemple meſme de la Maiſon d'Egmond, en laquelle il eſtoit tombé en vertu du mariage d'entre Jean, ſieur d'Egmond & Marie d'Arkel, fille de Jean, ſieur d'Arkel, & de Jeanne, ſœur de Renaud, Duc de Juilliers & de Gueldres, qui ſe voyant ſans enfans, diſpoſa de ſa ſucceſſion en faveur de cette Jeanne ſa ſœur & de ſes enfans : les Ducs de Lorraine le devoient exclure comme iſſus de cette Philippe. Après les Ducs de Lorraine, les plus proches heritiers eſtoient les Rois d'Eſcoſſe & les Comtes Palatins, ſortis de Marie d'Egmond, femme de Jacques II, Roy d'Eſcoſſe, & de Marie d'Egmond, dite de Gueldres, ſœur d'Adolphe, qui avoit pour ſœur puiſnée Marguerite de Gueldres, femme de Henry de Baviere, Comte de Spanheim, anceſtre des Palatins, tous iſſus d'Arnold, ſieur d'Egmond I, Duc de Gueldres, à cauſe de ſa mere. Cet Arnold eut pour frere puiſné Guillaume, ſieur d'Egmond, qu'il luy laiſſa pour partage, qui de Walpurge

de Meurs laiſſa deux enfans, Jean I., Comte d'Egmond, mentionné cy-devant, & Frederic d'Egmond, ſieur d'Yſelſtein, qui fit la branche des Comtes de Buren. Le Comte d'Egmond ſoutenoit que les maſles eſtoient préférables ; & il luy échappa ſur ce ſujet de parler avec trop de liberté du tort que le dernier Duc de Bourgogne & la Maiſon d'Auſtriche avoient fait à ceux d'Egmond, de les priver d'un eſtat ſi conſiderable & de les faire décheoir de la dignité de Princes & de Souverains. Ce ne fut pas un des chefs de ſon procès qu'on expoſa à la vue des nations ; car on ne vouloit pas réveiller un droit tantoſt preſcrit, mais ce fut le puiſſant motif de ſa perte dans l'eſprit du Roy d'Eſpagne : qui croit qu'il n'appartient qu'à luy d'eſcarteller de tous les Empires & de toutes les Couronnes, pour faire de l'eſcu de ſes armes le miroir perpetuel de ſon ambition & le plan de ſes deſſeins ; qui ne perd pas un ſeul de ſes titres, qui les employe en toutes ſortes d'actes, & qui en a fait une litanie portant indulgence à tous les Catholiques qui l'apprendront par cœur & qui la croiront. Avec tant d'avantages de grandeur du coſté du ſang des dignitez, & des grands exploits de guerre, le Comte Lamoral joi-

gnit encore une alliance de la premiere marque, par le mariage qu'il contracta avec Sabine de Baviere, ſœur de Frideric III, Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire, fille de Jean Prince de Simmeren, & de Beatrix de Baden. Elle fit tous les devoirs d'une femme genereuſe pour fléchir le Roy d'Eſpagne en faveur de ſon mary; & ſi elle ne luy put ſauver la vie avec l'interceſſion de tous les Princes qu'elle employa, elle luy conſerva l'honneur, & laiſſa une tache de la derniere ingratitude ſur la memoire du Roy Catholique, par le *factum* qu'elle fit imprimer pour la juſtification du Comte. Elle y repréſente tous ſes ſervices avec des ſentimens ſi tendres & ſi preſſans, que la poſtérité compatira éternellement à ſon affliction, auſſi bien qu'à celle de Marie de Montmorency, femme de Pierre Erneſt, Comte de Mansfeld, Chevalier de la Toiſon-d'or & Gouverneur du Luxembourg, qui pour rendre le meſme office au Comte de Hornes ſon frere, fit mettre au jour un livre ſous le titre de *Déduction de l'innocence de Meſſire Philippe de Montmorency, Comte de Hornes.*

Du mariage du Comte d'Egmond avec Sabine de Baviere, ſortirent douze enfans,

dont il y en avoit onze vivans, qui implorerent en vain la miſericorde du Roy d'Eſpagne pour leur pere. Ceux qui furent mariez, ſont Philippe Comte d'Egmond Prince de Gavre & de Steenhuiſe, Chevalier de la Toiſon d'or, tuè à la bataille d'Yvry ſans enfans de Marie de Hornes: Lamoral Comte d'Egmond Baron de Fiennes, qui en haine de la mort de ſon pere quitta le party d'Eſpagne, s'attacha au Duc d'Anjou, & fut aſſaſſiné en France, où il avoit épouſé Marie de Pierrevive: le troiſiéme fut Charles Comte d'Egmond Prince de Gavre, duquel & de Marie de Lens eſt iſſu le Comte d'Egmond d'à preſent. Les filles furent Leonore femme de George de Hornes Comte de Houtkerke, Baron de Gaesbeke Vicomte de Furnes, fils de Martin Sieur de Gaesbeke, & d'Anne de Croy, qui à laiſſé poſterité; Sabinne d'Egmond allée à George Eberard Comte de Solme: Madeleine mariée à Floris de Stavele Comte de Herlies: & Marie Chreſtienne d'Egmond alliée à Oudart de Bournonville Sieur de Capres, Vicomte de Barlin, Baron de Houllefort, &c. depuis créé Comte de Hennin, Chevalier de la Toiſon d'or, Chef des Finances des Pays-bas, & Gouverneur d'Artois; le-

quel eſtant mort l'an 1585, elle ſe rémaria deux ans aprés à Guillaume de Lalain Comte de Hooghſtrate & de Renembourg & en eut Antoine de Lalain Comte de Hooghſtrate & Renembourg, mort ſans enfans de Marie Marguerite de Barlaimont. Son troiſiéme mary fut le fameux Charles Comte Mansfeld, Admiral des Mers des Pays-bas, General de l'armée Chreſtienne & Imperiale de Hongrie contre les Turcs. Oudart de Bournonville, duquel il luy reſta des enfans, eſtoit François de naiſſance & d'extraction, comme a fait voir le Sieur d'Hozier, dans la Table Genealogique qu'il a fait imprimer l'an 1657. de cette illuſtre maiſon de Bournonville; dont il donne dix-neuf degrez depuis l'an 1035 juques à preſent. Pierre Sieur de Ranchicourt ayeul maternel d'Oudart, & Conſeiller & Chambellan de Philippe Ier Archiduc d'Auſtriche, Roy d'Eſpagne, & de l'Empereur Charles V ſon fils, n'ayant que luy d'heritier des grands biens qu'il poſſedoit aux Pays-bas, il le déroba dans ſa plus tendre jeuneſſe à la France, que tous ſes anceſtres avoient toûjours ſervie avec tant de réputation, de valeur & de fidélité, dans les premieres charges des armées & dans les Gouvernemens les plus

importans. Il l'éleva dans la réconnoiſſance qu'il devoit à la Maiſon d'Auſtriche, & y ayant encore eſté obligé par la récompenſe des grands ſervices qu'il luy continua comme ſon heritier, il adopta pour ſa Patrie celle où il avoit eſté nourry dès ſon enfance. Alexandre ſon fils unique, fut comme luy Comte de Hennin, Vicomte de Barlin, Baron de Houllefort, Sieur de Capres, Hourec, Divion, Ranchicourt, &c. & Chevalier de la Toiſon d'or. Il merita encore la charge de Gouverneur & Capitaine General de la walonne, & obtint favorablement du Roy Henri IV l'érection en Duché de la Terre de Bournonville, l'une des plus anciennes Baronies du Boulenois, après qu'il l'eut rachetée des Sieurs de Lamet-Bournonville, auſquels elle eſtoit échûë par ſucceſſion de la branche aiſnée fonduë en leur famille. Cette faveur de la Cour de France accrût contre luy la jalouſie naturelle, que les Eſpagnols portent aux Grands Seigneurs de Flandre qui ſont d'extraction Françoiſe, & qui cherchent des dignitez hors de leur Cour, pour conteſter celle des Grands d'Eſpagne, & avoir dequoy répondre à leur orgueil : & comme les défiances qu'on avoit de luy l'obligerent de ſa part à tenir des

voyes

voyes pour ſe garantir de ſurpriſe, il ne put éviter de quitter la Flandre, où c'eſtoit eſtre aſſez criminel que d'eſtre ſuſpect. Il ſe retira en France ſous la Protection de noſtre Roy, & mourut à Lyon l'an 1656. Il avoit épouſé Anne de Melun, fille de Pierre Prince d'Eſpinoy, Marquis de Richebourg Baron d'Antoing, Seneſchal de Hainaut, &c. & d'Hippolyte de Montmorency, petite-fille de Hugues de Melun Prince d'Eſpinoy, qui avoit épouſé Yolande de Werchin Seneſchale de Hainaut, & qui eſtoit fils de François de Melun Prince d'Eſpinoy, &c. Chevalier de la Toiſon d'or & Conneſtable de Flandre, & de Louiſe de Foix fille de Jean Comte de Candale, & d'Iſabelle d'Albret, & ſœur d'Anne de Foix Reine de Hongrie. Ainſi cette Dame, auſſi bien que Marie Chreſtienne d'Egmond, apporta au Duc de Bournonville ſon mary, par les Maiſons de Melun & de Montmorency, toutes deux des plus illuſtres de France & les plus fertiles en Dignitez, des Alliances avec nos Rois, tous les Princes, & tous les Grands de ce Royaume. Il en eut deux fils, l'aiſné eſt Alexandre Prince de Bournonville Comte de Hennin, & le ſecond Ambroiſe Duc de Bournonville;

que leur vertu a fait triompher de la disgrace de leur Maiſon, & tous deux heureux dans les diverſes inclinations qu'ils ont eu: le premier de conſerver les biens qui luy devoient appartenir aux Pays-bas, qu'on peut dire qu'il a réconquis par ſa valeur qui luy a fait obtenir depuis l'érection en Principauté de ſes Terres de Brabant: & le ſecond de maintenir & de relever en France l'ancienne réputation & la gloire du nom de Bournonville, ſi celebre dans nos Hiſtoires. Il l'a encore illuſtrée par ſes grands & fidèles ſervices, qui luy ont fait meriter avec l'eſtime & les bonnes graces du Roy, la Charge de Chevalier d'honneur de la Reine future, & celle de Gouverneur de Paris en ſurvivance du Mareſchal de l'Hoſpital. Ce n'eſt pas le moindre Eloge qu'on puiſſe donner à ce Duc, de le loüer de n'avoir emprunté de la grandeur de ſa naiſſance, que cette genereuſe émulation, qui luy a fait ſurmonter tant de travaux pour la rètablir, & s'en étant acquité, comme il a fait avec l'applaudiſſement de toute la Cour dans la fleur de ſon âge; on doit croire que ſa valeur n'a rien fait pour ſa fortune particuliere, que le Public ne doive eſperer de ſes autres vertus dans

les Dignitez où il eſt appellé. Il épouſa l'an 1655 Lucrece-Françoiſe de la Vieuville fille de Charles Duc de la Vieuville, Chevalier des Ordres du Roy, Surintendant des Finances, & de Marie Bouhier de Beaumarchais,

Philippe de Montmorency Comte de Hornes, compagnon de la déplorable deſtinée du Comte d'Egmond ſon Couſin, le fut auſſi des meſmes honneurs & de la meſme eſtime. Il partagea particulierement avec luy la gloire de la Bataille de ſaint Quentin, perduë par le Conneſtable de Montmorency ſon parent; & entr'autres Priſonniers qu'il y fit, ſe rencontra Gabriel de Montmorency Baron de Montberon quatrième fils du Conneſtable: qui à l'âge de quinze ans fut pris à la teſte d'une Compagnie de Gendarmes qu'il avoit déja l'honneur de commander, & luy paya depuis ſa rançon par les mains de Galeotto Magalotti Marchand Florentin. Ses autres Services luy avoient déjà acquis les premieres Dignitez de la Cour de l'Empereur Charles V & de Philippe II ſon fils, auquel il le donna après l'avoir nourry auprès de luy, & après avoir goûté ſon eſprit & ſon courage dans pluſieurs Voyages, qu'il fit à ſa ſuite en qualité de Gentil-hom-

me de ſa Bouche. Il le fit Capitaine des Gardes du Prince ſon fils, lors Roy d'Angleterre, & ſucceſſivement le créa Gouverneur de la Duché de Gueldres & de la Comté de Zutphen, & Chevalier de ſon Ordre de la Toiſon. Philippe II. ſon ſucceſſeur voulant auſſi luy donner des marques de ſa réconnoiſſance, & qu'il ne dût qu'à luy, adjouſta à ſes diguitez celles de ſon Chambellan, d'Admiral & de Chef des Finances des Pays-bas, & de Gouverneur de Tournay. Voilà en apparence le plus grand & le plus ferme établiſſement du monde, avec l'avantage qu'il avoit d'eſtre Comte de Hornes Souverain de Wert, à cauſe dequoy il battoit Monnoye d'or & d'argent, Baron d'Altena, Seigneur du Pays de Nivelle en Flandre, & de pluſieurs autres grandes Terres ; auſquelles il joignit encore les Comtez de Nieunaert, de Meurs, & de Zaerwerden, par ſon mariage avec Walburge fille de Guillaume Comte de Nieunaert, & d'Anne de Weert Comteſſe de Meurs & de Zaerwerden, & ſœur d'Herman Comte de Nieunaert mort ſans enfans. Il ſembloit, dis-je, que la Fortune contribuoit de toutes ſes faveurs avec la grandeur des biens & des alliances, pour faire d'un ſi digne Sujet non

ſeulement un grand Seigneur, mais un grand Prince : mais c'eſtoit un précipice où elle l'élevoit, pour le faire perir avec plus d'eclat, parce qu'il avoit le cœur trop grand, pour l'aſſujettir à toutes les baſſeſſes, que les Miniſtres d'Eſpagne demandoient aux Seigneurs Flamands de la premiere qualité. Il ne voulut point trahir la réputation de ſon nom, ny l'honneur de ſes charges par les déferences qu'exigeoit l'ambition & l'humeur altiere du Cardinal de Granvelle, ny ſouffrir les nouveautés, qu'il vouloit introduire ſous prétexte de Religion & de l'autorité du Prince, pour faire des Pays-Bas le Theatre de la plus miſérable & de la plus cruelle ſervitude. Il refuſa ſes ſuffrages à une violence pernicieuſe à l'Eſtat, il ſe commit pour la liberté publique contre les ſentimens & contre les deſſeins du Cardinal, il en eſcrivit librement au Roy, & enfin on luy fut obligé de ſa révocation. Comme il avoit fait paroiſtre dans ce grand demeſlé autant de zele pour la Patrie que de crédit & de fermeté ; on eut moins d'égard à la juſtice de la cauſe qu'il avoit ſouſtenuë, qu'à la façon dont il l'avoit pourſuivie. Toutes ſes belles qualitez devinrent ſuſpectes, & ſes exploits de Guerre, & la dépenſe de ſes biens, dont

il aliéna juſques à la valeur de plus de trois cens mille eſcus pour ſubvenir aux dépenſes neceſſaires au ſervice de ſon Roy, comme la Comteſſe de Mansfeld ſa ſœur rémontra pour ſa juſtification, ne ſervirent qu'à rendre plus redoutable le reſſentimeut d'un Seigneur ſi genereux & plus facile à détruire qu'à entretenir en intelligence avec un Gouverneur, qui avoit tant à entreprendre que le Duc d'Albe. C'eſt pourquoy ce Duc faiſant ſon point capital de ſa ruïne & de celle du Comte d'Egmond ſon intime & ſon allié, ne fit point de difficulté de feindre qu'il avoit ordre du Roy d'Eſpagne d'Eſtouffer la mémoire des premiers troubles & de ſe conduire par leurs conſeils pour rétablir la paix; & les ayant mandé ſous ce prétexte, le Comte de Hornes, quoyque le plus prudent, ſe laiſſa perſuader par le Comte d'Egmond, & vint donner avec luy dans le piege qui leur eſtoit préparé. Plus un homme de cette qualité a eu de titres & d'emplois dans un Eſtat, plus il eſt aiſé de trouver des moyens de luy faire ſon procès, & ce malheur eſt encore plus inévitable dans un Pays ſi plein de déſordres & de factions qu'eſtoit la Flandre, tant à cauſe de la nouvelle Religion que du mauvais Gouvernement du Cardinal de Granvelle. Comme tout le monde

s'eſtoit commis dans l'un ou dans l'autre intereſt, il n'y avoit perſonne qui ne fut dans le péril d'une malicieuſe recherche ; car rien n'échappe à la ſubtilité d'un homme de l'inclination du Duc d'Albe, qui avoit pour maxime *qu'il falloit à l'exemple de Tarquin couper les teſtes des pavots les plus éminens pour dormir de bon ſomme avec de ſi grandes penſées.* Il imputoit à un chacun des intereſts ſelon ſes ſoupçons ; ſi quelqu'un échappoit à la preuve du crime d'héréſie, il le faiſoit tomber dans le crime d'Eſtat, qui n'eſt pas moins récommandé à des Commiſſaires qu'on choiſit ordinairement capables de ne douter de rien qui ſoit à la charge des accuſez & de croire à toute ſorte d'intéreſts, tels qu'on les veut imaginer. Sans conſidérer les temps qui doivent ſervir de regle, on leur fait juger les actions les plus droites ſur des maximes générales, comme s'il n'y avoit pas des conjonctures qui forcent à des accommodemens néceſſaires, comme fut celuy que ce Comte fit avec les Proteſtans de Tournay, quand il leur accordá des Temples, pour empeſcher la prophanation de toutes les Egliſes à une populace mutinée, dont il appaiſa la violence, qu'il ne pouvoit réprimer ny par l'autorité ny par les armes. Ce fut le principal

chef de ſon accuſation ſous lequel on le fit mourir, quoyque ce fut celuy duquel il ſe purgea le mieux ; mais le véritable motif de ſa perte, fut ſa puiſſance, & ſon humeur fiere & hautaine, qui luy avoit fait mépriſer le Cardinal de Granvelle, & qu'il avoit faït paroiſtre inflexible, juſques à dédaigner l'Ordre d'Eſpagne & à mettre en délibération de le renvoyer & de renoncer à tout ce qu'il avoit de biens & de dignités aux Pays-Bas, pour ſe retirer dans les terres qu'il tenoit en Souveraineté de l'Empire. Parmy ces ſentimens qu'il ne cacha pas aſſez, il luy arriva encore de laſcher pluſieurs paroles d'aigreur contre la Nation Eſpagnole & contre la dureté de ſa domination : ce qui n'eſt pas un crime rémiſſible, ny moins grand que celuy de leze-Majeſté ; parcequ'il n'y a point d'Eſpagnol qui ne tranche du Citoyen de l'ancienne Rome dans toutes les Provinces qui appartiennent à ſon Prince, & qui ne croye avoir un caractere pour y commander ſans aucun reſpect, ny à l'ordre de leur gouvernement, ny au mérite & à la grandeur des Seigneurs naturels du Pays. Je joins à cette conſideration, qu'il n'y a point de Gens qui vengent l'autorite prétenduë violée comme ceux auſquels elle n'appartient pas naturellement. C'eſt un Monſtre des

derniers temps, qui dévore tous les Heros & toutes les Maiſons illuſtres; c'eſt un Dragon flateur, qui trompe les Souverains par les faux miroirs d'une eſcaille variée de mille couleurs, qni ſont tous d'intelligence pour repréſenter en mille ſortes, & pour donner mille reliefs à une ſeule impreſſion de peu d'amour ou de fidelité de la part de leurs plus proches ou de leurs plus affectionnez Serviteurs. Ils faſcinent leurs yeux, ils les troublent de l'eſprit de *Saül*; & traverſans ainſi le repos d'une Royauté legitime, ils en ſont changer les maximes & la douceur. Tous les Eſtats ſont ſujets à ce malheur, mais il eſt perpetuel en ceux, qui ſont toûjours privez de la préſence de leur Prince comme ſont les Pays-bas; & c'eſt auſſi ce qui a cauſé la ruïne de tant de grandes Familles qui y eſtoient, & qui ſont reſtées à n'y pouvoir ſubſiſter qu'avec le regret de n'oſer aſpirer aux Charges & aux Gouvernemens, & de cultiver ſans honneur les reſtes de ces noms, ſi fameux en nos (a) Hiſtoires durant les Guerres des Ducs de Bourgogne. Quand leur Fortune

(a) Liſez particulièrement les Mémoires d'Olivier de la Marche, & du Clercq (Tomes VIII, & IX de la Collection.)

ne ſeroit pas ſuſpecte & perilleuſe, elle eſt à preſent ſi bornée daus la Petite eſtenduë de ce qui reſte de Provinces au Roy d'Eſpagne aux Pays-bas, d'où dépend leur unique établiſſement ; & elle eſt d'autre-part ſi peu aſſeurée par le changement des Gouverneurs dont il faut dépendre : que le Comte de Hornes, qui prévoyoit ces diſgraces d'un Gouvernement eſtranger, par l'experience qu'il en avoit fait ſur la conduite du Cardinal de Granvelle, eſt plus à loüer qu'à blaſmer de l'avis qu'il donna, de fermer les entrées de la Flandre aux Eſpagnols. Cela eut empeſché que la Paix, que la Princeſſe de Parme avoit faite, n'eut eſté violée par le Duc d'Albe ; il n'auroit pas répandu tant de ſang, il u'auroit pas eſté vengé ny expié par une revolte neceſſaire, comme fut celle du Prince d'Orange & des Hollandois ; & les Comtes de Hornes & d'Egmond auroient eſté capables par leur crédit & leur puiſſance, de conſerver les Provinces en union ſous l'obéïſſance du Roy d'Eſpagne, au lieu que leur mort les diviſa, qu'elle ſervit de prétexte au Prince d'Orange, & qu'elle le rendit ſeul Chef d'un Party, qui auroit eſté moins à craindre ſous la conduite de pluſieurs. C'eſt ce que les Politiques remon-

trerent à ce Duc ; mais ce fut ſans le pouvoir fléchir, tant il s'eſtimoit glorieux de ſignaler ſon autorité par un coup de foudre, qui épouvantaſt toute l'Europe, & dont il ſe venta au ſieur de Caſtelnau, qui le témoigne en ce Chapitre, comme du plus grand exploit de ſon Siecle ; ne feignant point de le propoſer pour exemple, au Roy & aux Miniſtres de France.

Le Comte de Hornes mourut à l'âge de 60, & n'ayant eu qu'un fils unique mort avant luy ; Florent autrement appellé Floris de Montmorency Baron de Montigny ſon frere, Gouverneur & Bailly de Tournay, Chevalier de la Toiſon d'or, fut plûtoſt héritier de ſon malheur que de ſes biens. Il n'y avoit point de Seigneur en Flandre qui fut en plus haute eſtime, pour la generoſité, pour la candeur de l'ame, & pour la nobleſſe du cœur, & la magnificence ; il avoit encore l'eſprit fort beau ; il entendoit parfaitement toutes ſortes d'affaires, & les traitoit avec une ſuffiſance, qui le rendit néceſſaire dans toutes les négociations, qu'il fallut faire pour appaiſer les troubles qui ſurvinrent aux Pays-Bas. Il s'y concilia les cœurs de tout le monde ; & l'eſtime qu'on eut de luy, le fit par deux fois députer en Eſpagne pour les intereſts

de la Patrie & pour le ſervice du Roy. Au premier voyage, qui fut l'an 1562. Philippe II. luy témoigna toutes ſortes de ſatisfactions de ſes ſervices, de ſa prudence, & de ſes conſeils; mais le ſecond l'an 1567. ne luy réuſſit pas de meſme, quoy que d'abord il eut eſté reçû avec le Marquis de Berghes ſon Collegue. Les choſes eſtant en eſtat que c'eût eſté trahir la cauſe publique de cacher la verité & de déguiſer ſes ſentimens, il parla franchement contre l'Inquiſition qu'on vouloit eſtablir aux Pays-Bas, & contre les Edits. Il inſiſta avec la meſme force pour obtenir une Amniſtie generale en faveur de ceux, que la paſſion avoit pû faire manquer à leur devoir : & parce qu'il luy arriva de dire *que la défiance des Grands ſe pouroit tourner en un déſeſpoir, qui aliéneroit leurs affections & qui priveroit le Roy de leurs ſervices*; cela fut relevé comme une menace, & principalement par le Duc d'Albe, qui eſtoit dés-jà deſtiné pour aller venger l'autorité Royale aux Pays-Bas & pour la rétablir. Le Roy ſe reſſouvenant à ce ſujet que le ſieur de Montigny, lors de ſa premiere députation, avoit blâmé avec la meſme liberté la conduite du Cardinal de Granvelle, il ne fut pas mal-aiſé de le perſuader qu'il eſtoit

d'intelligence avec les malcontens, & de luy rendre ſuſpecte une ingenuité qui méritoit d'eſtre récompenſée. Sur ces entrefaites, il entra en jalouſie du trop de part que Charles ſon fils prenoit aux affaires des Pays-bas, & comme c'eſtoit le plus juſte prétexte de la Perte de ce Prince qu'il avoit reſoluë, il y falloit vraiſemblablement envelopper le ſieur de Montigny, & le Marquis de Berghes, qui de leur part preſſoient leur congé, pour éviter le danger dont ils ſe voyoient menacez; mais il les rémit au voyage qu'il eſtoit preſt de faire en leur pays. Ils n'eſtoient pas ſi mal avertis de tout, qu'ils ne ſçûſſent bien qu'il n'avoit d'autre envie que de préparer par ce bruit le paſſage du Duc d'Albe; & parce qu'ils ne voyoient plus rien à craindre pour ſon ſervice & pour le ſalut de ſes peuples, ils ne purent s'empeſcher d'en témoigner du déplaiſir, & meſme d'en eſcrire en Flandre. Le Marquis cependant mourut d'affliction, d'autres diſent de poiſon; & le ſieur de Montigny demeuré ſeul, s'apperçut en meſme temps qu'il eſtoit obſervé. Il apprit encore la priſon du Comte de Hornes ſon frere, & incontinent après il ſe vit auſſi arreſté & conduit à Segovie. Il y réclama en vain les privileges de l'Ordre

violez en la maniere de ſa détention, & il n'en fut que plus indignement traité pour toutes les requeſtes qu'il preſenta, afin d'obtenir qu'on luy fit ſon procès. Dans ce miſérable eſtat il fut ſecretement averty de la mort de ſon frere, qu'on luy avoit voulu cacher, il tenta un moyen de ſe ſauver, qui fut découvert ſur le point de l'execution, & luy plus reſſerré que devant, avec un corps de Garde toûjours veillant dans ſa chambre, qui inſultoit à ſon malheur, qui avoit la malice & la cruauté des Soldats Romains de la garde de *Perſée Roy de Macedoine*. Ils joüoient perpetuellement toutes les nuits autour de ſon lit, ils le réveilloient par des diſputes ou des blaſphéſmes, & répondoient rudement à toutes ſes prieres de luy donner du repos, qu'ils n'eſtoient auprès de luy que pour faire le contraire de ce qu'il ſouhaiteroit d'eux. Avec ſa diſgrace particuliere il reſſentoit encore plus vivement comme un Maiſtre génereux, celle de ſes pauvres domeſtiques; que la complicité de ſon évaſion tenoit dans une priſon encore plus cruelle que la mort, à laquelle ils eſtoient condamnez, & qu'ils n'échapperent que par un miracle du ciel en faveur de leur fidélité. Cela l'obligea de preſſer plus ardem-

ment que jamais qu'on luy accordaſt la grace de luy faire ſon procès ; mais parce qu'on ne ſçavoit dequoy le convaincre, & qu'il ne put eſtre jugé qu'en Eſpagne où eſtoit le Roy, qui y devoit eſtre preſent avec ſes Confreres les Chevaliers de l'Ordre, la commiſſion fut renvoyée au Duc d'Albe ſon ennemy particulier, ennemy conjuré de toute ſa maiſon, & meurtrier de ſon frere. Encore ce Juge recuſable par tant de qualitez odieuſes, ne put-il trouver de crimes pour le faire mourir ; hors de la raiſon d'Eſtat, c'eſt-a-dire de l'importance de faire périr un homme capable d'un reſſentiment préjudiciable au ſervice du Roy & à ſa ſeureté particuliere : & comme il ne vouloit rien negliger qui ne put haſter la perte de cet infortuné Seigneur, il n'eſt pas ſi-toſt appris qu'Anne d'Auſtriche paſſant d'Allemagne en Flandre pour aller épouſer le Roy d'Eſpagne, avoit promis à la Comteſſe de Hornes ſa mere & à Helene de Melun ſa femme, que ſa délivrance ſeroit la premiere priere qu'elle feroit à ſon mary : & il la rendit ſi neceſſaire au ſalut des Pays-bas, qu'on le fit exprès transferer de Segovie au chaſteau de Simancas, pour pas rendre une grande ville, déſja eſtonnée de la violence qu'il ſouffroit,

témoin d'un maſſacre ſi barbare. La réſolution fut priſe de l'empoiſonner, & parce qu'on le traitoit à ſes dépens dans ſa priſon, un des Pages fut pratiqué pour jetter du poiſon dans ſon boüillon. Il en mourut trois ans après ſa détention, au commencement du mois d'Octobre 1570, quoy que quelques-uns ayent eſcrit qu'il eut la teſte tranchée; fondez peut-eſtre ſur ce que le Duc d'Albe, feignant d'ignorer cette exécution, & aſſeuré par là de ſa procedure dont il rendit la Roy garand, donna Arreſt de mort contre luy comme vivant, & contre la memoire du Marquis de Berghes, pour avoir ſujet de confiſquer tous leurs biens.

En la perſonne de ce Seigneur de Montigny, héritier de ſon frere en la Comté de Hornes, &c. & qui n'eut que deux enfans morts jeunes d'Helene de Melun ſa femme, fille de Hugues Prince d'Eſpinoy, & d'Yolande de Werchin, laquelle il épouſa l'an 1560 s'éteignit la poſterité maſculine & legitime de Jean de Montmorency, fils aiſné de Jean II, Baron de Montmorency, & de Jeanne Dame de Foſſeux & de Nivelle, & frere de Guillaume Baron de Montmorency, né du ſecond mariage de Jean avec Marguerite d'Orgemont. Ce Jean II, eſtant gouverné par ſa derniere femme,

femme, qui le rendit peut-eſtre trop ſenſible aux fautes de jeuneſſe de ſes deux fils du premier lit, ledit Jean ſieur de Nivelle & Louis de Montmorency ſieur de Foſſeux, il les déſherita tous deux; l'un ſous le ſeul prétexte d'avoir manqué de fidélité au Roy Loüis XI, en ſuivant le Duc de Bourgogne dans le party du bien public, & l'autre pour avoir avec la meſme faute fait quelques violences en ſa maiſon, & pour s'eſtre marié contre ſon conſentement, & moins noblement qu'il ne devoit pour la grandeur de ſa famille. Cette exhérédation, quoy qu'appuyée de l'autorité du Roy, fut neantmoins long-temps conſtatée, tant par eux, que par leurs enfans, & il s'en voit un plaidoyé fait au Parlement, où la cauſe fut appointée le 20 de Novembre 1477, par les plus celebres Advocats du temps, *Michon* pour Guillaume de Montmorency heritier & donataire de ſon pere, *le Coq* pour Louis de Montmorency, qui ſouſtint en termes exprés que Marguerite des Waſtines ſa femme *eſtoit de grande & de bonne maiſon & de Banniere, & meilleure que celle d'Orgemont, & n'y avoit aucun reproche, & eſtoit ſadite femme fort en la grace dudit ſieur de Montmorency*, *Sabrevois* pour Marguerite

de Montmorency auſſi fille du premier lit, *Vaudetar* pour Marguerite d'Orgemont douairiere de Montmorency, *& Pierre Chacerat* Procureur de Jean de Montmorency ſieur de Nivelle, fils aiſné de Jean, qui obtint enfin par Arreſt du premier Février 1492, pour ſa moitié du doüaire de Jeanne de Foſſeux ſon ayeule, la quatriéme partie de la Baronie de Montmorency & des autres Terres de ſon pere.

Jean de Montmorency eſtant ainſi privé de ſon droit d'aiſneſſe, il s'habitua en Flandre auprès du Duc de Bourgogne, qui l'avoit fait ſon Chambellan, & où il poſſédoit la Seigneurie de Nivelle & autres grands biens; tant à cauſe de Jeanne de Foſſeux ſa mere, que du mariage qu'il y contracta avec Goudele de Gand, dite Vilain, Dame de Liedekercke, &c., d'une ancienne & illuſtre maiſon, dont ſont encore les Comtes d'Iſenghien, & de laquelle eſtoient iſſus les Comtes de Guines & les Seigneurs de Coucy. Il en eut pluſieurs enfans, dont l'aiſné Jean, ſieur de Nivelle, eſtant mort ſans poſterité de Marguerite, fille de Jacques premier, Comte de Hornes, & de Marguerite de Meurs, l'an 1510, Philippe de Montmorency ſon frere luy ſucceda; lequel il avoit

marié dès l'an 1496 à Marie de Hornes, fille de Frederic, ſieur de Montigny-en-Oſtrevant, Wimy, Farbus, &c., & de Philippe de Melun. Il eut d'elle entr'autres Joſeph de Montmorency, & Philippe, ſieur de Hachicourt, Chevalier de la Toiſon-d'or, chef des finances & du Conſeil d'Eſtat des Pays-Bas, mort ſans alliance. Joſeph de Montmorency, ſieur du pays de Nivelle, &c., épouſa l'an 1523 Anne d'Egmond, fille de Floris, Comte de Buren & de Leerdam, Chevalier de la Toiſon-d'or, Capitaine-General de l'Empereur Charles V aux Pays-Bas, & de Marguerite de Berghes; laquelle il laiſſa veuve l'an 1530, & mere de quatre enfans, Philippe, Florent autrement appellé Floris, Marie, alliée 1°. à Charles, Comte de Lalain, Chevalier de la Toiſon-d'or, Gouverneur du Hainaut, 2°. à Pierre Erneſt, Comte de Mansfeld, Chevalier de la Toiſon-d'or & Gouverneur de Luxembourg : & Eleonor de Montmorency, pareillement mariée deux fois, 1°. à Pontus de Lalain, ſieur de Bugnicourt, &c., Chevalier de la Toiſon-d'or & Gouverneur d'Artois, dont une fille morte jeune, 2°. à Antoine de Lalain, Comte de Hooghſtraete, auſſi Chevalier de la Toiſon, qui n'échappa à la cruauté du Duc

d'Albe, que pour mourir des bleſſures qu'il reçut en un combat (a) contre luy l'an 1568, duquel elle a eu grande poſterité, qui a recueilly la ſucceſſion de cette branche de la maiſon de Montmorency, périe ſur le point d'un établiſſement & d'une grandeur égale aux races ſouveraines, par la mort lamentable de deux Seigneurs ſi conſidérables par les titres, les dignitez, les vertus & la réputation de ces deux freres Philippe & Florent; dont l'aiſné eut le bonheur de profiter de la Comté de Hornes, de la Souveraineté de Weert & de la Seigneurie d'Altena, par donation faite en ſa faveur & de ſes heritiers à venir par Jean, Comte de Hornes, ſecond mary d'Anne d'Egmond ſa mere, & d'épouſer encore une riche & puiſſante heritiere, Walburge, Comteſſe de Nieunart, de Meurs & de Zaerwerden, comme nous avons desjà remarqué.

Les Princes de Robecq, Marquis de Morbecq, Comtes d'Eſtaire, Vicomtes d'Aire, Barons de Haveskercke, des Waſtines, &c., qui ſont encore en Flandre de la maiſon de Montmorency, ne ſont point iſſus de ce Jean ſieur de Nivelle, anceſtre des Comtes de Hornes, qui s'y habitua. Ils ſont deſcendus

(a) A la bataille de Gemmingen.

de la branche de Louis de Montmorency, Seigneur de Foſſeux, ſon frere, & duquel nous avons parlé : duquel & de Marguerite Dame des Waſtines en Flandre ſortirent deux enfans, entr'autres Rolland de Montmorency, Baron de Foſſeux, dont la poſterité qui s'eſt continuée juſques à preſent par les Marquis de Foſſeux & les Comtes de Bouteville, a herité des armes pleines & de l'aiſneſſe, par l'extinction des Comtes de Hornes : & Oger de Montmorency, qui fut partagé de la Baronie des Waſtines en Flandre, & qui unit celle de Vendegies par ſon alliance avec Anne de Vendegies. Il laiſſa d'elle à ſa mort l'an 1523 Jean de Montmorency, Baron des Waſtines, ſieur de Vendegies, de Berſée, &c., premier Eſchanſon de Philippe II, Roy d'Eſpagne, mort l'an 1538 mary d'Anne de Blois, fille de Louis, ſieur de Trelon, & de Jeanne de Ligne, & pere de François, Baron des Waſtines, ſieur de Vendegies, Berſée, Beuvry, &c., duquel & d'Helene Vilain, Dame d'honneur de la Reine Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, ſœur de Maximilien Vilain, Comte d'Iſenghien, ſortirent Louis de Montmorency marié l'an 1577 avec Jeanne de Saint-Omer, fille de Jean, ſieur de Morbecq, Vicomte

Bailly & Gouverneur d'Aire, & de Jacqueline d'Yve, Dame de Robecq, &c., & Nicolas de Montmorency, ſieur de Vendegies, Baron de Haveskercke, premier créé Comte d'Eſtaire, mort ſans enfans d'Anne de Croy, fille de Jacques ſieur de Sempy, &c., Chevalier de la Toiſon, & d'Anne de Hornes, l'an 1617 : lequel eut pour heritier Jean de Montmorency ſon neveu, fils de Louis, après luy Comte d'Eſtaire, & à cauſe de ſa mere Marquis de Morbecq, Prince de Robecq, &c., Vicomte d'Aire, depuis Chevalier de la Toiſon-d'or, mort l'an 1631 : lequel eut entr'autres enfans de Madeleine de Lens, fille de Gilles, Baron des deux Aubignis, & de Joſſine de Noyelle, François-Philippe de Montmorency, Prince de Robecq, Marquis de Morbecq, Comte d'Eſtaire, Vicomte d'Aire, Baron des Waſtines, Haveskercke, &c., ſieur de Berſée, de Reneſeures, &c. J'ay cru devoir faire cette remarque pour mettre difference entre les deux branches des Comtes de Hornes & d'Eſtaire, toutes deux habituées & établies eu Flandre, & ſorties de deux fils aiſnez de Jean II, Baron de Montmorency, qui les déſherita, pour laiſſer la ſucceſſion à Guillaume, après luy Baron de Montmoreney ſon fils d'un 2e. lit

Chevalier de l'ordre, ſon Chambellan, & Chevalier d'honneur de Louiſe de Savoye, mere de François premier, Gouverneur & Bailly d'Orleans, pere d'Anne, Duc de Montmorency, Pair & Conneſtable, ayeul de Henry, auſſi Duc, Pair & Conneſtable de France, & biſayeul de Henry, dernier Duc de Montmorency, & de Damville, Pair, Mareſchal & Admiral de France.

(18) Wolfang-Guillaume de Baviere, Duc de *Deux-ponts*, comme (a) les Comtes Palatins, Electeurs de l'Empire, ſes aînés, étoit iſſu de l'Empereur Robert, Comte Palatin, par Etienne de Baviere ſon quatrième fils. A la priere du Prince de Condé, qui avoit dépêché en Allemagne Gervais Barbier de Francour (*b*), le Duc de Deux-Ponts leva cette armée dont l'Electeur Palatin le nomma Généraliſſime. Sans y comprendre quelques troupes appartenant au Prince d'Orange, & les François auxiliaires qui s'y joignirent, elle étoit compoſée (c) de ſept mille ſix cent

(a) Additoins de le Laboureur, T. II, p. 675.

(b) Francour, Chancelier de Navarre, étoit originaire du Maine. Liſez le Tome XXVII de la Collection, p. 420.

(c) De Thou, Liv. XLV.

chevaux & de ſix mille hommes d'infanterie. La Cour de France, inſtruite de ces préparatifs, chargea le Duc d'Aumale de s'y oppoſer. On crut d'abord que des incurſions ſur le territoire des Princes Allemands pourroient les engager à retenir chez eux l'armée du Duc de Deux-Ponts. Le Prince Lorrain exécuta ponctuellement les ordres qu'il avoit reçus ; & même il tailla en pièces auprès de Neubourg un corps (a) de Proteſtans François, qui, n'ayant pu joindre le Prince de Condé, ravageoit l'Alſace & la Franche-Comté. Ces actes d'hoſtilité exercés par le Duc d'Aumale provoquèrent l'indignation des Princes Allemands, & n'arrêtèrent point le départ du Duc de Deux-Ponts. Les tentatives des Emiſſaires de Catherine de Médicis, pour ſéduire ſes Soldats, furent infructueuſes. Il en réſulta ſeulement que le Duc de Deux-Ponts

(a) Ce Corps étoit celui de *la Coche*, de la Maiſon de *Theys* en Dauphiné. Le 12 de Novembre 1568, le Duc d'Aumale l'enveloppa. La Coche, après une vigoureuſe réſiſtance, fut pris, & enſuite on l'aſſaſſina de ſang-froid. Pluſieurs Proteſtans François de la première diſtinction, l'accompagnoient, & ſe ſauvèrent. Selon d'Aubigné (Hiſtoire univerſelle, Liv. V, p. 284.) la Coche ſe dévoua généreuſement, & leur facilita ainſi le moyen de s'échapper.

préſuma devoir publier un mémoire apologétique de ſa conduite. Il le motiva ſur ſon zèle (a) pour la Religion Proteſtante, & déclara que, ſi on vouloit accorder la liberté de conſcience aux Proteſtans François, il offroit de ſe retirer, ſans exiger aucune indemnité, quoiqu'il eut déjà dépenſé plus de cent mille écus de ſon argent. Ce Mémoire, écrit en allemand, fut traduit en francois par des gens mal intentionnés. On y inſéra des reproches offenſans pour Charles IX & le Duc d'Anjou relativement au meurtre du Prince de Condé. Le Duc de Deux-Ponts, Prince ſage & meſuré, déſavoua ces additions calomnieuſes. Sa marche d'ailleurs fut auſſi heureuſe qu'il le pouvoit déſirer. Le rédacteur des Mémoires (b) de Tavannes confirme le récit de Caſtelnau, en attribuant le ſuccès de cette marche à la méfintelligence des Ducs de Nemours & d'Aumale. La Noue le dit également. Cependant on doit obſerver que de Thou (c) & Davilla (d), pour excuſer le Duc d'Aumale (e), alléguent l'infériorité de

(a) De Thou, Liv. XLV.
(b) T. XXVII de la Collection, p. 161.
(c) Liv. XLV.
(d) Hiſtoire des Guerres civiles, Liv. IV, p. 327.
(e) Voyez ce qu'on a dit à ce ſujet dans les Ob-

ſes forces. Au ſurplus il eſt conſtant que la priſe de la Charité facilita une jonction dont on prétend que l'Amiral avoit déſeſpéré Le Duc de Deux-Ponts ne jouit pas de la plénitude de ſon triomphe. Il mourut quelques jours auparavant que ſes troupes ſe fuſſent réunies à celles des Princes & de l'Amiral. On a diſcuté la cauſe de ſa mort dans un des volumes précédens (a). Nous y ajouterons qu'il exhorta ſes principaux Officiers à conſommer l'œuvre commencée. Il choiſit pour commander en chef *Wolrad* de Mansfeld ſon Lieutenant. Ce fut à Neſſon, à trois lieues de Limoges qu'il dicta ſes dernières volontés. Son corps, porté à Angoulême, fut transféré par la ſuite dans ſon pays. Les Poëtes François, du parti Proteſtant, eſſayèrent de jetter quelques fleurs ſur le tombeau de ce Prince. L'épitaphe qu'ils lui firent renferme pluſieurs jeux de mots ſur ſon nom, & nous ne la donnons pas pour un modèle de goût....

Deſſus ce double Pont la cavaliere gloire
Des Guerriers Allemands juſqu'en France paſſa,
Du Baltique Océan, au Gaſcon traverſa;

ſervations ſur les Mémoires du Maréchal de Vieille-ville, T. XXXII de la Collection, p. 396 & 397.

(a) T. XXVII de la Collection, p. 365.

Et maint Pontificat (a) paſſa la rive noire.
Malgré deux camps nombreux paſſerent *Saone* & *Loire:*
Puis, eſtrange malheur ! ce beau Pont ſe caſſa,
Caſſa ? non ; mais au Ciel dreſſé nous délaiſſa
En deux fleuves épars ſon nom & ſa mémoire.
Loire au pere Océan raconte ſon honneur,
Saone au *Rhone* le dit, & puis ce grand Sonneur
A deux cors en remplit la *Méditerranée :*
Ainſi n'eſt point rompu, mais crû bien amplement,
Qui a de ces deux mers ſa longueur terminée,
Et très-haut en hauteur attteint le firmament.

(a) Ce vers peint bien l'opinion accréditée par le fanatiſme dans les deux partis. Les Catholiques d'un côté s'applaudiſſoient en égorgeant ou en brûlant les Hérétiques ; & de l'autre, les Proteſtans comptoient au nombre de leurs trophées les Prêtres Catholiques qu'ils tuoient.

Fin du quarante-cinquième Volume.

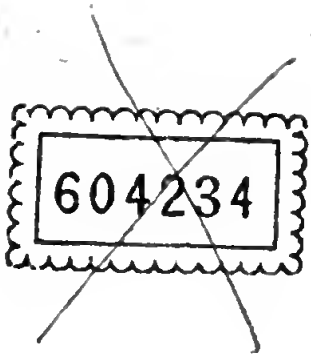
604234

5790555